

**Correspondance de Jean-Maximilien de Langle, sieur de Baux,  
pasteur de Rouen  
présentée et annotée par Jean Luc Tulot**

-=-

Jean-Maximilien de Langle, sieur de Baux, pendant 59 ans, de 1615 à sa mort en 1674 fut l'un des ministres de l'Eglise de Rouen. En dehors de l'article que lui consacre les Frères Haag dans la France protestante<sup>1</sup>, il n'a été semble-il l'objet d'aucune étude particulière. Aussi dans la continuation de mes travaux sur les correspondants français d'André Rivet, j'ai effectué du 8 novembre au 31 décembre 2007, la transcription de la soixantaine des lettres qu'il a adressées à Rivet conservées à la Bibliothèque de l'Université de Leyde<sup>2</sup>. A cet ensemble, j'ai joint les lettres que lui et son fils publièrent en 1655 à l'occasion de la conclusion de la réconciliation de Pierre du Moulin et de Moïse Amyraut conservées à la Bibliothèque publique et Universitaire de Genève<sup>3</sup>.

Les lettres de Jean-Maximilien de Langle ne sont pas totalement inconnues. Le théologien néerlandais Frans Pieter van Stam les a utilisées, ainsi que celles des autres correspondants de Rivet, pour la rédaction de sa thèse sur les controverses de l'Académie de Saumur<sup>4</sup>. Mais, le personnage de Jean-Maximilien de Langle ne peut être cantonné au second rôle qu'il joua dans ces controverses, la publication de l'intégralité de ses lettres permet de mieux saisir la personnalité d'un personnage assez complexe, sa vie de couple, ses rapports avec ses enfants, ses loisirs et aussi une vision de la vie de l'Eglise de Rouen au milieu du XVIIe siècle qui, il faut l'avouer, est à peu près totalement inconnue.

***Jean-Maximilien de Langle***

Jean-Maximilien de Langle, naquit en 1590 à Evreux. Il était le fils de Jean de Langle et de Suzanne Pinchon. Son père était un ancien de L'Eglise d'Evreux. Jean-Maximilien Langle n'avait que 25 ans lorsqu'il fut appelé par l'Eglise de Rouen. Il s'y distingua rapidement par ses qualités et soutint les 26, 27 et 28 novembre 1618 une conférence avec le jésuite François Véron sur le sacrifice de la Messe<sup>5</sup>. Réfugié en Angleterre en 1621 et 1622, il exerça pendant cette période pendant 14 mois le ministère dans l'Eglise Française de Londres. Revenu à Rouen, il représenta la Normandie aux Synodes nationaux tenus en 1623 à Charenton, en 1637 à Alençon, en 1644 à Charenton et enfin en 1659 à Loudun. Nathanaël Weiss en 1916 a publié deux portraits de lui dans le Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français<sup>6</sup>.

Jean-Maximilien de Langle survécut à tous les grandes figures du protestantisme de son temps : les frères André et Guillaume Rivet, Philippe Vincent et Abraham Rambour moururent en 1651, Josué De La Place mourut le 27 août 1655, Pierre du Moulin le 10 mars 1658, Louis Cappel le 18 juin 1658, Moïse Amyraut le 13 janvier 1664, Charles Drelincourt le 3 novembre 1669, Paul Ferry le

---

<sup>1</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966, tome II, p. 54-57 ; 2<sup>ème</sup> édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol, tome I, colonnes 1037 à 1040.

<sup>2</sup> Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971, p. XIII.

<sup>3</sup> Jean-Maximilien de LANGLE, *Lettres de Messieurs du Moulin et Amyraut sur les viet de leur réconciliation*, Saumur, Chez Jean Ribotteau, Imprimeur & Libraire, 1655, BPU Genève, TR, 8/217-224.

<sup>4</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, APA-Holland University Press, Amsterdam-Maarssen, 1988.

<sup>5</sup> Récit de la conférence tenue entre Jean Maximilien de L'Angle, ministre de la parole de Dieu, en l'Eglise réformée de Rouen, et François Véron, jésuite, A. Velquin, Quévilly, sans date, in-4°, 134 p. Le soutitre précise que « A la fin de ce narré est adiousté un petit discours pour Réplique au libelle du capuchin ». En effet selon la mention portée sur le titre du compte rendu de cette conférence, que Véron fit publier en 1619 à Rouen chez N. Le Prévost, de L'Angle avait cité les Evangiles faussement, s'était contredit, n'avait rien allégué pour sa créance que ses fantaisies et l'avait enfin rompu non achevée par une « honteuse fuite ».

<sup>6</sup> Nathanaël WEISS, « Deux portraits du pasteur de Rouen Jean-Maximilien de L'Angle (1652) », *B. S. H. P. F.*, tome LXV, janvier-mars 1916, p. 61-65.

28 décembre 1669 et Jean Daillé le 15 octobre 1670. Jean-Maximilien de Langle, faisant figure de patriarche rempli de sagesse, est décédé en 1674 à l'âge de 84 ans.

### ***Ma petite femme***

Jean-Maximilien de Langle à l'âge de 26 ans avait épousé le 1<sup>er</sup> mai 1616 Marie Bochart<sup>7</sup>, âgée de 15 ans, fille de son prédécesseur au ministère à Rouen René Bochart, sieur du Ménillet (1560-1614) et d'Esther du Moulin (1565-1641), sœur aînée du pasteur de Charenton Pierre du Moulin.

Marie Bochart donna à son époux treize enfants : Ester (Quévilly 9 janvier 1620), Samuel (Londres 14 avril 1622)<sup>8</sup>, Elisabeth (Quévilly 1<sup>er</sup> septembre 1624), Pierre (Langle 1625), Marie (Bordier 1628), Jean-Maximilien I (1630), Suzanne (Quévilly 6 novembre 1631), Catherine (Quévilly 6 octobre 1633), Antoine-Léonor (Quévilly 24 décembre 1634), Geneviève (Quévilly 6 avril 1636), Jean-Maximilien II (Quévilly 10 mars 1641) et Louis (Quévilly 4 septembre 1642)<sup>9</sup>. Elle mourut le 14 juillet 1670.

Jean-Maximilien de Langle était de onze ans plus âgé que son épouse et c'est probablement pour cette raison que dans ses lettres à André Rivet il l'appelle toujours « ma petite femme », manifestation de l'amour-tendresse qu'il éprouvait à son rencontre<sup>10</sup>. Dans ses lettres il l'a met en scène dans ses fonctions de donneuse de vie : « Vostre niepce accouche dans deux ou trois, D[ieu] aydant » (23 décembre 1625) ; « Je croy que dans trois sepmaines il faudra que j'aïlle à Paris pour cette importune affaire, qui est le temps que ma petite femme fait sa neufiesme couche » (6 novembre 1634) ; « Ma petite femme est délivrée par l'assistance de Dieu d'une fascheuse grossesse. Elle a jetté mort un enfant de 7 mois, et qu'elle a porté mort l'espace de deux mois. Cela passe yci pour un petit miracle entre les médecins, qui admirent que durant le temps de sa grossesse ce fascheux fardeau ne luy a comme point donné d'incommodité, ni de dégoust » (19 juillet 1639) ; « ma petite femme, aprez plusieurs indispositions qu'elle a receut au commencement de cette dernière grossesse, est maintenant en bonne santé par la grâce de Dieu » (2 mai 1642).

Paradoxalement nous fait aussi entendre la voix de son épouse. Marie Bochart entretenait avec sa tante Marie du Moulin, la femme de Rivet, une correspondance suivie dont aucune lettre ne nous ait parvenue. Trois ajouts de la main de Marie Bochart dans des lettres de son mari (18 juin 1622, 20 janvier et 29 novembre 1633, ...), nous permettent toutefois de cerner sa personnalité. Marie Bochart à une écriture ferme et bien formée, elle n'écrit pas en phonétique comme souvent font les femmes à cette époque qui souvent entendent lire plus qu'elle ne lisent, ses mots sont bien formés, son orthographe est satisfaisant, son vocabulaire témoigne de sa culture et de son habitude d'écrire. Son style, ses expressions font apparaître que « ma petite femme » était une femme de caractère sachant mener son monde et que notre ami Jean-Maximilien ne devait pas toujours avoir le dernier mot chez lui, ainsi en 1637, elle lui fit renoncer à son intention d'envoyer leur fils Samuel à l'académie de Montauban.

### ***Mon Samuel, mon Pierrot***

Sur les treize enfants de Jean-Maximilien de Langle deux : Antoine-Léonor et Louis moururent dans leur petite enfance, sans doute en nourrice. Catherine fut inhumée le 9 avril 1636 à l'âge de 2 ans et demi, Elisabeth le 8 mai 1636 à l'âge de 12 ans, Jean-Maximilien I le 9 juin 1637 à l'âge de 7 ans, Ester mourut en janvier 1640 à l'âge de 20 ans<sup>11</sup>. Seuls Samuel, Pierre, Marie, Suzanne, Geneviève et Jean-Maximilien II atteignirent l'âge adulte. Ils se marièrent sur le tard. Geneviève, la plus jeune des filles, à l'âge de 26 ans épousa en 1662 Philippe Le Couteur ministre et doyen des Eglises de Jersey, Marie à l'âge de 36 ans épousa en 1664 Jean Durel, ministre de l'Eglise française de Londres et

<sup>7</sup> Leur contrat de mariage fut passé le 31 octobre 1620 au tabellionage de Rouen (Denis Vatinel).

<sup>8</sup> W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part I*, Huguenot Society Quarto Series, volume IX, Lymington, 1896, p. 127. Sur ce relevé a été écrit de Langle au lieu de Langle. Les témoins furent Samuel Bochart et Suzanne Pincon.

<sup>9</sup> Denis VATINEL, *Dictionnaire des familles protestantes de Normandie*, Moncoutant, 2007.

<sup>10</sup> Cf. Maurice DAUMAS, *La tendresse amoureuse XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Librairie académique Perrin, 1996.

<sup>11</sup> Lettre de Jean-Maximilien de Langle du 1<sup>er</sup> février 1640.

chapelain du roi d'Angleterre, Samuel épousa à l'âge de 43 ans le 9 août 1665 au temple de Quevilly Marie Amsincq, âgée de 16 ans, fille d'un marchand de Rouen, Suzanne à l'âge de 45 ans épousa le 21 octobre 1677 au temple de Quévilly Benjamin Beuzelin, un marchand Rouennais, veuf de Marie Le Couteulx et Jean-Maximilien II épousa Geneviève de Tahureau.

Dans ses lettres, Jean-Maximilien de Langle fait état surtout de ses deux fils aînés : Samuel et Pierre. Samuel est l'exemple du bon fils qui suivit la voie définie par son père, commençant en 1633 ses études à Sedan<sup>12</sup> et les poursuivant en 1640 à Saumur et embrassant la carrière pastorale, et la débutant en 1648 auprès de son père à Rouen, puis en 1671 ministre à Charenton à la grande satisfaction de celui-ci, succédant à Alexandre Morus, décédé en 1670. Jean-Maximilien eut par contre des désillusions avec son second fils Pierre, qu'il appelle avec une familiarité teintée d'exaspération, mon Pierrot qui a l'état de marchand préféra celui de soldat. Les citations qu'il en fait dans ses lettres se suffisent à elles seules : « Mon Pierrot que je destine à la marchandise » (28 décembre 1640), « Mon Pierrot qui est en une fascheuse posture » (31 mai 1642), « Mon Pierrot me donne bien du souci, car il dépense beaucoup » (12 juillet 1644), « A présent Pierrot mon soldat » (24 avril 1648).

Jean-Maximilien II, le dernier fils survivant, embrassa également la carrière pastorale et fit carrière en Angleterre où il obtint en 1678 une charge de chanoine à Canterbury. Il reçut avec sa femme la *denization* le 19 octobre 1681, il desservit quelque temps l'église française de la Savoye puis devint recteur de Chartham dans le comté de Kent où il mourut le 11 novembre 1724.

Jean-Maximilien de Langle est moins loquace touchant ses filles, ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas d'affection pour elles. « Ma pauvre Elizabeth se meurt » écrit-il pudiquement dans sa lettre du 3 mai 1636 quelques jours avant la mort de celle-ci à l'âge de 12 ans. La longue agonie de sa fille aînée, Ester, morte au début de l'année 1640 à l'âge de 20 ans, sera pour lui une seconde épreuve : « Ma pauvre Ester languis tousjours. Dieu sçait quelle sera l'issue de son mal. Je la recommande à vos prières » (5 novembre 1639), « Ma pauvre Ester s'avance à veue dart vers le tombeau » (9 décembre 1639), « Je croy ne vous avoir point escript depuis l'affliction dont Dieu nous a visités, aiant tiré à soy mon Ester que j'aimais tendrement. J'en ay encore le cœur enveloppé d'amertume et vous prie de me secourir de vos prières. Je m'assure bien qu'il n'y a point de force qui ne succombe quand Dieu frappe » (1<sup>er</sup> février 1640). L'on retiendra de même dans sa lettre du 22 novembre 1642 ce passage où il dévoile sa tendresse paternelle lorsqu'il fait état de la joie de ses filles survivantes à la réception de présents de leur tante Marie du Moulin, écrivant que celle-ci « à introduit l'idolâtrie » dans sa maison « car ma petite fille est folle de sa poupée ».

### **Gaillon**

« Je m'en vay monter à cheval pour Gaillon » écrit le 20 janvier 1633 Jean-Maximilien de Langle à son oncle. Comme l'archevêque de Rouen, il possédait en cette paroisse, à 50 km au sud-est de Rouen, une maison et des vignes dont la récolte paraît avoir été sa fierté : « Ma petite femme est encore à Gaillon, où grâce à Dieu nous y avons fait une assez bonne récolte de vin » (16 septembre 1637). « Je suis yci sans femme. Elle est demeurée à Gaillon pour le reste des vendanges. Je l'iray quérir, Dieu aidant, la sepmaine prochaine » (14 octobre 1644). « La peste, qui s'est fort rengrégée depuis quelque temps, m'avoit chassé à Quevilly avec une partie de ma famille, attendant de me sauter à Gaillon, où je fay estat d'aller dans peu de jours pour faire nos vandanges » (7 octobre 1650).

---

<sup>12</sup> Dans sa lettre du 6 novembre 1634, Jean-Maximilien de Langle fait part à Rivet de l'inquiétude qu'il eut pour la vie de son fils aîné à la suite d'une agression dont celui-ci fut l'objet de la part d'une de ses camarades de classe à Sedan : « Mon Samuel estude bien à ce que m'escrit mon oncle Du Moulin. L'un de ses compagnons l'a pensé tuer d'un coup de cousteau, dont il est guéri grâces à Dieu ».

## ***L'Eglise de Rouen***

L'Eglise de Rouen s'assemblait dans l'actuelle commune du Grand Quévilly dans un temple dont on dit qu'il était « un des ouvrages les plus curieux qui fût en France ». C'était un polygone régulier de 12 cotés, de 30 mètres de diamètre, percé de 3 hautes portes et de 30 fenêtres ; il pouvait contenir 10 000 auditeurs<sup>13</sup>. Elle compta jusqu'à 4 pasteurs.

### **Les Pasteurs de Rouen au XVII<sup>e</sup> siècle**

1594-1613	Guillaume Feugueray <sup>14</sup>
1594-1614	René Bochart, Sieur du Ménillet <sup>15</sup>
1603-162?	Samuel de Lescherpière, Sieur de La Rivière <sup>16</sup>
1615-1674	Jean-Maximilien de Langle, Sieur de Baux
162?-1627	Pierre Erondelle <sup>17</sup>
1625-1650	David Primerose <sup>18</sup>
1632-1685	Lucas Jansse <sup>19</sup>
1648-1671	Samuel de Langle, Sieur de Baux <sup>20</sup>
1651-1676	Etienne Le Moine <sup>21</sup>
1670-1684	Mathieu Larroque <sup>22</sup>
1676-1685	Jacques Basnage <sup>23</sup>
16??-1685	Philippe Le Gendre

Les registres de l'Eglise de Rouen ont été l'objet d'une analyse démographique par Jean-Pierre Bardet<sup>24</sup>. De 1600 à 1660, la communauté réformée rouennaise connut ainsi d'heureux moments et même une paisible expansion, le nombre moyen des baptêmes étant dans les années 1660 était plus

---

<sup>13</sup> Samuel MOURS, « Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII<sup>e</sup> siècle », *B. S. H. P. F.*, tome CXI, octobre-décembre 1965, p. 310.

<sup>14</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome V, p. 109.

<sup>15</sup> *Ibid.*, tome II, p. 319. René Bochart était le beau-frère de Pierre du Moulin et le beau-père de Jean-Maximilien Baux, Sieur de L'Angle.

<sup>16</sup> *Ibid.*, tome VII, p. 26. Samuel de Lescherpière, Sieur de La Rivière, était encore en fonction à Rouen en 1621.

<sup>17</sup> *Ibid.*, tome IV, p. 541. Pierre Erondelle succéda dans les années 1621-1625 à Samuel de Lescherpière, Sieur de La Rivière et représenta la Normandie au Synode de Castres en 1626. Dans sa lettre du 2 février 1627, Jean-Maximilien de Langle nous informe de son décès, fait non mentionné par les frères Haag.

<sup>18</sup> *Ibid.*, tome VIII, p. 329. Jean-Maximilien de Langle dans sa lettre du 2 février 1625, mentionne qu'il fut chargé par l'Eglise de Rouen de demander David Primerose lors du voyage qu'il fit au mois de janvier 1625 à Londres pour visiter son oncle Pierre du Moulin. Il fait état de ses débuts dans sa lettre du 4 novembre 1625.

<sup>19</sup> *Ibid.*, tome VI, p. 32. Jean-Maximilien de Langle dans ses lettres ne fait pas état de Lucas Jansse, originaire de Rouen qui fit ses études à Sedan. Il exerça le ministère à Rouen pendant cinquante ans. A la Révocation, il se réfugia à en Hollande et mourut le 24 avril 1686 à Rotterdam.

<sup>20</sup> *Ibid.*, tome II, p. 57. Dans sa lettre du 24 avril 1648, Jean-Maximilien de Langle informe Rivet que son fils aîné Samuel « mon aîné se présente au synode de notre province pour y estre examiné, et ensuite s'il est trouvé capable estre employé en cette Eglise ». Samuel de Langle, resta 23 ans en fonction à Rouen et devint en 1671 pasteur de Charenton. A la Révocation, il se réfugia en Angleterre où il mourut en 1693.

<sup>21</sup> *Ibid.*, tome VI, p. Etienne Le Moine ancien élève de Pierre du Moulin, devint en 1676 professeur à l'université de Leyde.

<sup>22</sup> *Ibid.*, tome VI, p. 365-367. Mathieu Larroque, né à Clairac en 1619, étudia la théologie à Montauban, et fut nommé en 1643 pasteur de Pujol. Il vint en 1645 à Vitry à la requête de la duchesse de La Trémoille. Il épousa en premières noces le 21 juin 1648 à Terchant Marie de Gennes et en secondes noces Jeanne de Gennes. Mathieu Larroque quitta en 1670 Vitry pour Rouen où il mourut le 31 janvier 1684.

<sup>23</sup> *Ibid.*, tome II, p. 7. Jacques Basnage épousa en 1684 Suzanne du Moulin, fille de Cyrus du Moulin et petite-fille de Pierre du Moulin. A la Révocation, il se réfugia en Hollande où il mourut en 1723.

<sup>24</sup> Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les mutations d'un espace social*, SEDES, Paris, 1983, 2 vol, tome I, p. 217-219 et tome II, p. 34. Ses données ont été reprises par Philip BENEDICT, *The Huguenot population of France, 1600-1685. The demographic fate and customs of a religious minority*, The American Philosophical Society, Philadelphia, Reprint 1994, p. 30, 32, 34, 35 et 115.

important qu'au début du siècle : 175 en 1600-1603 et 198 en 1660-1669. Pour les années 1670-1679, ce nombre était tombé à 174 au niveau de celui du début du siècle, décroissant à 153 dans les années 1680-1685. En appliquant à ces chiffres moyens de baptêmes un taux de natalité de 45‰, le chiffre de la population réformée dans la ville était de l'ordre de 4 000 dans les années 1600, 5 500 dans les années 1660 et 3 500 à la veille de la Révocation<sup>25</sup>.

#### **Evaluation de la population réformée par rapport à la population totale**

Années	1600-1609	1620-1629	1640-1649	1660-1669	1680-1684
Population	60 233	73 096	88 953	82 642	69 518
% huguenot	6,2	6,9	6,6	5,8	5,3

Les protestants rouennais dans leur majorité appartenaient à l'élite bourgeoise. Un Legendre, un Papavoine étaient parmi les négociants les plus dynamiques de la ville. Les protestants étaient sur représentés chez les orfèvres ou les maîtres drapiers les plus fortunés. Ils jouaient un rôle majeur dans l'imprimerie rouennaise.

#### ***Jean-Maximilien de Langle et André Rivet***

André Rivet en épousant en secondes noces le 5 août 1621 à Londres dans l'Eglise Française de Threadneedle Street Marie du Moulin, veuve du capitaine Antoine des Guyots<sup>26</sup> devint l'oncle par alliance de Jean-Maximilien de Langle. Celui-ci était alors réfugié à Londres et put vraisemblablement assister à la cérémonie du mariage. Dès le départ, leur relations furent conflictuelles comme en témoignent les premières lettres de Jean-Maximilien de Langle conservées dans la Bibliothèque de l'université de Leyde datées des 13 et 18 juin et du 14 août 1622 où il fait état de leurs divergences à propos des théories de Jean Cameron, ces divergences entre les deux hommes se poursuivront toute leur vie et sont encore visibles dans la dernière lettre de Jean-Maximilien datée du 7 octobre 1650.

Jean-Maximilien de Langle paraît avoir développé vis à vis d'André Rivet un sentiment d'ambivalence. Il le loue dans ses lettres les ouvrages, les opinions de son oncle, mais on peut se demander si ce n'est pas par esprit de rébellion contre cette figure paternelle qu'il placera son fils à Saumur, de même dans sa lettre du 2 décembre 1644 qu'il rédigera avant de partir à Paris pour participer au Synode national de Charenton dont il déféra si longtemps l'envoi, il affirmera que :

« Je suis [certes] éloigné des innovations, mais néanmoins quand elle ne vont point à altération, [ni à] dissension à la Doctrine, je suis de ceux qui veulent vivre de tolérance ».

Affirmant par cela sa différence avec Rivet. De même lors du synode de Charenton, il fera circuler une lettre mettant en évidence que Rivet par l'intermédiaire de leur cousin Louis du Moulin avait essayé de faire pression sur l'assemblée de Westminster pour condamner Amyraut. Après cette crise de 1645, leur correspondance se raréfiera. Le fait que fréquemment il utilise dans ses lettres le terme familier de « ma tantinette » pour désigner Marie du Moulin, l'épouse d'André Rivet, peut être également perçu comme une provocation à l'encontre de son « très-cher et honoré oncle ». En 1648, il s'attaquera à une autre figure paternelle, son oncle Pierre du Moulin, en faisant rédiger par son fils Samuel une lettre invitant le vieux pasteur de Sedan à mettre fin à sa querelle avec Amyraut. Bien lui en prit Pierre du Moulin n'avait pas perdu son répondant et étrilla vigoureusement son petit neveu qui n'en demandait pas tant.

<sup>25</sup> Chiffres considérablement inférieurs à l'estimation du pasteur Jean BIANQUIS dans *La Révocation de l'Edit de Nantes à Rouen. Essai historique*. Léon Dehays imprimeur-éditeur, Rouen, 1885 qui situait, à leur apogée dans les années 1640, à 7 500 personnes le nombre des réformés dans la ville de Rouen.

<sup>26</sup> W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part I*, Huguenot Society Quarto Series, volume IX, Lymington, 1896, p. 19.

## ***Second rôle dans la querelle de la grâce universelle***

Cette querelle opposa notamment le professeur de théologie à l'Académie de Saumur Moïse Amyraut aux frères André et Guillaume Rivet, à Pierre du Moulin et à Philippe Vincent, l'un des ministres de La Rochelle<sup>27</sup>. Jean-Maximilien de Langle fut de ceux qui au cours de ce conflit par crainte de créer un schisme passèrent du rang des opposants à celui des partisans d'Amyraut<sup>28</sup>. Il envoya son fils Samuel, qui avait commencé ses études à Sedan sous la tutelle de Pierre du Moulin, (lettre du 20 janvier 1633), les achever à Saumur (lettre du 9 novembre 1640). Quatre ans après la mort d'André Rivet, il s'employa à réconcilier Pierre du Moulin et Moïse Amyraut.

## ***Un épistolaire paresseux***

« Vous cognoissés l'humeur de M. de Langle qui est paresseux à écrire » déplore Charles Drelincourt dans sa lettre du 10 juillet 1637 à André Rivet<sup>29</sup>. Jean-Maximilien de Langle régulièrement lui même dans ses lettres à son oncle reconnaît cette paresse à écrire une lettre. Rédiger pour lui une lettre à son oncle n'était pas un acte anodin, mais était une démarche motivée par un fait notable.

Paresseux à écrire, Jean-Maximilien de Langle l'était également à se faire publier. L'on dispose de lui le récit de la conférence qu'il eut en 1618 avec le père Véron, le sermon sur deux versets de l'Apocalypse qu'il prononça le 8 janvier 1645 lors du Synode national de Charenton, le recueil des *Lettres de Messieurs du Moulin et Amyraut sur les viets de leur réconciliation*, édité en 1655 à Saumur, une lettre éditée en 1660 sur la religion du roi d'Angleterre, un recueil de 13 sermons édité en 1663 à Genève, un autre recueil de 15 sermons édité en 1669 à Saumur. Le bilan est maigre et l'on remarquera qu'à part la conférence avec Véron et le sermon fait en 1645 à Charenton, toutes ces publications sont postérieures à la mort d'André Rivet. Crainte de ses critiques, conscience de ses propres limites. Par beaucoup de points Jean-Maximilien de Langle ressemble beaucoup à ces personnes qui ne trouvent que des défauts à ce que les autres écrivent, mais qui pour leur part se gardent bien d'écrire.

## ***Qui est Jean-Maximilien de Langle ?***

Grâce à Nathanaël WEISS depuis 1916, nous connaissons le visage de Jean-Maximilien de L'Angle, mais sa personnalité est aussi difficile à déchiffrer que son écriture et c'est la raison probable sans doute pour laquelle aucun chercheur n'avait tenté une édition de ses lettres. A travers cette correspondance, Jean-Maximilien de Langle se révèle être un bon mari, un bon père, profondément touché par la mort de ses filles Elisabeth et Ester, veillant à la carrière de ses fils, aimant malgré tout son Pierrot qui ne voulut pas être marchand, mais soldat.

Sur le plan religieux, Jean-Maximilien Langle est un protestant orthodoxe, bon connaisseur des écritures et des ouvrages de doctrines. Il défendra l'Eglise de Rouen en 1634 contre les attaques de Cacherat puis contre celles des de l'archevêque de Rouen François II de Harlay Champvallon, comme il l'avait fait en 1618 contre les attaques de François Véron. Après la mort de Louis XIII, il ira à Paris défendre la cause des Eglises de Normandie auprès de la Régente et de Mazarin.

Jean-Maximilien Langle est un pragmatique. Si en 1621, il soutient la cause des faucons du parti protestant, préférant se réfugier pendant l'été en Angleterre que les désavouer. En 1625, il ne les soutient plus, désirant avant tout la paix. Cette rébellion n'apportant que destructions, famines, épidémies, piques de mortalité et contribuant à affaiblir les populations réformées qui comme les catholiques ne disposaient pas ou peu de bases campagnardes, entravant par ailleurs le fonctionnement des Eglises en ne permettant pas la tenue des Synodes provinciaux nécessaires à leur discipline et, pour sa part, l'empêchant de se rendre à son cher Gaillon.

---

<sup>27</sup> Sur cette querelle en plus de l'ouvrage de F. P. van Stam, Cf. François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, P. U. F., Paris, 1965 ; Brian ARMSTRONG, *Calvinism and the Amyraut heresy. Protestant Scolasticism and Humanism in Seventeenth Century France*, University of Wisconsin Press, 1969 et Réimpression Wipf and Stock Publishers, Eugene, Oregon, 2004.

<sup>28</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 447-448.

<sup>29</sup> B. U. Leyde, BPL 273/189.

Jean-Maximilien de Langle fit preuve du même pragmatisme à l'encontre des controverses de Saumur, comme il le dit dans sa lettre du 2 décembre 1644, il était éloigné des innovations, mais considérait que quand elles n'allaient point à altération ni à dissension de la Doctrine, il était pour la tolérance, sentiments qui le conduisirent à s'opposer à ses oncles André Rivet et à Pierre du Moulin.

\*

En raison de la mauvaise qualité de l'ancre ou du papier que Jean-Maximilien de Langle utilisait ses lettres sont en général très difficiles à déchiffrer sur le microfilm. Par ailleurs sa petite écriture, ses mots à moitié formés et les abréviations qu'il utilise compliquent la tâche. L'on devine souvent les mots plus que l'on ne les lit en fonction de l'intensité lumineuse ou de l'angle de lecture sur le lecteur de microfilm. De ce fait la transcription de certains mots peut être incongrue et ce travail devrait être vérifié sur le document original. Par ailleurs n'entendant ni le latin, ni le grec, ma transcription des termes dans ces deux langues peut laisser à désirer, lorsque je l'ai effectuée. Mais comme le dit un sage breton (en l'occurrence moi) mieux vaut quelques choses d'imparfait que rien. D'autant que via INTERNET que rien n'empêche les personnes disposant du savoir nécessaire en ces matières de me dispenser leur aide.

Comme pour mes autres éditions, pour faciliter la lecture des lettres, j'ai développé les abréviations, mis les accents, les apostrophes et une ponctuation. Je les ai également organisées en paragraphes pour favoriser leur compréhension. Les mots ou passages que je n'ai pu encore déchiffrer sont identifiés par >>> >>>

Je remercie particulièrement le pasteur Denis Vatinel qui a bien voulu me dispenser son aide pour identifier les protestants normands cités dans cette correspondance.

**1621** *A la suite de la déclaration de Louis XIII donnée à Niort le 27 mai 1621 et enregistrée à Paris le 7 juin suivant, enjoignant à tous les réformés de se présenter aux greffes des bailliages pour jurer qu'ils désavouaient l'assemblée de La Rochelle<sup>30</sup>, Jean-Maximilien de Langle fut des ministres de Normandie qui se retirèrent en Angleterre. Il emmena avec lui sa femme Marie Bochart et sa belle-mère Esther du Moulin et aussi la sœur de celle-ci Marie du Moulin, veuve du capitaine Antoine des Guyots. Le 5 août, Marie du Moulin épousa dans l'Eglise française de Threadneedle Street André Rivet, professeur de théologie à l'université de Leyde faisant entrer ainsi celui-ci dans le cercle de parenté de Jean-Maximilien de Langle.*

*Considérant les qualités de Jean-Maximilien de Langle, l'Eglise française de Londres se l'attacha au mois de septembre 1621 comme troisième ministre « durant le temps de sa liberté et des troubles de France qui empêchent son retour dans son Eglise »<sup>31</sup>.*

**1622** *Marie Bochart donna le jour à Londres à un fils qui fut baptisé le 14 avril dans l'Eglise française de Threadneedle street et qui reçut le prénom de son parrain Samuel Bochart. A la suite signature le 18 octobre de la paix de Montpellier, l'Eglise de Rouen demanda à Jean-Maximilien de Langle qu'il retourne reprendre sa fonction de ministre. Il présenta cette requête le 27 novembre au consistoire de l'Eglise de française de Londres qui avec regret lui accorda sa décharge<sup>32</sup>.*

*Pour cette année 1622, nous disposons de trois lettres de Jean-Maximilien de Langle à André Rivet datées du 13 et 18 juin et du 14 août. Il s'y dévoile être favorable aux faucons du parti protestant dans leur mouvement de résistance au pouvoir royal. Ses lettres mettent par ailleurs en*

---

<sup>30</sup> Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Réimpression de l'édition de 1859, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 353.

<sup>31</sup> F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, Librairie Fischbacher, Paris, 1892, 3 vol, tome I, p. 405-406.

<sup>32</sup> *Ibid.*, tome I, p. 405-406.

évidence qu'il ne partage par les réticences de son oncle quant aux théories de John Cameron<sup>33</sup> considérant que pour des vétilles, ces querelles contribuent à affaiblir les protestants face aux catholiques. Attitude qui explique son ralliement par la suite à Amyraut ne voyant rien de bon à la position fixiste des orthodoxes comme André Rivet.

1

13 juin 1622 – Londres

Monsieur mon Oncle, Je suis honteux d'avoir tant tardé à vous escrire, mais mon frère Bochart toutefois et quates que l'on ne me prit de m'en aquitter n'a empesché, de me rendre compagnon de sa paresse. Je suis navré que vous ayez creu de moy que j'aye pris plaisir à respandre des bruits contre la vérité au préjudice de vostre académie et que j'aye entretenu mon oncle du Moulin de menteries. Je proteste que je ne sçay si du tout je luy ay escrit, mais si sçay-je bien que si je l'ay fait, je luy ay dit la vérité et ne me suis jamais proposé de blasmer si résolument vos procédures contre Monsieur Cameron. L'affection que je luy porte ne m'ayant jamais poussé si avant que de me faire rien prononcer contre des personnes que j'honore et pour le recerte comme tous vostre corps duquel vous estes l'un des plus notables membres et par obligation comme vostre, depuis que j'ay l'honneur de vostre alliance. Je voy bien que Leyden est un pais de censures. Si j'ay parlé de censure publique, je n'ay pas entendu que vous l'avez publiée à son de trompe, mais seulement je l'ay ainsi appelée par ce qu'elle parloit de personnes publiques desquelz tous les mouvements est l'attent encore qu'elles les mesnagent avec prudence.

Au reste, je voudrois que vous vous fussiez veux vous et Monsieur Cameron. J'espère voir une entière réconciliation et pour la doctrine et pour toutes ces petites pointillés qui aliènent noz espritz. Je croy qu'il vous escrit. Il a bien santi vostre mescontentement par vostre science. Quand au fond de son opinion je me prometz d'en communiquer avec vous lorsque j'auray l'honneur de vous voir qui sera Dieu aydant au retour de Messieurs les ambassadeurs. Certainement la désolation de nos Eglizes devroit chasser bien loin ces altercations inutiles. Le troupeau se dissipe tandis que nous nous amusons à disputer de *lana caprina* et me semble que ce n'est pas le temps d'affiler nos espritz et nous oçgumenter les uns contre les autres, tandis que les ennemis de Dieu tiennent l'espée au rein de son Eglise. Je dis cela à propos des thèses de M. Valane et de ce que depuis peu l'on a rapporté à M. Cameron que Jaqueur a vesperise son opinion mesme qu'il le nommoit et insultait contre son avis. Vous sçavez, Monsieur que des schismes très déplorables sont nais de plus chétifs principes et c'est l'artifice du diable de nous faire disputer avec ardeur pour intéresser nos personnes et nous faire viser aux girouettes tandis qu'il sappe les fondements de l'Eglise de Dieu.

Vous aurez sceu la défection de Monsieur de La Force. Il a plié le genouil devant le Roy en demandant pardon<sup>34</sup>. Monsieur de Sully a fait le mesme le premier. Depuis la lascheté a esté vers ceux

---

<sup>33</sup> John Cameron (1579-1625), né à Glasgow, vint très tôt en France. Dès 1600, il enseignait le latin à Bergerac. Il fut par la suite professeur de théologie à Sedan, précepteur des enfants de la famille de Calignon, ministre à Bordeaux pendant dix ans de 1608 à 1618. Pendant l'été 1618, il succède à Gomar à l'Académie de Saumur. Il y resta deux ans et compta par ses élèves Amyraut et Daillé. En 1620, Cameron revint en Ecosse pour devenir le principal du collège de Glasgow. Il retourna en 1624 à Saumur. Après y avoir donné quelques leçons, il fut appelé à Montauban où il mourut le 27 novembre 1625. Ses théories sont à l'origine de la querelle de la grâce universelle. Après sa mort, le Synode national de Castres en 1626, chargea le Synode d'Anjou de faire imprimer ses œuvres complètes. Le Synode de Charenton en approuva l'édition en 1631. Cf. François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, P. U. F., Paris, 1965, p. 50-57 et Hartmut KRETZER, *Calvinismus und französische Monarchie im 17. Jahrhundert. Die politische Lehre der Akademie Sedan und Saumur, mit besonderer Berücksichtigung von Pierre Du Moulin, Moysse Amyraut und Pierre Jurieu*, Duncker & Humblot, Berlin, 1975, p. 263-281.

<sup>34</sup> Jacques Nompar de Caumont (1558-1652), baron de La Force et seigneur de La Boulaye en Normandie, compagnon d'armes d'Henri IV, figure s'il en est du protestantisme, avait en 1621 combattu avec vaillance contre les troupes du Roi, en 1622 par réalisme politique et aussi sous l'influence de sa femme, Charlotte Gontaut de Biron, fit sa soumission le 25 mai 1622 à Sainte-Foy-la-Grande. Le Roi lui accorda le bâton de maréchal de France et une somme de 200 000 écus pour le dédommager du gouvernement de Béarn et de la charge de capitaine des gardes que lui et son fils avaient exercé près de trente ans. Duc de LA Force (Armand de Caumont), *Le Maréchal de La Force. Un serviteur de sept Rois (1558-1652)*, Editions de La Table Ronde, Paris, 1950, p. 282-283.



de Montauban pour les exhorter à obéir au Roy, mais cette séduction n'a point réussi. Le siège est maintenant devant Montauban. Le milord Hay<sup>35</sup> a escript au Roy qu'il désespère de la paix et qu'il attend ses commandements pour revenir. Il se remande, permet à nos députés de /2/ l'assemblée de revenir vers luy et nous promet tout ce qu'il pourra d'assistance. Cependant les effects que nous pouvons attendre de cette bonne volonté son trop chétif pour divertir de grands maux qui nous accablent et cette emplastre ne peut couvrir qu'à demie la playe que si Dieu luy mesme ne travaille. Je voy tout réduit à une dissipation irréparable les effectz de la générosité de nos assemblées. L'on nous rapporte que le maire de La Rochelle a été exécuté pour trahison avec un nommé Fretois. L'Eternel, qui est le garent de son sang, veille pardonner à ceux qui par indiscretion en ont perpétué l'esfusion et se rendre tout du long aux ennemis de l'Eglise.

Nostre famille est, Dieu merci, en santé. Ma petite femme et moy vous baisons très-humblement les mains et ma mère me charge de vous faire excuse si elle ne vous escript point et à ma tante par ce, dit-elle, qu'elle peine si mal qu'elle n'oseroit la hazarder. Elle vous salue très-humblement tous deux. Dieu bénie vostre famille et estre inigne de plus en plus le lien de nostre sainte amitié. Je suis,

Monsieur mon oncle,

Vostre très-humble serviteur  
et obéissant neveu.

J. M. de Langle

Le 13/3 juin 1622.

B. U. Leyde, BPL 278/3

2

18 juin 1622 – Londres  
à Monsieur Rivet à Leiden

Monsieur mon Oncle, Je suis estonné comment vous demandez nos lettres avec tant d'affection puisqu'elles vous coustent si cher. Ces quatre francs m'esfrayent et enten vous en faire raison à nostre première veue comme de l'argent que vous avez payé pour mes livres que mon frère Bochart m'a apportez de quoy je ne me fait mention que depuis quelques jours j'avoy creu qu'il les eust paiez.

Nous vous remercions de vos beaux livres<sup>36</sup>. Tout me semble exquis et vous dis avec vérité que je loue Dieu que vous les ayez mis en lumière. Charron a fait des méditations sur le mesme subject et disposer presque par un mesme ordre, mais tous ces papistes habillent Dieu à leur mode et me semble que la vérité perd sa grâce en la bouche d'un supersti[ti]eux comme ces musiciens qui donnent aux pseumes l'air de leurs chansons les plus indignes. Il me semble que j'oy ma tante tenir le langage de sa niepce sur un pareil subject. Sçavoir qu'elle a contribué à ce bel ouvrage pour sa paine faites un effort et faictes luy mettre en lumière une oeuvre encor plus excellent que celuy là, qui soit l'image parlante de vous deux et auquel elle a véritablement contribué.

J'ay leu avec un indicible contentement vos *Mystères jésuitiques*<sup>37</sup>. Je croy que vous les verrez bientost en Anglois. Ce livre est de saison en ce pais là, où maintenant les misérables sauterelles strident impune et cependant leur doctrine fut encor dernièrement condamnée par l'arrest qui a esté donné contre le commentaire de Pareus sur l'Epistre au Romain à cause de ce qu'il enseigne sur le XIX<sup>e</sup> chapitre touchant l'autorité des tyrans et du devoir des peuples. Vous verrez le lieu. Ce livre fut bruslé dimanche dernier avec toute sorte de solemnité par l'évesque d'Arde Paul, et un ministre qui

---

<sup>35</sup> James Hay (1590-1636), Lord Hay of Sawley (1615), 1<sup>er</sup> comte de Carlisle (1622), un écossais, avait été envoyé par le roi d'Angleterre Jacques 1<sup>er</sup> en France en 1621, 1622 et 1624 auprès de Louis XIII pour obtenir la paix pour les huguenots.

<sup>36</sup> Il doit s'agir des *Meditationes XII in selecta aliquot Scripturoe loca*, 1622.

<sup>37</sup> *Mysteria patrum jesuitarum*.

avoit presché trop licentieusement touchant les matières chatouilleuses et qui avoit en son information réclamé l'autorité de Pareus a esté jetté en prison fort estroite. L'on dit que l'on luy fait son procès.

Le bruict recommence du mariage d'Espagne<sup>38</sup>. Vous n'en aviez rien creu jusques à ce que vous en sçachiez l'accomplissement. Monsieur Car m'a dit que le Milord Dicqueby<sup>39</sup> escrit que le peuple de là y est aussi peu affectionné que celuy-ci. Pour les nouvelles de France, je voy que vous en estes fort mal informez. Je laisse à ma petite femme qui recevra mes lettres en mon absence à continuer celles-ci /2/ et à vous mander ce qu'elle aura de nouveau.

J'ay parlé à plusieurs personnes de M. Claude vostre fils<sup>40</sup> qui nous promet de veiller aux occasions. Pour luy j'y feray ce qui me sera possible. Monsieur de Soubize est encore yci<sup>41</sup>. Le Roy d'Angleterre et luy s'entre présentent les vertus chrestiennes. Il recommande au Roy la charité et le Roy les exhorte à la Patience. Le milord Hay est remandé. Je suis contraint de [...] yci et ententer une compagnie qui vient ici pour lier la partie avec moy d'un voyage aux comices de Cambrige.

Je donneray tantost vostre lettre à Monsieur Cameron. Je la trouve excellente sinon qu'en vos justifications vous me jettez le chat aux jambes quand vous luy dittes que je vous avoy mandé qu'il croioit que vous fussiez l'instigateur de vostre censure, mais je me souete [...] d'estre le Hazazel pourveu que vous vous entrembrassiez. Je sçauray bien faire ma paix avec luy et vous obliger par mes service à me continuer vostre bienveillance à Dieu mon cher oncle et tantinette.

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

*Monsieur mon Oncle<sup>42</sup>,  
de M. de Langle pour vous remercier humblement et ma tante de vostre beau et digne présent que j'estime pour son mérite et chéris pour son extration, rien ne me peut venir de vous dont je ne fasse cas, et particulièrement les saveurs de vostre esprit. Je garderai pressieusement ce gage de vostre affection. Je l'ai desià assés considéré pour l'admirer, mais je ne m'estime pas capable de le louer en destail. Je me tiendrai prou heureuse d'en goûterles dousseurs et les consollations qui sont touiours de saison, mais particulièrement en ce tempts que nos méditations terrestres ne nous peuvent mener qu'à des longues suites d'afflictions.*

*Je n'ai point eu de lettres de Fransse ceste semaine et quant M. de Langle est apsent je ne sai point de nouvelles. Il en court une très mauvaise que St-Entonis s'est rendue à composition et que néanmoins le Roi a fait prendre plusieurs des prinssipaus. Mon frère est allé pour un mois aus chans avec deux de ses compagnons apprendre de l'anglois. Je vous envoie une lettre qu'il laissa à son partement. Nostre famille est en santé grasses à Dieu. Ma Mère de Langle vous baise et à ma tante les mains, avec vostre permission je fais le mesme vous désirant demeurer à tous deux,*

*Monsieur mon Oncle,*

*Très-humble et très-affectionnée  
niepce et servante. M. B.*

*Ce 18 juin.*

*Madame Orchas m'a priée de faire ses excuses à ma tante de ce qu'elle ne lui a point escrit une griève maladie de sa fille énée l'en empesche il y a un mois qu'elle est à l'extrémité.*

---

<sup>38</sup> Jacques 1er d'Angleterre avait formé le projet chimérique d'une alliance matrimoniale avec l'Espagne pour résoudre les difficultés de son gendre le roi de Bohême dont les terres du Palatinat avaient été envahies. La mention de ce projet nous a permis de classer cette lettre non datée.

<sup>39</sup> John Digby (1580-1653), 1<sup>er</sup> comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, négociait le susdit projet de mariage.

<sup>40</sup> Claude Rivet, sieur de Mondevis, né le 18 octobre 1603, était le second fils d'André Rivet et de sa première femme Suzanne Oyseau. Il entra au service des La Trémoille et en 1627 devint le premier secrétaire d'Henri de La Trémoille. En 1629, il alla à la messe et reçut un brevet de cartographe du roi. Il revint à la Religion réformée en 1639, entra au service du prince d'Orange, se maria en 1641 et mourut au début de l'année 1647.

<sup>41</sup> Soubise selon l'expression du baron de Schickler après la retraite de l'île de Ré était venu puiser à Londres de nouvelles forces morales et matérielles.

<sup>42</sup> Cet ajout est de la main de Marie Bochart.

14 août 1622 - Londres

Monsieur mon Oncle, Les 4 Francs m'ont fait peur, et m'ont fait résoudre à attendre les occasions d'avoir moyen d'écrire et me ramentevoir à vostre souvenir ; celle-cy de Monsieur Ambrosius me semble trop en main pour la laisser escouler. Il m'a promis de vous faire seurement tenir ce paquet par voie d'amis.

Lundy dernier, je receu lettre de mon oncle Du Moulin de Sedan escrites depuis 6 jours par lesquelles il me donnoit advis que Mansfeldt<sup>43</sup> entroit en France avec vint mil hommes sans les François, qui si joignent que la dessus on s'achestoit les nostres et les rançonnoit-on, afin que s'il estoit question de redimer les villes l'on contentast Mansfeldt. Je sçay très asseurement que Monsieur de Bouillon est engagé entièrement en cette affaire et que quand bien Mansfeldt n'entreroit pas en France, il ne lairroit pas d'agir. Monsieur de La Trimouille passe, s'il luy est possible, avec quelques deux mil chevaux dans le Poitou pour relever les courages abbatus de la déroutte et donner la main à tant de gentz de bien qui sont là sans adresse<sup>44</sup>. Monsieur de Soubize part d'yci dans deux ou trois jours<sup>45</sup>. Je croy qu'il emmènera quelque trois ou quatre mille hommes de volontaires. Son dessein ne se dévulgue point. Cependant les progresz du Roy continuel dans le Languedoc avec toutes les cruautés les plus atroces que l'on se puisse imaginer. Il y en a qui doutent encor de la révolte de M. de Lesdiguière, tant de son parti que de sa Relligion<sup>46</sup>. J'oublois à vous dire que Monsieur le comte de La Suze<sup>47</sup> est venu trouver Monsieur de Bouillon avec ses amis. Monsieur le marquis de Duras<sup>48</sup> y est aussi et Monsieur le baron de La Haye du Puis<sup>49</sup>, qui y a mené cent gentilhommes de Normandie.

---

<sup>43</sup> Ernst comte von Mansfeld (1580-1626), commandant des troupes du roi de Bohême et des protestants d'Allemagne, après avoir été défait par les forces Espagnoles, s'était approché avec ses troupes de la frontière française. Les faucons du parti protestant escomptaient que la présence de ses troupes sur la frontière ferait diminuer la pression sur Montpellier et inciterait le Roi à rechercher un accord.

<sup>44</sup> A lire ce passage l'on réalise l'irréalisme des faucons du parti protestant. Le duc de Bouillon, Henri de La Tour d'Auvergne était alors un vieux Monsieur perclus de goutte qui, comme plus tard son fils cadet Turenne, savait qu'il ne fallait s'engager qu'à bon escient, et qu'à une intervention militaire, toujours hasardeuse, était préférable une solution négociée, comme il le fit en 1605 et 1606 avec Henri IV. Notons que Mansfeld et ses soldats ayant transmis une épidémie à Sedan, il eut pour souci premier d'éloigner ce fléau de sa principauté et de la France. Henri de La Trémoille était pour sa part un bon fils qui en aucun cas ne voulait et ne pouvait contrarier sa maman, ni sa belle-maman, les colombes qui considéraient en bonnes hollandaises que l'ennemi des protestants n'étaient pas le roi de France, mais le roi d'Espagne et étaient pour la paix. L'on pourra à la défense des protestants de l'époque reconnaître qu'ils ne pouvaient avoir lu Freud.

<sup>45</sup> Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, par comparaison aux ducs de Bouillon et de La Trémoille est un faucon du parti protestant toujours prêt à en découdre avec les catholiques. Mais menant ses hommes dans des opérations hasardeuses dont bien peu réchappaient, l'on peu rétrospectivement s'interroger s'il ne fut pas plutôt un anti-héros contribuant par la mort des volontaires qui le suivaient à affaiblir les forces du parti protestant, d'autant que les soldats du Roi qui le combattaient amenaient avec eux destruction, famine, peste, dysenterie, typhus,... qui avaient des conséquences démographiques plus importante sur la population protestante 18 ou 19 fois moins nombreuses que la population catholique. Le titre ducal que lui accorda Louis XIII de ce fait ne doit-il pas être considéré comme un témoignage des services rendu au pouvoir royal.

<sup>46</sup> François de Bonne (1543-1626), duc de Lesdiguière en 1611, l'homme fort du Dauphiné, maréchal de France depuis 1609, maréchal général des camps en 1621, avait abjuré le 25 juillet 1622 entre les mains de l'évêque d'Embrun. Pour le prix de cette conversion il fut fait connétable de France.

<sup>47</sup> Louis II de Champagne († 1637), comte de La Suze, appartenait à une famille huguenote du Maine. Il avait épousé le 17 janvier 1617 Charlotte de Roye La Rochefoucauld, fille de Charles Roye de la Rochefoucauld, comte de Roussy et de Claude de Gontaut-Biron. Sa sœur aînée, Catherine, était l'épouse d'Amaury II Gouyon, marquis de La Moussaye.

<sup>48</sup> Guy-Aldonce de Durfort (1605-1665), comte de Duras, était le fils de Jacques de Durfort, marquis de Duras et de Marguerite de Montgomery, dame de Lorges. Il était engagé par contrat du 27 juin 1619 à Elisabeth de La Tour d'Auvergne, fille cadette du duc de Bouillon. Leur mariage fut célébré le 28 février 1624. Ils sont les parents des maréchaux de Duras et de Lorges.

<sup>49</sup> Gédéon de Magneville († 1645), baron de La Haye-du-Puits, fils d'Arthur de Magneville, seigneur de La Haye-du-Puits et de Judith Aux-Epaulles, était un des principaux nobles huguenots du Cotentin (bénéficiant de 18 000 livres de rentes en 1640). Il avait été député à l'Assemblée politique de Loudun de 1619 par les Eglises de Normandie. Ce turbulent personnage,

Il y a trois semaines que je n'ay nulles nouvelles de Rouen. Je suis en paine de l'estat de ces pauvres Eglizes sur tous ces nouveaux accidents. J'appris hier que ceux de Paris estoient fort allarmés aller trouver Monsieur le Chancelier pour luy demander quelque seureté contre la violence du peuple que les menaces. Il leur respondit qu'il ne leur pouvoit donner autres seureté que celle que le Roy leur avoit prescrite. Dieu veille conserver ces pauvres Eglizes qui ont bien abusé de leur prospérité et dans icelles ce que nous y avons de plus cher. Je m'informe par tout de quelques conditions pour Monsieur cadet<sup>50</sup>. Mes amis m'ont promis d'y veiller.

Monsieur Cameron partit le mesme que je receu /2/ vos thèses, desquelles je vous rends grâces. Vous y réfutez son opinion entièrement, mais je tiens que c'est sans luy donner subject d'offence. Il m'ennuie bien que je n'ay l'honneur d'en communiquer avec vous, mais je voy bien que la partie est remise au printems car les affaires de Messieurs vos ambassadeurs languissent trop.

J'auroy fait compagnie à Monsieur Ambrosius, n'estoit qu'il y a quelque temps que nous allasmes aux comices d'Auxford et Cambrige et je n'oserois faire ses escrips si fréquentes. J'ay yci affaires à un peuple qui conte mes rechoutes<sup>51</sup> et suis en la mesme persécution que j'estoy à Rouen. Ils galopent tant qu'ils peuvent le relav pour le quart d[...] et à force de m'aimer ils m'incommodent. Je vu à Oxford plusieurs de vos amis qui vous baisent les mains. Je croy vous l'avoir dit par mes précédentes.

J'ai acheté cent sols le Cusanne que vous demandez, c'est de trouver quelque commodité pour le vous envoyer. Je vous doy encor selon la supputation de mon frère 4 livres. S'il vous plaist je bailleray à ce jeune homme pour qui vous avez receu quelque argent. Ma tante m'excusera s'il luy plaist si je ne luy escriis. Elle prendra part à la prolixité de ces lettres. Voici un bas de soye que j'envoye à mon cousin par ce que je croy que s'il ne gagne sa gageure il n'a pas tenu à ma tante ny à vous. Mes enfants se portent bien ce qui se peut, grâces à Dieu. Ma mère, ma femme et moy vous baisons très humblement les mains. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur  
et neveu très affectionné.

J. M. de Langle

A Londres, ce 4/14 aoust 1622.

B. U. Leyde, BPL 278/4

**1625** *Pierre du Moulin, appelé au printemps 1624 à Londres par le Roi d'Angleterre, était tombé gravement malade<sup>52</sup>. Au mois de janvier 1625, Jean-Maximilien de Langle se rendit à Londres pour aller voir son oncle et aussi pour proposer au jeune David Primerose, fils de l'ancien pasteur de Bordeaux, un emploi de ministre à Rouen. Dans sa lettre du 2 février, il relate à André Rivet son séjour en Angleterre.*

*L'on notera l'évolution de Jean-Maximilien de Langle depuis 1622. Si à ce moment là, il voit dans les réformés en rébellion contre Louis XIII des « gentz de bien », à la fin de l'année 1625 les Rochelais sont devenus des « misérables gentz » pour ne pas vouloir accepté les conditions de paix du souverain. Jean-Maximilien aspire désormais à la paix afin de pouvoir faire ses vendanges à Gaillon.*

---

après avoir fait partie de la clientèle du prince de Condé, se donna à Gaston d'Orléans. Arrêté au mois d'août 1631 comme son complice, il fut enfermé pour deux ans au château de Caen.

<sup>50</sup> Claude Rivet, le second fils d'André Rivet, âgé de 19 ans en 1622. Il entrera aux service des La Trémoille, nous suivrons son destin picaresque au travers des lettres de Jean-Maximilien de Langle.

<sup>51</sup> Ressources.

<sup>52</sup> Pierre II du Moulin, « La vie de Pierre du Moulin » in Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l'âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1966, p. 227-228.

2 février 1625 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je n'ay pas laissé d'avoir les mains engourdis quoy que l'hyver n'ait pas esté bien violent, mais vostre facilité à pardonner nourrie ma paresse. Un peu auparavant mon voiage en Angleterre, je vous escrivis amplement. Je croy que vous aurez receu mes lettres, j'ay voulu estre tesmoin oculaire des indispositions de mon oncle du Moulin et l'amitié que je luy porte m'a obligé à ce voiage qui s'est point fait sans grandes incommoditez. Je croy que vous aurez sceu que mon frère étoit de la partie. A nostre arrivée nous trouvasmes mon oncle en un estat passable et qui à l'abord nous tesmoigna du contentement de nous voir. Sa maladie est une profonde mélancholie causée par des remuements de conscience et par une trop exacte et trop assidue revue de toutes ses actions, lesquelles souvent il criminalise quoy qu'il n'y en ai point de subject<sup>53</sup>. Les considérations de son Eglize de Sedan qu'il a quitté le travaillent aussi quoy qu'en ce point il ne croit point avoir contrevenu à ses promesses, mais il s'accuse d'ingratitude envers ces gents à joindre que ses affaires domestiques ne se trouvent pas si bien establies qu'il s'imaginoit. Il en conçois aussi quelque desplaisir et en tout cela il se monstre ingénieux à se tourmenter et la beauté de son esprit luy forme des objections si fortes qu'il y a de la difficulté à luy respondre, outre cela il s'est réduit à une forme de vivre fort estrange, ne prend guère plaisir à manger qu'en particulier et le soir incontinent aprez le repas il s'abandonne dès 7 heures de soir au sommeil que souvent il provoque par artifice. Cela fait que ne pouvant pas dormir toute sa nuit il en passe une partie en ces méditations de tristesse. Cependant, Dieu luy a conservé la foi de son esprit. Il presche, il escript, il dispute aussi heureusement que de coustume quand il y est engagé, et toute l'infirmité de ce costé la consiste en une grande défiance de ses forces en des irrésolutions continuelles et en ce qu'il communique son mal indifferement à ceux qui luy demandent des nouvelles de sa santé.

Tandis que nous estions là son fils aîné arriva qui ne luy donna pas grand contentement. Quelques jours aprez vint ma tante, sa femme<sup>54</sup>, accompagnée de mon cousin Des Guiots<sup>55</sup>. Je ne m'apperceus point aussi que cela luy apportait la joie qu'inafailliblement il eust ressentie en une autre disposition durant nostre séjour /2/ en ce lieu qui fut environ de quinze jours. Nous employasmes tout ce que nous peusmes d'industrie et mismes sur pied tous nos amis pour le resjouir, mais avec peu de succès. Vous diriez que c'est un homme qui n'a jamais ri. Il voit tous les subjects de gayeté s'escouler auprès de luy sans beau[coup] d'esmotions cela fit que voiant ma tante proche de luy nous recusmes en nos Eglizes et depuis nous avons nouvelles qu'il est un peu mieux.

Tout le profit que j'ay fait en ce voiage, c'est que j'ay remarqué en ce personnage des tesmoignages de l'infirmité de nos grands hommes et des exemples de la force de Dieu qui se desploie en eux. J'ay veu en luy toutes les vertus chestiennes se déployer l'une aprez l'autre, et j'espère de prière s'exprimer avec des sanglots pathétiques ce qui se peut et avec une véhémence incroy[able]. Cela me fait croire que Dieu le veut exaucer puisqu'il luy fait sa grâce de le prier si bien et avec tant de contention.

Mon cousin est de retour avec nous et a ramené un cheval d'Angleterre que mon oncle luy a donné. Il a quelque espérance d'avoie un enseigne de cavalerie en l'armée de Mansfeldt, mais il est obligé de mener quelques soldats au capitaine et de les mettre en equippage ce qui ne se fera pas sans grands frais dont je l'ay voulu divertir, mais je n'ay de rien pro[...]. Il est maintenant chez Monsieur de Berteville.

<sup>53</sup> Ce passage est cite par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 161, note 81.

<sup>54</sup> Sarah du Gelhay, seconde épouse de Pierre du Moulin, de 29 ans sa cadette que celui-ci avait épousé le 16 novembre 1623 au bout de 15 mois de veuvage. Elle lui donna dix enfants.

<sup>55</sup> Des Guyots était né du premier mariage de Marie du Moulin avec le capitaine Antoine des Guyots.

J'ay receu depuis peu le tableau que vous m'avez envoyé dont je vous ren grâces. Je voudrois que l'affaire dont vous me parlez touchant M. vostre fils<sup>56</sup> fust en m[eilleurs] dispositions ou au moins en l'estat de vous y pouvoir rendre quelque service, mais allant en Angleterre, je fus chargé de demander le fils de Monsieur Primerose<sup>57</sup>, ce qui pourra réussir au retour du jeune homme, qui est en Escosse à présent. Il n'y a que Monsieur Primerose qui y face quelques difficultés encor remet-il l'affaire à la volonté de son fils<sup>58</sup>, de laquelle la mère, la fille et l'autre frère nous donnent quelque assurance. A son défaut, cette Eglize jette les yeux sur Monsieur Calandrin<sup>59</sup> à qui j'en ay parlé estant à Londres aprez luy en avoir escript longtemps auparavant par charge de cette Eglize. J'auray lors aux occasions de l'avancement de Monsieur vostre filz et vous en tiendray adverty.

Je vous ay desjà mandé que vos mystères jésuitiques sont réimprimés yci en cinq ou six exemplaires que je vous enverray par Monsieur Lagne /2/ à la première commodité. Je vis, à Douvres, Mansfeldt avec douze mille anglois attendant la descente des soldats danois. Il se contentoit grandement de nostre Roy et plus que du Roy d'Angleterre mesme. Nous prions Dieu tous les jours pour vostre ville assiégée.

Auparavant que de vous esgager de la lecture de cette lettre dont la longueur vous sera ennuyeuse, je vous prie de trouver bon que j'aye vostre jugement sur une affaire espineuse de laquelle nous sommes mesnacez en cette Eglize. Il y a environ 4 ou cinq ans qu'un homme engrossa deux sœurs en mesme temps et advoua sa faute au consistoire qui le censura autant que la discipline et la nature de telles fautes le peuvent permettre. Depuis ce temps l'une de ses sœurs a esté mariée, l'autre ne l'est point et autant que nous en pouvons juger par la recherche des antiens, ce jeune homme continue ses desbauches avec celle-cy. Si la non mariée à laquelle nous croions qu'il a promis mariage et qu'aprez la mort de son père il se dispose à passer outre. Je vous prie de me mander comment vous croiez que nous debvons comporter et si vous estimez que nous debvons consentir à ce mariage mettant en considération que quoy que plusieurs sçavent le scandale tel qu'il est, que néantmoins le peuple n'a eu communication de la censure que comme d'une simple fornication commise avec celle qui reste encor à marier à la première commodité. Je vous manderay des nouvelles mais voiés un trop grand effort pour un paresseux.

Toute nostre famille est en santé grâce à Dieu. Ma mère et ma petite femme vous embrassons avec ma tantinette de tout nostre cœur et louons Dieu qui vous a conservé parmi la mortalité. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

---

<sup>56</sup> Il s'agit ici de Samuel Rivet, le fils aîné d'André Rivet et de sa première femme Suzanne Oyseau, né en 1599. Il avait commencé ses études à Saumur, les avait poursuivies à Leyde et les avait achevées à Genève. André Rivet aurait aimé que son fils lui succédât à Thouars, mais la duchesse douairière de La Trémoille préféra pour ce poste un ministre plus confirmé Paul Geslin de La Piltière. La guerre et le fait que les Rivet ne devaient pas avoir que des amis rendirent la quête d'une Eglise pour Samuel très difficile. Dans ses lettres son oncle Guillaume Rivet fait état de possibilités à Mirambeau, à l'Ile-Bouchard et à Loudun même. Au début du mois de décembre 1627, se présenta une occasion plus sur à la suite du décès de son oncle Marc Fossa, pasteur de Melle. Le consistoire de Melle accepta la candidature de Samuel, mais la guerre, en empêchant la réunion de tout Synode provincial, retarda sa nomination. En 1629, lors que le synode put enfin se réunir, la santé de Samuel Rivet s'était altérée et il mourut le 19 septembre 1629 sans avoir été jamais pourvu.

<sup>57</sup> Gilbert Primerose, né en 1567, un Ecossais, ministre de Mirambeau en Saintonge (1596) puis de Bordeaux (1603), frappé en 1621 par l'interdiction faite aux ministres étrangers d'exercer, ne put obtenir la levée de cette sanction et dut partir en Angleterre. Le 4 octobre 1623, il remplaça comme ministre de l'Eglise française de Londres, Jean-Maximilien de Langle retourné à Rouen. Il mourut le 4 décembre 1642. F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre, op. cit.*, tome I, p. 407 et tome II, p. 80. La correspondance de Gilbert Primerose à André Rivet, transcrite en 1910 par G. Bonet-Maury, a été publiée dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome LX, 1911, p. 410-431 (fichier 2881).

<sup>58</sup> David Primerose est né en 1599 du premier mariage de Gilbert Primerose avec Suzanne Brenon. Il fit ses études à Genève et les compléta à Bâle et à Leyde où il eut André Rivet pour professeur. Il les acheva en 1624 à Oxford où il obtint son degré de bachelier. Il fut sollicité dès 1624 par l'Eglise de Bordeaux, mais craignant les oppositions dont il pouvait être l'objet, il préféra l'Eglise de Rouen qu'on lui avait assuré être « fort paisible bien que populeuse ». Les huit lettres de David Primerose conservées à la cote BPL 301 dans le Fonds André Rivet de la Bibliothèque de l'Université de Leyde sont publiées en annexe de la présente édition des lettres de Jean-Maximilien de Langle. David Primerose mourut le 29 décembre 1650 à Rouen 1650 âgé de 51 ans.

<sup>59</sup> Calandrin appartenait à un groupe de familles réformées lucquoises réfugiées à Genève.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 2<sup>ème</sup> febvrier 1625.

J'oublioy à vous dire qu'un curé de Dieppe, nommé Martel, a esté exécuté ces jours passez en cette ville pour sodomie, incendies, meurtres, sortilèges et pour avoir eu dessein de tuer le Roy. Il a charge de ce dernier crime quelques jésuites dont il y en a un prisonnier ; yci toute la société est fort en émotion et cette affaire va bien loing. Je vous en manderay les particularités.

B. U. Leyde, BPL 278/5 et 6

5

26 mai 1625 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vous me faites vos dons en temps et moy je vous envoie tard et de mauvaise grâce ce qui vous appartient vos Mystères sont très estimez yci et plusieurs de la Court les ont veus qui en font grand cas. J'ay nouvelle de mon oncle du Moulin qui se porte un peu mieux. Il fait ses efforts pour s'en retourner à Sedan où par les eaux de Spa il espère retrouver son entière santé. Je ne sçay quelles nouvelles vous avez de mon cousin mais il y a plus d'un mois que je n'en ay eues. Il estoit à Paris et indisposé et prenoit son vol vers troupes des Pais Bas. Dieu le bénit et le conserve.

J'ay esté ces jours passez au Synode de nostre province à Caen, où j'ay veu ma mère et mon frère Bochart en bonne santé tous deux. Apprivoisez en ce pais là mon frère y a aquis une grande réputation. Nous avons yci depuis peu quelques jours Monsieur de Primerose qui contente fort nostre peuple. C'est un jeune en qui se remarque de la mémoire et du bon jugement. La vivacité de fera paroistre avec le temps.

Nos nouvelles de La Rochelle sont incertaines ce qui se peut. Nous nous sommes veues dans deux ou trois fois rentrer dans le port et autant de fois rejetté dans la tourmente. Ces derniers jours Bellujon<sup>60</sup> estoit retourné à La Rochelle et portoit, à ce que l'on disoit, le paquet de la paix. Sçavoir la démolition du fort et employ de Monsieur de Soubize dans ses vaisseaux avec seureté. Cependant en un instant, je ne sçay si ça esté par les artifices dudit agent que l'on aye recognust ou par l'humeur de ces Rochelois trop disposée au remuement tout se porta dans la violence. Et Bellujon quittant la partie revint à Marans d'où il regardoit l'émotion de ce peuple et attendoit que ces boutades fussent calmées.

Hier au soir, je receu lettres de M. Drelincourt<sup>61</sup> qui me mande que le duc de Bukinquam estoit arrivé et qu'il avoit eu sa commission de moyenner cette paix et quinze hommes de qualité luy avoient donné parole que nostre accommodement estoit affaire assurée.

Toute nostre famille et les femmes avec moy, vous saluons avec ma chère tante très affectueusement. J'oublois à vous dire qu'en nostre synode il ne se présente nulle occasion que vous eussiez voulu agréer pour M. vostre filz, forces petites Eglizes que les pasteurs quittent par nécessité. C'est un malheur pour moy de ne vous pouvoir servir en ce que j'ay tant en recommandation, car je proteste avec vérité que les rares dont que je remarque en vous joins avec une bonté officieuse sans exemple me rendent très parfaitement vostre, outre l'honneur que j'ay de vous appartenir qui m'oblige d'adjouster à la qualité de serviteur celle de

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très affectionné  
neveu.

J. M. de Langle

---

<sup>60</sup> Daniel de Bellujon, gentilhomme bourguignon, était le porte parole de Lesdiguières.

<sup>61</sup> Charles Drelincourt (1595-1669), un Sedanais, était depuis 1620 ministre à Charenton. Il débuta en cette année 1625 une correspondance avec André Rivet qui se poursuivit jusqu'à la mort de ce dernier. La Bibliothèque de l'Université de Leyde conserve 169 de ses lettres. Une universitaire Irlandaise, Jane Mckee, a effectué la transcription de cette correspondance qui doit être publiée prochainement par les éditions Honoré Champion.

A Rouen, ce 26 may 1625.

B. U. Leyde, BPL 278/7

6

4 novembre 1625 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle, Les misères du temps auquel nous vivons m'ont presque rendu muet et je ne pren plaisir d'escrire si ce n'est pour ma consolation. Vous aurez sceu à quels termes nous en sommes et par quels instrumens l'on a travaillé à nostre ruine. Ce qui m'afflige en cela c'est que ce coup semble avoir brisé les liens de nostre communion.

Les députés qui estoient en Cour s'en sont retournés. Le Roy promet à tous la paix et aux Rochelois mesme, pourveu qu'ils la demandent avec l'humilité requise et que, par de bons tesmoignages de repentance, ils amendent les fautes passées pour conclure cette paix tant souhaitée et en laquelle le Roy a promis de ne point toucher aux privilèges de ceux qui les justifieront. Toutes ces villes du Languedoc et les Rochelois doibvent faire une nouvelle députation en court que l'on attend aux prochains jours.

Je vous envoie un livret que vous prendrez plaisir à lire et mon cousin Des Guiots aussi. Je voudrois que quelque occasion favorable se présentast en laquelle je vous peusse faire paroistre mon affection pour l'establissement de Monsieur vostre fils, mais je ne sçay nulle Eglise en Normandie sinon, celle de Dieppe, laquelle jette les yeux sur un nommé Lagnel qui est de vos auditeurs. Cependant, je veilleray aux occasion de vous y servir.

Vostre Elzevir m'a délivré les vostres. J'ay recommandé son livre à nos libraires, ce que je n'eusse point fait sans vostre commandement, veu que cette pièce n'est que pour les doctes, lesquelz luy préfèrent tousjours l'original latin. Et pour le peuple nos synodes n'ont pas trouvé expédient de leur apprendre ces questions qui ont apporté le dégast dans vos Eglizes à [...] que c'est une très impertinente traduction. Je m'estonne que vous n'avez donné cette commission à un autre qu'à ce personnage qui a un [...] ille badin et qui habillé à la nervaize des distinctions d'eschole.

Je vous prie me tant obliger que de me faire avoir de chez Elzevir le reste des œuvres de Socin. Je n'ay que ceux que vous pristez la paine de m'achepter : *De Baptismo adversus purecum mens, De Autoritate S. Scriptura* mis en lumière par Vorstius<sup>62</sup>. Elzevir le jeune m'a dit qu'il me fournira le reste. Si Dieu nous donne quelque [...] se, je m'iseccerois contre ce meschant inst.

Nous avons toutes les semaines nouvelles de ma mère du Mes[nillet] et de mon frère Bochart qui sont en bonne santé. Celles que nous recevons de Sedan m'attristent fort. J'ay peur que l'indisposition de mon oncle ne l'empesche de mettre en lumière la response au cardinal du Perron, laquelle il a parachevée. Ma famille est gaillarde ce qui se peut. Si nos pauvres Eglizes estoient en paix, je gousterois avec plaisir les bénédictions que Dieu respand sur nous. Je le prie qu'il vous conserve. J'embrasse avec vous ma bonne tante et mon cousin qui est aussi malheureux que Monsieur de Soubize. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 4<sup>ème</sup> novembre 1625.

B. U. Leyde, BPL 278/8

---

<sup>62</sup> Conrad Vorst (1569-1622) dit Vorstius, professeur de théologie à Steinfurt puis un temps à Leyde, avait fait éditer en 1611 à Steinfurt le Traité *De Auctoritate Sacrae Scripturae* que Faust Socin (1539-1604) avait publié en 1570.



23 décembre 1625 - Rouen<sup>63</sup>

Monsieur mon très-honoré oncle, Je vous escrivis il y a  
quelque deux mois par un jeune homme de livre, et par luy je vous envoiay un petit livret que je ne  
sçay si vous avez receu. Le Sieur Elzevir s'est voulu charger de la présente >>>> >>>> >>>>>.

Vous aurez sceu comme les Rochelois ont esté traictez depuis la perte de leurs isles et la dissipation de leur armée navale<sup>64</sup>. Ils ont esté longtems en Cour sans pouvoir avoir audience, et tandis que les députés du Languedoc estoient ouïs et que si leur vouloit donner la paix, les Rochelois en estoient déboutés, et leur faisoit on dire qu'ils s'estoient rendus indignes de la paix par leurs déportements rebelles. Enfin, Sa Majesté leur donna audience il y a environ un mois et leur promit la paix aux conditions qui leur seroient proposez par Monsieur le Chancelier, que je vous envoie. Ces misérables gentz ne les ont voulu accepter & aprez avoir dit à Monsieur le Chancelier que l'on trompoit Sa Majesté, à qui l'on luy faisoit entendre qu'ils estoient réduits aux extrémités, et l'avoir prié de dire au Roy qu'il luy pleust députer des commissaires et qu'ils feroient voir qu'ils avoient des provisions pour deux ans, ils sont retournez sans dire adieu.

Cependant, depuis leur départ l'on nous dit que les affaires de la paix ne sont point désespérées et que Sa Majesté y incline par l'intermédiaire des ambassadeurs de la ligue contre l'Espagne, et particulièrement du roy de la Grande Bertagne et de vostre [...] M. d'Armen<sup>65</sup>, et que le Roy a relasché des conditions premières et qu'il ne requiert d'eux seulement qu'ils démolissent leurs fortifications depuis l'année 1621. Cela nous donne encore quelques espérances de paix quoy que les préparations s'acheminent contre ces misérables gentz. Dieu aye pitié de cet estat.

Nostre famille est en santé, Dieu merci. Vostre niepce accouche dans deux ou trois<sup>66</sup> D[ieu] aydant. Si vous n'avez point encore achepté pour moy les œuvres de Socin, je vous prie de les laisser là, sinon je vous supplie de me les envoyer à la première commodité & je vous enverray aussitost ce qu'ils auront cousté. Je loue Dieu qu'il vous bénit si abandonniez et vos charges et que la bonne odeur de vostre travail est parvenue jusques à nous. Nous vous saluons tous en toute humilité. Je suis en paine de mon cousin. Je prie Dieu qu'il le délivre de sa fièvre. Le froid m'empesche un plus long entretien. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 23<sup>ème</sup> décembre 1625.

B. U. Leyde, BPL 278/9

**1626-29** *Pour ces années les lettres de Jean-Maximilien s'espacent. Nous disposons seulement d'une lettre pour 1627 et d'une lettre pour 1629.*

<sup>63</sup> La lecture de cette lettre est très difficile en raison de la pâleur des caractères.

<sup>64</sup> Le 18 septembre 1625, la flotte royale, commandée par le duc de Montmorency, avait infligé une sanglante défaite à la flotte rochelaise. Yves-Marie BERCÉ, *Nouvelle histoire de la France Moderne. 3. La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1992, p. 105.

<sup>65</sup> François van Aerssen, heer van Sommelsdyk (1572-1642) est une figure de premier plan dans la diplomatie Hollandaise du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Il représenta son pays à Paris de 1598 à 1613 et y revint en mission extraordinaire à la fin de l'année 1625. Il fut l'ami et le conseiller très écouté de Maurice de Nassau. Un temps écarté par Frédéric-Henri, il retrouva la faveur auprès de lui dans les années 1630 au temps de l'alliance avec le France. A la fin des années 1630, il était, après le stadhouder, le plus riche homme à La Haye. Il négocia en 1639 et 1640 le mariage du jeune prince d'Orange avec la fille aînée de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre.

<sup>66</sup> Jean-Maximilien de Langle écrivant à la va vite n'a pas précisé, s'il s'agissait de jours, de semaines ou de mois. L'enfant dont accoucha Marie Bochart fut probablement Pierre.

2 fevrier 1627 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je ne sçay comment vous pourriez vous imaginer que je vous eusse oublié. Vous qui vous ramentevez à moy par un flux continuel de vos gratifications et par une infinité de tesmoignages de vostre amitié. Je ne puis croire que mon silence ait esté si long comme vous me le représentez. J'estime qu'il y a eu de mes lettres perdues que si cela estoit je ne l'ose plus appeler silence, mais une ingratitude sans excuse si j'avoy affaire à un naturel moins bon que la vostre et en ce temps où toute la superstition court aprez les pardons du Pape par nos rues, je debvroy rechercher les vostres et vous supplier d'injurier à l'advenir plus hardiment ma paresse afin que la haste m'en délivre.

J'ay receu par mon cousin des Guiots vostre Censure de laquelle je vous ren grâces de toutes mes affections. Vos deux ont grossi ma bibliothèque et y tiennent un des plus considérables rangs et pour la quantité et pour la qualité. Je n'ay sceu encor mesjouir du dernier à cause du misérable mal de teste que ma tante cognoist bien qui m'empesche de faire ma charge depuis un mois entier et qui m'est causé par l'extrême affliction que j'ay receu de la mort de mon cher collègue Monsieur Erondelle<sup>67</sup>, en qui l'Eglise a perdu un excellent pasteur et moy un ami et un frère au delà du commun. Tellement que par cette mort et par mon indisposition tout ce fais retombe sur M. Primerose qui s'aquite courageusement de sa charge.

Je pren part au déplaisir que vous recevez de la desbauche de M. vostre filz<sup>68</sup>, c'est que Dieu veut interrompre le feu de vostre prospérité par cette espreuve, vous faisant trouver vostre escharde en celuy qui vous devoit de la consolation. Je prie Dieu qu'il vous la départe efficacement et vous face digérer cette amertume avec patience et avec la vraie générosité des enfants de Dieu.

Outre ces afflictions domestiques, nous sommes icy menacez de nouvelles tribulations et semble que Dieu veuille ramener les jours mauvais pour nous chacher. Nous célébrons par toute la France le jusne le 4<sup>ème</sup> mars pour fléchir Dieu à la pitié et pour divertir tous ces orages, l'assemblée de nos notables n'est point encor séparée. Elle n'a encore rien produite de notable que nous aïons sceu. Toutes leurs résolutions sont resercées dans un profonds silence auquel il se sont adstreincts par execratio. Dieu veuille que le résultat n'en soit permis. Samson les Philistins sont sur toy !<sup>69</sup> mais ma consolation est qu'il n'y a point de dénuement contre Israël.

Je suis gré de m'entretenir plus long temps avec vous, mais ma douleur de teste ne me le peut permettre. Mon cousin est /2/ en santé à Paris avec M. de Couët, mon cousin, Théophile<sup>70</sup>, est yci depuis trois ou quatre jours qui s'en va à Sedan trouver son père, qui est en bonne santé et qui a parachevé son livre. Vostre nièpce et moy embrassons de nos affections vous et ma chère tantinette. Je vous prie de le tenir to[ute ma vie],

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 2<sup>ème</sup> febvrier 1627

B. U. Leyde, BPL 278/10

<sup>67</sup> Pierre Erondelle cette mention nous apprend la date de son décès.

<sup>68</sup> Claude Rivet était l'objet d'une campagne de dénigrement de la part de personnes qui l'entouraient et le jalouaient et qui cherchaient à le déprécier aux yeux de son père.

<sup>69</sup> Paroles prononcées par Delila : « Les Philistins sont sur toi, Samson ! » Juges 16, 9, 12, 14 et 20.

<sup>70</sup> Théophile du Moulin (1607-1643), fils de Pierre du Moulin et de sa première épouse Marie Colignon, inscrit le 12 janvier 1628 en mathématiques à l'Université de Leyde, il fit une carrière militaire.

5 août 1629 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle, Je vous remercie du soin que vous daignez prendre de nous advertir de vos santez & de ma chère tantinette. J'ay eu de fortes appréhension pour mon cousin Des Guiots, de qui quelque fois il a couru yci de sinistres nouvelles. Dieu mettra s'il luy plaist son âme du faisceau de vie et le conservera pour servir son Eglise.

Toute ma famille est en santé grâces à Dieu. Ils sont au champs où ils font les préparatifs à la vandange. J'ay desja fait venir l'eau à la bouche à plusieurs de vos controverses latines, esquelles vous m'y promettez une place au dessus de mon attente et de mon mérite. Il suffiroit que vous continuassiez à l'aimer sans me surcharger de ceste obligation inaquitable, quand je sçauray mieux ce que c'est, j'exprimeray mes actions de grâce plus nettement quant aux affaires d'estat Dieu réchauffe vostre condition d'une infinité de bénédictions inespérées tesmoin vostre zèle. Dieu à ces prospéritez nécessaires pour le cœur de vos peuples et qu'il comprenne bien comme et les conserve pour estre un exemple de sa bénédiction et pour conserver la pureté de son alliance.

Vous ne sçauriez croire avec quel repos nous subsistons yci par la bonté du Roy et le soin de nos gouverneurs. Les provinces commencent à tenir les synodes, que pour un temps on nous avoit interdit. Le nostre se tiendra bien tost ou sans doubte on nous assignera le temps du National que nous avons droit de convoquer en ceste province. Serions nous assez heureux pour que cette occasion vous amenast yci et ma tante.

Monsieur l'archevesque de Rouen a depuis mis en lumière un commencement de l'Histoire ecclésiastique qu'il commence par le schisme des Donatistes<sup>71</sup>. La il lui eschappe quantité de choses contre l'orgueil papal, dit qu'il ne faut point qu'il s'attribue le tiltre de souverain pontif, que cela sent son juif ou son Paul, dit que Constantin estant chrestien se l'arrogea sans que Miltiade qui estoit pape pour lors se pleignist qu'il empiestast sur son autorité, veu que le Pape se contente du tiltre de 1<sup>er</sup>, se dit Episcopius et que l'Eglise doit estre conduite *no absoluta auctorit sed ex canone*, dit que comme fit l'évesque d'Arles qui présida au concile qui se convoqua en ce lieu et plusieurs autres choses assez comparables. Sur cela le Pape s'en est esmeu et le Nonce a /2/ assemblé une compagnie de prélats où présidoit le cardinal de La Rochefoucaut, où il dut faire une rétractation qu'ils luy ont fait signer par force et parailleurs qui l'ont fait imprimer et l'ont obligé d'escrire des livres d'ex[ercice] à la sainteté. Ce livre ne se trouve plus et a esté universellement [...]. Si j'en peu recouvrer, je le vous envoie. Adieu je suis à vous et à ma tante,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble nepveu serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 5<sup>e</sup> aoust 1629.

B. U. Leyde, BPL 278/11

**1632** *Le 12 février de cette année, Frédéric-Henri de Nassau choisit André Rivet pour être le précepteur de son fils Guillaume<sup>72</sup>. A la Cour du prince d'Orange, il exerça pendant quatorze ans une influence marquante dans les domaines politiques, intellectuels et religieux.*

<sup>71</sup> François II de Harlay (1585-1653), sieur de Champvallon, archevêque de Rouen de 1614 à 1651, avait fait publier en 1629 à Paris le premier volume d'une Histoire ecclésiastique en latin où, nous dit Tallemant des Réaux, il voulut réduire les Papes au rang des évêques, ce qui provoqua une tempête de protestation dans les cercles ultramontains. Comme l'écrit Jean-Maximilien de Langle, une assemblée d'évêques et de docteurs présidée par le cardinal François de La Rochefoucauld réunie le 18 juillet 1629 à l'abbaye de Sainte-Geneviève l'obligea à signer une rétractation et à faire retirer chez les libraires les exemplaires de son livre. TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1960-1961, 2 vol, tome II, p. 40 et 946.

<sup>72</sup> A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoet ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937, p. 19.

*Aléas de la vie après cette satisfaction André Rivet subit deux deuils. Au mois de novembre 1632, Marie du Moulin perdit son fils unique, lieutenant dans l'armée de Frédéric-Henri de Nassau, né de son premier mariage avec le capitaine Antoine des Guyot. Cette mort fut suivie le mois suivant par celle d'André, le troisième fils d'André Rivet, qui avait été grièvement blessé lors du siège de Maastricht<sup>73</sup>.*

*Pour cette année nous disposons de deux lettres de Jean-Maximilien de Langle. La première non datée, écrite vraisemblablement dans la seconde moitié du mois de mai, et la seconde datée du 21 octobre.*

10

Sans date – Rouen  
à Monsieur Rivet

Gouverneur du fils de Son Excellence à La Haye

Monsieur mon très honoré oncle, J'ay receu depuis peu tous vos présens, pour lesquels vous ne recepvrez de moy que les complimens ordinaires. C'est à dire des parolles pour des choses. Je suis extrêmement aise que Dieu vous aie mis au cœur de nous donner votre livre sur le Décalogue<sup>74</sup>. C'est un ouvrage exquis et où il y a quantité de quaction non triviales extrêmement bien maniées, entr'autres j'ay leu ces jours passés celle du Sabat qui m'ont extraordinairement satisfaite.

Je vous croy maintenant à La Haye. Là Dieu vous donnera loisir de nous tirer du bon thrésor de votre cœur choses nouvelles et antiennes. Je le prie qu'il vous y conserve longtems avec ma chère tantinette. Je mettray entre les heureux périodes de ma vie quand Dieu me fera naistre l'occasion de vous voir encor une fois. Nous n'apprenons rien de mon cousin Des Guiots et, cependant, il sçait bien l'intérêt que nostre amitié nous an prend en tout ce qui le concerne.

Je ne sçay si vous aurez ouï parler de l'affliction de Monsieur du Moulin. La peste luy a ravi deux de ses enfants, entre autres son fils Charles qu'il mettoit entre les plus grandes douceurs de sa vie<sup>75</sup>. Il s'est retiré au champs pour quelques jours.

Adieu mon cher oncle. A vostre loisir je vous prie de m'apprendre ce que vous sçaurez du roy de Suède et ce que l'on en dit en vostre pais. L'on attend yci de jour en jour nouvelles que vostre prince desplois ses forces contre l'Espagne. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

B. U. Leyde, BPL 278/81

11

21 octobre 1632 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je commence à m'ennuier de ne rien apprendre de vous et de ma tante, je pense que vous vous estes résolu de vous vanger si ainsi est vostre silence est plus criminel que le mien, car il procédure de

---

<sup>73</sup> Frédéric Henri de Nassau avait enlevé Maastricht à la suite d'un siège qui avait duré du 8 juin au 23 août 1632.

<sup>74</sup> André RIVET, *Proelectiones in cap. XX Exodi, in quibus ita explicatur Decalogus ut casus conscientioe quos vocant ex eo suborientes, ac pleroeque controversioe magni momenti quoe circa legem moralem solent agitari, fusé et accurate discutiantur*, Lugd. Bat., 1632.

<sup>75</sup> Charles du Moulin, âgé de 5 ans fut inhumé le 27 avril 1632 à Sedan et son petit frère Antoine, baptisé le 22 avril 1632, le 3 mai 1632. Ces mentions permettent de classer cette lettre non datée.

délibéré et le mien d'une paresse que je déplore et à laquelle vous avez trop pardonné par le passé pour ne point continuer à l'advenir les mesmes indulgences.

Mon cousin Le Clerc m'a assuré ces jours passez que mon cousin Desguiot a une lieutenance, ce qui m'a donné une joie extraordinaire. J'ay tousjours creu que vostre faveur et son mérite luy sçauoient le chemin aux avancemens. Je receu il y a quelques jours, estant à Gaillon, un mot de sa part, mais il ne m'en disoit rien. Je vous prie qu'il sçache la part que je pren en sa prospérité, et comme je prie Dieu qu'il le conserve. Je n'ay point veu le récit que m'envoiez de Maestricht, car estant à Gaillon, il a passé tout droit à Caen. Ma petite femme et toute nostre famille est encore à Gaillon où nous n'avons fait que grapiller cette année.

Vous aurez eu nouvelles de la Paix. Ceux de la Religion sont maintenu en considération auprez du Roy qui a receu du contentement du service qu'ils luy ont rendu en ces dernières occasions. Monsieur doit faire sa restraite à Tours et à Champigni<sup>76</sup>. Monsieur de Montmorancy<sup>77</sup> n'a peu encore faire sa paix. On m'a dit que son gouvernement est démembré en trois portions dont le Roy en a donnée une, à ce qu'on m'a dit, à Monsieur du Chastillon.

Ces jours yci a esté bruslé par la main du bourreau un livre composé par un esprit assez adroit - Il s'appelle Hermann Lamellius, chanoine de St-Omer - contre les censures de la Serbone appliquées à quelques traitez Irlandois par lesquels ils prétendoient prouver qu'en cas de persécution on se pouvoit passe d'évesque /2/ et que les réguliers estoient la principale partie de la hiérarchie et que sa confirmation n'estoit point de nécessité absolue. Ce livre condamné est subtil et respecte la Sorbone de bonne grâce. Cependant, je ne sçay surquoy ces Messieurs se sont avisez de procéder si sévèrement contre ce livre cependant qu'on laisse imprimer et vendre des instructions de [...] qui contient des maximes bien plus pernicieuses. Je vous prie mon cher oncle de nous faire sçavoir de vos nouvelles. Toute ma famille vous salue avec tantinette en toute humilité. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble nepveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 21<sup>ème</sup> octobre 1632.

B. U. Leyde, BPL 278/12

**1633** *A la suite des décès de ses deux cousins Des Guyots et André Rivet, Marie du Moulin, fille de Pierre du Moulin et de Marie Colignon, sa première épouse, née en 1614, vint à La Haye tenir compagnie à son oncle et à sa tante.*

*Cette année ce produisit un événement notable à Sedan qui pouvait faire craindre aux réformés de France que pourrait être fermée sa célèbre académie dans un avenir proche : pour échapper à l'emprise de sa mère qu'il estimait étouffante, le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, restant sourd aux appels à la raison de celle-ci, s'était résolu à épouser sa cousine catholique Eléonore de Bergh dont il était tombé amoureux en 1630 lors d'un passage à Bruxelles. Le 27 octobre 1633 à Liège, il abjura la religion réformée.*

---

<sup>76</sup> Champigny-sur-veude où Gaston d'Orléans possédait le magnifique château construit pas les Bourbon-Montpensier.

<sup>77</sup> Henri II de Montmorency, duc de Montmorency, fait prisonnier par Schomberg le 1<sup>er</sup> septembre 1632 lors de la bataille de Castelnaudary, fut exécuté le 30 octobre suivant à Toulouse.

20 janvier 1633 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Il m'ennuie extrêmement que je ne reçois de vos nouvelles et que vous m'appreniez que ma tante est en bon estat et qu'elle a donné lieu aux consolations de l'esprit de Dieu lesquelles vous luy avez dispensées. Je luy escrivit il y a environ un mois à Amsterdam de fort amples lettres que vous aurez receues à la diligence de Monsieur Raye, habitant de la mesme ville. Dieu veille faire prospérer le reste de vos jours à tous deux et vous donner de gouter sans intereption ses bénédictions toutes peines.

J'espère mener mon Samuel à Sedan vers le mois de may et ma petite femme sera de la partie et si les chemins nous le peuvent permettre et que l'estat des affaires favorise nostre dessein nous nous promettons de vous aller voir et de réjouir la tantinette.

J'ay eu quelques temps céans deux jeunes seigneurs anglois qui nous laisse[nt] un fort honneste François lequel je leur avois adressé pour gouverneur en attendant un précepteur que l'on leur devoit envoyer d'Angleterre fust arrivé pour les instruire en la langue latine, en laquelle celui dont je vous parle n'a pas assez de cognoissance, mais il récompense puissamment ce défaut par une infinité d'excellente partie qui vallent bien mieux que du latin, et est de bonne famille, aagé de 37 ou 38 ans, fort homme de bien, poli et adroit en sa conversation, qui monte fort bien à cheval, jusques là qu'il a esté mandé d'Angleterre pour en dresser quelques /2/ gentilhommes, et qui joue du luth en perfection. Si au lieu où vous estes il se trouvoit condition assez avantageuse pour employer un si honneste homme, vous feriez une œuvre de charité, vous en recevriez du contentement et m'obligeriez extrêmement.

Je m'en vay monter à cheval pour Gaillon et laisse à ma petite femme à vous parachever cette lettre. *Je le continuoï donc, Monsieur mon oncle, quoi que ie n'ai rien de nouveau à y aaiouster, qu'en incistant sur ce que M. de Langle vous a dit pour la personne dont il vous parle. On ne vous en peu rendre de meilleurs tesmoignages qu'il mérite. Il a esté assez de tens avec nous pour le bien cognoistre. Premièrement, pour la piété je ne sache point qui se passe et cela sans aucune ostentation. C'est un esprit sérieux qui s'aplique toujours à quelque chose de bon, soit à la lecture ou à composer des méditations, et s'aplique, à ceste heure, à traduire un livre (dont ont fait grand cas) d'anglois (qu'il sait très parfaitement) en Franssois pour prouver la vérité de la vérité de la papesse Jeanne. Pour ce qui est de l'entretien, de la discretion et de la gentillesse en sa converssation, il l'a ce qui se peut. Il sait les exsercices comme monter à cheval avec des armes. Il pouroit servir de cecrettaire à un seigneur, car il aint bien et escrit en tres bons termes [...]. Il est très bien vestu et paigné. Il n'eust pas sy long tens passé issy n'eust esté qu'un marchand, de qui les affaires vont mal, lui doit 1 500 livres et qu'il veut tascher à s'en faire paier avant que partir.*

*Je vous ennuie de ce discours, mais je vous dis toutes ces particularités afin que vous puissiez mieux juger en les ocasions qui ce pourront présenter ceront propres. Je say bien que sy vous l'obligez vous n'en aurés jamais sujet de mécontentement. C'est pourquoi, j'en parle hardiment et vous prie affectueusement de vous employer pour lui. L'espérance d'avoir le bien de vous voir et en bonne santé me donne des transports de joie. Dieu nous en facilite les moiens. Je ne puis pourtant sans émotion me représenter que nous /3/ ne pourons plus espérer de voir feu mon cousin qui a monstré jusques à sa fin sa force et son esprist et sa bonne volonté. J'an avois par les siens qu'il faisoit de l'obligation de son affection, et à vous et à ma tante de ce que vous agrésés avec contentement ces atencions . Je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux et le reste de vostre famille avec tout le contentement que vous désire,*

Monsieur mon oncle,

Vostre très-affectionnée niepce et  
humble serviante.

M. B.

Ce 20<sup>ème</sup> janvier 1633.

*En fermant ceste lettre, il m'est monté à l'esprist de vous demander advis touchant ce que vous nous avés mandé que ma tante donnera quelque revenu de l'argent que mon cousin a laissé à mon jeune oncle, lequel nous doit 50 livres de rante, dont nous avons touiours paine à nous faire paier, et l'estat de nostre famille fait que nous ne nous pouvons passer de nostre. Je croi que [...] mon dit oncle que ce que vous avés entre vos mains fut dédié tant pour nostre fons que pour nos aréages. Par ce moien, il s'afranchiroit de son >>> que nous lui donnons pour l'obliger à paier et moi de la crainte que à la fin nous n'y demeurions embaracé. Touiours je creus constantque vous ne vous en decisérés pas.*

B. U. Leyde, BPL 278/13 et 14

13  
4 avril 1633 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Monsieur de Torçay, nostre antien ami et fort en la cognoissance de ma tante, a pris résolution de mener ses deux filz en Holande comme la France un pais trop glissant pour la jeunesse et où les meurs se corrompent par les humeur exemple son désir seroit de les approcher de son excellence et il auroit une satisfaction extrême s'ils estoient si heureux d'estre emploiez à son service. Par ce qu'il sçait bien l'accez que vous avez auprez du prince et avec quelle bonté vous supportez mes importunitez, il me prie de ce mot de recommandation vers vous à ce qu'il vous plaise apuier ses desseins de vostre faveur et luy ouvrir la porte en une maison où vostre vertu vous a donné la liberté des entrées et des issues. A paine vous pourriez vous emploier pour personnes qui le valent mieux et ces deux hommes dont je vous parle sont si recommandable que sans doubte vous les aimerez s'ils ont le bien d'estre cognus de vous. L'aisné est judicieux et sçavant pour un gentilhomme de son aage, et le cadet le plus joli et le plus agréable naturel que je cogneu de ma vie et vous trouverez du contentement à donner la main à des naturelz si volontaires et qui ont tant d'inclination à la vertu.

Si la trêve se fait, je continue tousjour au désir de vous aller voir. Sinon, il faudra attendre le temps que la Providence de Dieu nous en fera naistre. Adieu de tout mon cœur,

Monsieur mon très-honoré oncle, je suis,

Vostre très-humble nepveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 4 ap[vril] 1633.

B. U. Leyde, BPL 278/15

14  
6 mai 1633 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je voy bien que nos lettres se perdent, car vous ne me tesmoignez point avoir receu aucunes des miennes et cependant depuis deux mois, je vous ay escript deux ou trois fois. Depuis quelques jours j'ay veu en cette ville Monsieur vostre filz<sup>78</sup> qui est avec Monsieur d'Angoulesme. Il nous a visitez plusieurs fois, et en la communication que j'ay eue avec luy j'ay bien veu que sa révolte n'estoit qu'une complaisance du monde et que si entre nous il trouvoit des conditions aussi riantes qu'il en espère à la suite de la Cour qu'il seroit aisé à l'amener. Au reste, je trouve que c'est un homme de bon naturel et qui a l'esprit franc et qui par un traitement bénin il vous seroit aise de le réduire à son devoir.

Nous avons tous esté extremement marri de ce que nous avons appris de Monsieur de Bouillon, mais nous n'en aiant point eu de nouvelles depuis les vostre, je me veux persuader que les choses sont changées en mieux.

A la première occasion, je vous enverray un traité de la Papesse Jeane fait par Cook<sup>79</sup>, anglois, frère de celuy qui fait la censure des Pères. C'est une pièce fort docte et qui respond excellemment bien aux subtilitez des Remon et de Baronius qui ont voulu faire mescroire cette histoire.

Il ne tarde que je n'appren en quel estat est ma bonne tante. En bref, elle aura prez d'elle mon jeune oncle et ma cousine. Si la trêve se fust faite j'eusses esté de la partie. Ma petite femme vous baise les mains. Nous envoions nostre Samuel à Sedan chez mon oncle du Moulin<sup>80</sup>. Je vous prie de le bénir et d'accompagner ses /2/ estudes de vos saintes prières. Je suis,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble neveu et  
serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, le 6<sup>ème</sup> may 1633.

B. U. Leyde, BPL 278/16

15  
6 juin 1633 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Celuy, qui vous présentera celle-cy, est mon parent proche et fils de Monsieur du Hamel, marchand que ma tante cognoist bien et de qui la famille est liée à la nostre de cognoissance et d'une affection particulière. Si mon cousin Des Guiots vivoit encores il rendroit de bon tesmoignages à sa valeur et au courage de celuy pour lequel ie vous escri. Il y a douze ou quinze ans qu'il porte les armes et la plus part du tems en Hollande et depuis quelques années en Italie où il a esté employé honorablement. Mon cousin son père l'a voulu occuper à une autre vocation, mais il a les inclinations portées à la guerre. Si bien qu'il a esté contraint de se laisser emporter à sa volonté. Je vous prie affectueusement s'il se présente quelque occasion de luy faire trouver quelque emploi de l'aider de vostre faveur, surtout luy aider à luy faire trouver place entre les gardes de Son Excellence, où je vois bien /2/ qu'il souhaiterois estre receu. Depuis quelque temps je vous ay importuné de semblables prières au[xquelles] je sçay bien que vostre bonté vous a fait avoir esgard. Si en cette occasion je

<sup>78</sup> Claude Rivet, Sieur de Montdévis, second fils d'André Rivet, qui avait été à la messe en 1629 et qui tentait de faire une carrière de cartographe à l'armée.

<sup>79</sup> Il s'agit de l'ouvrage d'Alexander Cooke (1564-1632) intitulé *La Papesse Jeanne, ou Dialogue entre un protestant et un papiste*, mis en français par Jean de La Montagne, édité en 1633 à Sedan.

<sup>80</sup> Information citée par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 62, note 132. Samuel (1622-1693) était l'aîné des fils de Jean-Maximilien.



reçois de vous pareille courtoisie, je vous en auray une obligation particulière. Je baise vos mains et à ma tante très-affectueusement. Je suis,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 6 juin 1633.

B. U. Leyde, BPL 278/17

16

11 août 1633 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Il me semble qu'il y a un siècle que nostre silence dure et je ne sçay si je vous ay escript depuis le retour de Monsieur de Torcay, qui m'apporta de la part de ma bonne tante le portrait de feu mon cousin. J'estime ce présent infiniment et le mets entre mes plus précieux meubles.

Je ne sçay si je vous ay point mandé comme un nommé Cachera<sup>81</sup> ministre a troublé nos Eglizes et nous a fait convenir en Parlement pour luy paier ce qui luy estoit promis des deniers de la libéralité du Roy et nous y avons esté condamnez nonobstant que nous avons remontré que nous ne touchions point ces deniers depuis 1621 et que chacun des ministres auroit autant de droit de les demander que luy, et sommes obligez de les luy faire bons depuis ce tems là et a adresser encore. Le pis est que nos synodes ont esté fucilletz en public, que les advocats ont gaussé nostre discipline et nostre jurisdiction s'en moquant comme Sambalat faisoit des murailles de Jérusalem<sup>82</sup>, et le misérable a insulté de sa propre bouche contre les frères, à dit qu'il estoit bon serviteur du Roy que c'étoit pour cela qu'il estoit haï, que tous les ministres qui s'estoient retirez pour ne point signer la déclaration du Roy de 1621 estoient descheu de leurs charges et que les baptesmes et mariages (car ainsi accomplit-il ces choses) que nous avions administrez estoient nulz.

J'ay seu avec grande satisfaction /2/ vostre livre contre M. Gomar<sup>83</sup> et me range entièrement à vostre opinion. J'ay reçu depuis peu des lettres de Monsieur de Chanvernon, qui se portoit bien et qui me faisoit l'honneur de me tesmoigner beaucoup d'amitié. Je luy correspondray par mes services. Je prie Dieu qu'il vous conserve avec ma chère tante. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et obéissant  
nepveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 11<sup>e</sup> aoust 1633.

Je vous prie me mander ce que vous jugez de Tuissus docteur anglois.

B. U. Leyde, BPL 278/18

---

<sup>81</sup> Guillaume Cachera, ministre de Pont-Audemer, avait été suspendu de ses fonctions pastorales par le synode provincial pour avoir quitté son Eglise sans congé régulier. Il répliqua en intentant une action auprès du Conseil reprochant à ses collègues de lui avoir donné l'exemple en 1621. France protestante, Ed. Bordier, tome III, colonne 429 et Jacques-Alfred GALLAND, *Essai sur l'Histoire du protestantisme à Caen en Basse-Normandie de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1791)*, Réédition de l'édition originale de 1898, Edition Les Bergers et les Mages, Paris, 1991 p. 31, note 9.

<sup>82</sup> Sanballat, le Horonite est un personnage qui se moqua de Néhémie lorsque celui-ci fit rebâtir les murs de Jérusalem (Néhémie 2, 19).

<sup>83</sup> François Gomar (1563-1641), pasteur à Francfort-sur-le Main (1587), professeur de théologie à l'université de Leyde en (1594), pasteur à Middelburg (1611), professeur de théologie à l'académie de Saumur (1615) et enfin à Groningue (1618). Il est célèbre pour le conflit qu'il eut avec Arminius à propos de la prédestination. Sur la querelle qui l'opposa à André Rivet touchant la question du Sabbath. Cf. A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, op. cit., p. 115-117.

29 novembre 1633 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je croy que vous trouverez que presque toutes mes lettres sont toutes d'un mesme subject sçavoir actions de grâces pour la continuité de vos faveurs. J'ay receu le dernier livre que de vostre grâce vous m'avez envoié. Tout le resentment que je vous puis tesmoigner est que je le liray et y demendray plus honeste homme. Au moins ne tiendra-til qu'à moy veu l'audace et le chois des matières exquisés que vous y traitez, quand je n'auray autre bibliothèque que les livres que vous avez composé, et que je possède de vostre libéralité, je la tiendray assez bien composée et pour la quantité et pour la qualité. Ce n'est pas pourtant que je veille consentir à la résolution que vous prenez de vous reporter, car je croy que vous estes obligé de faire valoir vostre talent jusques à la fin, et quoy que vos années aillent en croissant puisque Dieu vous continue vostre santé et la vigueur de vostre esprit je croy que c'est une prolongation de bail et une continuité de vocation. Pardonnez à ces advertissements qui procèdent d'un homme qui n'est bon qu'à servir de εσγοδιωχης (?) et acourager autruy par ses Euye<sup>84</sup> et non par ses exemples.

A la première commodité, je vous anvoiray le livre de nostre archevesque qui ne vaut pas grand chose, mais qui pourtant vaut mieux que tout ce qu'il a fait. Le jugement que vous faites du livre de Monsieur Aubertin<sup>85</sup> a fortifié le mien et je ne trouve rien à redire en cet ouvrage que la dreté du stile et l'embarras de ses expressions qui osteront son livre d'entre les mains, non seulement du peuple, mais de tous ceux qui aiment la facilité /2/. Monsieur Le Clerc a esté agrégé entre nos docteurs. C'est un gentil personnage et qui a un vif resentment de l'amitié que vous et ma tante luy avez tesmoigné. Nous combattons contre les butes, ces Ephèse. C'est à dire contre Cacherat qui ces jours passés nous faisoit mine de vouloir traiter avec nous à l'amiable, mais nous nous apperçevons que la mauvaise volonté continue tous[jour]. Je suis certain que Dieu se soulèvera en bien et arrachera le [masque] à ce dangereux hypocrite qui pipe encore quelques un de nostre [Eglise] par un faux zèle dont il fait parade, mais qui en effet ne [...] que mouvement d'estourdit. Il presche contre le Pape avec plus de voix encore que jamais et cependant rit.

Ma petite femme et moy vous baisons affectueusement les mains et à ma tante et à ma cousine du Moulin. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble nepveu et serviteur.

J. M. D. L.

A Rouen, ce 29 novembre 1633.

*Ma chère tante, ce coin de papier me suffit pour vous remercier de vos lettres. Excusez ce, mon oncle, de me le permettre. Je me réserve quand il se présentera voie d'ami pour vous écrire et à ma cousine. Je suis très aise que vous l'aiez près de vous. Elle me fait aussi bien paraistre par ses lettres (dont je la remercie) qu'elle en est parfaitement contente<sup>86</sup>.*

B. U. Leyde, BPL 278/19

---

<sup>84</sup> Eloges (?).

<sup>85</sup> Edmé Aubertin (1596-1652) originaire de Vitry-le-François, était devenu en 1631 ministre à Charenton, après avoir exercé le ministère à Chartres pendant treize ans. Il représenta l'Eglise de Charenton au Synode qui s'ouvrit le 1<sup>er</sup> septembre 1631 à Charenton. Edmé Aubertin comme il le conte dans une de ses lettres fut ordonné de prise de corps par arrêt du Conseil pour avoir fait publier à Genève son traité L'Eucharistie dans l'ancienne Eglise dans lequel il se présentait comme « ministre de l'Eglise » et avait qualifié les cardinaux Bellarmin et Du Perron d'« adversaires de l'Eglise ». Aubertin dut se réfugier à l'ambassade de Hollande pour éviter l'arrestation, tandis que ses collègues de Charenton étaient menacés de poursuites à cause de l'approbation qu'ils avaient donné à ce livre. Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985, p. 35.

<sup>86</sup> Ajout de la main de Marie Bochart.

**1634** *L'année commença par un événement funeste pour les Réformés, le 2 janvier, le duc de Bouillon épousa à Booxmeer sa cousine catholique Eléonore de Bergh. Ce mariage signifiait pour les protestants la perte de ce refuge, mais nous savons qu'il n'en fut rien.. Tant qu'elle vécut la duchesse douairière de Bouillon fut le plus fidèle soutient de cet Eglise, et d'autre part le duc de Bouillon, qui poursuivait sa carrière militaire aux Provinces-Unies, ne cherchait pas à mécontenter le prince d'Orange qui l'avait nommé gouverneur de Bois-le-Duc.*

*Cette année fut marquée en France par une offensive particulière du pouvoir royal contre les Réformés. Le 6 mars 1634 un arrêt du Parlement de Paris, reprenant une décision de 1623, interdit à tout étranger de professer dans les Eglises réformées de son ressort<sup>87</sup> il fut également interdit aux ministres d'aller prêcher en dehors du lieu de leur résidence<sup>88</sup>.*

*Au mois de décembre Jean-Maximilien de Langle dut se rendre à Paris pour suivre le procès contre Cacherat. Il y rencontra Guillaume Rivet, frère d'André, venu lui aussi à la capitale pour défendre les intérêts des Eglises de Saintonge.*

18

13 mars 1634 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je n'ay point receu de vos nouvelles depuis que Monsieur Le Clerc est de retour quoy que je vous aie escript par le voie de M. Raye, marchand à Amsterdam. Nous avons pourtant esté assuré de vos santez par personnes qui sont venues de vos quartiers, nous en louons Dieu de bon cœur.

Nous avons yci receu un déplaisir indicible du mariage de Monsieur de Bouillon. Ce seigneur a plus perdu en un seul coup qu'il ne sçauois regagner en toute sa vie. Je sçay de bon lieu que le Roy en est fort offensé<sup>89</sup> et que Sedan pourroit bien paier les eschappées de son maistre. Je ne sçay qu'elle avance luy peu estre restée au Pais-Bas. Sans doubte que cela saura bien esbrasler sinon ruinée tout à fait. Ce qui est pitoiable est que l'on dit que les puissances qui estoient proche de luy et qui pouvoient par leurs conseils et leur autorité empescher ce mauvais coup ne l'ont pas fait qu'au contraire ils ont esté bien aise de le voir trébucher lourdement et cela par raison d'estat ce que je n'ose croire<sup>90</sup>.

Messieurs Le Faucheur, Rousselet et Chauvet ont esté chassez de la France par arrest du parlement de Tholouze par ce qu'ils sont estranger. Ils sont à Paris où ils travaillent sans succez, au contraire le parlement de Paris a donné un semblable arrest qui estonne toute l'Eglize. Cela regarde d'abord Messieurs Mestrezat et Drelincourt<sup>91</sup>. Ce dernier m'escrit qu'ils ne faut qu'attendre que l'on leur signifie cet arrest.

Au reste, n'oserons dire que l'Eglize romaine est idolâtrie si cet arrest de Tholouze a lieu et si le Roy par sa bonté ne nous maintienne en la liberté de nos Edits. Monsieur de Monjunglat, ministre en Nivernais est en paine d'avoir presché que l'Eglize rom[aine] est idolâtre et qu'il y a un livre intitulé La Taye est où les pêchez sont évalués à prix d'argent. Il a esté condamné par le magistère du lieu à faire amende honorable, la torche au poing /2/ dont il appelle au parlement de Paris. Dieu par sa miséricorde veu toucher le cœur de nostre Roy et le nous rendre favorable.

---

<sup>87</sup> Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Coll. Points-Histoire, Ed. du Seuil, 1987, p. 83.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>89</sup> Le duc de Bouillon pour s'affranchir de l'autorité de sa mère, fidèle à Louis XIII et Richelieu, avait en 1632 promis à Gaston d'Orléans de lui ouvrir les portes de Sedan, une maladie réelle, mais opportune du duc de Bouillon, le siège de Sedan par l'armée royale, firent que la ville resta loyale au Roi.

<sup>90</sup> Jean-Maximilien de Langle avait tort. Frédéric-Henri de Nassau ne portait guère Richelieu dans son cœur à la suite de la tentative de coup de main de celui-ci sur sa principauté d'Orange et avait laissé son neveu traiter avec Gaston d'Orléans, de même au désappointement de sa sœur la duchesse douairière de Bouillon, il ne fit rien pour empêcher le mariage de son neveu avec Eléonore de Bergh.

<sup>91</sup> Mestrezat était Suisse et Drelincourt était Sedanais, ville qui ne faisait pas encore partie de la France.

L'on a im[primé] depuis peu un *Tertulliani* à Paris en fort beaux caractères avec les notes de M. Rigault<sup>92</sup> et elles font de mesmes celle qu'il nous donna y a quelques années sur quelques traités de cet auteur. Ce n'est pas grand chose, mais on dit que la lecture en est excellente, car je ne l'ay peu voir encore. Je vous avois prié de me dire si vous aviez pu les voir et quel jugement vous en faites et si personne des Arminiens ne luy a point répondu, ce que je ne pense pas qu'ils puissent faire. J'en ay envoyé un à mon oncle du Moulin afin qu'il y gardast ses intérêts et qu'il se défend et où qu'il fit paix avec cet auteur qui à mon advis le vaut bien. Nous partons dans une heure, ma petite femme et moi, pour aller à Gaillon et vous baisons et à ma tante très humblement les mains. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très-obéissant  
nepveu et serviteur.

J. M. D. L.

A Rouen, ce 13 mars 1634.

B. U. Leyde, BPL 278/20

19

6 novembre 1634 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Il y a longtemps que je ne me suis entretenu avec vous, par ce que vous m'aviez donné advis que vous suiviez Monsieur le prince d'Orange, maintenant que je vous croy en sa maison, je recommence nostre commerce. Monsieur Gaussan qui s'est chargé de celle-ci vous dira des nouvelles de nostre estat et des Eglizes de ce royaume. Celles de cette province sont tousjours harcelez par ce misérable Cacherat, lequel depuis peu a mis en lumière un factum contre nous farci d'injures et d'inepties, et néanmoins on ne laisse point de l'escouter qui est ce qui nous donne de l'apprehension que nous ne sortions pas de cette affaire avec le contentement que nous nous promettons. Nostre innocence en un temps peu favorable que celui-cy néanmoins ne nous laissons pas de nous défendre le mieux que nous pourrons et i'ay esté chargé de dresser nos défenses que présentement je fay imprimer. Vous verrez ce que c'est à la 1<sup>ère</sup> commodité. Ce misérable a faint ces jours passé de vouloir rendre à resipiscence, et de se remettre de tout ce qu'il a à démesler avec nous au jugement du National et nous a fait parler mahaut. Mais comme il a esté question d'escire il a proposé des demandes si desraisonnables qu'il fait assez paroistre qu'il ne cherche que brouillerie et que cette feinte n'estoit que pour se rendre considerable parmi ceux à qui il preste son ministère pour nous persécuter.

Je croy que dans trois sepmaines il faudra que j'aille à Paris pour cette importune affaire, qui est le temps que ma petite femme fait sa neufiesme couche<sup>93</sup>. Il y a huit jours qu'elle escrivit à ma tante par un nommé Cailloué marchand-libraire. Mon Samuel estude bien à ce que m'escrit mon oncle Du Moulin. L'un de ses compagnons l'a pensé tuer d'un coup de cousteau, dont il est guéri grâces à Dieu. Je le prie qu'il vous conserve avec ma chère tante. Obligez-nous de nous faire sçavoir de vos nouvelles.

J'apprens que ceux d'Utrecht recherchent /2/ Monsieur Le Faucheur. Si l'université de >>> estoit ouverte, vous auriez bien des gents qui recherchoient vostre faveur. Dieu nous en garde et nous faire trouver grâce devant le Roy et nos Seigneurs du conseil. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

---

<sup>92</sup> Nicolas Rigault (1577-1653), philologue français, conseiller du roi au parlement de Metz, garde de la bibliothèque du Roi jusqu'en 1645, avait donné en 1634 une édition de Tertullien avec des observations et notes, imprimée par Mathurin Du Puis. Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Préface de Roger Chartier, Librairie Droz, Genève, 1999, 2 vol, p. 111.

<sup>93</sup> Le 24 décembre 1634 fut baptisé à Quévilly Antoine-Léonor.

Vostre très-humble & très-obéissant  
neveu.

J. M. de L'Angle

A Rouen, ce 6<sup>e</sup> novembre 1634.

B. U. Leyde, BPL 278/21

20

29 décembre 1634 - Paris

Monsieur mon très-honoré oncle,

Avant mon départ de Rouen, je laissé un paquet à Monsieur de Laets<sup>94</sup> pour le vous faire tenir. Je ne sçay s'il l'aura fait. Je vous envoie un livre qui contient nos défenses contre Cacheraat qui est en mesme stile que le Veron exploitant. Nous sommes en cette ville quatre députez dont mon frère fait l'un, occupez à la sollicitation de nostre affaire et croions que si les faveurs particulières jointes avec une indubitable justice peu nous promettre un bon succez. Nous avons toute sorte de sujet de bien espérer. Nostre rapporteur nous tesmoigne qu'il ne fait pas grand estat ni de la personne ni des raisons de nostre partie. Il nous avoit promis de nous voir ces jours passez, mais il nous remet encore à plus long jours, ce qui fait que je m'en retourne avec l'un de nos collègues. Mon frère restera yci luy deuxièsmes à la sollicitation.

Mon regret est de n'avoir encore peu gouverner Monsieur de Chanvernon<sup>95</sup>. Nos affaires et l'esloignement de nos logis nous ont osté le moiens. C'est par luy que je vous fay sçavoir de vos nouvelles. Ma chère tantinette recevra avec vous mes très humbles baise mains et apprendra que Mademoiselle Addée a marié sa fille à un conseiller du parlement de Rouen, nommé M. de Petitville<sup>96</sup>. Toute la famille est allée conduire la nouvelle mariée.

Je croy que vous n'aurez Monsieur Le Faucheur qu'à la fin de l'hyver. Je crain que l'air de vos quartiers ne luy soit contraire. C'est un excellent homme et duquel dans peu de tems vous admirerez le sçavoir en un livre qu'il a fait imprimer contre le C[ardinal] du Perron touchant l'Eucharistie. Je m'assure que vous ne l'estimerez pas moins que celuy de Monsieur Aubertin, car outre la vivacité et la solidité et la grande lecture qu'ils ont commune, M. Le Faucheur parle mieux et avec plus de clarté.

Je prie Dieu qu'il vous conserve longues années avec ma chère tante en une parfaicte santé. J'oubliey à vous dire que je ne vivre ma vie plus triste parce que [dans] le livre de M. /2/ de La Milletière<sup>97</sup> il y a des fautes en grammaire en fort grand nombre. Il y en a contre le bon sens et contre la foy orthodoxe. Il abuse souvent du pronom possessif *suus* et met *suvi* au lieu de *eveuus*. Il dit *maxima pernicus sibi peti vuebat* pour dire il croioit qu'il en grand danger. Il dit *amittere pugnam item potitâ germania, item devictis preliis etc.* Pour ce qui regarde la créance, vous avez l'extrait de ses extravagances, il n'y a qu'en cet endroit où son latin soit passable. Et cependant, j'ay veu ici

---

<sup>94</sup> Jean de Laet (1581-1649) directeur de la compagnie des Indes orientales, était aussi un géographe et philologue. Il est l'auteur de plusieurs récits de voyages.

<sup>95</sup> Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, frère d'André Rivet, pasteur de Taillebourg, était monté à Paris pour défendre son droit de prêcher dans des annexes.

<sup>96</sup> Marie Addée, baptisée le 4 août 1619 à Charenton fille de feu Emmanuel Addée († octobre 1627), sieur du Petit-Val, conseiller et secrétaire du Roi et de Marie Berger (1578-1648) épousa au temple de Charenton Philippe Le Sueur (1607-1657), chevalier, sieur de Petiville, originaire de Caen, conseiller au parlement de Normandie. Frères Haag, *La France protestante*, 1<sup>ère</sup> Edition tome VII, p. 46 b et Ed. Bordier, tome I, colonne 33 et 34 et Henri et Odette de FRONDEVILLE, *Les conseillers au parlement de Normandie de 1594 à 1715*, Lestringant, Rouen, 1964-1970, 2 vol.

<sup>97</sup> Théophile Brachet de La Milletière (1596-1666), ancien partisan de Henri II de Rohan, rallié à Richelieu, plusieurs fois suspendu de la Cène, sera excommunié le 29 janvier 1645 par le Synode de Charenton. Il exposa pour la première fois ses sentiments unionistes en 1634 dans *De universi orbis christiani pace et concordia per eminentissimum cardinalem ducem Richelium constituenda epistola ad eunden* qui fut imprimé en français l'année suivante avec les lettres de du Moulin et Rivet et les réponses à ceux-ci de La Milletière. Robertus J. M. van de SCHOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière (1588-1665)*, Brill Academic Publishers, Leyden, 1995, p. 33-34.

plusieurs personnes qui estimoit ce livre à cause du stile et du bon latin. Ce personnage, que j'ay veu en communion, parle tousjours en homme de la Religion, quoy que ses escrits establissent la Papisme et que les explications, que depuis peu il a données par escrit à un sien ami, font paroistre qu'il s'enfonçe de plus en plus dans l'erreur. Je vous donne le bon jour encore une fois et suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur et neveu  
très affectionné.

J. M. de Langle

A Paris, ce 29 décembre 1634.

*Monsieur mon oncle je n'ay rien à adjouster sinon que je vous suis et à Mlle ma chère tante.*

*Vostre humble serviteur et neveu.*

*Bochart.*

*Je croy que vous aurés receu celles que je vous escrivois de Caen il y a environ un mois pour vous supplier de me dire s'il n'y a point quelque marchand de vostre cognoissance qui voulust donner son fils par échange à un honneste marchand de Caen chez lequel il seroit fort bien.*

B. U. Leyde, BPL 278/22

**1635** *Le 8 février la France noua une alliance offensive et défensive avec les Provinces-Unies. Une autre alliance fut deux mois plus tard conclue avec la Suède. Le 19 mai, le héraut d'armes du Roi portait la déclaration de guerre à l'Espagne à Bruxelles<sup>98</sup>. Cette guerre va ralentir les échanges épistolaires entre les deux frères.*

*Comme l'écrit le 22 juin 1635, Jean Daillé à André Rivet, cette déclaration de guerre va donner " au dedans sinon la paix, au moins la trêve à nos Eglises que nous voyions en divers lieux sur le bord du précipice " <sup>99</sup>.*

*Guillaume Rivet après avoir poursuivi son séjour à Paris pendant les cinq premiers mois de l'année 1635 était de retour à Taillebourg le 27 mai. En chemin, il s'était arrêté à Saumur et les théories qu'il y entendit professer l'émurent fort. Dans sa lettre du 27 mai il fait état de son frère de son trouble contre les théories d'Amyraut<sup>100</sup>.*

*Pour cette année nous disposons seulement une très courte lettre de Jean Maximilien de Langle.*

21

30 janvier 1635 - Rouen

Monsieur mon oncle,

Encore que je sache que Monsieur Bochart vous a escrit de Paris le succez de nostre affaire, si ne puis-je me tenir que je ne vous tesmoigne que ma joie. Il y a eu en cette affaire des reve>>>> advocatus et Dieu nous envoira des archevesques et des évesques qui soutiendront nostre ou en parlèrent puissamment pour nous. Nostre rapporteur fait ce qu'il a peu pour faire changer quelque chose en l'arrest donné, mais jusqu'à présent il n'a rien avancé & mon frère l'a levé et nous la apporté. Il y a longtems que Monsieur de Laet trame avec luy un paquet pour vous que je luy mis en main il y a bien deux mois. Je croy qu'il sera arrivé en santé. Dieu vous conserve avec ma chère tante.

<sup>98</sup> Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980, p. 327-329.

<sup>99</sup> B. U. Leyde, BPL 287/I/104.

<sup>100</sup> Cf. Frans Pieter van STAM, *The controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 31.

Ma petite femme vous baize les mains à tous deux et vous avoit part aux assurances que je vous donne que je suis,

Monsieur mon très honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 30 jan[vier] 1635.

B. U. Leyde, BPL 278/23

22

21 novembre 1635 – Rouen

Cette lettre de Jean-Maximilien de Langle à André Rivet n'est pas conservée dans le Fonds Rivet. F. P. van Stam mentionne qu'elle a été publiée en latin par les frères Rivet dans leur *Epistolae apologeticae, ad criminationes et calumnias Mosis Amyraldi in Praefatione ad Ecclesiarum Reformaturum Galliae Pastores, praefixa Animadversionibus de Gratia Universali*, éditée en 1648 à Bréda, chez Waesberge, page 25 et suivantes<sup>101</sup>.

**1636** est une année de crise. Les Espagnols ont failli envahir la France. Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, venu à Paris à la recherche d'un éventuel emploi, a ouvertement été à la Messe et à reçu les sacrements, l'avenir de la communauté réformée de Sedan paraît menacé. Pour la communauté réformée française, l'affaire Amyraut fait planer la menace d'un Schisme.

23

3 mai 1636 - Rouen<sup>102</sup>

Monsieur et très-honoré oncle,

Je suis bien aise d'avoir appris de Cailloué<sup>103</sup> que vous aiez assurance que l'on travaille >>> à l'impression de vos (illisible), je vous l'ay mandé il y a desjà long temps et suis esbahi que vous n'avez point reçu mes lettres. Je me sert de Monsieur Raie qui me promet de les faire tenir par le moien de Monsieur son frère.

Monsieur de Bouillon<sup>104</sup> est à Paris où on croit qu'il va publier sa vergogne et triompher de sa captivité et qu'il va vendre Sedan à Monsieur le Cardinal. En ce cas si Dieu nous visite d'une telle affliction s'en est fait de l'académie de Sedan et Monsieur du Moulin sera contraint de faire retraite. Vous ne doutez point que vous ne soiez béni de Dieu et des hommes de luy pouvoir trouver honneste condition à Utrecht. Mais, je ne sçay s'il feroit point mieux pour luy et pour sa famille de se retirer en

---

<sup>101</sup> Frans Pieter van STAM, *The controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650, op. cit.*, p. 337, note 37.

<sup>102</sup> Cette lettre est difficilement déchiffirable sur le microfilm.

<sup>103</sup> Jacques Cailloué, imprimeur-libraire, rue aux Juifs, 1612-1663. Il imprimait à Quevilly. Il était marié à Marie Villequier.

<sup>104</sup> Le duc de Bouillon au printemps 1636 fit un voyage en France pour voir si des possibilités de carrière s'y offraient à lui. Il arriva à Paris le 30 avril et fut reçu par sa sœur aînée la duchesse de La Trémoille. Selon le témoignage de Richelieu, il sauta le pas le 11 mai, jour de la Pentecôte et communia dans la Religion catholique. Méfiant de ses liens avec le comte de Soissons et Gaston d'Orléans, le Cardinal conseilla à Louis XIII de ne lui pas donner de commandement. Le duc de Bouillon dépité retourna en Hollande où son épouse lui donna un fils, qui ne vécut que six mois. Au mois de novembre, il prit une décision lourde de conséquence en accueillant à Sedan le comte de Soissons. Ce fait accentua le conflit qui l'opposait à sa mère déjà mécontente du fait qu'il professait ouvertement la Religion catholique. Louis XIII jeta de l'huile sur le feu en témoignant le 12 décembre 1636 sa confiance à la duchesse douairière de Bouillon.

Angleterre, mais j'ay peur que les indispositions dont il y a esté travaillé et la cognoissance qu'il a de la mauvaise disposition de plusieurs esprits dont il aura à dépendre, ne l'empesche de prendre cette résolution. Dieu le veille conseiller et bénir sa famille.

J'escriray dans huit jours à mon cousin Cyrus<sup>105</sup>. Je voudrois bien luy pouvoir trouver employ à Dieppe et desjà j'y ay travaillé et ay entretenu quelques uns de ceux qui ont du pouvoir en cette Eglise là, mais je croy que cela ne se pourra faire qu'ils n'eussent ouï mondit cousin, ce qui a mon advis se pourroit faire aisément et sans mettre son honneur en compromis. Si en vous venant voir il se laissoit persuader par ces Messieurs de Dieppe de leur donner quelques presche.

Nostre synode est sur pied ces jours yci auquel l'Eglise de Dieppe fait ses efforts pour avoir un pasteur de cette province nommé Monsieur Le Moine, mais je croy qu'ils seront inutiles, cela estant je croy que nostre dessein pourroit réussir, mais il faut attendre le retour de nos députés du synode que nous attendons l'un de ces jours. Et pourra estre que j'iray à Dieppe leur donner la Cène dimanche prochain. De là je me promets de vous escrire et à mon cousin.

Je suis bien aise que vous n'avez point pris la résolution d'escrire contre Monsieur Amyraut. Cela ne seroit qu'irriter le mal que le National, Dieu aidant, assoupira par les dons /2/ de douceur, i'estime qu'il ne faut pas estre si prompt à mettre la main à l'espée contre ses frères et que, sans qu'ilz aient perdu cette qualité, leur opiniastreté devant que d'en venir à ces hostilités, il suffira à Monsieur Admyraut que vostre académie de Leyde et vous Monsieur en escriveriez au National, que nous allons presser maintenant que l'assemblée des ecclésiastiques est con[voquée]. Ne prenez pas cet advis de modération pour un témoignage que je symbolise avec ledit Sr. Amyraut, car j'en suis éloigné ce qui se peut; et tout ce qu'il a pu [escrire] en son livre et en ses sermons ne m'a nullement satisfait, mais j'apprehende le schisme<sup>106</sup>. Dieu par ses miséricordes en veille éloigner les occasions et vous veille conserver avec ma tante et toute vostre famille en toute prospérité & nos baise mains à mon cousin et à ma cousine du Moulin. Ma pauvre Elizabeth se meurt<sup>107</sup>. Je me recommande à vos saintes prières. J'auray soin de voir >>>> >>>> >>>>. C'est

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur et très  
affectionné neveu.

J. M. D. L.

A Rouen, ce 3<sup>e</sup> may 1636.

B. U. Leyde, BPL 278/24

24

14 mai 1636 - Dieppe<sup>108</sup>

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je n'ay rien à vous dire depuis que je vous ay escript il y a environ huit jours. Je suis maintenant à Dieppe, où j'ay esté appelé par le consistoire pour leur donner la Cène et leur ayant fait ouverture de mon cousin Cyrus, ils m'ont prié de luy faire la proposition qu'ils >>>> >>>>, à l'exécution de laquelle je ne doute point que vous ne le sollicitez, s'il est encore en liberté, veu qu'il n'y a nul perte pour luy et j'espère que la chose réussira à son contentement. Je vous envoie celle-cy,

<sup>105</sup> Cyrus du Moulin (1608-1671), 6<sup>e</sup> enfant de Pierre du Moulin et de sa première épouse Marie Colignon, pasteur à Limbourg (1634), avait été fait prisonnier par les Espagnols et venait d'être relâché. André Rivet cherchait à lui trouver un poste de ministre en France.

<sup>106</sup> Des passages de ce paragraphe relatif à Amyraut sont cités par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 62, note 133.

<sup>107</sup> Elisabeth, troisième enfant de Jean-Maximilien de Langle, fut inhumée le 8 mai 1636 à l'âge de 12 ans.

<sup>108</sup> Cette lettre est peu lisible sur le microfilm.



que je luy escri, par ce que je ne sçay point l'adresse de son logis à Leyden. S'il se résout à nous venir voir, je vous supplie que ce soit au plus tost. Il y a plusieurs brigant, mais, Dieu aidant, nous ferons >>> >>>. J'embrace de toutes mes affections vous et ma chère tantinette, adieu comme à toute vostre famille. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. D. L.

Dieppe, ce 14<sup>ème</sup> may 1636.

B. U. Leyde, BPL 278/25

25

11 novembre 1636 - Rouen

Monsieur et très-honoré oncle,

Je vous escri seulement pour vous donner le bonjour et pour vous asseurer de nos santez et m'informer des vostre nous allons recommencer les diligences pour nostre National. Dieu veuille disposer le cœur du Roy à nous le permettre, car nous en avons grand besoin.

La Doctrine de Saulmur et de Blois nous a merueilleusement troublés ; et j'apprehende un schisme : si Dieu n'y remédie. Monsieur du Moulin a fait un traicté contre leur Doctrine, qui selon mes prévoiances a mis au champ l'esprit du Monsieur Admiraut qui ne demandoit qu'un advis du marque pour se colleter et pour estaller avec pompe sa prétendue suffisance. Aussi a-t-il fait un gros foluto de réponses contre Monsieur du Moulin. Pour obliger nostre synode à faire son devoir, je pense qu'il seroit à propos que vos académies luy escrivassent en spécifiant les subjects de scandale qui se rencontrent en ces innovateurs, car s'il n'est accouragé puissamment, j'apprehende la faction des Amyralistes, et que l'on ne passe à la tolérance, voire mesme à l'approbation pour gagner tout le monde<sup>109</sup>. Ils font industrieusement courir des bruiets que ceux qui sont estonnez des co>>>>>>> de l'Eglise commencent à gouter leur opinion. Ils disent que vous vous rendiez, et de Saulmur on mande yci que vous estes en fort bonne intelligence avec Monsieur Admiraut.

Ce mauvais ménage avec une lettre que Monsieur Diodati<sup>110</sup> a escript à Saulmur contre nostre Bible françoise, la deschirant le plus impudemment que l'on le sçauroit imaginer, disant qu'elle est plene d'absurditez, d'ignorances, de scabrositez. C'est son terme d'ineptes an>>>>>>, d'arguments impertinent et qui me touchent point le sens et l'escri, que la paraphrase de nos pseumes est fidelle et plus élégante que nostre traduction en perse et le tout pour donner cours à sa Bible.

Ces deux mauvaises rencontres dis-je seroient pour donner de violentes secousses à nos Eglises et pour les rendre extrêmement odieuses à nos adversaires s'ils en avoient cognoissance. Mais Dieu aura pitié de nous et nous donnera l'esprit d'intelligence et de paix et démasquera l'orgueil de nos trouble. Je le prie qu'il vous bénie et conserve avec ma bonne tante et mon cousin et ma cousine du M[oulin]. On m'escrit que mon cousin doit passer par Dieppe et qu'il est retenu pour Chasteaudun si on ne l'arreste pas au passage. Ce qui arrivera Dieu aidant. D. l'amène en santé. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur  
et obéissant neveu.

J. M. de Langle

---

<sup>109</sup> Des passages de ce paragraphe sont cités par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, *op. cit.*, p. 69, note 161.

<sup>110</sup> Jean Diodati (1576-1649), un Lucquois, professeur à l'université de Genève, traducteur des Ecritures en Italien et de l'*Histoire du Concile de Trente* de Sarpi.

A Rouen, ce 11<sup>ème</sup> novembre 1636.

B. U. Leyde, BPL 278/26

**1637** *Louis XIII en ce début d'année autorisa la réunion du synode national à Alençon à la date du 27 mai. Nouvelle que Jean-Maximilien de Langle annonce à Rivet par sa lettre du 23 janvier. Au début du printemps, il fut contacté par le ministre de Charenton Jean Daillé qui chercha de le convaincre de tenter à rechercher un accommodement*<sup>111</sup>.

*Jean-Maximilien de Langle se rendit au synode d'Alençon qui débuta ses travaux le 27 mai et les acheva le 10 juillet. Il se montra un adversaire d'Amyraut et produisit les lettres et livres que lui avaient adressés Pierre du Moulin et André Rivet*<sup>112</sup>. *Il ne fut pas toujours à la fête, notamment le jour où Amyraut le mit en difficulté en produisant le 17 juin une de ses lettres où il avait écrit :*

*« Je ne vous sçaurois exprimer combien de mauvaises conséquences les infirmes tireront de la doctrine de M. Amyraut, plus à Dieu qu'il eust eu la main sèche quand il a voulu écrire sur ses matières et que Dieu l'eust remise en vigueur quand il l'eust voulu employer à la défense de sa cause, ce qu'il pouvoit faire magnifiquement ».*

*« M. de Langle », mentionne le compte rendu, « se trouva un peu estonné et dit qu'il ne se souvenoit pas d'avoir écrit cette lettre de laquelle M. Amyraut n'avoit nul sujet de s'offenser et que les dernières paroles le devoient satisfaire »*<sup>113</sup>.

*Jean-Maximilien de Langle se rendit ensuite à Paris d'où il écrivit une lettre à Rivet lui relatant la tenue du synode.*

26

23 janvier 1637 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous écris ce mot à la haste pour vous advertir que nous avons obtenu la liberté de convoquer nostre national en la ville d'Alençon au 27<sup>ème</sup> de may prochain afin que si vous avez quelque chose à y envoyer vous preniez vos mesures et me l'envoiez au plus tost. J'approuve extrêmement vostre procédure et vostre avis que Monsieur du M. en eust ainsi usé, mais je vous prie de m'envoier vostre escrit quelques mois auparavant, afin qu'il m'aide à former mon jugement sur ces matières, à condition que je ne le feray voir à personne si vous ne le désirez.

Le malheureux La Milletière a fait une virulente pièce contre mon oncle du Moulin, où il monstre une rage implacable contre luy et une haine secrète contre notre Eglise<sup>114</sup>. Dieu veille avoir pitié d'elles et vous conserve, avec ma chère tantinette, en parfaite santé avec mon cousin et ma cousine du Moulin et Monsieur vostre cadet. Je ne puis croire que Monsieur Cyrus du M[oulin] soit point à La Haye. Ces Messieurs de Dieppe sont esbahis qu'il ne leur a rien escript de son traité avec Massieurs de Chasteaudun. Il me semble que cela se devoit. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

---

<sup>111</sup> La Bibliothèque nationale (F. F. 17 822, 29-36) conserve la copie non datée d'une lettre de Jean Daillé à de Langle sur ce point. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 81-83.

<sup>112</sup> Philippe CORBIERE, "Journal sommaire de ce qui s'est passé au synode national d'Alençon commencé le jeudy 28 may 1637, sur l'affaire de MM. Testard et Amyraut, recueilli chaque jour, par P. D. L. S. D. S. », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome XIII, 1864, p. 39-63.

<sup>113</sup> Ibid., p. 53-54.

<sup>114</sup> A la fin de l'année 1636 La Milletière avait publié sa *Christiana Concordia* à laquelle Pierre du Moulin répliqua en écrivant qu'il s'agissait d'une atteinte au Calvinisme orthodoxe et un mélange d'Arminianisme et de Cameronisme. Robertus J. M. van de SCHOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière (1588-1665)*, op. cit., p. 63.

Vostre très-humble et très obéissant  
nepveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 23 jan[vier] 1637.

B. U. Leyde, BPL 278/27

27

Sans date – Paris

Jean Daillé

à M. de Langle

F. M. D. S. E. à Rouen<sup>115</sup>

Monsieur & très-honoré frère,

J'ai reçu les deux lettres dont vous m'avez favorisé ; l'une du 17 & l'autre du 26 du mois passé ; & vous supplie de m'excuser, si je n'y ai répondu plus tost. La dernière que j'attendois peut satisfaire à toutes les deux ensemble /64/, m'ayant été rendue en un temps, que je devois tout entier à nos actions publiques. Maintenant je vous remercie très-humblement de l'une & de l'autre, & louë Dieu de la satisfaction que vous avez eue de mon travail, sans recevoir de trop avantageux langages, que vous en tenés, que je dois à le tendresse de vôtre affection, & non à vôtre excellent jugement.

Je laisse ce qui regarde M. de La Milletière, vous avouant ce que vous avez bien flairé, que j'ai mesnagé cette occasion pour tascher de faire quelque office pour la paix de nos Eglises, que ce malheureux differend ne trouble désormais que trop. Je vous suis très obligé & de la sincérité que vous reconnoissés en mon but, & de la liberté avec laquelle vous me représentés vos jugemens sur toute cette cause & vous supplie de trouver bon que j'y réponde en la mesme sorte. Dieu soit loué que nous convenons de la fin & du principal qui est le mutuel & charitable support, que nous nous devons les uns aux autres en ces matières. Si nous y tendons par différentes routes, il n'importe, pourveu que Dieu nous fisse la grâce d'y parvenir. Ce que vous dites contre mon procédé regarde ou la chose ou les personnes.

Pour la chose, vous ne goûtés pas ce que M. Mestrezat & moi enterrions les différends, qui sont entre nous sur cette matière, disant, qu'ils ne consistent qu'en une diversité ou de méthode, ou d'expressions. Or il me semble, qu'en présupposant l'économie dont Dieu use envers les hommes telle que je l'ai représentée dans le 3<sup>e</sup> chapitre de la seconde partie de mon traité, & dont tous sont d'accord, la question en revient là, si cette économie peut & doit estre appelée volonté de Dieu & son décret ou non ; qui est, comme vous voies, une question du mot, & non de la chose mesme. Encore la plus part conviennent-ils de l'affirmative, au moins pour le mot de volonté, voire ceux là mesmes, qui sont les plus rudes contre les hypothèses de M. Amyraut seulement prétendeent ils, que c'est fort improprement qu'elle est apellée volonté<sup>116</sup>.

Je confesse, que si on suit les mouvemens de quelques uns, la dispute changera de genres, & que des paroles on viendra aux choses ; comme il est arrivé en la dispute de la procession du Saint Esprit entre les Grecs & les Latins, que Lombard disoit n'estre que verbale, & qui par la passion des parties est depuis devenue réelle. Car je sçai bien que l'on demande ensuite si cette volonté est en

---

<sup>115</sup> Le brouillon de cette longue lettre de Daillé à Jean-Maximilien de Langle est conservé à la Bibliothèque nationale de France dans le Fonds Français. Il est malheureusement non daté, sa teneur fait toutefois présumer qu'il est du début de l'année 1637. Tant François Laplanche (*Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, p. 134-136) que F. P. van Stam (*The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 81-84, notes 15 à 25) l'ont exploité. La lecture du document complet, permet toutefois de constater qu'en plus de chercher à convaincre de Langle de ne pas continuer, pour le bien de l'Eglise, à soutenir la querelle contre Amyraut et Testard, Daillé se défend des critiques que celui-ci porte contre son dernier ouvrage : *Joannis Dallaei adversus Milleterianum de conciliandis religionibus sententiam Disputatio*. S. l. , 1637.

<sup>116</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 134.

Dieu subjectivé, & comment elle y est. Mais de cela, ni M. Amyraut, ni ceux qui ont ses sentimens, n'en disputent /65/ point ; & confesse, qu'il ne nous est pas possible de comprendre comment Dieu veut ces choses, & que le mot de volonté & autres semblables ne lui sont attribués qu'équivoquement & par anthropopathie ; & craignent que si l'on suit les raisonnemens de Tuisse<sup>117</sup> sur ce sujet, il ne faille enfin réduire les Théologiens au silence, & leur défende de dire que Dieu vueille le salut des élus mesmes, ni chose aucune autre que soi mesme. Ils demandent seulement qu'il leur soit permis de parler de Dieu *ανχωποπαδευσ*, avec l'écriture, avec les Pères, avec la plupart des Théologiens modernes, puis que l'on ne le peut autrement. Si quelqu'un estime que cet amour, qu'ils attribuent à Dieu envers tous les hommes, n'est rien en Dieu, qu'il prenne leurs expressions sur ce sujet interprétative comme Tuisse entend la volonté, que l'on appelle *signi*. Car si Dieu n'aime pas tous les hommes, du moins ne peut-on nier qu'il ne fût tous ainsi que s'il les aimoit, quand il leur présente les lumières, & particulièrement celles de l'Évangile, où il leur promet le vie, & leur presche, que son Fils est mort pour eux. Je vous confesse ingénument que Tuisse ne m'a point encore persuadé qu'il n'y ait point en Dieu de philanthropie naturelle, ni que l'on ne puisse lui attribuer des velleités, comme fait M. Testard, n'y ayant pas plus de danger ce me semble de lui attribuer cette sorte d'actes de la volonté que les autres, & hors l'autorité de Braduardin<sup>118</sup>, & de quelques autres Scolastiques, l'on ne voit rien de tort considérable en ses preuves. Et ne comprens pas non plus ce que vous semblés poser, que la velleité ne puisse estre quelque fois un désir véhément, & une affection ardente.

Car il y a divers degrés ès volontés mesmes conditionnelles ; & il ne s'en suis pas, que nous ne voulions une chose ; que légèrement, sous ombre que nous ne la voulions pas absolument. Je ne vois pas non plus que la puissance que Dieu a de produire avec toute facilité les conditions qu'il demande à ceux qui périssent, force à croire qu'il ne vouloit point leur salut. Les hommes mesmes combien désirent-ils de choses sérieusement & véritablement pour l'acquisition desquelles ils ne veulent pourtant pas déployer jusques au dernier point de leur puissance ? Que Dieu vueille le salut des hommes, je le conclu de ce qu'il emploie divers moïens pour les y amener, ne pouvant comprendre, veu qu'il est très-bon & très-sage, pour quoi il emploieroit les moïens, s'il ne vouloit la fin en quelque sorte<sup>119</sup>. Ce que /66/ ces hommes là ne croient pas, me montre qu'il n'a ni déployé, ni voulu déployer toute sa puissance pour les faire croire, puis qu'étant tout puissant, ni cela, ni aucune autre chose ne lui est difficile s'il vouloit agir jusques où il peut. Mais au lieu que c'est ou la foiblesse, ou la loi d'un supérieur, qui arrête nos volontés, & nous empesche de les pousser jusques au dernier point, c'est une souveraine & incompréhensible sa geste qui règle celle de Dieu. C'est à elle, à qui nous devons laisser toute cette dispensation, & ne pas nous figurer, qu'il n'y mis en effet aucune raison qui deust empescher le Seigneur de vouloir employer autant de puissance pour amener Judas à la foi, comme il en a déployé pour y amener S<sup>t</sup> Pierre, sous ombre que nous n'y en voions aucune. C'est sa sagesse, & non nôtre intelligence qui est la règle de la congruité où incongnito de ces choses.

Mais encore que pour ces considérations, & autres semblables, je ne puisse consentir à ce que Tuisse demande qu'il n'y a nulle velleité ni philanthropie en Dieu, je ne voudrois pas pourtant en disputer avec lui. Je me contente de jouir de la liberté qu'il m'accorde de parler de Dieu comme ci cela étoit, lui permettant aussi de parler de son costé, comme il l'estime plus à propos.

C'est où M. Amyraut s'en tiendra, de sorte que renonceant (comme il fait) à la dispute de la chose, que vous & Tuisse formés, il ne reste plus oultre lui, & vous, que celle du mot, qui est ce que je prétends. Je n'ai rien veu dans le Synode de Dordrecht, qui soit contraire à cela. Au contraire j'y treuve des expressions semblables à celles de M. Amyraut & éloignées de la rigueur de Tuisse. Il est vrai que l'abus des hétérodoxes a rendu intaque la distinction de volonté antécédente, & conséquente.

<sup>117</sup> William Twisse (1578-1646), docteur en théologie britannique, vicar de Nexbury, il est l'auteur des *Vindiciae Gratiae*, gros in-folio de 800 pages, publié en 1632 à Amsterdam, cheval de bataille contre les Arminiens. En 1643, le Long Parliament le nomma Prolocutor de l'assemblée de Westminster.

<sup>118</sup> Thomas Bradwardine (c. 1290-1349), docteur en théologie, chapelain d'Édouard III, archevêque de Canterbury pendant 40 jours en 1349, auteur d'un traité sur les Pélagiens : *De causa Dei contra Pelagium et de virtute causarum* dont Sir Henri Henry Savile donna une édition à Londres en 1618. William Twisse avait aidé Savile pour l'établissement de cette édition.

<sup>119</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle, op. cit.*, p. 134.

Mais hors cela je n'y voi rien de mauvais, & elle a de grands auteurs. Car pour laisser là Chrysostome & divers de nos théologiens, M. Cameron (dont vous faites état) pose expressément une amour de Dieu antécédente, & une autre conséquente. Le tout est que l'on reconnoisse dans la volonté antécédente un degré particulier pour les éleus, c'est à dire une volonté absolue de leur donner la foi certainement, & effectivement, ce que nient les Pelagiens & les Semipelagiens anciens & modernes ; & ce que reconnoissent au contraire Messieurs Cameron, Amyraut & Testars, & tous les orthodoxes. J'eusse désiré que M. Amyraut se fust entièrement abstenu du mot de prédestination universelle. Mais outre qu'au lieu mesme où il en a usé, il déclare que dans l'usage de l'Ecriture prédestination ne se dit que d'un décret absolu, il a ce me /67/ semble suffisamment satisfait sur ce mot dans l'échantillon de la doctrine de Calvin ; où il déclare ne l'avoir employé que sur l'hypothèse de son adversaire par une espèce de correction ou de supposition.

Je pourrais à mon avis satisfaire en la mesme sorte à ce que vous dites de l'autre point, car il est clair que Dieu agit avec les hommes, comme s'il avoit eu l'intention & le volonté que Christ mourust pour eux tous, de manière que par les concessions de Tuisse mesme, il nous seroit permis de dire qu'il la voulu, & en a eu intention, à sçavoir interprétative. Mais je me défendois autrement. Premièrement donc, je m'étonne que vous choqués ici M. Rivet, vôtre allié, qui a résolu ce différend comme vous, & avant vous, & j'en ai allégué le passage p. 137. Je trouve encore plus étrange que vous choqués Calvin en cela, qui dit nettement : *Controversia caret Christum expiandis totius mundi perratis venisse*. Mais je viens au point. Je ne sçai ce que nous dirons nos théologiens à l'avenir. Bien avouë-je que eux, que j'ai veus peu accepté, ne tiennent pas ce me semble, que ce fust chose outre & contre les intentions de Dieu de donner le mérite de son Christ à tout le monde, si tout le monde croit ; & ceus que j'ai allégué, ne disent pas simplement, comme vous présumés, que la mort de Christ est suffisante pour racheter tout le monde, mais que Christ est mort pour tous, quant à la suffisance de la rançon ; & que la faute de ce qu'ils ne sont pas sauvés n'est pas la défaut du mérite de Jésus Christ, mais leur méchanceté & incrédulité & que ce que Jésus Christ mis pour la ruine de plusieurs est une chose accidentale. Car quelque suffisans, que fust un diamant pour racheter 20 prisonniers, vous ,e dirés pas pourtant, ni qu'il ait été donné pour eux ni que la faute de ce qu'ils ne sont point rachetés ne vient pas du manquement de son prix, mais de la méchanceté & ingratitude des prisonniers, si l'intention de celui qui le donne a été absolument, qu'il ne servist point à leur rédemption<sup>120</sup>. Il faut donc, ce me semble, avouër ou que j'ai bien pris le sens de nos théologiens en ne faisant consister ce differend qu'en paroles, ou que ceux dont les adversaires de M. Amyraut suivent le langages, ce sont mal exprimé, ce que je ne puis croire, veu leur capacité & /68/ doctrine singulière. Et c'est ici où vous dites que je reconnois moi mesme, que cette hipothèse que ni le Père, ni son Christ n'ont jamais eu intention de donner la mérite de ses souffrances à tous le monde & que Christ n'est mort, que pour les éleus, est le sentiment du Synode de Dordrecht, & de nos Eglises. Si vous entendés, ces deux propositions, comme je les explique, la première avec cette distinctions s'il ne croit, & la seconde avec cette distinction efficacement ; je vous pourrois accorder, que c'est là en effet le sentiment de nos Eglises, bien que je ne le dise pas ce me semble en la page 132, que vous cottés. Mais les entendans sans ces distinctions & restrictions comme vous faites, je prie que ce soit là la créance de nos Eglises, & que je l'aye reconnus au lieu que vous marqués.

Quant à nos Eglises comment tiennent-elles cela, veu qu'elles croient & déclarent que Dieu veut estre reconnu Sauveur de tout le monde en la rédemption faite par Jésus Christ ? Et quant au Synode, comment est ce la sa définition ou créance, veu qu'il pose, & dit expressément que lors que la promesse de Dieu est annourée à quelqu'homme que ce soit, par là lui est sérieusement & très véritablement montré ce qui est agréable à Dieu, >>>>> que ceux qui sont appellés, viennent à lui ? Veu encore que quelques uns des théologiens qui l'ont composé & signé, affirment expressément dans les actes, que le conseil de Dieu le Père livrant son Fils à la mort, & du Fils la souffrant que leur but, & leur intention a été d'acquérir, mériter, & impétrer par cette précieuse mort à tous, & chacun des hommes pêcheurs de pouvoir estre réconciliés avec Dieu en croiant, & se repentant. Et comment enfin aurois-je creu & reconnu que ce soit là le sentiment de nos Eglises, moi qui dans ce mesme lieu que

<sup>120</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle, op. cit.*, p. 134-135.

vous cottés, & un peu après, allègue ces mesmes passages, & quelque autre encore, qui sont de semblable nature ? Il est vrai que j'emploie les susdits passages de nôtre liturgie, & du synode de Dordrecht pour prouver que vous autres Messieurs, que n'approuvés pas les langages de M. Amyraut sur ce sujet, estes néanmoins d'accord avec lui de ceste volonté d'ap>>>> que Dieu a pour tous les hommes, & qui est à mon avis exprimée dans ces passages. Mais ce raisonnement (ce me semble) présuppose seulement que vous tenés tout ce qui est dans nôtre liturgie & dans le synode de Dordrecht & que vous estes de leur communion. Il n'induit pas que nos Eglises tiennent toute vos maximes & opinion ; & je m'assure que vous l'avouerez, s'il vous plist d'y prendre garde /69/.

Enfin pour réaliser le différent sur le troisième point, vous imputés à Messieurs Testars & Amyraut d'enseigner que quelcun peut estre sauvé sans la prédication de l'Evangile ; & néanmoins vous n'ignorés pas qu'ils rejettent cette proposition ainsi conceuë, & affirment le contradictoire en forts termes ; jusque-là que M. Amyraut dit, qu'il a été absolument impossible que les hommes viennent à la salutaire connoissance de Dieu par le moien de la nature, que la prédication de l'Evangile est purement, simplement & absolument nécessaire<sup>121</sup>. Il est vrai qu'il tient que présupposé qu'un homme fust amené par la manifestation de la nature & de la providence à se fier en Dieu, & à vivre en sa crainte, selon la mesure de cette lumière-là, un tel homme parviendroit au salut. Mais premièrement il tient que non seulement ce cas présupposé n'arrive jamais, mais qu'il est mesme impossible, qu'il arrive secondement encore n'affirme t-il nulle part, que s'il arrivoit, Dieu sauvast un tel homme dsans lui donner préalablement la connoissance de l'Evangile<sup>122</sup>. Mais dans l'épître l'aline à Messieurs les professeurs en théologie de Leide, il soutient comme chose propable, & coverable à la sapience divine qu'à un tel homme seroit ajoutée en suite la lumière de la parole évangélique, & dans ses sermons. Il dit que Dieu lui enverroit plustost un ange pour l'en instruire. Jugés donc, Monsieur, si de ceste sienne doctrine, s'ensuit cette crue & rude proposition que les hommes peuvent estre sauvés sans la prédication de l'Evangile que ses parties adverses lui reprochent si odieusement ; & si au contraire cette doctrine n'est pas non seulement compatible, mais mesme nécessairement conjoint avec la créance de ceux, qui tiennent que la grâce salutaire de Dieu ne se communique en aucune fasson hors du district de l'Evangile, comme vous parlés.

Mais vous ajouter, ce qui m'a fort surpris, que je dis aussi moi mesme en la p. 176-177 de mon traité que quelqu'un peut estre sauvé sans la prédication de l'Evangile. Si je l'ai dit, ça été bien au loin de ma pensée, & fort mal à propos de mon dessain ; & M. Drelincourt, à qui j'ai communiqué la pièce avant que de la publier, n'eust pas manqué selon sa charité & prudence de me donner avis d'une si lourde faute s'il m'étoit arrivé de la faire. En effet, je treuve que j'ai seulement dit au lieu allègue, que *Deus tute spolentier & /70/ dementira sapientia, tum benignitatis & clementias seur tant illustria dedit gentilus testimonia, ut uisi obstitisset invicta amimi improbitas, epia quoque cujus libris dictis ad aliquam dei erguitionem & reberentiam pargredi patuerint.*

Or pour tirer de ce langage celui que vous m'attribué, que les payens ont peu estre sauvés sans la prédication de l'Evangile, il faut premièrement changer ma proposition hypothétique en une catégorique, comme si sous ombre que St Paul dit : « *Si un ange du ciel vous évangélize outre ce que nous avons évangélisé, qu'il soit anathème* »<sup>123</sup> ; quelqu'un prétendoit que St Paul dit qu'un ange du ciel peut estre anathème ; ou si tous ombre, que nous serons tous, que si quelcun accomplissois parfaitement la loi, il seroit justifié par ses œuvres, l'on nous imputois de dire, que quelcun peu estre justifié par ses œuvres. Secondement il faut encore outre cela changer l'attribut de ma proposition. Car à l'égard & des termes & de la chose il y a une extrême différence entre estre sauvés sans la prédication de l'Evangile, *progredi ad alignam Dei oquitionus & reverentiam*. Je dis pour les termes, car combien y a il de gens *qui progrediuntur ad alignam Dei cognitionem & reverentiam*, qui ne sont pas sauvés pourtant.

<sup>121</sup> Sermon 2, p. 82 ; Ser. 3, p. 157-158 ; Ser. 4, p. 189-190. Il s'agit des *Six sermons de la nature, estendue, nécessité, dispensation, et efficace de l'évangile* qu'Amyraut fit publier en 1636 à Saumur pour expliquer et défendre les positions qu'il avait développé dans son *Brief traité*.

<sup>122</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle, op. cit.*, p. 135.

<sup>123</sup> Galates, 1, 8.

Je dis pour la chose, car devant que cette connoissance, que ceux dont est faite la supposition, auroient acquise par la lumière naturelle les conduisit au salut, ce n'est pas à dire, qu'elle le fist immédiatement sans l'ouïe préalable de l'Evangile, étant fort probable à mon sens que Dieu ajouteroit cette 2<sup>e</sup> lumière à la première ; sur tout au temps de l'Evangile, où nul des fidèles ne doit estre sans la connoissance du Christ de Dieu manifesté à toute la terre.

Mais ce n'est pas le tout, vous ajoutés qu'il semble que je doute en ce lieu là, si de fait il y a point eu quelqu'un entre les payens qui ait eété sauvé sans l'Evangile, & que je dis seulement, qu'il n'y en à point de preuve, & ne soutiens la prémice commune, que comme le plus vraisemblable. Cher frère avec quels yeux me lisiés vous quand vous avés trouvé tout cela dans mon livre ? Car pour le premier, après avoir rejezté sans le nommer l'opinion de Justin, de Zwingle, de Gualter, de Coelius Secundus Curio, d'Audondius, & autres, qui posent qu'il y a eu en effet des hommes sauvés sans ouïr la /71/ parole de Dieu, j'ajoute opposant une créance à la leur, *nobis certe tum scripturarum auctoritas, tum ipsa rerum experientia non obscure decere videntur ejus notitidis qua salutaris eodem sit, ne minimum quidem gradum ullam unquam mortalinen aliunde quam en Dei verbo transisse, omnes que Gentile ella luce turpissime esse abuses, qua ex natura, providentia, que ordine vetitus sis affut gebat.*

Pouvois-je dire plus expressément que nul n'a été sauvé de fait autrement que par l'ouïe de la parole de Dieu ? Et pour le second qui est que je dis seulement qu'il n'a point de preuve du contraire ; est ce ne dire que cela que d'écrire comme je fais que j'estime que l'autorité des Ecritures nous apprend assés clairement que nul homme n'a puisé d'ailleurs que de la parole de Dieu aucune goutte de la connoissance salutaire ? Et en cette trois passages en marge : le Ps 147, v. dern<sup>124</sup>, Rom 1, 20, 21, 22<sup>125</sup> ; 1 Cor. 1, 21<sup>126</sup> dont le premier présuppose nécessairement & les deux autres portent expressement que la voie de la nature n'a jamais converti aucun homme à salut.

Et ceci suffise des choses. Je viens aux personnes. Vous louës les dons de M. Amyraut, mais vous l'accusés premièrement de témérité, & puis le taxer sourdement d'ambition. Pour le premier sur lequel est fondé tout le soupçon du second, pardonnés moi si je vous dis, que je ne voi pas en quoi il consiste<sup>127</sup>. L'on appelle téméraire une doctrine que l'on met en avant contre la commune opinion de l'Eglise sans grande autorité, sur une matière grave. Or il ne conste point encore, que la doctrine de M. Amyraut soit contre l'opinion de l'Eglise ; & elle n'est pas sans auteurs, ni entre les anciens, ni entre les modernes. Tant s'en faut, elle est beaucoup plus commune, que la contradictoire. Est-ce point qu'il a présumé d'obliger les autres à sa méthode, & défini comme nécessaire, ce qui ne l'est pas ?<sup>128</sup>

Mais aujourd'huy encore après tant de coups qu'on lui a portés ; il dit & confesse que ni ses hypothèses ne sont point nécessaires, ni celles des autres pernicieuses. Mais (dites-vous) il a publié ce que Monsieur Cameron tenoit clos & couvert. Je ne sçai à qui il le cachoit. Pour moi qui ai été son auditeur, je ne lui ai jamais vi ni en particulier ni en public tenir une autre traditive, & ses livres imprimés de son vivant & depuis sa mort par l'ordre du Synode national tenu à Castres en sont plains. M. Testars, son disciple, l'a publiée dans son *Irenicum* /72/, imprimé avec l'approbation de sa province. L'on a veu tout cela ; l'on s'en est teu. Quel mal a fait M. Amyraut de ne pas craindre qu'on le treuvast plus mauvais de lui ? Car quant au langage je ne voi pas que nous soyons plus obliger à supporter les hérésies en latins qu'en François ou à user de mains de faveur envers les opinions

---

<sup>124</sup> « Il n'a pas fait ainsi à toutes les nations, c'est pourquoi elles ne connoissent point ses ordonnances. Louez l'Eternel » (David Martin).

<sup>125</sup> V. 20 : « Car les choses invisibles de Dieu, savoir tant sa puissance éternelle que sa Divinité, se voyent comme à l'œil par la création du monde, étant considérées dans ses ouvrages, afin qu'ils soient rendus inexcusables » ; V. 21 : « Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu grâces, mais ils sont devenus vains en leurs discours, & leur cœur destitué d'intelligence, a été rempli de ténèbres » ; V. 22 : « Se disant être sage ils sont devenus fous » (D. Martin).

<sup>126</sup> « Car puisqu'en la sapience de Dieu, le monde n'a point connu Dieu par la sagesse, le bon plaisir de Dieu a été de sauver les croyans, par la folie de la prédication » (David Martin).

<sup>127</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle, op. cit.*, p. 135.

<sup>128</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 82, note 17.

innocentes, quand elles sont écrites en François, que quand on les débite en latin<sup>129</sup>. Aussi sçai-je bien, que ce n'est pas du langage, que vient ce trouble, mais des choses, & que les doctes s'en sont plus ému que les ignorans, & les pasteurs que les brebis. Je vous supplie donc Monsieur d'addoucir le jugement, que vous faites de ce personnage, & si vous improuvés son action l'imputer à erreur simplement, & non à vanité de laquelle je le sçai très éloigné, joint que grâces à Dieu, il n'est pas si dépourveu de dons qu'il soit obligé de se perdre pour faire parler de lui. Le traité de la prédestination fut un ouvrage qu'il fit pour une occasion particulière ; & s'il ne lava pas toutes les difficultés de cette matière (ce que ni lui, ni aucun homme sage n'a jamais prétendu) du moins désarma-il celui pour qui il le fit, des prétextes qu'il en tiroit pour colorer sa révolte. Ses amis estimèrent, qu'il feroit du fruit étant publié. Il se laissa aller à leur jugement. Toute sa faute est de n'avoir pas prévu l'orage qui s'en est suivi, c'est à dire de n'avoir pas été devin<sup>130</sup>. Car si tous ceux qui publient des livres où ils avancent quelque opinion non commune à tous leurs frères doivent passer pour des ambitions qui veulent éclater par la singularité, mes plus estimés accusateurs de M. Amyraut seront plus criminels que lui.

Vous vous offensés, qu'il se soit justifié en chaire. Et où le pouvoit-il ailleurs étant calomnié comme il étoit & son ministère noirci, & rendu inutile au milieu de son troupeau ? S'il nous est permis de salir nos frères, & de les couvrir de bouë, je ne sçai comment nous leur pouvons refuser la liberté de s'essuyer. Quant à la publication de ses sermons, c'est un crime où Messieurs Le Faucheur, Mestrezat, & Aubertin ont part puis qu'ils y consentirent ; les voians dressés avec une telle industrie qu'en le défendant ils ne scandalisent personne & sous ombre de traiter Calvin remédient sans bruit aux playes que l'on avoit faites à la réputation de leur auteur. Aussi sçai-je que plusieurs grands hommes en ont été extrêmement /73/ satisfaits & leur tesmoignage (si on en vient là) pourra en temps & lieu excuser nôtre imprudence. Quant au scandale que vous dites que quelques uns prennent de ses livres, j'en sçai d'autres qui en ont été édifiés, & doctes, & ignorans & de nôtre ordre, & de celui du peuple. Après tout qui sera innocent si on est responsable des sottises des autres ? Mais permettez-moi de vous dire, que les sçavans ont beaucoup plus agi dans cette affaire que les ignorans. Si M. Amyraut étoit si heureux, que d'avoir ses frères favorables, il ne seroit pas nécessaire, qu'il se treuvast par tout où l'on prend mal à propos tels scandales de ses écrits. Ils lui rendroient en telles occasions les bons offices que nous nous devons les uns aux autres ; & eussent nommément averti celui, dont vous parlés, que c'est une imposture de lui imputer de croire que l'on peut estre sauve dans le Paganisme ; ce qu'il n'a jamais ni écrit, ni dit, ni pensé. Mais le mal est, que ses frères au lieu d'addoucir les esprits, les ont aigris par la mauvaise opinion, qu'ils ont eue & ont encore de son orthodoxie, faisant courir force lettres, livres & traittés contre lui, sans avoir jamais daigné entrer en quelque amiable conférence, avec lui pour l'éclaircissement de cette affaire<sup>131</sup>.

Et ce second mal est beaucoup pire que le premier, & la division que l'on fait paroître parmi nous, donne beaucoup plus de scandale que quelques paroles sujetes à sinistre interprétation. Et si vous avés veu quelques mauvaises suites des livres de M. Amyraut, nous en avons veu & en voions encore tous les jours de beaucoup plus pernicieuses de cette violente contradiction, que l'on lui oppose. Elle contraint les accusés à se défendre & fortifier ; elle allume les esprits de part & d'autre, & excite la curiosité ; elle sème de nouvelles disputes, & intéresse des personnes qui n'y pensoient pas ; elle fait naistre des débats & des aigreurs entre les meilleurs serviteurs de Dieu. Elle ouvre la voie à diverses calomnies, & nous rend ingénieux à nous noircir les uns les autres, & tout cela ne se peut passer sans éclat, d'où viennent les scandales des infirmes, & les moqueries des adversaires<sup>132</sup>. Et Dieu vueille qu'ils ne prennent point cette occasion pour nous perdre. Combien eust-il /74/ mieux valu s'entréclaircir doucement, & convenir ceux dont nous nous plaignons selon le précepte du maistre, avant que de les accuser à l'Eglise ? Mais il vaut mieux tascher à guérir le mal, que de s'amuser à s'en

---

<sup>129</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 135.

<sup>130</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 135-136.

<sup>131</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 82, note 18.

<sup>132</sup> Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 82, note 19.



plaindre. Dieu soit loué que vous convenés avec nous du remède, qui est d'user d'un charitable support les uns envers les autres. Cela nous suffit, Monsieur, & ie croi qu'en laissant là ou en differant à une autre fois l'examen de ces raisons différentes, qui vous conduisent vous, & nous à une mesme conclusion, il nous faut cheminer pour cette heure en ce dont nous sommes d'accord, & travailler conjointement à persuader à nos frères cette mutuelle tolérance<sup>133</sup>, arrachant de leurs esprits le préjugé, que quelques uns ont de l'importance de ces questions, & de la nécessité de les définir.

Je voi bon nombre d'excellens serviteurs de Dieu, qui se rangent à cette modération. Une seule chose empesche plusieurs d'entre nous de tirer le fruit, qui se devoit de leur exemple, & de leurs raisons. C'est l'ardeur de Messieurs du Moulin & Rivet, car le premier non content d'avoir dicté un écrit contre Messieurs Testard & Amyraut, qui a été fort pourmené par ses écoliers, en a encore fait un second qu'il adresse à nos Synodes provinciaux & national, où il les traite d'hérétiques ; dit qu'ils tiennent plus des trois quarts de l'Arminianisme. Il présente leur doctrine très-odieusement ; conclut que l'on pourvoye aux Académies, & que l'on dresse un formulaire sur ces points, qui soit juré par tous pasteurs reçeus, & à recevoir, &c. Il se picque contre ceux, qui n'approuvent pas son procédé, & en sommes porte ceste affaire aux extrêmes. M. Rivet a semblablement composé un traité où il comprend la doctrine de ces Messieurs en 50 articles ; déclare & fonde le jugement qu'il en fait, & veut le communiquer (si cela n'est pas desjà fait) aux quatre universités des Pays Bas, & l'envoier avec leur approbation à nôtre Synode national. Il n'est pas difficile à juger quelle est la cause de l'émotion de ces Messieurs, & M. du Moulin nous en a assés découvert la source dans cette épistre à M. de La Milletière, où il range le Cameronisme avec le Papisme & l'Arminianisme ; & a pleinement confirmé l'opinion que la qualité des acteurs m'en avoit donné des le commencement, que c'étoit l'ancien mécontentement /75/ contre le maistre qui se réveilloit contre les disciples. Ce sont les mesmes personnes, & presque les mesmes choses ; & n'y a de different sinon que ce sont les cendres de feu M. Cameron, & non plus sa personne, que l'on attaque. Certainement, je ne veux pas dire que ces Messieurs qui sont beau-frères, & M. de Champvernon le frère de l'un d'eux, les 3 principaux accusateurs de M. Amyraut le choquent contre leur conscience pour contenter les restes de la passion qu'ils ont autres fois euë contre son maistre. Je les honore trop pour avoir une si mauvaise opinion d'eux. Mais j'ai tousjours creu que cette disposition d'esprit leur faisoit trouver sa doctrine plus criminelle, qu'elle n'est<sup>134</sup>. Car au bout il n'y a point d'âme si forte, que les préjugés ne fassent un peu gauchir. Et j'ai expérimenté, que ceux que vous avés en cette cause, nobstant l'affection dont vous m'honorés (& dont je reconnois avec toute épatitude la constance & fidélité) vous ont fait prendre, en mon écrit, quelques miennes paroles, autrement que je ne les avois entenduës, comme je vous l'ai représenté ci-dessus d'ou vous pouvés voir combien les préjugés ont de force puis qu'ils ont été capables de faire voir à un esprit si net, qu'est le vôtre, dans l'ombrage d'un homme, qu'il aime des choses qui n'y sont point ; ce qui me fait regreter que ces Messieurs n'oyent pas voulu prendre la pêne de s'éclaircir doucement & exactement avec Messieurs Testard & Amyraut avant que de les entreprendre. S'ils eussent daigné en user de la sorte, je tiens pour certain, qu'ils ne se fussent pas emportés si avant. Tant y a qu'estans dans le dessein où nous les voions, si les accusés s'y opposent, ils feront beaucoup de bruit s'ils les laissent faire, qui ne void que le crédit qu'ils ont à bon droit parmi nous, traisnera la pluspart du monde à croire l'importance & le nécessité de la décision de ces matières ? Et le Synode national en jugera ou avec eux ou autrement. S'il fait le premier, quel malheur, & quel scandale de voir proscrire quantité de très-bons & très-utiles serviteurs de Dieu pour ces choses, qui surpassent (comme vous dites) la capacité de l'Eglise militante & sur lesquelles vous permettés aux Anges mesmes de répondre diversement ? Si on va contre l'opinion de ces deux accusateurs, ce leur sera un notable déplaisir, que nous avons à éviter de tout nôtre possible, non seulement pour leur consolation particulière, qui nous /76/ doit estre très chère, mais aussi pour l'édification publique à laquelle ils ont tant & si dignement servi ; pour ne point parler des mauvais effets, que peux produire leur mécontentement dont est M. du Moulin semble menasser, quand il dit en son epistre aux synodes, que si on l'oblige au silence d'autres écriront dehors. Pour éviter ces écueils, je ne voi point de meilleur moien que de les démouvoir s'il se peut de la résolution qu'ils

---

<sup>133</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 83, note 20.

<sup>134</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 83, note 22.

prennent de présenter ces écrits au National, ou si on ne peut l'obtenir, leur persuader au moins de remascher un peu le ton de leur accusation, & de prendre des conclusions moins atroces<sup>135</sup>.

C'est ce que j'ai toujours désiré, & que j'ai supplié les amis de M. du Moulin de gagner sur lui, & c'est l'occasion d'où est née la mauvaise opinion, qu'il a de moi ; & aussi comme je croi, le jugement que vous en faites, que l'amitié de M. Amyraut m'a donné de la passion dans cette affaire. Dieu sçait que je n'en ai que pour la paix de l'Eglise. Or il n'y a personne, qui soit plus propre que vous à rendre ce bon office & à l'Eglise, & à ces deux Messieurs, puis que l'alliance & la conformité des sentimens, que vous avés avec l'un & l'autre, leur rendra votre entremise agréable ; & que d'autre part votre profonde doctrine, votre mérite, & réputation donnera à vos avis tout le poids nécessaire. M. Drelincourt travaille pour la mesme fin, & M. Rambour a les mesmes dispositions, car après tout je ne puis m'imaginer que ces Messieurs s'affermissent dans leur procédé, s'ils voient que des personnes de telle considération ne le goûtent pas, & croi que si au commencement on le leur eust fait sentir comme il falloit ils ne s'y fussent pas engagés si avant.

Je recommande le tout à la providence du Seigneur qui vous inspirera s'il lui plaist des conseils dignes de vôtre piété & générosité, & y épandra sa bénédiction à sa gloire ; comme je l'en supplie de tout mon cœur, & suis inviolablement, &c ...

B. N. F., F. Fr. 17 822, 29-35 (63-76).

28

30 juillet 1637 - Paris

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je ne vous ay point escript plus tost, par ce que durant le National nous estions de sermens de ne point divulguer les choses qui s'y passaient touchant l'affaire de Messieurs Amyraut et Testard<sup>136</sup>. Ces deux Messieurs se sont trouvez en nostre Synode où ils ont donné leurs esclarcissement telz qu'ils ont voulu. Ils ont parlé plus de quatre ou cinq jours de suite sans en avoir attiré que fort peu en leur créance, encore ne s'en est-il pas trouvé aucun qui approuve leurs expressions qui ont donné scandale. En suite de leurs harangues, nous avons concertés 19 jours de suite avec force altercations qui passaient aux aigreurs et qui mettoient les esprits en bien pitoiable dispositions iusques à ce que le Synode prit résolution de nommer 7 députés pour examiner la doctrine et adviser aux moiens d'empescher ce trouble dans nos Eglizes.

Je fus l'un de ces 7 avec Monsieur Daillé et eu l'honneur de présider en cette petite assemblée. Nous l'emportions de beaucoup touchant le jugement de la Doctrine, mais pour les expédiens et pour les moiens par lesquels nous pouvions obliger ces Messieurs à parler comme nous et les termes que nous debvions employer pour former les articles, il y avoit quelques dissentimens. Mais enfin l'affaire a esté conclue selon que vous l'apprendrez par les articles que Monsieur Drelincourt vous envoie et que je luy mis entre mains pour cet effect. Là vous verrez bien que nous avons usé de support tant que nous /2/ avons peu, car de deux choses l'une ou il falloit déposer ces Messieurs ou les maintenir en leurs charges de les déposer.

Nous n'avons pas creu que leurs étordoxies le méritassent outre que cette rigueur eust intéressé quelques personnes qui sont de grand nom dans nos Eglizes et dont et il y en a quelques uns qui tiennent la plus éminente chaire de ce royaume qui sont de leur sentiment, et que vraysemblablement nous tomberons dans le schisme, de maintenir ces Messieurs dans leurs charges en les flétrissant nous trouvons aussi que c'estoit ruiner l'académie tellement, que l'on s'est contenté de les faire parler comme nous et à peu prez selon les termes du Synode de Dordrecht en effaçant leurs espressions plus scandaleuses et abolissant leurs décrets conditionelz et de prévenir le mal à

---

<sup>135</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 83, note 21.

<sup>136</sup> Cité par par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, *op. cit.*, p. 137, note 78. F. P. van Stam mentionne que cette lettre a été publiée par André Rivet dans la préface de son *Synopsis doctrinae de natura et gratia* ainsi que dans son *Operum theologorum ... tomus tertius*, fol., 828f.

l'advenir par une article qui leur donne une touche assez vive et que p>>>>> assez intelligiblement que ces Messieurs ont donné le subject à la sécurité de cet article.

Vos lettres ont esté leues et vostre escrit communiqué à la pus grande part du synode, mais par le conseil de vos amis et des miens nous ne trouvasmes pas à propos de le lire en plein synode non plus que le livre de M. du Moulin, par ce que les Messieurs se dispoioient à le réfuter pied à pied et que vous n'estiez pas sur les lieux pour défendre vos hypothèses. Le Synode vous escript et vous remercie du soin que vous avez de nous et tous les gents de bien ont trouvé vostre livre excellent. J'en ay envoié un à Monsieur Rivet, vostre frère, par Monsieur Conrart<sup>137</sup>, qui vous baise les mains.

Des jugemens de vos académie ont esté considérées avec respect, mais non pas tant que si ils n'eussent pas esté tant extrêmes, plus on creu qu'il y avoit de la passion d'accuser la doctrine de ces Messieurs Socinianisme et Purccianisme, veu principalement que vous les traitez /3/ avec tant de support vous aviez quasi autant d'amis dans le synode qu'il y avoit de testes là, Dieu merci, vostre nom y est en condition dans nos Eglizes.

Je vous escriis de Paris où j'ay esté envoyé pour parler au Roy et pour suivre la response à nos cahiers. Le temps que l'on m'a préscript est bien tost expiré et mesme le Roy s'en va lundi prochain vers la Picardie. Le bien que j'espère bien tost estre rendu à mon Eglise où j'attendray vos nouvelles avec impatience. Je prie Dieu qu'il vous conserve en prospérité et santé. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble neveu et  
serviteur.

J. M. de Langle

A Paris, ce 30<sup>ème</sup> juillet 1637.

B. U. Leyde, BPL 278/28 et 29

29

16 septembre 1637 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vous m'estonnez de me dire que n'aiez point receu les lettres du Synode national Monsieur<sup>138</sup> fut chargé de les faire et aprez qu'il les eut dressée et qu'elles eurent esté signées des modérateurs. J'en fus chargé aussi bien que des lettres que le Synode escrivit à Monsieur du Moulin, et estant à Paris, je les laissé à Monsieur Drelincourt avec d'assez amples lettres que je vous escrivis de là. Je m'en vay luy escrire pour sçavoir de luy d'où vient ce désordre.

Monsieur Daillé a grand tort s'il se prévaut pour ce que vostre escript n'a point esté leu en plein Synode, non plus que celui de Monsieur du Moulin, car par sa lettre que le Synode vous escript vous y reconnoistrez assez l'estat singulier qu'il fait de vos ouvrages, mais on ne les voulus pas lire par ce que les Messieurs Amyraut et Testard qui estoient présent demandoient à estre receus à les réfuter pied à pied, à quoy plusieurs qu'il les [...] de mettre [...] vos parties [...] qui ne trouvèrent [pas] à propos que [vos] escripts fussent [...] des thèses [sur] lesquels il [leur] fust permis [de di]sputer sans [que vous] y fussiez présent [pour] vous défendre.

Cela n'empesche pas que les plus honnêtes gents du national n'ay aient eu la communication et qu'il ne les aient fort approuvez. Tant y a que si ces Messieurs Salmuriens et autres se prévalent de quelque chose, ce ne peut pas estre d'avoir esté justifiez, car les articles qu'ils ont signez les

---

<sup>137</sup> Vincent Conrart (1603-1675), conseiller-secrétaire du roi et de ses conseils, premier secrétaire perpétuel de l'académie française. Il demeurait au 135 de la rue Saint-Martin, sur la rive droite. Notons qu'à cette date il n'était pas encore entré en relation épistolaire avec André Rivet, sa première lettre est datée du 26 novembre 1644. René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY, *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance. Etude biographique et littéraire, suivie de lettres et de mémoires inédits*, 1<sup>ère</sup> Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971

<sup>138</sup> Jean-Maximilien de Langle a oublié de donner le nom de ce Monsieur dans sa lettre.

condamnent assez manifestement et je parie leur perte s'ils font encore du bruit. Nous les aurons réduits à des termes qui eussent encore plus contenté, n'eust esté que Messieurs de Paris se sont trouvés intéressés en cette affaire et qu'il a falu choier les personnes en maintenant la vérité en son entier.

Je vous écris ce mot en haste et vous remercie affectueusement de vos nouvelles et de vos observations sur le décrit de Cupif. J'y remarque votre veu et la solidité de votre jugement. Ma petite femme est encore à Gaillon, où grâce à Dieu nous y avons fait une assez bonne récolte de vin. J'envoie dans huit jours mon Samuel à Montauban. Je vous prie et ma bonne tante de le bénir et de vous souvenir de luy en vos prières. Je ne /2/ vous dy rien de nouveau quand je vous assure que je vous suis à tous deux,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et neveu.

J. M. D. L.

A Rouen, ce 16 septembre 1637.

B. U. Leyde, BPL 278/30

30

24 octobre 1637 - Gaillon

A Gaillon, ce 24 octobre 1637

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous écris de Gaillon, où la contagion qui nous environne de tous costés en la ville de nostre demeure à relégué ma famille<sup>139</sup>. Pour quelque temps, je me retire à Rouen en la maison d'un de mes amis, en attendant que Dieu ait retiré le mal de nostre voisinage. Ma petite femme, qui part d'ici tout maintenant pour Rouen, va porter cette lettre. Elle avoit donné la charge pour les corps piquez qu'elle a promis à ma tantinette. Elle donnera ordre de les mettre dans quelqu'uns des vaisseaux qui partiront de cette ville à la fin du [...] foire où ils sont maintenant. Ma tante m'oblige extrêmement de se souvenir de moy. Et elle à raison de procurer la conservation d'un neveu qui l'aime et honore de tout son cœur. Estant tout prest d'envoier mon Samuel à Montauban, mes amis m'en ont dissuadé et ont remué les affections de sa mère, qui n'a peu encore se résoudre à l'envoier si loing. Il est maintenant à Sedan où je veux qu'il face encor une année d'humanité. Je vous supplie mon cher oncle de vous souvenir de luy en vos prières et de bénir ma famille.

Vous avez seu sans doute la glorieuse délivrance de Locate où les Huguenots se sont signalez jusques la que Monsieur le C. leur en a tesmoigné du gré et à particulièrement remercié les pasteurs de de Nismes d'avoir exhorter le peuple à son devoir où il s'est porté si chaudement qu'il a falu fermer la porte pour empescher que tout le peuple ne quitte la ville pour aller servir le Roy. Cependant nostre condition n'en amende guères, car l'on n'a point voulu respondre à nos cahiers prenant pour prétexte qu'ils estoient trop généraux et nous promettant que quand il se présentera quelque particulière occasion où nous prétendrons estre grevez le conseil sera tousjours disposé à nous faire justice /2/. Cependant ce formidable arrêt contre les annexes demeure et on en presse l'exécution quand on voudra ce qu'on mure entre nos Eglizes. Dieu détournera cet orage s'il luy plaist et nous fera trouver grâce devant le Roy par mes services.

J'ay veu depuis peu le livre de Monsieur Des Cartes<sup>140</sup> où il fait paroistre un grand dessein, sçavoir en philosophie qu'il manie d'un bras fort paradoxé, mais extrême jugement et raisonnable. Je juge néanmoins qu'un si louable travail ne recevra pas une approbation universelle parce que

---

<sup>139</sup> Rouen, comme une grande partie de la France, est alors le siège d'une épidémie de peste qui portera le chiffre total des décès pour cette année 1637 à 3505. Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les mutations d'un espace social*, op. cit., tome I, p. 349 et tome II, p. 14-15, 17 et 27.

<sup>140</sup> Probablement le *Discours de la Méthode*.

plusieurs ne l'entendrons pas, ce qui le fait croire que nonobstant son v[...] il debvroit mettre en lumière son traité de ses principes, aussi persuade-je que si on l'en prie bien sera qu'il s'y laisse à emporté, sur tout s'il est induit à cela par quelques hommes d'autorité et sçavoir comme vous.

Au reste, je m'estonne extrêmement que cet hommes ait tant creusé la philosophie et examiné si curieusement ses maximes pour ne les point recevoir si elles n'auroient le passeport de la vérité, ne voulant rien donner à la coustume, ni à l'autorité, et qu'en la théologie, il ait captivé ses sentiments à la tradition, et cependant Aristote est plus antien que l'Eglise Rom[aine], et les mesprise en la religion, qu'il hazarde si souvent, sont bien plus grande importance qu'en la Philosophie<sup>141</sup>.

Le papier qui me manque me fait [finir] par nos très humbles baise mains à vous, à ma tante, à Monsieur vostre filz, s'il passe par par yci, je me promet de l'embrasser et à ma cousine du Moulin. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur et  
nepveu.

J. M. D. L.

B. U. Leyde, BPL 278/31

**1638** *Le calme était précaire, les frères Rivet s'interrogeaient sur la position qu'allait prendre dans l'affaire la duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne. Pour sa part un obscur ministre du Poitou, Josué Dartois, publia un ouvrage où il mettait en cause Amyraut et à Amsterdam, un ministre arminien Etienne de Courcelles, fit imprimer le pamphlet que Pierre du Moulin avait écrit contre Amyraut et Testard en 1637, sous le titre d'Examen de la doctrine de Messieurs Amyraut et Testard.*

*A Rouen au mois de juillet Marie Bochart donna le jour à un enfant mort de 7 mois qu'elle avait « porté mort l'espace de deux mois ».*

31

11 janvier 1638 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je ne sçay qui est le plus paresseux de nous deux, car il y a prez de trois mois que nous n'avions eu aucune de vos nouvelles, n'y en pas deux que je vous escrivis amplement. Je me suis morfondu pieds et mains en attendant les présents de ma tante et crains que l'ennemi ne m'an destrousse. Ma petite femme est aussi en paine de sçavoir si ma tante a receu ses corps piquez qu'elle luy a envoyez et nous sommes encore plus en paine d'apprendre des nouvelles de vostre santé. La mienne depuis quelques temps est estropiée et mon estomach menace encore. J'en ay resenti à Alençon et ici il y a quelques jours de violentes douleurs, mais Dieu m'en a délivré.

Monsieur l'ambassadeur m'a fait caresse à vostre occasion et je vous supplie mon très cher oncle de luy tesmoigner le resentment que j'en ay et l'estime que je fay de ses éminentes vertus. J'ay peur que l'imprudence d'un certain ministre de Poitou nommé M. Dartois<sup>142</sup> ne ralume nos brouilleries. Il a fait un livre contre les Arminiens qu'il a fait imprimer à Sedan et qu'il a dédié à Monsieur du Moulin et m'en a envoyé un exemplaire et l'a intitulé *Clavis mysterii predestinationis* où il ne dit pas grand chose et vous diray qu'il la mis en lumière expressément pour insultes

---

<sup>141</sup> Ce paragraphe est cité par François LAPLANCHE, *L'écriture, le Sacré et l'Histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVIIe siècle*, APA-Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1986, p. 374.

<sup>142</sup> Josué Dartois était ministre de l'Eglise de Saint-Hilaire et de Foussay au Poitou. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 157.

satyriquement contre Monsieur Amyraut. Il se moque en termes odieux de sa voix de son fait et de ses paroles sesquipedales icy ay escript à mon oncle du Moulin pour sçavoir comment cela s'est fait.

Je me promets de voir yci Monsieur vostre filz au passage de Monsieur Van Lers. Monsieur Vossebergue m'a dit qu'il estoit avec luy. Vous apprendrez par Mondit Sr. l'estat bizarre et inégal de nos Eglizes. Si Dieu nous donne quelques bonnes heures, nos subjects de crainte se renouvèlent tousjours.

Le Roy nous a donné pour gouverneur de nostre *viral* palais un gentilhomme de la Religion réformée, poitevin, nommé Monsieur de La Tigerie. Je fay estat de l'aller voir tantost et en mesme on commence à faire exécuter cet arrest des annexes ès Eglizes de cette province. Priez, si vous plaist, Dieu pour nous à ce qu'il nous ayde an son cours et qu'il continue la paix à son Eglise. Moy je le prie de tout mon cœur qu'il vous conserve ma tante et ma cousine en parfaicte santé. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur et neveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 11<sup>ème</sup> janvier 1638.

B. U. Leyde, BPL 278/32

32

28 mars 1638 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Nous avons eu l'alarme extrêmement chaude d'un arrest donné au conseil depuis huit jours à la sollicitation et requête présentée de l'archevesque<sup>143</sup> par lequel trente sept ministres de cette province estoient mis en comparence personnelle pour respondre à ce qu'il leur seroit demandé. Vous ne doutez pas que Monsieur Basnage<sup>144</sup> et moy n'en fussions, car il en accusoit la plus grande part d'avoir esté en Angleterre et par une calomnie la plus noire que l'on se pusse imaginer de sorte que nous entretenions encore correspondance d'estat avec les estrangers et que nous cerchions lever secours durant le siège de La Rochelle. Mais nous avons appris depuis un jour que l'arrest est en surséance et que Monsieur le Garde des seaux ne l'a point scelé. Dieu veille destourner ce nuage qui apporteroit une lamentable consternation dans nos Eglizes. Monsieur de Rats, porteur de la présente vous entretiendra de quelques communications que j'ay eu avec Monsieur l'archevesque de Rouen. L'arrest du parlement de Tholouse contre les ministres estrangers tient encores et Messieurs Chauvet, Faucheur et Rousselet sont tousjours à Paris à fouler le foin. Je vous escravis il y a dix ou douze jours. Ma petite femme et moy vous baisons très-humblement les mains et à ma bonne tantinette. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

Ce 28<sup>ème</sup> mars 1638.

B. U. Leyde, BPL 278/33

33

19 juillet 1638 - Rouen<sup>145</sup>

---

<sup>143</sup> François Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, avait intenté une action contre les ministres de Normandie qui en 1621 s'était retiré en Angleterre.

<sup>144</sup> Benjamin Basnage (1580-1652), pasteur de Sainte-Mère-l'Eglise.

<sup>145</sup> Les mentions de l'échec de l'opération du prince d'Orange sur Anvers et de l'échec des armées des maréchaux de La Force et de Châtillon devant Saint-Omer établissent que cette lettre, dont le millésime n'est pas indiqué, est de 1638.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Il y a long temps que nous n'avons reçu de vos lettres. De ma part, je suis à dire ses réponses le procès à ma paresse >>>> >>> >>>> >>>> encore n'empeschent pas qu'en mes pensées je ne me souviene continuellement de vous. C'est ce que pour moy je requières principalement de vostre amitié.

Ma petite femme est délivrée par l'assistance de Dieu d'une fascheuse grossesse. Elle a jetté mort un enfant de 7 mois, et qu'elle a porté mort l'espace de deux mois. Cela passe yci pour un petit miracle entre les médecins, qui admirent que durant le temps de sa grossesse ce fascheux fardeau ne luy a comme point donné d'incommodité, ni de dégoût. Ma nièce du Menellier nous est venu voir. Elle rajeunie tous les jours et, hors ce qu'elle a un peu l'aureille pesante, je n'y remarque aucune trace de vieillesse.

Vos gents se sont laissé malmener auprez d'Anvers. Ce mauvais succez est cause que nostre siège de St-Omer ne va pas si bien, quoy qu'il ne soit pas, à ce que l'on dit aujourd'huy, si désespéré comme on me nous disoit ces jours passez. On nous fait peur yci que le prince d'Aurange n'entreprendra rien cet esté et plusieurs anticipent desjà les subjects de plaintes.

Pour moy je regarde toutes ces varietez avec une disposition fort tranquille, savourant la profondeur de la sagesse de D[ieu] qui aprez l'arrest prononcé contre son Eglise en suspend l'exécution par le conflict de ceste puissance qui a ce qui semble n'est pas prest de finir encore le bruit dit que ceci n'empesche point la prospérité de vos académies.

On nous parle yci des notes de M. Heinsius sur le Nouveau testament. Je ne sçay si nous les aurons bientost, et si M. Saumaise<sup>146</sup> aprez son livre *De Usuris*<sup>147</sup> ne veut point donner quelque chose de plus utile & s'aquiter de ses promesses avec usure. Celuy qui a traduit ce livre anglois, dont vous me parlez, est à Canterburie et s'appelle M. de La Montagne<sup>148</sup>. Si vous luy voulez mander quelque chose. Je luy feray tenir vos lettres.

Je croy que nos femmes vous escrivers. Mes humbles baise mains à ma chère tante et à vous et à ma bonne cousine. Je croy vous avoir mandé que j'ay veu yci M. vostre fils<sup>149</sup>, que j'ay trouvé tout autre que ne me le descrivez. Je le trouve si honneste homme qu'il ne tiendra pas à moy qu'il ne soit mon cousin. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. D. L.

Ce 19 juillet.

B. U. Leyde, BPL 278/80

---

<sup>146</sup> Claude Saumaise (1588-1653) correspondait avec André Rivet depuis 1632. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

<sup>147</sup> Claude SAUMAISE, *De Usuris liber*, Lugd. Batav., ex off. Elseviriorum, 1638, in-8°.

<sup>148</sup> Jean de La Montagne, né en 1590, ministre de l'Évangile à Canterbury, selon l'indication de Jean-Maximilien de Langle, traduit plusieurs ouvrages anglais et fit imprimer en 1646 chez Jacques Cailloué à Quevilly des *Pensées chrestiennes sur nostre devoir envers Dieu, envers nos prochains et envers nous-mêmes*. Frères HAAG, *La France protestante*, Slatkine reprints, 1966, 10 vol, tome VI, p. 248-249.

<sup>149</sup> Frédéric Rivet, le plus jeune fils d'André Rivet, qui ayant achevé ses études à Glasgow, les poursuivait à Sedan.

14 septembre 1638 - Rouen

A Rouen, ce 14<sup>ème</sup> septembre 1638.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je suis bien malheureux de passer toujours pour paresseux nonobstant mes accès de diligence, je vous proteste avec vérité que je vous ay escript par deux fois depuis que Monsieur vostre filz nous fit l'honneur de nous visiter. A toutes les fois je vous ay mandé le plaisir que nous eusmes de le voir chez nous et le déplaisir quand..., et quand de le posséder pour si peu de temps. Vous faites bien paroistre que vous n'avez pas les foiblesses ordinaires des pères et mères que d'idolâtrer leurs fils et n'apperçoivent point leurs défauts. Vous Monsieur en trouvez où il n'y en a point, car sans flatterie je le trouve fort honneste homme et quand sa compagnie françoise aura adjousté la gaillardise à son humeur grave et judicieuse, il ne sera pas des derniers entre les honnestes gents.

Je remercie vous et ma chère tantinette du présent excellent qu'elle m'a fait. Est-ce ainsi qu'elle vange les affronts que je luy ay faits. Je la supplie de tout mon cœur d'envoyer avec les mesmes précautions son portrais à ma mère, afin que je recommence les injures pour les voir chastier de la sorte. J'avois desjà destiné les premières bas de chausse à mon frère Bochart et ne sçay mesme si je ne luy en ay point parlé, mais je luy feray sçavoir que c'est de vostre ordre et qu'il en a l'obligation à vous et à ma tante.

Je me resjouis infiniment du travail que vous avez en main. Cette idolâtrie ne fut jamais plus émancipée ni le fony plus eschauffé. Vous sçavez ce qu'est arrivé depuis peu en ses honneurs excessifs que l'on a rendu à la S<sup>te</sup> Vierge que je m'asseure aiant cognoissance de ces abus déchireroit ses habits de gloire, n'estoit qu'ils ne sont pour l'aceoubler.

Je suis yci resté tout seul. Ma mère de Mesnillet, qui a esté 2 ou 3 mois avec nous, est retournée à Caen. C'est une santé fort vigoureuse et le mal de jambe que ma tante appréhende n'est rien. Elle a plus de mal à la teste par la faute de celle que ma tante dit n'avoir point point escript. On nous dit yci que Fontarabie est aux abois<sup>150</sup>. Je voudrois qu'il fust aussi prest de se rendre que nous sommes de le recevoir. Et moy de vous servir et de finir la présente par mes très affectionné baise mains à vous et à ma chère tantinette et à ma belle cousine. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur.

J. M. de Langle

C'est un très dangereux homme que le Sieur de Courcelles<sup>151</sup>. Je voudrois avoir veu (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

B. U. Leyde, BPL 278/34

**1639** *Cette année est marquée par un événement d'importance pour André Rivet le 12 juin, Claude, son second fils qui en 1629 avait été à la Messe fit acte de repentance au temple de Charenton et se réconcilia avec lui. Jean-Maximilien de Langle dans ses deux premières lettre de cette année se fait l'écho de cet événement.*

*A la suite de la pression fiscale et la paupérisation massive une partie de la Normandie se souleva pendant l'été et l'automne 1639. La Normandie était une province essentielle au point de vue militaire et fiscal et le pouvoir y réagit avec force y envoyant le chancelier Pierre*

<sup>150</sup> Jean-Maximilien de Langle donnait une fausse nouvelle, le prince de Condé qui assiégeait la forteresse de Fontarabie dut lever le siège le 7 septembre 1638.

<sup>151</sup> Etienne de Courcelles avait fait éditer à Amsterdam le pamphlet de Pierre du Moulin contre Amyraut et Testard. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 147-150.



*Séguier et le colonel huguenot Gassion. Séguier doté des pleins pouvoir mis au pas les institutions de la province, conseils de ville et cours souveraines*<sup>152</sup>. Jean-Maximilien de Langle dans ses deux dernières lettres donne sa vision de ces moments tragiques.

35

15 avril 1639 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous escrivis il y a cinq ou six jours touchant l'affaire de Monsieur [vostre] fils. Je n'en sçay pas davantage que pour lors sinon que Monsieur Daillé<sup>153</sup>, à qui j'escrivis dernièrement pour le prier de continuer ses bons offices, m'escrypt que M. vostre fils persévère et qu'il croi sa résolution sincère et que desjà il seroit parti pour vous aller trouver, n'estoit que n'ayant point d'argent pour faire son voiage il ramasse çà et là ce qui luy est deub et la court. L'affaire est si importante que si mes advis vous estoient en considération je vous conseillerois de donner charge à M. Daillé de luy fournir ce qui luy est nécessaire pour se retirer de peur que le monde ne le rattrappe.

J'appren par Monsieur Daillé que vos lettres luy ont peu sembler sévères et que son esprit s'en est estonné, mais que néanmoins il est toujours en sa bonne posture. Mon cher oncle au nom de Dieu sortez avec le bon visage et l'habit de rechange au devant de cet enfant prodigue et l'accouragez par vos lettres. Il me tarde que je ne l'embrasse et plus encor que je ne le scache prez de vous. Dieu vous conserve en une parfaite. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble nepveu  
et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 15<sup>ème</sup> avril 1639.

B. U. Leyde, BPL 278/35

36

13 juillet 1639 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Enfin Monsieur vostre filz nous est venu voir. J'ay eu le loisir de gouter son naturel plus que les autres fois où le peu de temps que j'eu à le gouverner et l'aversion que sa révolte m'avoit donné de familiariser avec luy, m'avoient osté le moien de le cognoistre, maintenant qu'il nous a fait l'honneur de rester yci dix-sept ou dix-huit jours et son retour m'ayant apprivoisé avec luy, je me suis donné le loisir de le cognoistre de prez. En cet examen, je n'y ay rien reconnu de mauvais et je croy que sa conversion est très sincère<sup>154</sup>. Dieu qui a relevé la lumière en son entendement fera quand il luy plaira marcher le zèle de mesme pas et remplira de son efficace la volonté aussi bien que l'intellect. C'est un naturel très agréable et très divertissant qui joint la vivacité à la naïveté et qui a une forme d'imagination non vulgaire. Il vous va trouver pour se régler absolument à vos volontez et pour vous donner a vous et à ma tante tout le contentement que vous sçaurez désirer. Je m'assure que vous correspondrez à ses bons desseins d'un accueil favorable et que ma tante l'embrassera de bon cœur. Il n'a pas d'inclination de s'habituer en Hollande. Vous verrez quelles sont ses raisons. Il est venu yci sans argent, de sorte que ma petite femme luy a presté d'abord neuf Francs et dix Escus pour son

---

<sup>152</sup> Philippe GOUJARD, *La Normandie aux XVIe et XVIIe siècles face à l'absolutisme*, Editions Ouest-France, Rennes, 2002, p. 204-220.

<sup>153</sup> Jean Daillé (1594-1670), d'une famille de Châtellerault, ancien chapelain de Duplessis-Mornay, était pasteur à Charenton depuis 1626. Nous avons publié sa correspondance avec André Rivet sur notre site INTERNET.

<sup>154</sup> Ce passage est cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 160, note 74.

voyage d'yci à Calais desmarchans avec le messenger et trente et une livre cinq solz encor pour continuer son voyage.

Toute nostre famille est en assez bon estat, Dieu merci. Je vay à Caen l'un de ses jours pour me trouver à un colloque extraordinaire. A mon retour je vous informeray de la lettre de nos amis. Je prie Dieu qu'il conserve la vostre et de ma chère tantinette et de ma cousine du Moulin. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 13<sup>ème</sup> juillet 1639.

B. U. Leyde, BPL 278/36

37

5 novembre 1639 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous redis pour la seconde fois que jamais ouvrage ne m'a plus contenté que vostre Apologie. Tout y est docte, subtil, aisé et très élégamment exprimé. Je voudrois que vostre loisir vous permist de le traduire en François et la produire. Un très grand faux en la p. 143 vous traduisez *ιάσις* (?) par *disciplina* qui signifie *medicena* et ces mots (mots en grecques) au lieu de (quatre mots latin).

Nous n'avons point encore le livre de Heinsius. Je suis bien aise que M. de Saulmaise entreprenne la défense de M. de Bèze<sup>155</sup>. Si vous ne l'avez envoyé, je vous prie de me mander ce qu'il couste afin que je le vous rende. Ma petite femme a receu les 70 livres qu'elle avoit presté à Monsieur de Montdevis. Je suis bien aise qu'il se résolve a demeurer prez de vous. Je prie Dieu qu'il né bénie.

J'achetay des nouveautés à Paris et fort chèrement un livre de Bisterfeld contre Crellius *De uno Deo, Patre, ...*<sup>156</sup>. Je trouve que c'est un excellent disputeur et loue Dieu de ce qu'il la face pour la défence de la vérité. Néanmoins, je trouve qu'il s'est trop reserré et que par là il s'est rendu obscure en plusieurs endroits. C'est un autheur hardi et qui souvent quitte le chemin battu. Il est millénaire en certains endroits. Il affirme que Christ a pris *effentiam sua ac patie*, en d'autres *plesouan tantum*. C'est à ce que j'apprens un jeune homme. Il mérite d'estre accouragé. Pour moy, à tout prendre j'admire cet esprit et prie Dieu qu'il nous en suscite de telz. Je brusle d'envie de voir son *mysterium putatis*. Mais vos libraires nous ruinent par leur chereté. Ce livre me couste cent solz. J'ay aussi achepté *Historia C.* de Xavier une pistole.

Je me représente tout vostre pais comblé de joie pour vostre victoire contre les Espagnols. Le Roy est à Fontainebelleau. Nous craignons sa venue yci parce que nous avons fait les folz et qu'il y a quelques temps que la populace se jetta sur les maisons des partisans et les pillà et les démolist et tua quelques uns de ses fermiers. Je croy que vous aurez sceu que M. la prince Palatin a esté arresté à Nevers<sup>157</sup>. Vous diriez que tous les mouvements de cette infortunée maison ne font que l'empescher et

---

<sup>155</sup> Sur la querelle qui oppose C. Saumaise à D. Heinsius Cf. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, 1920, Librairie Edouard Champion, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 325 et suivantes. Cette querelle se termina en février 1644 sur la pression des curateurs de l'université de Leyde par un acte de conciliation signé par les deux parties.

<sup>156</sup> Johann-Heinrich BISTERFELD, *De uno Deo, Patre, Filio ac Spiritu sancto, mysterium pietatis, contra Johannis Crellii, Franci, de uno Deo patre libros duos breviter defensum*, Lugduni Batavorum, ex officina Elseviriana, 1639, in-4°, XL + 641 p.

<sup>157</sup> A la suite du décès de Bernard de Saxe-Weimar, le prince palatin Charles-Louis avait tenté d'utiliser ses troupes pour reconquérir le Palatinat. Mais au lieu de passer par les Provinces-Unies, il débarqua en France et Richelieu, qui avait des visées sur les troupes de Bernard de Saxe-Weimar le fit arrêter à Moulins et interner au château de Vincennes. Charles-Louis fut libéré après dix mois de détention.

l'embarrasser davantage. Nos gazettes nous assurent yci que Monsieur de Longueville<sup>158</sup> commande à toutes cette armée. Je crain bien que nous ne perdrons Salses. Dieu veille multiplier vos années et de ma tante. Mon Samuel est yci qui me donne bien du contentement grâces à D. Ma pauvre Ester<sup>159</sup> languis tousjours. Dieu sçait quelle sera l'issue de son mal. Je la recommande à vos prières. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et neveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 5<sup>ème</sup> novembre 1639.

B. U. Leyde, BPL 278/37

38

9 décembre 1639 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

C'est yci la troisieme fois que je vous escriis depuis la réception de vostre excellent livre *Apologia pro Beata Virgine*. Je vous en ay fait les remerciements, mais je ne puis me lasser de les vous réitérer pour la dignité de cet ouvrage. Je vous supplie traduisez le en François ce vous sera un travail ennuieux, mais mettez en considération l'Edification de l'Eglise<sup>160</sup>. J'ay receu de Monsieur du Bauté là le livre que vous m'avez envoié. Je vous supplie de m'en mander le prix afin que je le vous face tenir.

Je suis marie que vous ne l'avez pris sur l'argent que m'avoit emprunté M. de Montdevis et que vous m'avez renvoié. Je loue Dieu de ses bons desseins. Je croy que vos bons exemples et vos salutaires remontrances l'engagerons si puissamment à bien faire qu'il ne s'en dédira jamais. Je n'ay encore rien leu du livre de Monsieur Heinsius par ce que je luy envoie au retour. Je suis estonné que Monsieur Saumayse le met à si bas prix, si les règles de la charité peuvent estre pratiquées en les altercations sur matières critiques et indifférentes le public en profitera. Ces deux grands esprits ne peuvent se choquer qu'il[s] n'en réussisse[nt] quelque chose de fort exquis. Je ne puis pourtant m'empescher de parier pour Monsieur Saumaise.

Jamais ma famille ne fut plus triste qu'elle est à présent. Ma pauvre Ester s'avance à veue d'art vers le tombeau, et ma petite femme et moy nous trouvons fachier en cette si fascheuse rencontre et ma santé en a receu de la diminution. Je suis travaillé du mal d'espaule et de bras qui m'empesche le dormir depuis quatre jours. Mais Dieu effacera nos larmes. J'emploie pour cet effet le secours de vos bonnes prières et de ma chère tante, laquelle je m'assure s'intéresse tousjours très cordialement en nos affections.

Au reste, nous sommes menacés du grand orage. Le Roy est irrité contre cette ville à cause des insolences que la populace commencées il y a 3 ou 4 mois, et le bras est levé pour nous chastier. Le mal est que les innocents sont enveloppez avec les coupables. La Basse Normandie a desjà passé par les piques. Caen est accablé de garnison, dont les ministres ont esté exempts par la courtoisie de Monsieur Gassion, qui est de la Religion. Plus bas dans le Constatin, s'estoient élevez des familles qui vouloient secouer le joug qui s'appelloient les nuds-pieds, mais ledit Sr. Gassion les a dissipez<sup>161</sup>. Dès

---

<sup>158</sup> Henri II d'Orléans (1595-1663), duc de Longueville et d'Estouville, prince de Neuchâtel, descendant de Dunois, gouverneur de la Normandie depuis 1619.

<sup>159</sup> Ester était la fille aînée de Samuel de Langle âgée de 19 ans. Elle mourut au début de l'année 1640.

<sup>160</sup> Remarque citée par A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoet ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937, p. 114.

<sup>161</sup> La révolte des nu-pieds avait éclaté le 16 juillet 1639 à Avranches et s'était étendu dans le sud du Contentin. Richelieu, chargea le colonel Gassion, un huguenot formé dans la guerre d'Allemagne sous les ordres de Gustave-Adolphe de rétablir l'ordre en Normandie. Le 30 novembre, il écrasait sous les murs d'Avranches les insurgés. Philippe GOUJARD, *La Normandie aux XVIe et XVIIe siècles face à l'absolutisme*, op. cit., p. 205-207.

la première attaque, il en a tué trois cents, fait deux cents prisonniers et en a pendu 54 dans Avranches, qui estoit la retraite de ces brouillons. Elle s'est rendue sans résistance. Il est encore en ce pais où il restabli magnifiquement l'autorité du Roy, mais je sçai que la province se ruine entièrement et que l'on nous laisse pas de l'attribuer à ses taxes. Adieu, Monsieur, mon très-honoré oncle. C'est

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 9<sup>ème</sup> décembre 1639.

B. U. Leyde, BPL 278/38

**1640** *La Normandie ployait sous la poigne de fer du chancelier Séguie. A Rouen, les officiers des cours souveraines et ceux de la généralité étaient frappés d'interdits<sup>162</sup>. Parmi les conseillers au parlement de Paris, envoyés à Rouen assumer les fonctions judiciaires du parlement de Normandie interdit, se relève Claude Sarrau<sup>163</sup> qui avant de devenir un correspondant d'André Rivet, sera un familier de Jean-Maximilien de Langle qui en fait état dans ses lettres.*

39

1<sup>er</sup> février 1640 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je croy ne vous avoir point escript depuis l'affliction dont Dieu nous a visités, aiant tiré à soy mon Ester que j'aimais tendrement. J'en ay encore le cœur enveloppé d'amertume et vous prie de me secourir de vos prières. Je m'assure bien qu'il n'y a point de force qui ne succombe quand Dieu frappe.

J'ay leu le livre de Monsieur Bisterfeld contre Crellius<sup>164</sup>. En certains lieux, il fait excellemment bien, en d'autres ne me satisfait pas si pleinement et nous renvoie fort souvent à son *Mysterium pietatis Theorhodus et ac*. A tout prendre, c'est un très grand homme et je croy que Dieu l'a fait naistre et luy a assigné la station pour terrasser les monstres.

Je vous supplie mon cher oncle de me mander si ce *Mysterium* est point imprimé et quels commentaires sur le nouveau testament ou sur quelles pièces à celui ont fait les Sociniens. J'ay commencé à lire le nouveau testament de Heinsius que je ne mesprise pas absolument, comme on le fait à Paris, où j'apprens qu'il fait un grand tort à son auteur, car j'y trouve, par cy par là, de fort bonnes observations, mais il n'a nullement satisfait à mes attentes. J'y voy unz grande pr[éf]asse et une ostentation perpétuelle d'un sçavoir assez médiocre en ces matières théologiques. Une affectation qui me semble fort élognée de la charité de censurer par tout Monsieur de Bèze, du travail duquel il a rehaussé la réputation en pensant la diminuer, mais surtout il me semble pitoiable quand avec ces ocoiez il entreprend l'exposition de quelques passages difficiles, comme « tu es Petrus »<sup>165</sup>. Voiez

---

<sup>162</sup> Philippe GOUJARD, *La Normandie aux XVIe et XVIIe siècles face à l'absolutisme*, Editions Ouest-France, Rennes, 2002, p. 217.

<sup>163</sup> Claude Sarrau (1600-1651), d'une famille huguenote d'Aquitaine, avocat au barrreau, conseiller au parlement de Rouen (1627), puis de Paris (1636), entama le 19 septembre 1641 avec Rivet une correspondance régulière jusqu'à la rupture en septembre 1646. Il n'y aura plus après cette date que quelques lettres de courtoisie. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol.

<sup>164</sup> Johannes Henricus Bisterfeldius (1605-1655) était professeur à l'université de Weissenburg en Transylvanie. Cf. La lettre de Claude Sarrau à Rivet du 10 janvier 1642. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance d'André Rivet et de Claude Sarrau*, *op.cit.*, tome I, p. 39, note 10.

<sup>165</sup> Matthieu, 16, 18 : « Et moi, je dis que tu es Pierre, et que sur ce roc je bâtirai mon Eglise, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle ».

particulièrement le passage du 15 de la I Corinthien<sup>166</sup> : (trois mots en grecque) où il donne la plus inepte interprétation que l'on se puisse imaginer. Il a selon son sens (un mot en grecque) signifié : *nomen alicuius mortus in Baptis mi retu usurparus*. Il y a en a plusieurs autres de cet ordre. Monsieur Saulmaise a un beau champ, et Monsieur Sarrau me dit que Pétau l'eust entrepris n'estant qu'il est bien aise de voir un jugement qui estrille un de nos patriarches.

Monsieur de La Montagne a fait imprimer à Paris son livres des langues<sup>167</sup> qu'il dédie, à ce qu'il me dit, à Son Altesse d'Orange. Vous pouvez /2/ deviner assurément à quel dessein. Je vous supplie, si la chose se peut faire là, de luy procurer quelques récompenses. C'est un homme qui en a besoin et fort de mes amis et très honneste homme et capable de quelque honneste condition, s'il s'en présente de par de là. L'on me dit, ici, que ma cousine du Moulin est accordée avec Monsieur vostre aisé. Si ainsi est je prie Dieu qu'il bénit vostre alliance.

Nostre ville a esté rigoureusement chastiee des sé[ditions] passées il y a quelques temps. Il y a tantost six sepmaines que 9[00] ou 1 000 hommes nous rongent jusques aux os. J'en ay esté exempt par la faveur de M. de Gassion. Nostre porteur est intendant et est à la suite du Roy. On croit que l'on leur fera fouiller le foin fort long temps. En leur place sont ici arrivez depuis 4 jours vint juges du parlement de Paris. Monsieur le Chancelier est encore yci. J'ay encore force choses à vous dire, mais le loisir me manque. Dieu continue vos joies et essuie nos [larmes]. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble neveu et  
serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 1<sup>er</sup> febvrier 1640.

B. U. Leyde, BPL 278/39

40

19 octobre 1640 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous escrivis il y a trois jours par la voie de Sedan en faveur de M. Clouet, appelé P. Basile quand il estoit au monde<sup>168</sup>, maintenant c'est pour le fils de Monsieur Le Telier<sup>169</sup>, pasteur de l'Eglise d'Evreux, mon voisin et mon bon amy, gendre de feu M. de Feuqueray et que ma bonne tante cognoist. Ce jeune homme porte ses armes au Pais Bas où il s'est acheminé depuis quelque temps. Je vous supplie donc de trouver bon qu'il vous voit quelque fois et de prendre cognoissance de ses déportements, de la gratifier de vos conseils et quand se présenteront quelques occasions pour son advancement et luy estre favorable.

---

<sup>166</sup> « Afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom ».

<sup>167</sup> Jean de LA MONTAGNE, *Recherches curieuses sur la diversité des langues et des religions en toutes les principales parties du monde*, Paris, 1640, in-8°.

<sup>168</sup> François Clouet, en religion le père Basile, était un capucin de Rouen qui s'était converti au protestantisme en 1639. Il s'était ensuite réfugié à Sedan où il avait publié son acte de foi chez l'imprimeur Jean Jannon sous le titre de *Déclaration du sieur F. Clouet, cy-devant appelé Père Basile de Rouen, prédicateur capucin et missionnaire du pape, où il déduit les raisons qu'il a eues de se séparer de l'Eglise romaine pour se renfermer à la réformée*. Sur la recommandation du pasteur de Sedan Abraham Rambour, André Rivet lui obtint un emploi de ministre aux Provinces Unies. Comme souvent pour le cas de ces religieux catholiques qui se convertissaient l'affaire se termina mal. A la fin de l'année 1643, Clouet fut pris en « un bordeau ». Bien qu'il ait protesté avoir été en ce lieu pour aller visiter un malade, il fut suspendu du sacrement et du ministère. Le synode de Heusden au mois d'avril 1644 lui ayant interdit définitivement d'exercer le ministère, il revint à l'Eglise romaine.

<sup>169</sup> Pierre Le Tellier, fils du Bailly de Picquigny en Picardie, débuta sa carrière pastorale à Calais en 1604 et devint en 1626 pasteur d'Evreux. Il épousa le 25 septembre 1604 à Rouen Anne de Feuqueray, fille de Guillaume de Feuqueray, un ancien pasteur de Rouen (Denis Vatinel).

Nous avons yci depuis cinq ou six jours Monsieur de Saulmaise qui a receu affliction sur la mer par la perte de sa fille aisnée. Monsieur Sarrau, conseiller en parlement, qui luy fait passer le temps le plus agréablement qu'il peu a envoyé à Caen quérir Monsieur Boschart pour communiquer avec ce grand homme. Je seray bien aise de me trouver en la conjuncture de ces deux grands luminaires<sup>170</sup>. Mondit Sr. de Saulmaise m'a dit que M. Desmarests<sup>171</sup> a estrillé comme il faut le livre de Grotius<sup>172</sup> de l'antéchrist. Je serois bien aise de le voir, mais je n'oserois plus parler de vous donner les paines de me faire tenir aucun livre veu que vous ne voulez point recevoir de moy ce qu'ils vous coustent et que ma bibliothèque est pleine de vos présents.

A ce que nous apprenons de Mme Saulmaise, vos amoureux ne sont point encor bien ajustez<sup>173</sup>. Elle m'a fort resjouy quand elle nous a asseurez de l'adresse et la bonne conduite de M. de Montdevis. J'ay eu tousjours bonne opinion de son naturel et de son esprit. Toute nostre famille est en santé grâces à Dieu. Je la recommande à vos prières comme je présente en tous mon cœur les miennes à Dieu à ce qu'il vous conserve longues années à son Eglise et qu'il bénie ma chère tantinette et toute vostre famille et ma cousine du Moulin qui est desjà et qui en sera quelque jour davantage. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
nepveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 19<sup>ème</sup> octobre 1640.

B. U. Leyde, BPL 278/40

41

9 novembre 1640 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je ne vous ay pas escrit si diligemment que je devois à cause de mes indispositions mais néanmoins je voy bien que vous n'avez per receu les miennes non plus que moy les vostres car il y a plus de 2 ou 3 mois que je n'en ay receu. Il y a trois sepmaines que je vous escrivas par la voie de Sedan en faveur de nostre Père Basile. Quand vous me demandez si je désire que nous rompions le commerce, c'est me toucher en ce qui m'est le plus sensible. Vous le ferrez quand je ne vous honoreray plus. C'est à dire que vous ne le ferez jamais<sup>174</sup>.

Monsieur Saulmaise a esté yci 10 ou 12 jours et mon frère Bochart l'y est venu voir et s'est séparé d'avec luy avec la mesme satisfaction que receut autrefois la Reyne de Sabah quand elle vint

---

<sup>170</sup> Passage cité par Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise. Libre érudition et contrainte politique sous Richelieu*, APA – Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1983, p. 81, note 7.

<sup>171</sup> Samuel des Marests ou Desmarests (1599-1673), originaire d'Oisemont en Picardie, avait été choisi en 1625 par Elisabeth de Nassau pour remplacer à la chaire d'hébreu Jacques Cappel décédé en 1624. Ses relations étant difficiles avec Pierre du Moulin, Elisabeth de Nassau le donna en 1631 pour chapelain à son fils aîné. L'année suivante il devint pasteur de Maestricht. En 1636, il devint pasteur à Bois-le-Duc et professeur de théologie à l'Ecole illustre qui venait de se créer dans cette ville. En 1642, il partit à l'Université de Groningue où il enseigna la théologie jusqu'à sa mort. Il a été l'objet d'une thèse par un historien néerlandais Doede NAUTA, *Samuel Maresius*, Amsterdam, 1935, 622 p.

<sup>172</sup> Hugo de Groot (1583-1645), dit Grotius, poète, philologue, historien, théologien, juriste, ancien adversaire politique de Maurice Nassau, était depuis 1634 ambassadeur de Suède à Paris. Il fit célébrer le culte dans son hôtel par l'ancien pasteur arminien de Sedan, François Dor, jusqu'à la conversion de celui-ci au catholicisme. C'est en 1640 qu'il s'engagea dans le dernier combat de sa vie : la réunion de toutes les confessions chrétiennes. H. J. M. NELLEN, *Hugo de Groot (1583-1645). De loopbaan van een geleerd staatsman*, Uitgeverij Heureka, Weesp, 1985.

<sup>173</sup> Jean-Maximilien de Langle comme les autres membres de la famille espérait que Marie du Moulin, la fille de Pierre du Moulin, épouserait Claude Rivet, mais celle-ci huguenote intransigeante ne pardonna jamais au fils de Rivet les dix années qu'il avait professé la Religion catholique.

<sup>174</sup> Cette remarque témoigne de la tension existant entre les deux hommes.

trouver Salomon<sup>175</sup>. L'on menace M. Saulmaise de l'arrester en France et Monsieur le Cardinal veut occuper sa plume. Ce seroit grand dommage qu'il fust diverti de l'ardent désir qu'il a de dédier le reste de ses travaux à l'Eglise de Dieu quoy qu'il ait reçu des traverses à Leyde, si a-t-il tousjours ce dessein de retourner<sup>176</sup>.

Je tenois vostre mariage conclud et j'ay esté extrêmement surpris d'en apprendre la rupture. Ma cousine fait une faute irréparable et ne ne sçay pas quel compte elle en rendra à Monsieur son père, mais vous prenez l'affaire en bon biais et sçavez que la Providence de Dieu préside particulièrement sur les mariages et [que] vostre vertu se surmonte elle mesme en l'affection que vous continuez à ma cousine Marie.

Je manderay à mon frère les plaintes que vous faites de luy et l'exhorteray à vous envoyer de qu'il a fait contre Grotius. Icy on a dit que Monsieur du Marais a bien estrillé sa besongne. Je serois bien aise que vous le joignissiez avec ceux de Monsieur du Moulin, mais je ne veux plus rien du tout si excepté ceux qui sont de vostre production. Vous me mandez ce que vous coustent les livres. Ma petite femme est encor grosse. J'ay esté en si mauvaise humeur et si chagriné depuis 10 ou 12 mois que à paine puis-je recognoistre à mon fait. Mon Samuel est à Saumur où Dieu merci il fait bien et se fait aimer de ses maistres et de ses condisciples. Dieu continue à m'humilier par des tristesses profondes et les subjects que sa sagesse et sa justice nous donnent mérites. Dieu. Que vous me secourez de vos ardentés prières à ce qu'il me face gouster sa bonté. Tout céans au reste est en santé. Dieu vous conserve longtemps à son Eglise et bénit de plus en plus ma chère tantinette avec Messieurs vos filz et ma cousine la misogame affecte telle quelques places dans les romans ? C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 9 novembre 1640.

B. U. Leyde, BPL 278/41

42

28 décembre 1640 – Rouen

A Rouen, ce 28<sup>ème</sup> décembre 1640.

Monsieur mon très-honoré oncle,

J'ay receu toutes vos honnestetes dont je ne puis autre chose que l'ordinaire qui est de vous rendre très-humbles actions de grâces. Je trouve que l'esprit de Monsieur du Moulin ne se lasse point. Mon frère Bochart n'a fait censure que sur l'exposition du lieu de la 1, 2 Thessalien. Monsieur du Moulin a presque toutes les remarques.

Vous avez à présent M. Clouet que nous chérissons tousjours et l'assisterons tant qu'il nous sera possible, mais il est en grans frais à cette Eglise. Sans doute que ses dons se feront recercher en bien. Il n'y a pas long temps que je vous ay escript. Mon frère Bochart me vient rendre compagnon de sa paresse de vous avoir point escript, mais je garde les tesmoignages que vous me rendez par vos dernières pour marques de mes diligences. Vostre parlement n'est point encore restabli . M. de Bulion est mort<sup>177</sup>, mais la douane ne l'est pas.

Mon Samuel profite, grâces à Dieu, qui m'en donne bonne espérance. Je croy vous avoir mandé que Monsieur Raie mènera avec luy mon Pierrot que je destine à la marchandise. J'aurais assez

---

<sup>175</sup> 1 Rois 10.

<sup>176</sup> Passage cité par Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise. Libre érudition et contrainte politique sous Richelieu*, op. cit., p. 75, note 74.

<sup>177</sup> Claude de Bullion, surintendant des finances depuis 1632, est décédé le 23 décembre 1640 à l'âge de 71 ans.

d'occasion de l'employer aux armes et vostre faveur m'y seroit justes occasions de le pousser dans les partis car ceux qui les exercent sont presque tous de la Religion et plusieurs de mes amis et alliez. Mais je vise en luy procurant le pain quotidien de ne s'eslongner pas de pain de vostre et à ne se point engager en une vocation qui ait quelque antipathie avec la crainte de Dieu.

Ma petite femme est grosse de 7 mois. Elle est travaillée d'un rheume qui esbranle un peu le paquet<sup>178</sup>, mais ce ne sera rien, Dieu aidant. Elle vous baise les mains et moy aussi et à ma chère tantinette et à Messieurs vos filz et à ma cousine du Moulin. Vous sçavez bien que je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble neveu.

J. M. d. L.

B. U. Leyde, BPL 278/42

**1641** *A la recherche d'alliances, Charles Ier d'Angleterre avait accepté de donner sa fille aînée, Mary en mariage au jeune prince d'Orange. C'est dans le contexte de la condamnation à mort Strafford que leur union fut célébrée au mois de mai à Westminster. André Rivet fit partie de la suite du prince d'Orange en Angleterre.*

*Pressé par le duc de Bouillon, le comte de Soissons entra en rébellion contre Louis XIII et Richelieu. Si le 6 juillet leur armée défit l'armée royale commandée par le maréchal de Châtillon, la mort du comte de Soissons sur le champ de bataille mit fin à cette aventure et il ne resta plus au duc de Bouillon qu'à faire le 3 août la paix avec le Roi et le Cardinal de Richelieu.*

*Dans ce contexte, Pierre du Moulin éprouvé par la perte de plusieurs de ses enfants tomba malade d'une maladie semblable à celle qui l'avait accablé 1624 et 1625 en Angleterre.*

*Hugo Grotius, l'ambassadeur de Suède à Paris, en publiant ses notes sur l'ouvrage irénique du catholique Georges Cassander pour recueillir le jugement des savants tant catholiques que protestants s'attira les foudres d'André Rivet<sup>179</sup>.*

43

31 mai 1641 - Rouen<sup>180</sup>

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je me resjouï du contentement que Dieu vous fait rencontrer en ce pais là, soit pour le public, soit pour le particulier. J'espère que vostre présence en ces lieux >>>>>> que Dieu y >>>> encore une fois les cieux et la terre y sera extrêmement fructueuse et que vous contribuerez puissamment par vos addvis à ce grand >>>> la >>>> semble en santé. Pour nous, nous élèverons nos mains vers Dieu à ce qu'il conduise toutes ces choses à sa gloire.

Nous avons veu yci les dernières paroles du vice roy<sup>181</sup>, qui me semblent trop recherchées pour un homme qui va mourir, et je me suis imaginé qu'il pouroit bien estre que tous ces déguisemens et toutes ces protestations d'innocence pourroient bien avoir esté suggerez par l'esprit jésuitique, qui auroit creu que ce seroit l'unique voie pour sauver l'archevesque et ceux de sa cabale. Je trouve

<sup>178</sup> L'on soulignera la verneur du langage de Jean-Maximilien de Langle.

<sup>179</sup> Hans BOTS et Pierre LEROY, « Hugo Grotius et la réunion des Chrétiens : entre le savoir et l'inquiétude », *XVII<sup>e</sup> siècle*, N° 141, octobre-décembre 1983, p. 451-469, H. J. M. NELLEN, *Hugo de Groot (1583-1645). De loopbaan van een geleerd staatsman*, Uitgeverij Heureka, Weesp, 1985, p. 73-78 et Hans BOTS, « Hugo Grotius et André Rivet : Deux lumières opposées, deux vocations contradictoires » in Henk. J. M. NELLEN et Edwin RABBIE (Editeurs), *Hugo Grotius Theologian. Essays in Honour of G. H. M. Posthumus Meyjes*, Brill, Leiden, 1994, p. 145-155.

<sup>180</sup> Cette lettre est difficile à déchiffrer sur le microfilm.

<sup>181</sup> Thomas Wentworth, comte de Strafford, ancien *Lord deputy* en Irlande, bête noire du parlement, fut exécuté le 12 mai 1641 le même jour que fut célébré le mariage de Guillaume II d'Orange avec la fille du roi d'Angleterre.



particulièrement la justification sur le point de la religion toute pleine d'aquivoque. Je ne doute point que le parlement ne face voir les causes de sa condamnation.

Vous m'avez extrêmement obligé de m'avoir mandé l'estat des affaires ecclésiastiques, mais si en ces accommodements on ne recherche le mal jusque à la racine, j'ay peur qu'il ne repulule. Le nom d'évesque ne fait point de mal, mais le droit de prééminence perpétuelle de ses compagnies ecclésiastiques pourroit encore dégénérer en abus. Pour moy, j'ay tousjour creu qu'en un estat où la réformation est générale, qu'il sera nécessaire qu'il y eust une puissance qui fust tousjours sur pied pour avoir l'inspection sur les affaires les plus provisoires et qui eust le pouvoir d'assembler pour cet effect extraordinairement les colloques pour les subjects les plus important et de décider avec quelques uns de ses frères que l'on luy donneroit pour *vad jutem* celles de moindre conséquence, mais que pour éviter les rencheutes dans l'orgueil et dans la tyrannie de l'Eglise il faudroit que les autoritez ne fussent qu'à temps, et que de deux ou 3 ans ils remissent leurs charges entre les mains des Synodes où ils renderoient /2/ conte de leur administration. Mais *quid stiepu auser intere eleres*.

Monsieur Blondel n'a point esté yci. Il a fait imprimer par nos libraires un livre de l'Eucharistie en petit 8<sup>o</sup><sup>182</sup>, que je vous envoie, n'estoit qu'il vous a mandez qu'il vous le promet. Je n'ay point veu encore son traité (trois mots en grecque), mais s'il est aussi long qu'en son grand livre de la primauté<sup>183</sup> son travail se trouvera en mieux. C'est un auther fort exact, mais qui s'essore souvent en de merveilles digressions et en chacun des subjects qu'il traite le plus souvent aprez avoir enfoncé le clou jusqu'à la teste, il luy donnera encore plusieurs coup de marteau. C'est néanmoins un digne homme et qui n'en a guères de semblable en cet cognoissance de l'antiquité. Mais aiant une grande provision de lecture et ouvrant la boutique sur le tard il y est estalle tant de marchandise et que l'on a engendré quelques confusions.

Je suis mari de la liberté de mon cousin Pierre du Moulin. Est-il possible qu'un esprit si adroit comme le sien ne se souvient ne point dédire du prophète. En ce temps là, l'homme prudent se voudra coy car ses jours sont mauvais. J'ai veu l'*Irenaus Philadelphies*<sup>184</sup>. J'ay creu que c'estoit une pièce des ardennes et où néanmoins je trouve que l'auther a un peu déguisé son stile. Trouverez-vous point mauvais qu'yci je saluasse mes deux cousins du Moulin et que je remerciasse le dernier de son *Philadephe*.

Obligez-moy, mon chère oncle, de nous faire savoir de vos nouvelles et selon vos diligences ordinaires vous élargirez à nous informer du détail de ces importantes affaires. Je croy que mes lettres vous trouverons encore en Angleterre. Je prie Dieu que ce soit en santé. Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 31 mai 1641.

Je vous remercie de la bonne volonté que vous tesmoignez à Monsieur de La Montagne, nostre bon amy et vous supplie la luy continuer.

B. U. Leyde, BPL 278/43

---

<sup>182</sup> David BLONDEL, *Eclaircissements familiers de la controverse de l'eucharistie*, Quévilly, Jacques Cailloué, 1641, in-8°.

<sup>183</sup> *Traité historique de la primauté en l'Eglise, auquel les Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius, les Controverses du cardinal Bellarmin, la Réplique du cardinal du Perron sont confrontées avec la Réponse du sérénissime roy de la Grande Bretagne*, Genève, J. Chouet, 1641, in-fol.

<sup>184</sup> Louis du Moulin sous le pseudonyme d'Irénée Philaléthés Eleuthère publia en 1641 un ouvrage intitulé *Rerum nuper in regna Scotiae gestarum historia*.

27 juillet 1641 – Rouen

A Rouen, le 27 juillet 1641.

Monsieur mon très-honoré oncle, Je vous rends grâce très-humbles du soin que vous prenez de m'écrire. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que si manifestement il vous bénit ainsi et [...] nuer en vos issues. Je croy que vostre présence en Angleterre n'aura esté que très fructueuse. [II] auroit été à souhaiter que c'eust esté pour plus longtemps. Je vous envoie par la 1<sup>ère</sup> commodité l'*Eclaircissement* de Monsieur Blondel et vous l'enverrai tout relié afin de vous faire perdre la mauvaise [opinion] que vous avez de nos libraires.

Depuis peu a passé par yci un gentilhomme qui conduisoit un seigneur [allemand], qui m'a dit avoir fait imprimer à Leyden un estrange livre fait pas un jésuite espagnol [...] de la Société qui renverse les fondements de la Religion, qui change le symbole et le commence [...] *Duos Deos, Deum Pat etc et virgin mariam*, laquelle il conte pour le deuxiesme Dieu. Je vous supplie, mon chère oncle, de me l'envoyer.

La nouvelle que vous avez eu de la défaite de Monsieur de Chastillon est véritable. [C'est la] faute de quelque cavalerie allemande qui ne voulurent point combattre, se renversa sur nostre infanterie en [criant] tout est perdu et sauve qui peu. J'appren que l'on en fit une justice exemplaire et que l'on desmesle poltrons. Monsieur de Chastillon est plus pleint que blasmé<sup>185</sup>. Son fils, Monsieur Dandelot<sup>186</sup>, s'est signalé en cette occasion [...] que l'on luy donne le régiment de Piedmont.

Je vous envoie cy-enclos un extrait des lettres de mon [propos]ant et de Grenoble. Dites moy, je vous en supplie, ce que vous pensez et si le Jésuite Audebert a l'arrest comme le mande le proposant qui est auteur de cette lettre. S'il y a lieu de le prendre à partie [...] de s'y opposer comme ont fait ceux de Montauban. Pour moy, je croyois que nos espérances sur le [...] de la vérité, de laquelle par aucune considération il ne faut rien relascher in *essentialib* Il avoit tesmoigné à ces Messieurs que nous sommes bien aise de les voir parler le langage de Canaan qu'il nous faut bien garder de faire comme le frère de l'enfant prodigue qui s'affligeoit de ce que son frère se remis en son devoir<sup>187</sup>.

Il n'y a pas longtemps que le président Marca<sup>188</sup>, dont le Cardinal emploie la plume, escrivoit à ce jésuite Audebert<sup>189</sup>, qui avoit leu soigneusement Théoboes (?) sur le point de [l'Eu]charistie, mais que sur cette article, il falloit avouer qu'il parloit manifestement pour nous. Car [...] passant par les mains d'une personne [...]ente condition, furent ouvertes par elle et c'est de [...] personne dont je l'ay sceu. J'appren qu'en sus Monsieur l'évesque de Bellay parle de mesme [...] et que la Sorbone y conspire. Je vous prie derechef de m'écrire ce que vous pensez de tout ces mystères. Si veu la conduite des puissances en la main desquelles se remuent tous ces instrumens, s'il y a [...] le moins autant de subject de bien penser de leurs desseins, que d'en concevoir quelque chose du [...] nostre. Quand à moy, je pense qu'il n'y a point de péril de les escouter et que pourveu que nous nous portions

<sup>185</sup> Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon, avait vieilli. A la suite de cet échec, il ne servit plus. Au mois de novembre 1642 il se fit tailler de la pierre. Le 16 août 1643, Anne d'Autriche désireuse de se concilier les huguenot, considérant qu'il avait rendu de grands et signalés services à la couronne par lettres patentes érigea la terre et seigneurie de Châtillon-sur-Loing, Aillant, Monteresson, Mormant, Saint-Maurice-sur-l'Averon et dépendances en duché-pairie sous le nom et l'appellation de Coligny. Gaspard III de Coligny mourut le 4 janvier 1646 en sa maison de Châtillon-sur-Loing, âgé de 61 ans.

<sup>186</sup> Gaspard IV de Coligny (1620-1649), marquis d'Andelot, était le second fils du maréchal de Châtillon. Après cette bataille, il devint un des proches du duc d'Enghien. Au printemps 1643, il défraya une première fois la chronique en abjurant le protestantisme pour plaire, a-t-on dit, à Marion de Lorme et une seconde fois, au mois de mars 1645, en enlevant Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville. Devenu duc de Châtillon à la mort de son père, il trouva la mort le 9 février 1649 lors du combat de Charenton, pendant le siège de Paris.

<sup>187</sup> Luc 15, 25-32.

<sup>188</sup> Pierre de Marca (1594-1662), président au parlement de Pau depuis 1622, auteur de *De concordia Sacerdoti et Imperii* (1641), représentant d'un gallicanisme modéré. Il sera nommé évêque de Couserans en 1642, de Toulouse en 1652 et enfin archevêque de Paris en 1662.

<sup>189</sup> Etienne Audebert (1592-1647), jésuite français, professeur de philosophie, théologie, d'hébreu, fut également prédicateur. Il eut notamment en 1641 une conférence à Taillebourg avec Guillaume Rivet, le frère cadet d'André.

point pour [...] lascheté à donner aucune entorse à la vérité. Il est de la charité et de la prudence de tesmoigner [...] que nous sommes ennemis du schisme.

Monsieur Basnage et moy sommes encore députez au National qui est indict à Loudun<sup>190</sup>, mais je ne pense pas qu'il se tienne cette année, au moins jusqu'à présent ie n'en ay eu aucunes nouvelles. Toute nostre famille est en santé.

Je prie Dieu qu'il conserve la vostre. Je ne sçay si mon oncle du Moulin est encore à Sedan. Monsieur Drelincourt m'escrivoit tout dernièrement que Monsieur de Chastillon luy envoya lettres et de Leyden et de Groninguen qui luy présentoient des conditions honorables et qu'il luy offroit passeport et escorte. Mais cela estant arrivé devant cette bataille perdue, je ne sçay quel changement il y sera arrivé. Tousjours appren-je par Monsieur Drelincourt que M. du Moulin est en santé grâce à Dieu. Mes baise mains à ma très chère tantinette. Sa niepce ne sçait pas que je vous écris. Nous nous esjouissons de la santé de ma cousine du Moulin . Je suis,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et nepveu.

J. M. de Langle

B. U. Leyde, BPL 278/44

45

24 septembre 1641 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Il n'y a pas long que je vous escrivi par mon filz Pierre, qui je croy est arrivé maintenant à bon port par la grâce de Dieu. Je désire bien fort qu'il vous ait veu en passant pour recevoir vos bonnes instructions et vostre bénédiction.

Celuy qui vous présentoit celle-cy est un nommé Monsieur Charner, personnage d'une érudition non vulgaire son sçavoir aux humanitez greques et latines et qui pourroit fort dignement exercer la charge de professeur en la lanque greque s'il s'en présentoit occasion. Il vous fera voir de ses lettres latines et grecs qui vous feront foy de ce que je dis. Il y a quelques années que Dieu luy donna sa congnoissance, mais les artifices des adversaires et les délices de la chaire lui hartenus plus minimum litanie le firent retomber. A présent il est revenu et nous fait comprendre qu'il est à dessein de glorifier Dieu par la profession de sa vérité et par une conversation sainte. Il s'est adressé à Messieurs de l'Eglise de Paris aprez s'estre descouvert yci à moy en particulier. Ces Messieurs luy donne[nt] advis d'aller vers vous avec espérance qu'avec les talents que Dieu luy a départi il pourra /2/ estre employé en l'académie d'Utrecht et est encore in peri et qui n'a pas encore tous ses inceubées. C'est à quoy Monsieur mon très honoré oncle je vous supplie de vous vouloir employer, si la vie de ce personnage respond à sa doctrine ce que nous espérons et ce qu'il nous a promis solennellement, je ne doute point qu'il ne donne du contentement à ceux que l'emploieur.

Mon pauvre oncle du M[oulin] est tousjours bien mal. Je prie Dieu qu'il luy redonne sa santé et qu'il vous conserve la vostre et à ma chère tante et à ma cousine et à Messieurs vos filz. Je suis,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très-obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 24 septembre 1641.

---

<sup>190</sup> Loudun est une petite ville du Poitou, comptant une importante communauté réformée, située à vingt-cinq kilomètres de Thouars, demeure de la très huguenote 3<sup>e</sup> duchesse de La Trémoille. Louis XIII y avait autorisé en 1619-1620 la tenue d'une assemblée protestante.

46

7 octobre 1641 - Rouen

A Rouen, ce 7 octobre 1641.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous escri estant sur mon partement pour aller faire vandange. Vostre niepce est tellement embarassée qu'elle ne peut trouver le loisir de vous escrire et entend que cet acte de diligence luy soit inputé. J'ay mis entre les mains de Monsieur Raie le livre de Monsieur Blondel que j'avois misérablement oublié de vous envoyer. Il va par mer parce que le prix du port par le messenger excédera de beaucoup sa valeur.

Monsieur de Sarrau qui est depuis peu de retour yci pour continuer sa commission m'a assuré que Monsieur du M[oulin] se porte mieux ce qui m'a infiniment resjoui. Dieu luy veille redonner son entière santé et nous faire à tous la grâce de faire nostre retraite de bonne grâce.

L'on fait à Dieppe de grande recraches de preuves que ont débite les lettres de Montauban et de Grenoble. Toute la France en est pleine et il est vray que les Messieurs ont joué et jouent encore à personnage et cependant quelques uns s'en formalisent. Je serois bien aise que l'on ne seuce point ce que vous leur avez premièrement recercés encore qu'en la recherche la plus exacte que l'on en sçaura il n'y a nul subject de craintes.

J'appren que le livre de Monsieur Saulmaise contre Pétau est imprimé par vos soins. J'espère que nous le verrons bientost. J'atten vostre *Varya* et vous en remercie très-humblement. Je suis mari que je ne puis vous randre la pareille maintenant. J'y veilleray plus à l'advenir que je n'ay fait par le passé. Je prie Dieu, Monsieur mon cher oncle, qu'il vous conserve. Vous sçavez bien que je suis,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur.

J. M. de Langle

B. U. Leyde, BPL 278/46

47

31 octobre 1641 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous escrivi il y a quelque temps par Monsieur Roié et vous mandoit que ie vous envoiois les *Esclaircissements* de Monsieur Blondel. Je croy que vous les recevrés par cette commodité, avec le livre de Monsieur Amyraut qui, je croy, vous donnera beaucoup de contentement<sup>191</sup>. Il y a longtemps que je n'ay eu nouvelles de Monsieur du Moulin, sinon qu'il y a huit jours que Monsieur Rambour<sup>192</sup> me mandoit que son esprit ne diminuoit point, que son corps, mesme, se fortifioit et qu'il avoit fait la Cène avec luy et qu'il avoit espérance de faire bientost quelques exercices. Dieu veille qu'ainsi soit.

J'admire mon cousin Louis qui m'a envoyé son second livre que je trouve excellent et duquel sans ses asseurvations je n'eusse jamais creu estre l'auteur. Je vous prie de me dire ce que vous en pensez. Nous avons les notes de Grotius sur les Evangiles où il y a des excellentes choses, mais il nous oste le plus part de nos plus illustres passages pour procurer la divinité du filz de D[ieu].

<sup>191</sup> Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 169, note 120. Il s'agit du *Doctrinae Ioannis Calvinii, de absoluto reprobationis decreto, defensio. Adversus scriptorem anonymum*, Saumur, 1641. qu'Amyraut avait écrit en réponse à un pamphlet anonyme édité à Amsterdam en 1640 et qu'il avait dédié à Jean-Maximilien de Langle.

<sup>192</sup> Abraham Rambour (1590-1651), un des collègues de Pierre du Moulin à Sedan. Nous avons publié sa correspondance à André Rivet dans les *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 92 à 98, 4<sup>e</sup> trimestre 2005- 2<sup>e</sup> trimestre 2007.

Cependant il appère par ses commentaires sur le 1<sup>er</sup> de l'Évangile de St. Jean qu'il n'est pas Socinien, mais je crains qu'il ne symbolise avec Arreus. C'est un délicat et dangereux écrivain et la comparaison que l'on fera de son ouvrage avec celui de Heinsius demeurera encore la réputation de celui-ci. Nous attendons yci le *Walo* de M. Salmaise<sup>193</sup>.

Tout mon monde céans est en santé et vous baise les mains et à ma bonne tante et à Messieurs vos filz et à ma cousine du Moulin. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et obéissant neveu  
et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 31 octobre 1641.

B. U. Leyde, BPL 278/47

48

22 novembre 1641 - Rouen<sup>194</sup>

A Rouen, ce 22<sup>ème</sup> novembre 1641.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous envoie, il y a environ trois semaines, les livres de Messieurs Blondel et Amyraut. Je croy que vous trouverez que le dernier vous aura tenu parole et qu'il ne s'esloigne nullement de l'opinion de Calvin. Si j'eusses creu que sa doctrine eust esté si dangereuse, je n'eusses pas esté donné que l'on l'eust continué en sa charge et tenant orthodoxe et très orthodoxe, aussi bien que Monsieur Cameron qui a esté le plus capital ennemi que les arminiens aient esprouvé<sup>195</sup>. Je ne voi pas que j'aye rien pour moy à craindre pour mon filz. Vous verrez par son livre qu'il s'est abstenu des termes qui furent condamnés au dernier national et qu'il se garde de donner scandal. Bref, j'estime que c'est un bon homme que Dieu en sa bénédiction donne à nos Eglizes afin qu'il seconde à vous et à Monsieur du Moulin que la Providence de Dieu éloigne de nous, et qu'il ne se faut pas rendre ingénieux à contester les serviteurs de Dieu qui travaillent en bonne conscience et avec grand sucez en leurs charges.

J'ay leu les thèses de Monsieur de La Place<sup>196</sup>, qui pour ce qui est de non imputation au péché d'Adam, en tant qu'actuel et en la personne à toute la postérité où ne s'esloigne pas de l'opinion des plus excellents théolog[ie]ns. Je sçay bien que c'estait l'opinion de feu Monsieur Cameron<sup>197</sup> et me semble qu'il allégué des argumens très forte pour la confirmer. Il suffit ce me semble qu'il reconneust autant que personne la corruption héréditaire et naturelle. Je le trouve, et plus embrouillé et plus hardy, sur le point des maux de la propagation du péché et a espérance *quemodo anima prolis infracatur peccato parentis*, mais vous sçavez que c'est une nature très difficile et où personne n'a encore espousé toutes les difficultez et pleinement satisfait sur laquelle il faudra ou entièrement imposer silence ce qu'il le pourroit faire iustement attendu qu'il n'y a nulle nécessité de manier cet

---

<sup>193</sup> *Walonis Messalini de Episcopis et Presbyteris contra D. Petavium Loiolitam Dissertatio Prima, Lugdum Batavorum (ex officina Joannis Maire)*, 1641.

<sup>194</sup> Cette longue lettre est très difficile à déchiffrer.

<sup>195</sup> Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 169, notes 121 et 122. A la lecture de ce passage, l'on sent l'angoisse de Jean-Maximilien de Langle monter quant à la réaction de Rivet à la lecture du *Doctrinae Ioannis Calvinii, de absoluto reprobationis decreto, defensio. Adversus scriptorem anonymum*, d'Amyraut.

<sup>196</sup> Josué de La Place (1596-1655), originaire de Jersey, fils et frère de pasteurs, après avoir fait ses études à Saumur, débuta sa carrière pastorale en 1625 à Nantes. Il fut appelé en 1633 à l'Académie de Saumur pour y enseigner la théologie. Ses thèses sur le péché originel qu'il considérait comme un héritage de fait et non plus comme responsabilité personnelle de chaque homme lui attirèrent les foudres des orthodoxes.

<sup>197</sup> Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 180, note 168.

espine, ou bien concéder aux maistres libertatères prophetandi et ne se peut scandaliser s'ils s'esloigne des sentimens de plusieurs.

J'ay veu, comme vous, le livre de Grotius ses *Annot[ata] in consult[ationem] Cassandri*. Monsieur Sarrau, qui nous a entreveu, quittez et est retourné à Paris, ne l'a veu qu'à lèche doigt et ne me l'a presté que pour deux heures. Je suis estonné que le personnage se soit tant ravalé qu'il se joint à La Milletière, duquel il ne rehaussera pas tant sa réputation par cette ajjoination comme et demeurera la sienne<sup>198</sup>. Je ne comprends point l'intention de ce personnage, car ce n'est point pour se rendre agréable à nos puissances qu'il face ainsi la Cour couchant veu qu'en un article où il parle de la guerre et des ecclésiastiques qui y invite et qui mènent les armées. Vous diriez qu'il a à >>>> de les taxer. De plus je ne croy pas que tout cet ouvrage puisse agréer à ses maistres qui font profession d'une Religion, laquelle [...] <sup>199</sup> /2/ et les a tous esfarouché et à présent se porte à La Milletière, à Pétau et à plusieurs autres autheurs surané, autrefois et approuve extrêmement nostre créance de la Cène et disent que depuis peu de temps les nostres avoient tellement esclairer cette doctrine qu'il n'y avoit plus de répartie, et que Messieurs Le Faucheur et Aubertin demeuroient sans response maintenant. Il a plaisir de barbouiller l'esprit sur cet article de l'opinion extravagante de La Milletière

Je vous remercie de l'accueil que vous et ma bonne tante avez fait à mon Pierrot. Je suis bien aise qu'il soit allé vous rendre ses debvoirs et recevoir vos saintes admonions et de ma [tante] qui a rempli toute nostre maison de ses gentilz présents. Mais elle y a introduit l'ido[lâtrie], car ma petite fille est folle de sa poupée. Mon aînée se prépare à luy escrire et à la remercier.

Je suis bien aise que mon oncle du M[oulin] se porte mieux. Il y a longtemps que je ne [n'ay] receu de ses nouvelles. Depuis quatre lignes qu'il m'escrivit au commencement de son mal [...] il me paroissoit de mauvaise humeur, mais je luy ay trop d'obligation pour ne pas supporter [...] luy surtout en l'estat auquel [il] estoit. C'est un homme que j'honoreray toute ma vie et pour la co[n]servation duquel je ne me laisseray point de prier Dieu.

Je n'ay point encore receu vostre *Varya*. Me semble que je vous avois prié de me mander vostre avis sur les ouvrages de mon [cousin] Louis du Moulin de qui la suffisance en ces matières m'a extraordinairement surpris et si à son apologie j'avois creu que ce n'estoit point de sa façon si ce jeune homme là est [...] ces subjects il est pour y exceller. Il a le raisonnement souple et aisé et le stile fleuri [...] qu'en quelques endroits il s'abaisse jusque à quelques barbarismes, mais cela est peu et [...] en l'exercice luy affermiront bien tost ses allures pour son bien. Je croy qu'il y a réussi et [...] quelques anachronismes je trouve la pièce forte et judicieuse.

Que dittes vous des affaires d'Angleterre et d'Irlande. Ces Messieurs du Parlement me semblent de grands provocateurs et j'ay peur que *ninicum cunitando rempessum dent*. C'est une pitié de la f[lora]ison de sectes qui se remue en ce pais et je m'estonne que ces Messieurs du parlement n'y donnent ordre par un synode national dont ils autorisoient les décrets, ces affaires nous rendent yci odieux et nous ne manquons pas de transfuges anglois de grande condition qui exaggèrent >>>> vidreusement les persécutions contre les catholiques appellent-ils les procédures juridiques du Parlement.

Adieu Monsieur et très honoré oncle, je suis de toutes mes affections & à ma chère tante,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. D. L.

B. U. Leyde, BPL 278/48

---

<sup>198</sup> Sur les affinités entre Grotius et La Milletière Cf. Robertus J. M. van de SCHOOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière (1588-1665)*, op. cit., p. 170-175.

<sup>199</sup> La fin de cette phrase située sur la marge gauche de la première page est dissimulée par la reliure.

18 décembre 1641 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Monsieur Gronovius<sup>200</sup> vous dira de nos nouvelles. C'est un excellent personnage et dont la conversation est agréable ce qui se peut. Si vous luy procurer de l'employ en vostre académie de Leyden, comme j'ay appris de Monsieur Sarrau que c'est vostre intention, je ne doute point qu'il n'en soit un jour l'un des ornements.

Je croy que vous aurez receu à présent les livres de Monsieur Amyraut et Blondel, que je vous ay envoyez. Il me tarde que je n'antens vostre jugement sur le 1<sup>er</sup><sup>201</sup>, quan il s'escarteroit un peu du chemin commun, aiant des dons excellents comme il a, et aiant le fond fort orthodoxe et fort éloigné de la Cour, mais ne mériteroit-il pas estre un peu suspecté ?

Je n'ay plus de nouvelles de Monsieur du Moulin. Je croy qu'il est irrité contre moy, sans que j'en sçache la subject. Je prie Dieu qu'il luy redonne entière santé et qu'il vous conserve la vostre. Je n'ay point encor receu le livre que vous m'avez envoyé.

J'appren que vous fourbissez vos armes contre Grotius. L'on m'a dit que l'on révoque son ambassade<sup>202</sup>. Monsieur Sarrau me mande qu'il vous enverra de Paris ses *Annotata in consultation[em] Cassandri*.

Toute ma famille est en santé. Je remercie ma chère tantinette du soing qu'elle a de mon Pierrot. Je la prie pour l'amour de son grand neveu de prendre un peu cognoissance de ses déportemens et de l'honorer de ses saintes remonstrances. Je suis,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très-obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 18<sup>e</sup> décembre 1641.

B. U. Leyde, BPL 278/49

**1642** *Cet année vit l'échec le 12 juillet du complot de Cinq-Mars contre Richelieu. Le duc de Bouillon, qui était engagé dans ce complot, pour sauver sa vie remit Sedan au souverain. La duchesse de douairière de Bouillon, Elisabeth de Nassau, épuisée par cette épreuve et souffrant de calculs mourut le 3 septembre 1642, mort qui lui épargna de voir les troupes françaises entrer dans Sedan le 28 septembre aussitôt après son inhumation.*

*Au mois de septembre, vint à Paris Frédéric Spanheim en route pour l'université de Leyde. Il n'était pas un étranger étant un cousin de Samuel Durant le pasteur de Charenton décédé en 1625<sup>203</sup>.*

<sup>200</sup> Jean-François Gronovius (1611-1671) achevait son périple commencé le 26 avril 1639 en tant que précepteur de deux jeunes patriciens d'Amsterdam lors de leur Grand tour en Europe, périple qui les avait mené en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne méridionale, en Suisse puis de nouveau en France. Gronovius visita encore le 2 janvier 1642 à Caen Samuel Bochart avant de s'embarquer avec ses deux pupilles pour les Pays-Bas où ils arrivèrent le 27 janvier 1642 à Amsterdam. Il deviendra par la suite professeur à Deventer puis à Leyde. Cette lettre du 18 décembre 1641 de Jean-Maximilien de Langle permet de dater leur rencontre sur son *album amicorum*. Paul DIBON et Françoise WAQUET, *Johannes Fredericus GRONOVIVS, pèlerin de la République des lettres. Recherches sur le voyage savant au XVIIe siècle*, Librairie Droz, Genève, 1984, p. 177.

<sup>201</sup> A lire ce passage on sent que l'inquiétude de Jean-Maximilien de Langle avait encore monté d'un cran. Heureusement l'accueil de Rivet à ce livre fut favorable. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 170.

<sup>202</sup> Claude Sarrau fait également état de cette rumeur dans sa lettre du 20 décembre 1641. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau*, op. cit., tome I, p. 29.

26 février 1642 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je suis jaloux de l'avantage de Monsieur de Sarrau, à qui il faut que je m'adresse à présent pour sçavoir de vos nouvelles. De quelque part qu'elles me viennent, elle me sont tousiours fort agréables, pourveu qu'elles m'informent de vostre bon estat. Je m'asseure que M. Grovenius est arrivé chez vous, il vous aura dit de nos nouvelles et me semble qu'il vous a porté de mes lettres avec une paire de bas, laquelle estant pour eschantillon de celle que je vous envoie volontiers si j'en avois. C'est un personnage qui a plusieurs qualitez, fort accommodable et fort sçavant pour son aage.

J'apprens que le pauvre Heinsius *Procumbis* et que les *Entellus* de Monsieur Saumaise l'a assommé. Il vous va revoir en bref et me resjoui extrêmement de ce que D[ieu] luy a donné la force de se défendre de sollicitation si leuvasq. Il vous porte un livre de la langue grecque qui sera sans doute un excellent livre et que nous attendons yci avec beaucoup d'impatience, mais plus encore son livre de *Primata*. Que je suis ravi quand je le vois empoigner quelques matières dont la discussion dépend de la grande lecture et de l'*histor* car c'est là où il excelle.

Monsieur Spanheim m'escrit de Genève que l'on réimprime deux de vos livres : vostre *Catholicus orth[odoxus]* et vostre *Criticus* avec addition. Cela vous doit estre une satisfaction non pareille de ce que vos ouvrages sont ainsi accompagnés de la bénédiction de D[ieu].

Vous verrez quelque peu de temps aprez la réception de celle-cy un honneste homme qui m'a esté adressé par Madame de Montgomeri<sup>204</sup>. Il vous dira qui il est et quel il a esté. Il a encore l'encolure monachale, mais il a l'âme droite, plus que n'ont d'ordinaire cette sorte de gent là. Il sçait du latin et a leu Thomas et quelques scholastiques et enseigné en philosophie, en laquelle je l'ay examiné et ne l'y trouve pas >>>>ai. Il est résolu s'il ne trouve quelques emplois assortable à sa condition et à ses estudes de s'abaisser à toutes sortes de service, car pour la guerre, il m'advoue franchement qu'il n'est pas vaillant. Par l'entretien dont vous le gratifierez, vous reconnoistrez bien qu'il est déjà en vostre charité.

Je croy que ma petite femme [...] <sup>205</sup> /2/ des maux >>>> >>> >>> qui sont les marques de ses belles conceptions. Monsieur Drelincourt me mande que Monsieur du Moulin retombe, dont je suis sensiblement touché. Je me contente de prier Dieu pour luy, car de luy escrire en sont estat de >>>> >>>> et dont ni de luy ni de ma tante, je ne receu aucune réponse. Mon frère Bochart est en santé avec sa famille. La mienne est aussi en cet estat par la grâce de Dieu. Je vous souete bon soir et à ma très chère tantinette.

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 26 feb[vrier] 1642.

B. U. Leyde, BPL 278/50

<sup>203</sup> Frédéric Spanheim, né en 1600 à Amberg, était le fils de Wigand Spanheim et de Renée Toussain, fille de Marie Couët, sœur de Madeleine Durant, née Couët. Il fut nommé en 1631, professeur de philosophie à Genève.

<sup>204</sup> Marie d'Argenson, première épouse de Louis de Montgommery, comte de Ducey.

<sup>205</sup> La fin de la phrase est dissimulée par la reliure.



2 mai 1642 - Rouen<sup>206</sup>

Monsieur mon très-honoré oncle,

J'ay receu vos lettres et vos livres que je feray tenir selon vos instructions et moy vay lire avec soin et avec grande assurance d'y profiter celuy dont vous m'avez gratifié, dont je vous rends très humbles actions de grâces. Quelles louanges ne devons nous point à Dieu des bénédictions qu'il vous continue et de ce qu'en vostre aage, desjà avancée, il ne se trouve aucune diminution en pas une des facultez de vostre esprit, et qu'il ne se trouve point de filz >>> >>>> qui seroit trop roide pour vous pouvoir détourner de la vérité, que >>>>> colletiez vigoureusement avec avantage .

Je n'ay nouvelle de mon oncle du Moulin que fort rarement. Mais j'ay tousjours les yeux de ma pensée sur luy et loue Dieu de ce qu'il continue à le rechercher avec tant d'assiduité. J'ay tousjours espéré que l'issue de ce combat seroit heureux.

Ma famille est, Dieu merci, en santé et ma petite femme, aprez plusieurs indispositions qu'elle a receut au commencement de cette dernière grossesse, est maintenant en bonne santé par la grâce de Dieu. Je vous prie de trouver bon que j'embrasse du meilleur de mon cœur ma chère tantinette et de continuer à m'aimer, à me bénir et à me conserver en vos saintes prières. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obligé  
serviteur et neveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 2 may 1642.

Je loue Dieu de ce qu'il vous a fait grand-père et baise très-humblement les mains de Monsieur vostre filz et de Mademoiselle sa femme dont Monsieur Le Clerc me parle ouvent avec honneur ...<sup>207</sup>

B. U. Leyde, BPL 278/51

31 mai 1642 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Ce gentilhomme qui vous présentera celle-cy est d'une fort honorable famille, tous faisant profession de la Religion romaine, laquelle il a quitté avec cognoissance et pour laquelle il a souffert de la contradiction de la part de ses parents pour l'auter. Il s'en retourne vers vous ou en faisant son métier des armes il pourra se fortifier en la cognoissance que Dieu luy a donné par la fréquentation des presches et par la pratique des gents de bien. C'est à quoy, je vous supplie de vouloir contribuer vous et ma tante et de trouver bon qu'il vous visite quelques fois, et s'il se trouve occasion de luy procurer quelque ava[n]tage par vostre faveur. Je vous ay auray beaucoup d'obligation.

Ma petite femme a escript par 2 fois à ma tante pour mon Pierrot qui est en une fascheuse posture. Je vous supplie Monsieur et très honoré oncle de l'envoier quérir et de remédier à ce mal sans faire paroistre que j'en aye rien sceu, ny que vous vous y entremettez à ma prière.

Je viens du provincial où j'ay veu mon frère Bochart en bonne santé. J'avois porté vostre livre pour en achever la lecture mais les affaires m'en ont empesché. Je vous rendray bien tost compte du profit que j'ay auray fait. Nostre national est remis à la prochaine année. Monsieur le prince d'Aurange nous laisse bien battre sans mot dire /2/. Vous savés bien de sa paine à se défendre. Je vous escriis en haste. Il ne me reste du temps que pour vous dire que je suis,

Vostre très-humble neveu.

---

<sup>206</sup> Cette lettre est en partie illisible.

<sup>207</sup> La fin de la phrase est dissimulée par la reliure.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 31 may 1642.

B. U. Leyde, BPL 278/52

53

19 décembre 1642 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Il me semble qu'il y a un siècle que nous n'avons eu de vos nouvelles. Si ce n'est par Monsieur Sarrau, qui prend la peine de me donner avis de vostre santé et de vos travaux. J'appren de luy que vostre response au *Votum* de Grotius<sup>208</sup> est toute preste<sup>209</sup>. Vous l'avez véritablement mis aux abois, car je trouve qu'en cette escript il ne bat que d'une aile et qu'il y fait plus paroistre d'orgueil que de suffisance. Par le passé vous l'avez trop choié et comme en la théologie vous le surmontez *multi parasanges*. Je voudrois que vous luy parlassiez plus majestueusement. C'est ce qui a perdu cet homme. Il est là à Paris à se parjurer au milieu des louanges qu'amis et ennemis luy donnent et croit à présent d'estre *omni exceptus major* et n'estre plus obligé à raisonner, mais qu'il est là pour prendre des vracler, et tous les honneurs que l'on rend à sa charge d'ambassadeur, il les attribue à sa suffisance. Je le croy néantmoins à présent un peu désorienté que le grand conciliateur des Religions est mort<sup>210</sup> et qu'il a bien de sa poudre à revendre.

Je ne puis me /2/ persuader que Monsieur le prince d'Aurange luy scache bon [gré] de la lettre qu'il a fait imprimer sur les Arminiens de [...] de Monsieur du Vair en laquelle il est aisé de acueill[...] Grotius et les Arminiens Visowa en leur schisme à l'establissement de la papauté ès Païs Bas.

Ma petite femme escript à ma tante et l'entretien de l'embaras que vous donne mon filz Pierre<sup>211</sup> et ce qui me fasche c'est que je voy que c'est pour plus longtemps que je m'estois imaginé, car M. Raye demeurera yci jusques au mois de may, durant ce temps là il n'est pas raisonnable qu'il mange le pain [de vos] enfants gratuitement, mais de cela ma femme s'en esclarcie [avec] ma tante.

Les affaires d'Angleterre vont de mal en [pis] et je crains que le parlement n'ait trop fait de remontrances, avoit choqué les puissances et tesmoigné trop de résolution. On nous dit yci que les affaires. L'on partialise les esprits de vos quartiers et que l'arrivée de la reine d'Angleterre<sup>212</sup> n'y a pas apporté la paix. Dieu veille [garder] ses serviteurs des divisions et vous continuer en bonne vieillesse la plénitude de ses grâces. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et neveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 19<sup>ème</sup> décembre 1642.

B. U. Leyde, BPL 278/53

<sup>208</sup> *Hugonis Grotii votum prop pace ecclesiastica, contra examen Andreae Riveti et alios irreconciliabes*, Sans lieu, 1642, in-8°. Ouvrage où Grotius exposait sa conception d'une Eglise devenue à nouveau un seul corps « comme le Christ est un avec le Père ».

<sup>209</sup> Cette réponse intitulée : *Apologeticus pro suo de veroe et sincero pacis Ecclesioe proposito, contra Grotii volum*, fut édité à Leyde en 1643.

<sup>210</sup> La cardinal de Richelieu, le grand conciliateur des Religions, est décédé le 4 décembre 1642.

<sup>211</sup> L'on notera que Jean-Maximilien de Langle comme André et Guillaume Rivet et Charles Drelincourt à des problèmes avec un de ses fils.

<sup>212</sup> Le reine d'Angleterre Henriette-Marie de France avait mené sa fille à La Haye.

**1643** *Louis XIII décéda le 14 mai 1643 à Saint-Germain, six mois après son ministre Richelieu. S'ouvrit alors une période d'incertitude, la régente, Anne d'Autriche et son ministre Mazarin allaient-ils poursuivre la politique de relative clémence à l'encontre des protestants conduite par le souverain défunt et son puissant ministre. Au mois de juillet, Jean-Maximilien de Langle et son collègue Basnage furent députés à Paris pour présenter à la Cour les hommages des protestants de Normandie.*

54

2 janvier 1643 - Rouen

A Rouen, ce 2<sup>ème</sup> janvier 1643.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Aussi tost que vostre livre fut imprimé<sup>213</sup>, je donnai charge à Cailloué de vous en faire tenir ce qu'il me promet solennellement, cependant je voy qu'il n'en a rien fait je me dis que le navire où il les a mis est encore au Havre d'où il partira au 1<sup>er</sup> bon vent. Ma maladie a esté cause des fautes qui y sont survenues. Monsieur Blondel m'en a envoie la liste, mais les exemplaires estoient desjà en campagne. Hors cinq ou six fautes, je n'en trouve pas une de considérables et que le lecteur ne puisse suppléer aisément.

Je suis bien aise que vous avez respondu à Grotius. Pourveu que vous l'estrillez comme il mérite, et que, sans luy faire tant de révérences, vous vous serviez de vos grands avantages. On gaste cet homme à force de le flatter. C'est sans contredit un grand personnage, mais ses inconstances larguées de foiblesses d'esprit.

Les affaires d'Angleterre sont en pitoyable et je croy qu'à dessein vous ne m'en dittes rien. L'on nous dit yci que l'on se partialise en vos quartiers et qu'il y a du conflict entre les puissances, qu'il paroît bien que Dieu est extrêmement irrité contre les hommes puisqu'il n'y a lieu en la terre /2/ qu'il ne visite. Dieu versoit autrefois son couroux par pluile à présent ce ne sont que déluges de maux.

Je viens de recevoir des lettres de ma petite tante qui m'ont tiré des larmes des yeux apprenant le pitoyable estat où est réduit mon cousin du Moulin. Je suis le plus pauvre de la famille à cause de mon peu de bien et de la multitude de mes enfans, néantmoins je seray bien aise de le secourir de ma pitié. Aussi tost que j'ay leu les lettres de ma tante, en l'absence de ma petite femme qui n'est point à présent au logis, j'ay donné ordre que l'on luy fournisse cinquante cinq Francs.

Je ne sçaurois vous exprimer les grandes obligations que je vous ay pour mon Pierrot. Il me mande que vous luy faites l'honneur de le reprendre et me tesmoigner avoir grande envie de profiter à vos exhortations et à vos exemples. Ce qui me fasche, c'est que je voi qu'il vous importunera longtems et que je ne croy pas que son maistre retourne que vers l'été qui vient. Je laisse à ma petite femme de faire avec ma tante pour sa pension<sup>214</sup>. Elle donnera ordre par l'autre ordinaire que l'on satisface aux parties qu'elle a deboursée au plus tard à la quinzaine afin que nous vous puissions mander nouvelles de Monsieur Bochart, sçavoir de qu'il voudra faire pour mon cousin du M[oulin]. Et s'il veut recevoir l'enfant dont parle ma tante. C'est celuy de toute la famille qui le peut faire le plus aisément, aussi le croi-je fort cordial et fort charitable. Adieu Monsieur mon très honoré oncle. C'est

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

---

<sup>213</sup> Il s'agit de la *Response à trois lettres du sieur La Milletière sur les moyens de réunion en la religion ; avec la défense de Rivet contre les calomnies du Sieur La Milletière en son prétendu Catholique réformé ; plus une Lettre d'un docte personnage sur le mesme traité*, imprimé à Quévilly en 1642.

<sup>214</sup> A lire ce passage l'on comprend bien que c'est Marie Bochart qui tenait les cordons de la bourse dans le ménage.

55

6 février 1643 - Rouen

A Rouen, le 6<sup>ème</sup> febvrier 1643.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Monsieur Vincent m'a demandé deux exemplaires de vostre livre, que je luy ay envoié. Monsieur Cyrus du M[oulin] m'en demande aussi. Je luy ay mandé qu'il m'en donne l'adresse. J'appren que vostre *Apologie*<sup>215</sup> a cours et j'en attends de vostre libéralité accoustumée.

Je ne sçay si vous sçavez que M. le Chancelier<sup>216</sup> nous a refusé le National. Ce seroit un grand coup de barre à nos Eglizes s'il persévéroit en cette mauvaise posture. C'est la prudence de Messieurs de Paris qui ont fait que les Angevins en ont récusé la convocation, sous ombre qu'ils craignoient que l'on fist au synode des propositions d'accommodement qui fussent préjudiciables à nos Eglises. Tout se prépare yci à la guerre plus que jamais.

Et du costé d'Angleterre, j'ay veu du ..., des Messieurs du Parlement qui se promet[tent] la paix. Toutes les provinces se cantonnent contre le Roy depuis quelque temps, et il a perdu une armée de 7 000 hommes prez Excester, qui ont esté défaits entièrement par le milord Stamford. Le bagage et canon pris, et le général, nommé Sr. Ralf Holton, en fuite, qui s'est sauvé dans un chasteau où il est assiégé<sup>217</sup>. Le Roy pensoit par ses intelligences faire soulever la ville de Londres, mais tous ces tumultueux sont assoifez. On nous dit yci que vous /2/ estes menacez d'intelligences intestines, mais je préfère vous en demander des nouvelles.

Je prie ma chère tantinette de continuer à aimer Pierrot et de l'exhorter à son devoir et de le faire apprendre son Flamen et l'obliger à luy escrire en Flamen afin qu'il voit ses progrez.

Je les avois hier luy<sup>218</sup> et sa femme et ses gendres et ses filles à disner. Je vois qu'ils pensent à leur retour au mois d'avril. Adieu,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

B. U. Leyde, BPL 278/67

56

4 juillet 1643 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vous serez sans doute esbahi de mon long silence, mais je croy que vous recevrez mes excuses quand vous sçauvez que depuis 2 mois en ça je suis continuellement en campagne. Dès le commencement de may, j'ay esté à Caen au Synode et de là ay esté député à Paris avec Monsieur Basnage et quelques autres pour rendre hommage de la part de nos Eglises à nostre jeune Roy et à la Reyne régente. Je serois bien aise en vous rendant compte de nostre négociation de vous apprendre

---

<sup>215</sup> *Apologeticus pro suo de veræ et sinceræ pacis Ecclesiæ proposito, contra Grotii volum*, Lugd. Bat., 1643, in-8°. Cœur

<sup>216</sup> Pierre Séguier (1588-1672), chancelier de France depuis 1635, était un membre éminent du parti dévôt.

<sup>217</sup> Cette nouvelle était fausse. Contrairement aux espérances de ces Messieurs du Parlement de Londres, c'est le commandant des forces du Parlement Henry Grey (1599-1673), comte de Stamford, qui sera battu par le commandant des forces royalistes Sir Ralph Hopton (1598-1652) lors de la bataille de Stratton qui aura lieu le 16 mai 1643 et à la suite de laquelle Stamford dut se réfugier à Exeter.

<sup>218</sup> Monsieur Raye marchand d'Amsterdam qui accueillait Pierrot de Langle.

quelque chose à l'avantage de nos Eglises et que nous eussions contribué à son édifice par nos paines, mais il se trouve tousjours des Samballats et des Tobijas<sup>219</sup>, qui traversent l'ouvrage.

La Reyne a de bonnes intentions et Monsieur le duc d'Orléans conspire avec elle à nostre manutention, mais Monsieur le prince de Condé<sup>220</sup> publie hautement son animosité contre nous. Le but de nostre voyage estoit les compliments dont je vous ay parlé, mais arrivant nous apprismes que la Reyne ne vouloit point entendre de ministre et qu'elle nous avoit tous entendus en substance par la bouche de nostre député général qui parla il y a quelques temps dans le conseil et receut de la bouche de la Reyne assurant de sa bienveillance et de l'entretien de nos Edits. Cependant par nos habitudes et par l'entremise de Messieurs de La Force et de Chastillon, et de nos héroïnes qui sont Mesdames de La Force et de Chastillon, nous fismes instance pour estre ouïe. Nous ferons pour le bien qui nous occurreroit de cette admission que pour le désavantage que nostre rejection causeroit à nostre Eglise. Mais par ce qu'alors on traitoit d'une déclaration confirmative de nos Edits que l'on avoit demandée et que l'on nous vouloit bien donner, mais pleine de clauses qui dérogeoient aux principales de l'Edict chacun trouva bon de surseoir la poursuite de nostre audience jusques à ce que les difficultez qui se rencontroient en cette déclaration fussent levées.

Nous nous joignismes aux offices qu'il fallut faire pour l'obtenir à nostre contentement, mais nous trouvâmes que l'affaire tiroit au long et que Messieurs du conseil ne sçavoit comme se prendre à la concevoir en termes qui nous contentassent, et que néanmoins ne dérogeassent point aux infractions qu'ils croient autorisées par les conditions et par l'usage sur quoy aiant derechef mis sur pied nos connoissances pour presser nostre audience, nous apprismes que la Reyne persévéroit en sa première response ce qui nous obligea à la retraiter *in fedo*. Depuis la brouillerie qui est arrivée le jour du jusne a fait voir à la Reyne qui persévère tousjours à nous vouloir du bien que sa déclaration estoit nécessaire, aussi nous la procure-t-on bonne et sincère dans peu de jours et depuis quelque on m'escrit que le Reyne a tesmoigner du desplaisir de nostre départ et a dit à M. de La Vrillière que son intention estoit de nous entendre /2/.

Je ne sçay de quelle grâce vous entretenir de mon Pierrot que nous avons arrêté chez vous pour tant de temps. Si j'osois, je vous prierois d'en recevoir pension. Monsieur Ray fait son paquet et se promet d'estre chez luy à la fin de ce mois. Si ainsi n'estoit, je donneray ordre que mon fils retourne en sa maison pour l'y attendre. Ce n'est qu'une répétition qui ne produit rien et qui vous est infructueuse quand je vous dis que les obligations ay pour tant de biens que je reçois de vous de tous temps sont au de là de mes expressions mais non pas de mon resentment.

Le petit filz de mon cousin, dit M. le médecin, est arrivé en cette ville avec une servante. D'abord mon intention a esté de renvoyer la servante, de garder un an le petit enfant qui a grande vivacité à ce que ses gestes et sa physionomie m'en apprennent et je l'avois ainsi mandé à son père, et ma charge qui est fort grande ne m'auroit pas empesché de rendre à Monsieur du Moulin le père le réciproque des plaisirs que j'ay receus de luy en la personne de mon aîné, mais ma petite femme aprez avoir recognu que cet enfant est de fort difficile gouvernement et fort délicat et qu'il ne pourroit pas souffrir le traitement du reste de la famille s'est résolue de l'envoyer avec sa servante au rendez-vous que ma cousine M[arie] du M[oulin] et mon jeune oncle luy on rendu à Paris.

J'ay veu en ce pais la qualité de vos amis et particulièrement Messieurs les pasteurs et Monsieur Sarrau qui se réjouissent des victoires toutes nettes que vous remportez sur Grotius et chacun loue Dieu et vous congratule de cette grande suffisance et rigueur d'esprit qu'il vous conserve en un aage si avancée.

La Miltière<sup>221</sup> vostre premier adversaire nous est venu visiter Monsieur Basnage et moy. A son premier entretien que j'eus tout seul avec luy, je creu et en eus subject qu'il visoit à résipiscence ce

---

<sup>219</sup> Sanballat, le Horonite et Tobija, le serviteur ammonite, sont des personnages qui s'opposèrent à Néhémie lorsque celui-ci fit rebâtir les murs de Jérusalem (Néhémie 4, 7 et 8).

<sup>220</sup> Henri II de Bourbon-Condé (1588-1646), l'homme des Jésuites, était le chef du Conseil.

<sup>221</sup> Théophile Brachet (1588-1665), sieur de La Miltière, est le héros d'une *Historiette* de Tallemant des Réaux (Ed. Antoine Adam, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 2 vol, 1960-1961, tome II, p. 624-626). Après avoir été " dans la ferveur du huguenotisme ", il changea de langage et se " mit dans la teste qu'on pouvoit accommoder les deux religions ". A partir de 1634, il commença à faire paraître des ouvrages sur la réunion des Eglises. A ce titre, Richelieu qui avait ce dessein, lui

qui fit que nous acquiescâmes instamment de le voir chez luy afin que noste commu[ication] fust moins interrompue. Nous nous luy pumes refuser ce contentement. Mais je ne le trouve pas en la posture que je m'estois imaginé, car là il m'avoua qu'il estoit papiste et qu'il n'y avoit différence entre un papiste cognu et luy sinon que celui là alloit à la Messe et luy à Charenton. Il fait un grand livre qui verra le jour dans quatre ou cinq mois. Là à ce qu'il dit *omne tulu punctii* il se promet de présenter ce livre aux ministres de le faire autoriser, de leur demander leur consentement ou leur dissentiment, de les engager en dispute et d'avoir des juges qui jugeront à son avantage. Bref si cet homme avoit autant de pouvoir qu'il hazare je pleurerois en le regardant en considération des maux qu'il nous prépare. Mais Dieu a confondu de bien plus mauvais germes que luy.

Je vous prépare un beau Nouveau testament grec de l'Imprimerie /3/ royale et je le vous envoie par Monsieur Ray. Monsieur Saumaise se prépare au retour, mais jusques à présent il trouve tousjours des accroches. Je n'ay point encor receu le *Funus hellenisticas linguas* que vous me promettiez par vos dernières<sup>222</sup>. Il y a plus de 6 semaines que Monsieur Boschart me le demandoit encore que je luy déservois par nonchalance.

Je prie Dieu qu'il vous conserve avec ma chère tante et qu'il bénit mon fils Pierre et le rende capable de vous rendre service. Je croy que le temps qu'il aura eu l'honneur d'estre auprez de vous et de ma tante luy servira pour toute sa vie. Je suis,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 4<sup>ème</sup> juillet 1643.

B. U. Leyde, BPL 278/55 et 56

57

16 septembre 1643 – Saumur

Samuel de Langle  
à André Rivet

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je serois plus soigneux de vous escrire, si i'estois plus abondant en bonnes choses, mais ma stérilité me rend paresseux. Vostre réputation, qui me resioit, m'impose souvent silence et ie me persuade presque touiours qu'il vaut mieux ne rien dire du tout à ceux qui vous resambent que de ne rien dire de bon. Je ne suis pourtant pas résolu de ne vous prier point de me faire l'honneur de m'aimer pour ce que ie n'en suis pas digne. Si ie méritoit vostre affection, ie ne vous la voudrois presque pas demander, car je sçay que vous estes assez auste pour donner sans sollicitation vostre estime aux choses qui le valent, mais puis que ie suis bien éloigné de ce bonheur, permettez-moy, Monsieur et très honoré oncle de tascher à vous corrompre en cecy seulement et de vous supplier du plus profond de mon cœur de me faire l'honneur de m'aimer, nonobstant toutes les répugnances que vous y rencontrerez sans doute si vous /2/ voulez prendre la peine de m'examiner, si les raisons morales ne vous irritent pas à me faire cette faveur que celles de la nature vous y obligent. Souvenez vous que je ne suis pas seulement vostre très affectionné serviteur, mais aussi,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
neveu.

---

donna "quelque chose". Le Synode national de Charenton le 29 janvier 1645 prononça solennellement son exclusion. La Miltière abjura le 2 avril suivant. Il a été l'objet d'une étude par Robertus J. M. van de SCHOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière (1588-1665)*, Brill Academic Publishers, Leyden, 1995.

<sup>222</sup> Claude Saumaise, *Funus linguæ Hellenisticæ...*, Lugd. Bat., J. Maire, 1643.

De Saumur, ce 16 sept[embre] 1643.

Monsieur et très-honoré oncle,

Monsieur de Maliverné<sup>224</sup>, mon hoste, m'a prié de recommander à vostre courtoisie un paquet que j'adresse à son frère. Il ne m'eust assuré qu'elles contiennent choses de conséquence et qui le concernent fort, je n'eusse pas osé vous donner cette importunité. Je vous en demande pourtant pardon. J'ay appris que ce ne serai pas la première obligation que ce personnage vous aura, mais ils prendront part à celle-ci. Permettez-moy d'asseurer ici de ma très-humble obéissance, Mademoiselle, ma très honorée tante.

B. U. Leyde, BPL 278/59 et 60

58

23 septembre 1643 - Rouen

A Rouen, ce 23 septembre 1643.

Monsieur mon très-honoré oncle,

J'ay receu depuis peu plusieurs de vos lettres et d'hier seulement vos livres. De tout je vous rens grâces très-humbles. Quand mon estude n'auroit d'autres livres que ceux que vous m'avez donnez, elle seroit très excellente et pour la qualité et pour la quantité : *hes mea vox omnes bibliotheca caper*. J'ay commencé d'hier au soir de le lire avec très grande satisfaction. Je pren plaisir de vous voir parler avec anuthorité et vous sçavez de vos avantages quand j'ay commancé la période où vous luy rendez raison des soupçons que l'on a qu'il favorise les Sociniens. Je m'attendois que vous luy allégueriez les interprétations qu'il donne à plusieurs lieux du Nouveau testament, notamment à tous les beaux passages de l'Evangile selon St-Jean qui prouvoit si fortement la Divinité du Christ qu'il explique, sinon comme Socin, au moins comme Arrius, mais peu estre que vous en ferez mention au progrez de vostre livre. Je croy que le ministre luthérien, dont vous faites mention, vous a fait quelques déplaisir, autrement je ne pense pas que vous eussiez voulu sacrifier à la satisfaction de Grotius un homme qui est ému d'une juste colère et qui a subject de euvré bien haut.

Il est vray que je renvoie mon fils à Saumur<sup>225</sup>, estant le lieu de France où la théologie est la mieux enseignée. Là diverse méthode dont les professeurs de cette académie se servent pour exprimer les profonderus de la prédestination n'ayant pas empesché que le dernier Synode national ne les ait tenu pour orthodoxe, leur ayant simplement défendu les expressions trop hardies dont quelques uns d'entre-eux s'estoient servi et enjoit pour le fond de sa doctrine à eux et à tous autres de se tenir au Synode de Dordrecht et à la confession de foy de nos Eglises. Je n'ay pas creu que je le deusses priver des grandes [...] <sup>226</sup> /2/ de leur plaie à son avancement. Au reste, mon intention est si je vous l'envoi en ce temps là quand il approchera du commencement de ses estudes de luy faire voir les autres académies et celle de Leyde particulièrement, afin qu'il soit proche de vous et qu'il reçoive la perfection de vostre main et si Dieu redonnois la santé à mon [oncle] du Moulin, je luy enverrai aussi afin qu'il luy ouvrist la lice.

L'on nous a refusé tout à plat le National pour la seconde fois. Nous tombons en des temps fascheux et il nous faudra posséder nos âmes par nostre patience et *fermare anima constre tib. exemplis*. On veut oster le temple de l'Eglize de Dieppe sous ombre qu'il est basti sur un fond appartenant à des ecclésiastiques, et si la puissante faveur de Monsieur de Longueville ne protège ces pauvres gents cette pauvre Eglize court grand risque.

---

<sup>223</sup> A lire cette lettre tarabiscoté l'on se demande si Samuel de Langle n'a pas été élevé chez les Jésuites plutôt que par des protestants.

<sup>224</sup> Probablement l'avocat Pierre de Maliverné (1604-1676), un avocat réformé de Saumur.

<sup>225</sup> Ce fait témoigne de l'évolution de la pensée de Jean-Maximilien de Langle à propos des théories de Saumur.

<sup>226</sup> La fin de la phrase est dissimulée par la reliure.

Cailloué envoie les livres à Monsieur l'économe, que je saluts très-humblement, à la prochaine occasion aiant par hasard trouvé en ces livres une Discipline des *Fratres Bohemi* où je trouve qu'il y a quantité de choses dignes de remarque. J'ai conseillé à Cailloué de la faire imprimer, ce qu'il est résolu de faire. Cela sera un livret de 8 ou 9 feuilles. Je voi bien que tout l'ordre qu'il avoit donné pour vous fut tenu en vos livres. C'est les 50 exemplaires qu'il a envoyé au Sr. Elzevier. Il trouve fort bon que vous en aiez pris et que vous en ferez escrire le nombre sur son papier.

Je me sens obligé de vous dire que ces jours passés mon Samuel fit une proposition où il nous surpris tous il [...] de la hardiesse, un langage fort masle et fort poli, l'action fort bonne et beaucoup plus de théologie que je ne m'imaginois, veu le /3/ peu de temps qu'il y a qu'il estude. Il se recommande à vos prières et de ma chère tante à laquelle nous en envoions en bref ce qu'elle a déboursé pour mon Pierrot. Je croy que le plis qu'il prendra auprez de vous luy servira toute sa vie.

Monsieur et Mademoiselle Raye partent un de ses jours pour Paris, aprez quoy ils ne resteront plus guères en cette ville. Je ne sçauois exprimer les obligations que je vous ay. J'ay receu depuis peu lettre de Monsieur du Moulin qui m'ont extrêmement resjoui en ce qu'elles m'assurent de la continuation de son amitié, de laquelle j'avoue que je suis jaloux, mais elle m'ont aussi fort attristé en ce [que] j'appren que son mal ne luy donne point de relasche. Je fay estat de luy escrire plus souvent que par cy-devant.

J'enverray samedi vostre livre à Monsieur Boschart. Il a receu les lettres de ma tante de sa bonne main, mais je ne vois pas qu'il en prenne des résolutions plus magnifiques.

J'ai grand déplaisir de ce pauvre cousin d'Angleterre et voudrois que D[ieu] m'eust rendu assez riche pour luy tesmoigner la bonne volonté que j'ay pour luy<sup>227</sup>. J'admire vostre charité et baise de bon cœur cette main qui est si bonne sur toute la famille. Vous n'avez garde que vous ne soiez bon à vos proches puisque tant d'éstrangers se louent de vos bons offices. Dieu veille augmenter le revenu de vostre justice et vous conserver en parfaite santé. Je suis à vous et à ma chère tantinette,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

Je vous prie que Monsieur de Montdevis et Mademoiselle sa femme trouveny yci nos très humbles baise-mains. Je ne sçay s'il se souvient encor de nous et je serois bien aise de sçavoir les contentements qu'il vous donne.

B. U. Leyde, BPL 278/57 et 58

**1644** Cette année Frédéric Spanheim ranima les braises de la controverse avec Moïse Amyraut en faisant soutenir à l'université de Leyde par un étudiant des thèses qui y attaquaient les auteurs de la « grâce universelle »<sup>228</sup>. A cette nouvelle, Moïse Amyraut prit sa plume et rédigea des *Dissertationes theologicae quatuor* dirigée contre Spanheim qu'il dédia à André Rivet.

Le 2 décembre, Jean-Maximilien de Langle, avant de prendre le chemin de Paris pour participer au Synode national précisa à André Rivet sa position.

« Je suis [certes] éloigné des innovations, mais néanmoins quand elle ne vont point à altération, [ni à] dissention à la Doctrine, je suis de ceux qui veulent vivre de tolérance ».

L'on peut se demander si cette lettre, très difficile à déchiffrer, n'est pas la lettre que Rivet attendait depuis longtemps et dont il signale la réception à Claude Sarrau seulement dans sa lettre du

<sup>227</sup> A lire cette remarque nous reconnaissons le Normand près de ses sous chère à Guy de Maupassant.

<sup>228</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 179-185.



20 février 1645<sup>229</sup>, Jean-Maximilien de Langle étant aussi paresseux à envoyer ses lettres qu'à les écrire. Sans illusion sur son neveu, dans sa lettre du 12 décembre 1644 à Claude Sarrau, André Rivet déplorait « qu'on tient Monsieur de L'Angle gagné par Monsieur Amyraut »<sup>230</sup>.

C'est dans cet atmsosphère que le 28<sup>e</sup> Synode national qui débuta ses travaux le 26 décembre à Charenton<sup>231</sup>.

59

5 août 1644 – Rouen

Ce 5<sup>ème</sup> aoust 1644.

*Quid feci quid commerui*, Monsieur mon très-honoré oncle, pour estre quatre ou cinq mois sans recevoir aucune de vos lettres quoy que de mon costé je me rende le tesmoignage de vous avoir escript en ce temps là trois ou quatre fois. Il ne falloit pas m'avoir assuandé à un si agréable et si avantageux commerce pour penser me sevrer aprez. L'honneur que je vous porte est respectueux et retenu, mais l'amitié qui y est meslée est liante extrêmement et ne peut consentir à la séparation des objects qui la contenteire. J'appelle ma tantinette à tesmoin si vous n'avez pas tort et la prie de donner ordre qu'à l'advenir ces fascheuses interruptions n'arrivent plus.

Toute ma famille est en santé grâces à Dieu. Je me suis réduit depuis peu à boire des eaux, maintenant que la convalescence de Monsieur de Primerose, aprez neuf mois de fiebvre quarte, me donnera plus de loisir. C'est pour un mal de rate et pour une pesanteur de reins qui me menace de mal que je crain plus que la mort mesme. Nous vivons en cet estat et puis c'est tout et voions tous les jours nos édicts ébrèchés /2/ par ceux qui nous les promettent foy. En ce parlement depuis un an l'on a donné deux arrests qui fonderoient entreprendre nostre édit et j'appren que dans les autres provinces le mal est pour le moins aussi grand, si bien que tout le monde fait de grand catalogues de plaintes pour porter au Synode national afin d'en faire remonstrances à Leurs Majestés, que nous avons n'esté par informez de tous ces subjects de découragement quoique nous donnent.

Outre cela les affaires d'Angleterre a rendu le peuple animé contre nous et rompu l'intelligence que le temps et la conversation avoit formé. Les remèdes à tout cela est de nous espleucher nous mesmes et de retourner vers Dieu en prières et jusques et de posséder nos âmes par patience. Trouveriez point à propos à présent que la confédération de Messieurs les Estats avec la France se resserre tous les jours et de ratifie par de mutuelz bons offices qu'ils se rendent de porter Monsieur le prince d'Aurange à en dire un mot à Monsieur le duc d'Orléans qui est la seconde puissance de l'Estat et qui n'a pas d'aversion contre nous et de luy faire comprendre que ces traitements ne sont pas le service du Roy, mais sy tout cela vous ne n'en nommerez point si vous plaist.

Il y a quelques temps que j'escrivi à Monsieur de Saumaise et le remerciois de son /3/ livre *De Hellenistica* qui m'a entièrement converti à son parti. Dans ce livre, il promet de nous donner des preuves évidentes que St Pierre n'a jamais esté à Rome, mais je vous supplie de luy donner advis de ma part qu'en travaillant à cet œuvre qui attaque les fondemens de Rome qu'il prenne garde à ne pas s'enfermer en contradiction, car j'ay leu en 2 ou 3 endroicts de ses derniers ouvrages qu'il recognoist l'Ep. de Clément aux Corinth[ien] nouvellement imprimée en Angleterre<sup>232</sup> pour estre véritablement de l'erreur. Si ainsi est St Pierre a esté à Rome, car il me semble qu'il dit que luy et St Paul y ont souffert le martyre. J'ay esgaré cet épistre de St Clément et ne puis recoler le livre.

Monsieur Bochart m'a envoie son *Phaleg* ou *Biographia sacra* que j'ay commencé à lire. Je n'ay jamais rien leu de plus docte ni de plus agréable à ceux qui aiment cette sorte de littérature qui a

---

<sup>229</sup> « J'ay enfin reçu la lettre tant attendue de Monsieur de L'Angle, qui me déclare son changement, et peu de raisons qui l'y ont meu ». Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau*, op. cit., tome III, p. 50.

<sup>230</sup> Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau*, op. cit., tome II, p. 460.

<sup>231</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, p. 357.

<sup>232</sup> Patricius Junius (Patrick Young), *Clementis ad Corinthios epistola prior*, Oxford, 1633.

ses utilités relatives à la Religion et qui confirment la vérité des escritures. Il se promet de les faire imprimer auprez de luy, mais il se flate de vaines espérances, car on ne luy permettra jamais, cependant il m'avoue que cette espérance luy a fait espargner en maintes rencontres ceux de l'Eglise romaine. Quant à moy je le conseille de se faire imprimer à Leyden où il aura ses coudées et où il aura assez d'amis pour veiller sur son ouvrage.

Adieu, Monsieur et très honoré oncle. C'est celuy dont vous cognoissez et le cœur et la main.

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

B. U. Leyde, BPL 278/62 et 63

60

14 octobre 1644 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vos deux dernières m'ont extrêmement resjoui par ce qu'elles m'ont appris la continuation de votre bienveillance que je chéri entre autres et que je pèse au poids de l'or. La dernière m'apprend avec déplaisir l'indisposition de ma tante. Dieu lui redonne la santé et vous la conserve et à la famille à qui elle est en honneur et en bénédiction.

Je suis yci sans femme. Elle est demeurée à Gaillon pour le reste des vendanges. Je l'iray quérir, Dieu aidant, la sepmaine prochaine. Je suis estonné de ce que vous me dittes que Monsieur Bochart manque en des choses si essentielles et qu'il recognoist luy mesme de son debvoir. Il faut sans doute qu'il y ait quelques esgarement de ses lettres. Il contient ses diligences pour obtenir la liberté de faire imprimer son livre à Caen et en a encore beaucoup d'espérance quoy que le procureur général de ce lieu luy soit contraire.

Monsieur Sarrau me mande, d'avant hier, qu'il a les lettres du don fait par le Roy à Monsieur de Saumaise de six mil livres de pension à prendre sur l'Election de Paris scelées du grand seau, à condition qu'il retourne en sa patrie. Il me dit que si l'on ne s'emploie à bon escient et par l'offre de conditions honnestes à le retenir qu'il lairra aller lesdites lettres que jusques yci il a retenus. Les termes de la lettre sont :

*« J'ay eu toute la sepmaine passée l'original des lettres du Roy signées en commandement, scelées et controlées par lesquelles le Roy luy donne à commencer de cette année 6 000 livres de pension sur l'Election de Paris, sans aucun retranchement ni diminution afin de revenir en son pais. J'ay empesché et empeschera encore pour quelque temps qu'elles soient envoyées en Hollande dont je leur ay donné et fait donner advis afin quelle travaillera honnestement et utilement à le prévenir et retenir. S'ils sont si négligent ou si mesnager de [...] »<sup>233</sup> » /2/.*

L'annonce de ces six mil livres, avec l'antipathie que Mademoiselle Saumaise a avec la Hollande, me feroient craindre qu'il vous quittast n'estant que je sçay que l'argent ne le touche point et que le dessein qu'il a d'employer ses talents à l'avancement du règne de J. C. prévaudra tousjours en son esprit, outre que je ne doute point que Messieurs les Estats qui appercevront bien que ceux qui font ces offres ont dessein d'esteindre cette belle lumière de la maison de Dieu n'emploient tous les moiens convenables pour la conserver. Je luy escriray par ce poste et le remercieray de celles qu'il m'a escrites depuis quelques mois.

Nostre national approche où mon frère Bochart se trouvera, Dieu aidant, avec moy en qualité de substitut de Monsieur Basnage qui luy a volontairement cédé sa place. Je ne me promets pas grand contentement de nostre assemblée et crains que l'on ne nous y prépare des traverses. Je feray revenir en ce temps là mon filz aîné de Saumur et fay estat de l'envoier en Hollande si vous le trouvez bon. Adieu,

Monsieur mon très-honoré oncle,

---

<sup>233</sup> La fin de la citation est dissimulée par la reliure du registre contenant les lettres.

C'est,

Vostre très-humble et très-obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 14 octobre 1644.

Obligez-moy de fermer mes lettres à M. Saumaise aprez les avoir leues.

B. U. Leyde, BPL 278/64 et 65

61

2 décembre 1644 - Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je vous fay encor celle-cy devant que de partir pour la National, où je me promets d'avoir de vos nouvelles et vous faire part des nostres. Je vous ay de grandes obligations [pour] mon parent et la disgrâce de celuy à qui j'avois escript >>> >> >> >>> >> >>>> au *pastor apud Théocrates*. Si est ce que quand cela seroit arrivé, je n'en accuse ni la circumspection et la prudence, seulement je me serois plein de mon [...]. Je ne croy point que l'on luy face tort de luy donner un tiltre que Scaliger [...] à gloire. J'ay tousjours admiré ce grand personnage, mais aussi en ai-je fait [mesme j]ugement que vous. Il est comme les valets curieux qui s'arrestent à tout quand vous les [rencont]rez en ville, car ses *πάρρησια* occupent toute sa vie et cependant esslève *vita nobis abeud* [...]. C'est dommage qu'il n'applique mieux ses forces et que ce grand Empereur de [...] littérature fameuse à prendre des mouches.

Vous me demandez mon advis sur [les] questions du 7 Rom<sup>234</sup>. Je m'en tien entièrement à l'advis commun de nos [Synodes] et depuis peu Monsieur Sarrau m'a engagé par une rencontre particulière avec [...] d'en conférer par lettres avec Monsieur Mestrezat<sup>235</sup>, qui estoit de sentiment contraire [durant] peu de temps. Dieu aidant, je vous feray voir ce qui s'est passé entre nous.

Je suis [certes] éloigné des innovations, mais néantmoins quand elle ne vont point à altération [ni en] dissention à la Doctrine, je suis de ceux qui veulent vivre de tolérance. Je favorise *libertate prophetandi peture* que les esprits des prophètes [ne sont] subjects aux prophètes et ne me sçaurois résoudre à oster les araquérés<sup>236</sup> [de l]a maison avec une torche ardente. C'est là où la charité est d'un grand usage [...] où nous avons à nous donner de garde des stratagèmes du Diable. Et je remarque [que depuis] les 1<sup>er</sup> siècles, les serviteurs de Dieu se supporteroient mutuellement et qu'ils ne se [mes]uroient pas exactement les autres à leur aune ès choses qui n'estoient point escrite elle [...] la foy.

Je vous remercie, Monsieur et très-honoré oncle, de l'offre que vous me faites pour mon Samuel. Si je l'envoie en vos quartiers, je me promets beaucoup de vostre soin et de vostre recommandation. Mais quelques uns me conseillent de l'envoyer à Genève, où l'on dit que Monsieur Morus<sup>237</sup> fait merveille et *ceter paribs* [il convie]n[d]roit mieux l'envoyer où il n'y a point de péril de nuire. Il se passera encore assez de temps pour en recevoir vos advis.

---

<sup>234</sup> Sur les points soulevés par l'exégèse de Romain 7 et notamment sur le verset 15 : « Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais ». Romain 7 sur lequel Amyraut publia en 1648 un livre dédié à Guillaume Rivet. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, *op. cit.*, p. 359-360.

<sup>235</sup> Mestrezat avait composé selon les mots de Guillaume Rivet une « pièce artificieuse touchant la grâce universelle » qui commençait à circuler. Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, *op. cit.*, p. 280, note 98.

<sup>236</sup> Araquérés c'est à dire embourbés.

<sup>237</sup> Alexandre Morus (1616-1670), originaire de Castres, avait succédé en 1642 à Genève à Frédéric Spanheim. Il vint ensuite en 1648 aux Provinces Unies à Middelbourg avant d'être appelé en 1659 par l'Eglise de Charenton où il aura des démêlées avec des membres du consistoire et Jean Daillé jusqu'à ce que la duchesse de La Trémoille intervienne à nouveau pour mettre fin à cette affaire.

Ma fille aînée n'a fait que villetter depuis qu'elle a reçu si beau manchon que ma tante luy a envoyé pour avoir subject de se vanter qu'elle l'aime et qu'elle a part à ses bonnes grâces. Je sçay bien qu'elle prépare des lettres, mais je ne sçay si elles partiront par cette poste. Je prie Dieu qu'il vous continue tousjours cette vigueur de corps et d'esprit que vous possédez si pleinement pour le bien de son Eglise. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très-obéissant  
serviteur et neveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 2 décembre 1644.

B. U. Leyde, BPL 278/66

**1645** *Le 8 janvier, Jean-Maximilien de Langle prononça à Charenton un sermon sur les paroles du second chapitre de l'Apocalypse, v. 4-5 : « Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour. Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes »*<sup>238</sup>.

*Les travaux du Synode national de Charenton s'achevèrent au mois de janvier après avoir interdit de disputer sur les questions in utiles « comme celles qui regardent l'ordre des décrets de Dieu ou la grâce universelle, points qu'on ne propose que par pure curiosité et pour faire paraître la subtilité de son esprit »*<sup>239</sup>. *Sur ces bonnes paroles les pasteurs qui étaient réunis à Paris regagnèrent leurs Eglises provinciales.*

*A la suite du Synode, Rivet accusa Jean-Maximilien de Langle d'avoir jeté de l'huile sur le feu en invitant son cousin Louis du Moulin en Angleterre d'entrer dans l'arène*<sup>240</sup>. *Dans sa lettre du 6 mars, il se plaint à Sarrau que :*

« Monsieur de L'Angle a écrit au Sr. Louis du Moulin, médecin à Londres, l'exortant d'embrasser la doctrine de Monsieur Amyraut et n'avoir égard ni à Père, ni à Oncle. Si nous faisons de mesme de nostre côté, la querelle n'est pas preste d'estre vidée »<sup>241</sup>.

*Dans sa lettre du 13 mars Rivet ajoute :*

« J'ay appris de certain que Monsieur de L'Angle est l'auteur du vacarme qu'on fait sur une fausse accusation venue de luy que j'ay brigué en Angleterre pour faire condamner le Synode d'Alençon. Je ne puis assez m'estonner de cette procédure, d'autant plus que je sçay qu'il ne fut jamais calomnie plus digne de ce nom. Je prie Dieu qu'il luy pardonne et à tous ceux qui se laissent porter à telles passions »<sup>242</sup>.

*Sarrau plus circonspect répondait à Rivet le 24 mars :*

« Je l'ai veu aussi familièrement que pas un autre. Mais il ne m'a point dit que vous fussiez auteur ni aucun autre de poursuivre la condamnation du Synode d'Alençon. Personne que ie sache n'en est venu à cette extrémité »<sup>243</sup>.

*Rivet n'était pas blanc comme neige dans cette affaire, Jean-Maximilien de Langle lors du synode avait fait circuler une lettre de Louis du Moulin où celui-ci faisait état de l'intervention qu'il avait fait au nom de son oncle auprès de l'Assemblée de Westminster pour faire condamner les thèses d'Amyraut. Drelincourt donne la clef de l'affaire dans sa lettre du 26 janvier 1646 à Rivet :*

<sup>238</sup> Ce sermon fut imprimé en 1645 à Charenton chez N. Bourdin en format in-12°.

<sup>239</sup> Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, Coll. Regards sur l'Histoire, SEDES, Paris, 1968, p. 153.

<sup>240</sup> F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 228.

<sup>241</sup> Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau*, op. cit., tome III, p. 67.

<sup>242</sup> Ibid, tome III, p. 73.

<sup>243</sup> Ibid, tome III, p. 84.

« Je crois que tout le mal vient de ce que M. du Moulin Louys escrivit à M. de Langle, et ie ne sais pas pourquoy il l'escrivit, que vous luy aviez escrit de faire proposer cette affaire au synode de Londres, mais que s'en estant adressé à M. Thuissus<sup>244</sup> il l'avoit refusé. Monsieur de Langle receut cette lettre durant le Synode et la monstra à plusieurs. Je n'eusse pas voulu vous escrire cela, si M. Bochart ne m'avoit assuré qu'il vous l'a mandé. Je suis bien aise, Monsieur, que vous n'improvez pas ce que ie vous ay escrit sur cette matière, car ie vous ay ouvert le fonds de mon cœur et ne vay pas plus avant »<sup>245</sup>.

*Dans sa lettre du 16 avril 1646 à Sarrau, Rivet forgea une explication de fortune :*

« Il est vray que le Docteur du Moulin est mon allié, mais je n'ay point, comme vous penséz de commerce réglé avec luy, et ne luy escri presque point si ce n'est en luy envoyant quelque lettre de Sedan. Il confesse luy mesme avoir tort. Mais Monsieur de L'Angle en a beaucoup, qui a publié son imprudente lettre, et n'a pas eu la charité de m'en donner advis, et sçavoir de moy si la chose alloit ainsi »<sup>246</sup>.

*A lire ces extraits, l'on perçoit la nature des relations entre l'oncle et le neveu et les raisons de l'interruption de leur correspondance.*

**1646** *La duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne forte de ses appuis à la Cour était devenue la « reine des huguenottes » en obtenant le droit de faire reconstruire en de nouveaux emplacements les temples de Thouars et de Vitré dont des catholiques de ces villes avaient obtenu la fermeture parce qu'ils étaient bâtis à proximité d'une Eglise catholique. Elle intervint cette année dans l'arène de la controverse de la grâce universelle en invitant dans une lettre André Rivet à se réconcilier avec Moïse Amyraut.*

*En cette même année 1646, Frédéric-Henri de Nassau confia une nouvelle responsabilité à André Rivet en le nommant curateur de l'illustre Ecole de Breda qu'il venait de fonder dans cette ville afin d'en faire la capitale culturelle du Brabant du Nord<sup>247</sup>. A la fin du mois d'août André Rivet quitta La Haye pour assurer cette nouvelle fonction<sup>248</sup>.*

*Après l'orage de 1645, Jean-Maximilien de Langle reprit contacte avec André Rivet par une lettre du 22 juin où il ne fait pas état des heurts passés.*

62

22 juin 1646 – Rouen

Monsieur mon très-honoré oncle,

A présent que Dieu m'a redonné ma santé et aprez mes actions de grâces à sa bonté & ma délivrance d'une si longue et si fascheuse maladie, je pense à m'aquitter de mes devoirs envers les hommes, vers vous particulièrement à qui j'ay des obligations si estroites et spécialement de la part que vous avez pris en mon mal en me secourant de vos prières, dont Dieu m'a fait sentir l'efficace par le soulagement qu'il m'a donné. Je ne sçaurois recognoistre suffisamment cette bonté que par des prières réciproques à celui qui nous donne l'estre et le bien estre, à ce qu'il vous conserve la vigueur de corps et d'esprit comme vous jouissez jusque à maintenant au contentement de ceux qui vous aiment dont le nombre est fort grand et pour l'édification de l'Eglise de Dieu.

<sup>244</sup> William Twisse (1578-1646), vicar de Newbury, prolocutor de l'Assemblée de Westminster, adversaire résolu des Arminiens.

<sup>245</sup> B. U. Leyde, BPL 273/168.

<sup>246</sup> Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau*, op. cit., tome III, p. 383. Citée par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 234.

<sup>247</sup> Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall*, op. cit., p. 574.

<sup>248</sup> Paul DIBON, E. ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet*, op.cit., p. 317.

J'apprens de Monsieur Sarrau que vous respondes à un livre postume de Grotius, contre qui est le *Simplicius Verinus*<sup>249</sup> que j'ay leu avec admiration pour les rares observations que j'y rencontre à chaque pas. J'ay grand envie de voir le vostre et de vous voir continuer à triompher d'un adversaire dont la réputation, sans comparaison plus grande que son mérite, nous l'avoit rendu plus vénérable et plus formidable qu'il n'estoit en effect.

Le livre de Monsieur Spanheim est chez nos libraires<sup>250</sup>, mais jusques à présent je ne l'ay point veu. Mon mal qui a duré jusques à maintenant et mes affaires qui se redoublent à ce commencement de santé m'en aiant empesché. On me mande que M. /2/ Amyraut travaille à sa response<sup>251</sup>. Dieu veuille assister à ce combat pour y mettre le bien et faire le holà et empescher que l'esclat s'approche du scandale. Je voys bien que je suis en froideur avec M. Spanheim, car il escript et envoie de ses livres sans faire mention de moy et sans m'avoir fait part de ce dernier ouvrage qui est pourtant une somme qu'il m'avoit fait exposer par ses dernières lettres en me priant de suspendre mon jugement jusque à ce [que] j'usse veu son escript, outre qu'il m'avoit autrefois gratifié de pareilles preuves de sa bienveillance. Mais c'est à vous seul, mon cher oncle, que je fay ces plaintes, car je ne voudrois pas pour rien du monde qu'il sceust que je mandiasse ses livres, et que laschement je voulusse solliciter une chose que je peus avoir pour peu d'argent chez le libraire sans luy y avoir obligation.

Au reste, je suis extrêmement empesché de mon Pierrot qui s'est asfermi en la résolution d'aller à la guerre, quoy que j'aye fait ce que j'ay peu pour l'en divertir, et que mesme je luy ai procuré d'autres sortes d'emplois. Il a la Flandre à la teste par ce qu'il sçait que vous y estes et se persuade que par vostre faveur il pourra aisément trouver une place parmi les gardes de Son Altesse, sur quoy, Monsieur mon très cher oncle, je vous supplie de me dire ce que vous pensez et si par vostre puissante intervention il pourroit obtenir cela ou quelque chose de semblable.

Je sçay que vous et ma tante nous avez tousjours aimez et qu'en ces occasions vous me ..., nous prouverez par des effects de vostre affection. J'attendray sur cecy vos aides et vos responses et des nouvelles de vostre estat et de vos dignes emplois. Je baise avec vostre permission les mains à ma chère tantinette, à ma cousine du Moulin qui a bien frustré mes espérances et à Messieurs vos filz. Le livre de Monsieur Bochart ne sera prest que dans 5 mois. C'est,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et neveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 22 juin 1646.

B. U. Leyde, BPL 278/68 et 69

63

28 décembre 1646 – Rouen

A Rouen, ce 28 décembre 1646.

Monsieur mon très-honoré oncle,

Je ne me suis pas conjoui comme je devois de vostre condition de Breda, mais ç'a esté que ma tante nous en parloit comme si vos n'y preniez pas plaisir et ne nous représentoit pas les avantages telz que je les apprens tout de bon. J'en rens grâce à Dieu de bon cœur et le prie qu'il vous face la grâce de vous esjouir encore longtemps des bénédictions qu'il vous communique.

---

<sup>249</sup> *Simplicius Verinus* est le pseudonyme sous lequel que Claude Saumaise avait publié deux pamphlets contre Hugo Grotius. Il fit quelques coquetteries avant de reconnaître qu'il en était l'auteur. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, op. cit., p. XX et p. 467, note 2.

<sup>250</sup> *Exercitationes de gratia universalis* (1646) où Frédéric Spanheim redoublait ses attaques contre Moïse Amyraut. Emile G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, tome II, p. 340.

<sup>251</sup> Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 330, note 5.

Je vous rends grâces de votre livre qui montre bien que Dieu vous renouvelle votre vigueur, car rien n'y sent le bas, tout y est fort et éveillé à l'ordinaire. M'avez vous pas autrefois mandé que vous augmentiez votre *Sacri criticus*<sup>252</sup>. Si vous ne l'avez fait, il me semble que vous le devez faire. Ce sera un ouvrage digne de votre suffisance et de votre âge.

J'ay vu depuis peu les *Ep[ist]res d'Ignace* du jeune Vossius<sup>253</sup>. Je vous supplie de me dire si vous les tenez pour véritables, car si elles passent pour telles, comme je voy que tous nos antiquaires les recherchent j'enten ces dernières, je ne vois pas que l'on puisse nier que l'ordre des évêques >>> qu'il distingue d'avec les prêtres ne fust déjà établi en l'Eglise. Ce qui induiroit bien vraisemblablement qu'il seroit apostolique. Vous m'obligerez de me dire votre sentiment là dessus.

Je ne sçay si Monsieur Saumaise continue ses travaux contre Grotius et si nous aurons bientôt son traité de la Messe. J'ay vu les 2 derniers contre le livre que vous avez réfuté. Ce sont pièces dignes de leur auteur, mais où il paroît toujours hardi à l'ordinaire. J'avois dit à M. de Laet qui est yci quelques remarques que j'ay avois faites. L'une qu'il dit en son traité *De Transsubstantiatione* que les papistes ne meslent point l'eau et le vin et enfonce cette matière durant deux pages, et cependant le contraire est reconnu de chacun. L'autre est qu'il plaide la cause des Anabaptistes et ce qu'il affirme que le pédobaptisme n'est introduit en l'Eglise que depuis la créance de la nécessité du baptême. Je pense que ledit Sr. de Laet l'aura fait sçavoir à son père qui l'aura dit à M. Saumaise à qui je l'avois mandé. Mais les lettres que je luy écris demeurent sans réponse. Ce qui m'a fait résoudre à ne le plus importuner. Cependant, il seroit fort à désirer que le grand homme parlât avec plus de circonspect[ion], surtout ce dernier article en faveur des anabaptistes me fasche.

Ma petite femme s'en va l'un de ces jours à Paris pour faire tailler de la pierre l'un de mes garçons, ainsi ne sommes nous jamais sans quelque épreuve. Je vous (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure.

[Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et neveu.

J. M. de Langle]

B. U. Leyde, BPL 278/70

**1647** *A la suite de l'installation de Rivet à Bréda, la correspondance de Jean-Maximilien Baux de Langle se raréfia. Dans la première des deux lettres qui sont conservées pour cette année là, il adresse à Rivet ses condoléances pour la mort de son fils Claude, mort dans la seconde quinzaine du mois de janvier à La Haye. Dans sa seconde lettre il se plaint à Rivet de ce que Frédéric Spanheim lui fait « une querelle d'allemand » parce qu'il n'avait pas apprécié ses Exercitationes de gratia universali publiées en 1646 où il redoublait ses attaques contre Moïse Amyraut.*

64

22 mars 1647 - Rouen

Monsieur mon très-cher et honoré Oncle,

J'ay appris depuis quelque temps la mort de Monsieur votre filz que j'ay regretté pour la perte que le public y fait et pour celle particulièrement de votre famille. Je ne doute point qu'elle ne vous soit bien sensible étant bon père comme vous estes et l'estat sans doute de sa famille qui avoit besoin de sa présence aggrave votre douleur. Mais Monsieur mon très-honoré oncle. Dieu vous a aguerrit le courage en vous aiant fait passer par cy-devant par mesmes accidents et vous aiant tellement fortifié

<sup>252</sup> Rivet fit plusieurs fois rééditer son *Critici sacri* dont la première édition date de 1612.

<sup>253</sup> Isaac VOSSIUS, *Epistolæ genuinæ S. Ignatii martyris, quæ nunc primum lucem vident ex bibliotheca florentina...*, Amstelodami (J. Blæu), 1646.

l'esprit par le sort que non seulement vous vous estes trouvé assez fort pour vous consoler vous mesmes, mais vous avez tiré du bon thrésor de vostre cœur de quoy consoler ceux qui se trouvent en pareille affliction. Vos larmes et vos souspirs que vous avez espandu à Dieu en petit livret que vous nous donanstes sur ce subject de vostre tristesse sert encor à essuier les larmes à l'Eglise de Dieu tellement, mon cher oncle, que vous n'avez qu'à reprendre vos armes et à vous souvenir des jours de Judit avec David et à redire à vostre âme les mesmes choses qui le firent pour lors retourner à son repos<sup>254</sup>.

Dieu nous visite de tous costez. J'ay perdu depuis peu et une sœur et une nièce que j'aimois tendrement, et ma petite femme m'a quitté depuis quatre jours pour aller à Paris faire tailler un de mes fils de la pierre et m'a laissé par là en de grandes inquiétudes outre que j'ay eu ces jours yci des algarades de ma fiebvre qui me font appréhender mes douleurs passées.

En tout cela Dieu me face la grâce de me résigner en sa volonté et d'opposer à toutes les afflictions et la cognoissance que j'ay qu'il faut respecter les ordres de son autorité et de sa sagesse et l'assurance qu'il m'a donnée de /2/ son amour qui nous doit estre *insta oninium* et qui répare avec plénitude et abondance toutes nos pertes. C'est à cette mesme grâce que je vous recommande de tout mon cœur.

Vous aurez bientôt si vous ne l'avez desjà le livre de Monsieur Bochart. J'ay receu ces jours passés des lettres fort civiles de Monsieur Saumaise qui n'a pas trouvé mauvaise la liberté que je m'estois donnée en quelques remarques que j'avois faictes sur ses derniers escrits. Je ne sçay s'il nous donnera point son traité *De Missa*. Il nous promet un du baptesme où il m'a dit qu'il fera bien paroistre qu'il ne favorise pas l'opinion des Anabaptistes.

On nous dit que la mort du prince d'Aurange<sup>255</sup>. Je ne sçay si cela aportera point quelque changement en son eschole illustre en laquelle il vous a donné un rang si honorable. Plusieurs murmurent yci de ce que vous faites la paix sans nous et plus encor appréhender que cela n'altère nos bonnes intelligences. Dieu préside sur les grosses eaux comme il luy plaist et cest luy qui nous donnera sa paix quand il voudra s'il n'attend à quand nos pêchez cesserons de luy faire la guerre. Nous ne sommes encor à la fin de nos misères, car jamais la terre ne fut plus remplie de pêchez criant, mais il le fera pour l'amour de son nom. Adieu,

Monsieur mon très-honoré Oncle,

C'est

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et nepveu.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 22 mars 1647.

B. U. Leyde, BPL 278/71 et 72

65

12 juillet 1647 - Rouen<sup>256</sup>

Monsieur mon très-honoré oncle,

Mon Pierrot me donne bien du souci, car il dépense beaucoup et cependant j'ay peu à luy donner veu mes charges, puisqu'il est inutile en vos quartiers, je pren résolution de le faire revenir. Il se présente de forts bons emplois dans des partis que mes amis m'offrent pour luy, mais ce misérable garçon tesmoigne avoir de grandes aversions à ces conditions. Je vous supplie, mon cher oncle, les luy faire cognoistre, que cela vienne de moy de luy de luy lever ses scrupules de conscience qu'il peut

<sup>254</sup> Attitude suivie par David après la mort de son premier enfant avec Bethsabée, conçu dans l'adultère (2 Samuel, 12, 20).

<sup>255</sup> Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, protecteur d'André Rivet, est décédé le 14 mars 1647.

<sup>256</sup> Cette lettre est classée à tort avec les lettres de 1644. Les faits qu'elle rapporte (second mariage d'Henriette de Coligny, recherche de Mlle de La Force par le prince Radziwill) sont de l'année 1647.



avoir là dessus. Desquelz il prétexte pour donner lieu à ses grandes prétentions qu'il a en la guerre. Il se présente des emplois innocens qui luy pourroient donner le moien d'aider ses frères et sœurs, au lieu que continuant son train il m'acable. Il m'a cousté huit cents Francs depuis son 1<sup>er</sup> retour d'Holande. Luy et moy vous avons des obligations éternelles des bons offices que vous luy avez rendu. Je vous prie de l'exhorter à son devoir et de luy donner vostre bénédiction.

Monsieur Spanheim a rompu très incivilement avec moy, se pleignant d'une de mes lettres, où je ne croy point avoir commis autre offense, sinon que je luy dis qu'il ne m'a pas persuadé et que je ne loue pas si fort son ouvrage, comme véritablement il croy qu'il le mérite, encore que s'il vous monstre ma lettre je vous croy qu'il le mérita encore que s'il vous montre ma lettre je vous croy si équitable que vous le jugerez trop délicat et que c'est une querelle d'Alemand. Obligez-moy, Monsieur mon oncle, de luy dire que puisque me menace comme d'une éclipse de la privation de ses lettres, que comme il ne veut plus parler à moy par lettres, que je le supplie de ne parler non plus de moy en ses escrits, ce que je vous dis parce qu'en cette dernière de ses lettres il me menace de parler de moy en ses histoires. Je le supplie de me laisser en paix et de se contenter de son antagoniste. Véritablement il paroît bien que Dieu est bien couroucé contre nous /2/.

J'ay esté long temps sans vous escrire parce que j'ay fort tracasse depuis quelques jours. Nous avons marié depuis peu le comte de La Suze à Madame la comtesse de Cotenton, fille aînée de M. le maréchal de Chastillon<sup>257</sup>. Le prince de Razivil recherche Mademoiselle de La Force<sup>258</sup>. On vous sçait yci bien mauvais gré d'avoir fait vostre purge sans nous. Nos affaires de Flandres ne réussissent pas à l'ordinaire, mais c'est que nos forces ne sont pas encore assemblées. La pauvre Angleterre est en un déplorable estat. Dieu veille présider sur ces déluges. C'est,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 12<sup>ème</sup> juillet 1647.

Si vous désirez prendre une plus particulière cognoissance de la lettre que je vous ay dit de M. Spanheim, je vous envoie ses lettres et les miennes afin que vous en jugiez et je vous promets d'acquieser à vostre jugement.

Je vous supplie de nous apprendre vostre estat et des contentemens que vous prenez en vostre nouvelle station et de ce que fait Monsieur Saumaise. S'il continue son *De Primatu* et s'il nous donne son traicté de la Messe qu'il nous a promis, après celui *De Transsubstantiatione*<sup>259</sup>. J'apprends que le livre de M. Blondel contre la Papesse est imprimé. Je vous prie de donner l'adresse à mon filz pour l'acheter afin qu'il me l'apporte.

B. U. Leyde, BPL 278/61

**1648** *Selon le témoignage de Philippe Vincent, Jean-Maximilien de Langle était désespéré par la tournure des événements et écrivait des « lettres de désespoir comme si tout alloit au*

---

<sup>257</sup> Redoutant que sa fille aînée, Henriette, veuve de Thomas Hamilton, comte d'Hadington, ne changea de religion sous l'influence de sa belle-soeur, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, Anne de Polignac la maria le 26 juin 1647 au château de La Boulaye chez sa sœur la marquise de La Force à Gaspard de Champagne, comte de La Suze, fils de Louis de Champagne, comte de La Suze et de Charlotte de La Rochefoucauld-Roye « tout borgne, tout yvroigne et tout endebté qu'il étoit » qui l'emmena dans son domaine de Belfort. Henriette ne tarda pas à se brouiller avec son mari et le quitta. TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1960-1961, 2 vol, tome II, p. 105-113.

<sup>258</sup> Boguslaw Radziwill (1620-1669) était le fils de Janusz Radziwill et de sa seconde épouse Elisabeth-Sophie de Hohenzollern. Peter-Paul BAJER, *Short history of the Radziwill Family*, INTERNET, 2001. Dans sa lettre du 7 juin 1647, Anne de Polignac fait part à Rivet de ses inquiétudes sur ce projet de mariage qui n'eut pas de suites. B. U. Leyde, BPL 293/II.

<sup>259</sup> Le *Librorum de primatu Papæ* de Saumaise date de 1645 et le *De Transsubstantiatione* de 1646.

*schisme* »<sup>260</sup>. Il avait interrompu ses correspondances à André Rivet, laissant semble-t-il à sa femme, Marie Bochart, le soin d'écrire à sa tante Marie du Moulin. Le 24 avril, il reprit la plume et écrivit à son oncle une lettre pour laquelle une copie de la réponse de celui-ci est conservée. Ce qui nous permet de connaître la nature du contrat épistolaire existant entre les deux hommes<sup>261</sup>.

Cette année André Rivet et son frère Guillaume firent éditer leur *Epistolae apologeticae, ad criminationes et calumnias Mosis Amyraldi in Praefatione ad Ecclesiarum Reformaturum Galliae Pastores, praefixa Animadversionibus de Gratia Universali à Bréda chez Waesberge*.

A la fin de l'année Samuel de Langle, le fils aîné de Jean-Maximilien, se lança dans l'arène en écrivant en faveur d'Amyraut une lettre à son oncle Pierre du Moulin. Il s'attira une réponse foudroyante de celui-ci<sup>262</sup>.

66

24 avril 1648 - Rouen

Monsieur mon très-cher et honoré Oncle,

Ma petite femme, qui m'assure que de temps en temps elle s'entretient avec ma tante et que par elle m'apprend des nouvelles de la prospérité de votre famille, est cause qu'il y a longtemps que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire, surtout n'ayant rien de nouveau dont je puisse vous entretenir. Je fay conscience de vous divertir de vos occupations importantes.

A présent, Pierrot, mon soldat, qui s'est fait cognoistre chez vous par ses importunités, s'en va à la guerre et que l'autre qui est mon aîné se présente au synode de nostre province pour y estre examiné, et ensuite, s'il est trouvé capable, estre employé en cette Eglise. J'ay creu que vous trouverez bon que je vous suppliasse de bénir l'un et l'autre avec cordialité et de les secourir de vos charitables prières. Je voudrois que mon Samuel eust l'occasion d'estre cognu de vous et de ma tante. Je croy que vous l'aimeriez. Je le vous aurois envoyé pour quelques mois, sans la querelle d'allemand que m'a faite Monsieur Spanhaim qui lui ferma assez meschamment la porte de son académie et qui m'ordonna de ne n'envoyer pas mon filz à Leyden pour apprendre ses Paralogismes, car c'est là le mot fatal *quad amictis funduns evertii*.

Je prie ma bonne tante de nous aimer toujours et de redoubler son affection envers nous, et ses prières envers Dieu sur les occasions qui regardent très particulièrement le bien de ma famille. Nous louons Dieu de la vigoureuse santé qu'il vous continue en un aage si avancé, aussi bien qu'à nostre vénérable patriarche Monsieur du Moulin et qui nous entendoit survueiller.

Je pense que vous apprenez toujours des nouvelles de mon cousin, le médecin du Moulin. Il me dit que les Seigneurs du Parlement l'avoient investi de la charge de professeur en histoire à Oxford. Mais que Seldon<sup>263</sup> l'a traversé. Il m'apprend aussi que la grande question qui est la plus agitée est celle du /2/ gouvernement de l'église, et déclare sans *maru protestatuns erca sacia* et si c'est à celles à qui appartient l'exercice de la Discipline ecclésiastique et de l'excommunication et semble que plusieurs se jettent du costé d'Erastus.

---

<sup>260</sup> Lettre de Vincent à Rivet du 5 novembre 1648. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 349, note 96.

<sup>261</sup> Sur le contrat épistolaire Cf. Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995, p. 81-96.

<sup>262</sup> *Response de Pierre du Moulin à une lettre de Samuel de Langle, pasteur de l'Eglise de Rouen. Où est contenue un sommaire de la doctrine de Monsieur Amyraut*. François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, op. cit., p. 220.

<sup>263</sup> Gilbert Sheldon (1598-1677), originaire de Stanton dans le Staffordshire, était directeur (*warden*) of All Souls' college à Oxford, il était des hommes d'église proche du roi et avait peu de sympathies pour les personnes favorables aux presbytériens comme Louis du Moulin. Sheldon fut expulsé d'All Souls' en 1648, ce qui permit à Louis du Moulin de tenir *the Camden Chair of History* à l'université d'Oxford jusqu'en 1660. Sheldon sera nommé à la Restauration évêque de Londres et en 1663 à la mort de Juxon, il deviendra archevêque de Canterbury.

Je voudrais que vostre loisir vous pust permettre de traiter de ces matières et de réfuter à plein fond cet autheur qui véritablement est subtil. Monsieur de Bèze l'a fait et Monsieur Cameron aussi en quelque chose en son traité *Ecclesia*, mais Erastus a réparti au premier et aprez tout je trouve que cet autheur n'est pas encore bien tué et que pour une entière victoire nous aurions besoin d'une plume comme la vostre.

Vous sçavez bien que la réponse de Monsieur Amyraut est imprimée<sup>264</sup>. J'ay peur<sup>AAA</sup> que l'on ne le trouve trop piquant, car il me>>> a par feu >>>> feu et que cela n'empesche ceux qu'il essait de satisfaire d'aporter un esprit assez bien disposé à recevoir la bonté de ses raisons. Mais quoy que ce soit, Dieu fera son œuvre et empeschera la discorde et nous dira si fort : car vous estes frères, que tous ces préparatifs de guerre comme [ceux] des Israélites contre ceux de Ruben<sup>265</sup> aprez les esclarcissement réciproques seront changées en nouvelles embrassades. Certainement nous en avons plus besoin que jamais, car il y a longtemps que l'Eglise n'a souffert le reproche des divisions entre ses membres avec plus de confusion et moins de défenst qu'elle a fait à présent. En plusieurs endroits, elle a plus la face du camp des Madianites<sup>266</sup>, qui se défirent l'un l'autre, que de frères qui s'unissent ensemble et qui s'édifient mutuellement sur leur très sainte. O mon cher oncle, que vous pouvez beaucoup en ce saint œuvre et que si vous l'aviez avant comme vous le pouvez que de cœurs et de bouches vous béniroient et que vostre *nunc Dimittis* seroit accompagné d'allegresse. Je ne touche à ces matières de peur de dire quelque chose qui vous déplaisent, dont j'ay fait un veu que je tiendray religieusement, mais je sçay bien que vous m'entendez bien et que si vous ne consulter que Dieu et les intérêts de sa gloire vous estes capable de faire une action en l'Eglise de Dieu, qui vous afferera à une bouée plus universelle que si seul vous aviez fait la paix de Munster. Obligez-moy d'un mot de response et de trouver bon que je vous dis et à ma chère tantinette et à ma cousine du Moulin que je vous suis à tous,

Monsieur et très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur.

J. M. de Langle

A Rouen, ce 24 avril 1648.

<sup>AAA</sup>qui ne considérant pas combien il a esté outragé et la mauvaise guerre que l'on luy a faite et comme cens et cens fois incidieusement l'on l'accouple avec les Arminiens, Sociniens, Puccens, Hubeens et id gen 7 omnes q>> etc.

B. U. Leyde, BPL 278/73 et 74

67

11 mai 1648 – Bréda

André Rivet

à J. M. de Langle<sup>267</sup>

Monsieur mon très-cher et honoré Nepveu,

---

<sup>264</sup> Moïse Amiraut en réponse aux *Exercitationes* de Spanheim avait rédigé un ouvrage intitulé *Specimen animadversionum in Exercitationes de gratia universali*, Saumur, Lesnier, 1648, dédié aux ministres des Eglises réformées de France. Ouvrage où, selon Daniel Ligou, Amyraut généralement très bon écrivain se montre aussi long et ennuyeux que son adversaire. Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968, p. 154.

<sup>265</sup> Ruben est le fils aîné de Jacob, né de son mariage avec Léa (Genèse 35,23) qui avait le dessein de délivrer son frère cadet Joseph des mains de autres ses frères pour le faire retourner vers son père (Genèse 37, 22).

<sup>266</sup> Les Madianites sont les marchands Ismaélites venant avec leur caravane de Galaad qui achetèrent Joseph à ses frères et le vendirent en Egypte à Potiphar, un officier de Pharaon (Genèse 37, 25-28 et 36).

<sup>267</sup> Cette lettre a été publiée en grande partie par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, op. cit.*, Appendix VII, p. 466-467. F. P. van Stam fait référence de cette lettre à la page 337 de son ouvrage, note 38.

Il est vray que nous avons appris des nouvelles particulières de vous et des vostres, par la communication de ma niepce vostre femme avec sa tante, et comme vous aviez cédé ce commerce à ma dite niepce, aussy avoy-ie de ma costé laissé à ma femme de vous tesmoigner à tous, non seulement quel est nostre estat particulier, mais aussy nostre affection envers vous et les vostres, ayant estimé que vous aviez voilé le silence, d'autant plus que vous ayant escrit de longues lettres, je n'en avoy reçu aucune response, et j'estoy bien résolu de ne le rompre point de mon costé, si je n'eusse reçu celle que vous m'avez escrite du 24 avril, laquelle m'a esté renduë depuis deux jours, en laquelle vous me demandés que je vous oblige d'un mot de response. Ce que je fay volontiers et amplement à ceux qui le désirent, et qui ne me touchent pas de sy près.

Pour donc m'en acquiter, je vous suivray tous les points de vostre lettre, et premièrement sur ce que vous me dites de vos enfans. Je loue Dieu que le premier vous donne du contentement & de bonnes espérances & qu'il est sur la point de vous estre coadjuteur & quelque jour successeur. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il le rende instrument de sa gloire & le conduise par son esprit & que vous luy appreniez par vos enseignemens à ne consulter que Dieu & les intérêts de sa gloire, comme vous me conseillez & alors j'espère qu'il n'embrasera pas avec trop d'ardeur les intérêts de ceux ausquels vous l'avez fait nourrir depuis plusieurs années & qui luy ont appris à oublier ce qu'il doit à ces bons patriarches que vous rappelez. Car pour ce qui est de moy, il ne m'a jamais cognu, & je ne trouve pas estrange s'il n'a autre opinion de moy que celle de ceux qui ont manié son esprit. Cela ne m'empeschera de luy souhaiter d'affection toutes sortes de bénédictions.

Quand à l'autre qui se porte à la guerre, je le plains et déplore. Sa condition surtout parmy ceux qui véritablement en ce temps nous font voir que *Nulla fiales pietas quo &c.* Dieu veuille qu'il nage en cette mer sans en prendre la salure & qu'il retourne homme de bien. Vostre tante fait le mesme souhait et ne manquera jamais de naturel envers les siens estant très sensible aux incommiditez des estrangers. Sy vostre aîné nous eust veu, il l'eust expérimenté et sy Monsieur Spanheim ne l'eust pas regardé de bon œil en son académie /2/, il eust trouvé qui l'y eust accueilly avec affection. Mais ce n'est pas ce quy a empesché >>>. Vous sçavez bien que ce n'est pas l'académie de Monsieur Spanheim puis que c'est une université en laquelle de toutes p[arts] on est bien venu, & Monsieur Spanheim eust esté le premier à l'obliger, tant s'en faut qu'il luy eust fermé la porte. Mais je trouve qu'il a eu raison de vous dire que vous ne voudriez pas l'envoyer pour apprendre ses parelogismes, car ce fust l'honneste remerciement que vous luy fistes pour le présent de son livre, & il ne pouvoit moins que dou[ter] sy vous voudrié luy commettre vostre filz ou qu'il apprist quelque chose de luy.

Je n'apprens rien de vostre cousin le medecin que ce qu'il écrit quelques fois à sa sœur, mais depuis que vous avez abusé d'une de ses lettres en laquelle il vous disoit ce qu'il a reconnu luy mesme faux & témérairement escrit, j'ay désisté de luy escrire d'aucune chose de telles matières afin que par son imprudence il ne me mist en jeu. Vous le voulustes prostituer pour me nuire & en cela ne fistes office d'amy ny à luy ny à moy<sup>268</sup>.

La question de la discipline qui se meut en Angleterre ne se vuideroit pas quand j'examineroiy Erastus, duquel on ne parle du tout point de deçà. M. Galespy l'a réfuté en Anglois. J'ay donné le livre à mon filz pour en tirer le dict en langue que j'entends. Mais je suis assez las de disputer, et mon aage m'appelle ailleurs, bien mary que vostre bon amy me tire à un nécessité de me défendre contre ses calomnies. Je n'ay peu encore voir son livre<sup>269</sup>, quoy que j'eusse pensé avoir donné de bon ordre, que j'en eusse des premiers. L'Erpinière<sup>270</sup> me mande me l'avoir envoyé, mais je ne sçay par quel chemin. Il faut qu'il soit bien aspre et bien piquant, puis que Messieurs Mestrezat et Drelincourt me viennent au devant, et me prient de croire qu'ilz ne trempent point en offenses personnelles par lesquelles il m'attaque, et qu'ilz les improuvent. De La Rochelle on me mande que son escrit est d'un homme furieux qui rue, qui mord, et qui vomist toute sa bile ; vous en reconnaissez quelque chose, mais vous avez incontinent son apologie preste.

---

<sup>268</sup> Cf. F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 226-235.

<sup>269</sup> M. AMYRAUT, *Specimen animadversionum in exercitationes de gratia universali*, Saumur, 1648.

<sup>270</sup> Daniel de L'Erpinière (1594-1679) était un marchand libraire de Saumur.

N'est-il pas plaisant de m'imputer le sermon de Monsieur Jurieu ? J'en ay voulu voir la copie sur le bruit qu'on en a fait, et suis encore estonnement de la cause pourquoy, car je n'y trouve rien qui ne soit fort innocent. On me mande qu'on escrit de luy comme d'un homme *Judicio Amyraldi non omnino stultus, suo et aliorum quorandum sapiens*. Mais c'est peu de chose à ce qu'on dit, au point de ce qu'il dit de Monsieur du Moulin, mon frère Rivet, Monsieur Vincent & /3/ moy, qui attens en patience pour en juger moy mesme, et voir ce que j'auray à faire.

Monsieur Spanheim, qui a reçu depuis peu cet escrit de La Rochelle, me dit qu'il ne croit pas depuis la réformation qu'aucun des nostres ait fait un escrit plus fastueux, et plus insolent en matière de dogmes contre un frère. Qu'il traicte par tout en Maistre, et fait voir le plus fier naturel qu'on sçauroit voir. En cela il s'accorde à vostre jugement. Car j'ay de vos lettres esuelles vous me le describez un esprit altier et qui estoit pour se cabrer. Il prmet néanmoins de suivre mon advis, d'abreger le plus qu'il pourra, et éviter les redites quoy que le livre de son Antagoniste en soit parsemé.

Que puis-je davantage ? C'estoit à vous devant qu'il eust réintégré ce combat de luy dire, ce que vous me dites, et de l'arrester au lieu de luy donner l'esperon, comme vous avez fait avec quelques autres. J'ay lettres escrites à Montauban par un très habile homme, auquel je n'ay jamais escrit, et duquel je ne sçauroy point le nom, qui dist cognoistre un fort honneste homme qui a ouy dire à Monsieur Amyraut que s'il gaignoit une fois ce point qu'il traicte aujourdhuy avec tant d'ardeur, il remueroit bien d'autres questions en la Théologie. Qu'il faut tant d'estat de son honneur qu'il a trop avant engagé qu'il sacrifieroit toutes choses pour iceluy. Car il me souvient, dit-il, avoir ouy dire à un pasteur qui l'entretint sur le tort qu'il faisoit à l'Eglise par ce trouble qu'il suscitoit au dedans, et qu'il exhortoit à s'en déporter, qu'il répétoit plusieurs fois là des dessus : Et que deviendroit mon honneur ? Enfin qu'on peut dire de l'Echolle de Saumur, que c'est une pierre d'achopement, une Echolle de Pirhoniens, qui nous esbranlent tous les articles, un séminaire d'erreurs, et une pépinière de sauvages qu'il sera mal-aisé de cultiver & d'y faire de bonnes antes. Car après une nouveauté produite une autre se présente, comme vous voiez que Monsieur de La Place l'avance sur les rangs avec un Pelagianisme recuit. Or je vous jure que je n'avois jamais ouy le nom de ce personnage et n'ay aucune communication avec luy, quoy qu'il serve en une des plus florissantes Eglises de Guyenne.

Pour moy, je ne vous puis pas promettre de me taire, mais bien que je me souviendray de vostre advertissement de consulter Dieu et les intérêts de sa gloire, et que je ne diray point : Et que deviendroit mon honneur ? Que je me proposeray ce qui est convenable à mon aage, et à ma conduite, et que je ne puis estre loin du but, et de la fin après laquelle il fut comparoistre devant Dieu, où je sçay que j'auray tousjours besoin que le Seigneur me fasse miséricorde en cette journée là, et cependant je le prie tout les jours qu'il n'entre point en compte avec son serviteur, & mesme envers celuy qu'il met à battre & outragers ses compagnons, le priant de luy faire miséricorde & de luy accorder /4/ la santé qu'on dit estre en luy fort débile, mais qui n'est jamais sans bile. Vous avez icy plus d'un mot de response, mais je vous prie de prendre en bonne part & croire qu'elle procède d'un cœur sincère qui est tousiours tel envers vous & les vostres.

Je vous dis la santé de vostre tante & mesme de tous les miens qui sont réduits à mon filz<sup>271</sup> & à trois petis enfans<sup>272</sup>. Celuy-là aiant esté receu entre les gentilz hommes de Son Altesse, a eu commandement de suivre Madame sa Mère au voiage qu'elle fait à Clèves aux couches de Madame

---

<sup>271</sup> Frédéric, dernier fils d'André Rivet, est né en 1617. Il est l'exemple du bon fils et fut le seul des enfants d'André Rivet à lui survivre. Il fit ses études à Leyde, Glasgow et Sedan. Il fut à Londres le secrétaire d' d'Albert Joachimi, l'ambassadeur ordinaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies en Angleterre. A la suite de la mort de son frère Claude, à la demande de son père, il revint en 1648 à La Haye. Après avoir végété quelques temps dans des emplois subalternes, Frédéric Rivet devint le secrétaire de la princesse douairière d'Orange, Amélie de Solms. Il épousa en 1651 Maria Walter qui lui donna six enfants. La date de son décès est inconnue.

<sup>272</sup> Claude Rivet de son mariage en 1641 avec Geertruida Burgersdijk fille de Franco Burgersdijk, un ancien professeur de logique et de physique à l'Université de Leyde, avait eu quatre enfants dont trois vécurent : Guillaume-Louis (1642), Suzanne (1643) et André (1647).

l'Electrice de Brandebourg<sup>273</sup>, sa fille. On dit que ce sera pour 4 mois & qu'elle y prendra les eaux de Spa. Les autres sont un fils de six ans que vostre cousine prend soin de nourrir, & qui respond à son soin & nous sert d'un très agréable divertissement, estant d'un nature doux & spirituel. Ma bonne femme y prend un singulier plaisir. Il y a une fille de près de cinq ans qui est avec la mère & un postume qui porte mon nom, qu'elle nourrit. C'est encor du soin pour ma vieillesse. Son Altesse a donné un acte à la mère & à l'ainé de 400 livres de rentes à la vie de ce garçon. Dieu en aura soin, & je le recomande à vos prières.

Nous avons eu icy quelques sepmeines mon fils, duquel ma femme et vostre cousins sont fort satisfaites et trouvent sage & judicieux, & homme de raison, ce qui m'est une grande consolation. Je prie Dieu derechef qu'il bénit les vostre et vous conserve pour eux avec nostre chère niépece que nous saluons humblement avec vous, et vous prie de quoy qu'il arrive, je demeureray tousiours ;

Monsieur mon très-cher et honoré Nepveu,

Vostre très-humble et très-affectionné  
oncle et serviteur.

André Rivet

De Bréda, le xi de may 1648.

B. U. Leyde, BPL 278/75 et 76

**1649** *Le fonds Rivet ne conserve pas de lettres de Jean Maximilien de Langle pour cette année. De ce fait nous ne connaissons pas sa réaction à la nouvelle de la conclusion de la paix entre les frères Rivet et Amyraut sous l'égide du prince de Tarente, Charles-Henri de La Trémoille.*

*André Rivet cette année 1649 fit publier à Amsterdam chez J. Janssonius son Synopsis doctrinae de natura et gratia excerpta Mosis Amyraldi Tractatu de praedestinatione et sex concionibus gallice editis et Pauli Testardi Eirenico latine evulgato qui en quatrième partie contient des lettres de Maximiliani L'Anglaei.*

**1650** *Pour cette année le Fonds Rivet conserve une lettre de Jean Maximilien de Langle et une lettre de son fils, Samuel, datées toutes les deux du 7 octobre. La lettre de Jean-Maximilien très longue est difficile à déchiffrer en raison de sa petite écriture et de la mauvaise qualité du papier et de l'encre*

68

7 octobre 1650 – Rouen

A Rouen, ce 7 octobre 1650

Monsieur mon très-honoré Oncle,

J'ay receu avec grande joie vos bonnes et cordiales lettres et je vous en ose tesmoigner nostre resouvenance sur le champ, n'estant que quand je les receus j'estois attaché au lit par une virulente crise de goutes. Goute qui, quoy qu'elle soit le première, m'a fait souffrir les plus grandes douleurs que j'aye senti de toute ma vie. Ce sont nouveaux gendarmes que Dieu despesche contre moy et il >>> selon son chastiment sur moy pour me détacher du monde et pour me retirer >> par son >>>>> qui y ont la verge.

---

<sup>273</sup> Louise-Henriette de Nassau (1627-1667), fille aînée de Frédéric-Henri de Nassau et d'Amélie de Solms-Braunfels, avait épousé le 7 décembre 1646 Frédéric-Guillaume de Brandebourg (1620-1688). Elle avait donné le jour le 21 mai 1648 à Clèves à un fils Guillaume-Henri mort le 24 octobre 1649.

L'assurance si bien exprimée en termes si obligeant que vous me donnez de vostre sainte amitié, m'a esté un grand adoucissement à mon mal duquel Dieu m'a délivré depuis quelques jours. La peste<sup>274</sup>, qui s'est fort rengrégée depuis quelque temps, m'avoit chassé à Quevilly avec une partie de ma famille, attendant de me sauter à Gaillon, où je fay estat d'aller dans peu de jours pour faire nos vandanges.

J'ay appris avec grand desplaisir ce que vous me dittes de l'incommodité de Monsieur du Moulin. S'il avoit esté cardinal comme son sçavoir et son bon esprit l'eussent sans doute portés jusques là s'il n'eust préféré l'opprobe des faux délices d'Ægypte, c'est la cause de sa pauvreté n'auroit pas tenu entre ceux de son illustre vie, mais son silence est par devant l'Eternel et cest cette bonne part dont je fay aussi mon compte et mon capital, ma grande famille qui le depense beaucoup, et pour laquelle soustenir j'ay diminué mon bien de prez de la moitié, me donnai assez de subject de joies et de chagrin n'estoit que je ne rejette ma charge sur D[ieu] en la providence duquel je m'assure que les miens à qui je sçay qu'il a donné sa crainte trouverons tousjours des ressources inespérées.

Renvoi à Monsieur du Moulin, vous m'estonnez de me dire qu'il ne reçoit plus rien d'Angleterre, car j'avois creu que ses pensions luy avoient tousjours esté bien payées et il n'y a pas longtemps que le medecin (avec qui j'ay tousjours entretenu une correspondance fort cordiale) me disoit quelque chose qui me [don]noit cette persuasion quand sur ce que j'improvois un traité anglois, qu'il m'envoia il y a quelques temps, où il monstroit que l'on devoit obéissance à l'estat d'Angleterre tel qu'il est à présent et que je luy mandois que j'eusse voulu qu'il eust laissé manière se délier en matière à des gens qui n'eussent pas eu de si estroites obligations à la famille royale que luy et toute sa maison, aprez m'avoir allégué quelques motifs de la conscience qui exigeroi de luy ce tesmoignage qu'il prétendoit rendre à la [cha]rité, il y adjouste cette raison prudemment, c'est qu'il avoit estimé qu'il en devoit user ainsi pour conserver ses appointements à son père.

Je me conjouis avec vous de tout mon cœur de cette vigoureuse santé qu'il vous donne et à ma chère tante aussi, et de ce que vous vous voiez renouveler en [vos]tre postérité à qui c'est une bénédiction singulière de commencer leurs études et leurs mémoires et la vertu sous vos auspices et sous vos exemples sous vostre inspection ; et je sçay grand [gré] à ma cousine du Moulin d'y contribuer de ses bons offices. Tout ce que j'apprens du bon naturel et des vertus de cette excellente fille lient mon cœur estroitement au sien et me feroient luy souhaiter un pacte qui fust digne d'elle n'estoit que ce service d'ecrire qu'elle ne se mariast jamais.

J'avois desia sceu la mort de Monsieur Testard<sup>275</sup> quoy que l'on ne me l'a signalast pas de là comme vous notez, mais ie n'ay point ouï parler qu'il eust escrit contre vous, sinon qu'en une réimpression qu'il a fait faire de ses >>>> >>>>, il adjouste quelque esclarcissement de deux ou trois feuilles où je pense qu'il dit quelque chose de Monsieur Spanheim et de vous, mon très honoré /2/ oncle, mais tousjours avec grand respect. Mais quand ce personnage auroit voulu enfour[cher] davantage ces matières je ne le croiois plus en estat de faire grand mal à personne, car il est demeuré si bourru et si obscure en tous ses escripts qu'il n'estoit quasi pas intelligible et qu'il n'y avoit pas moien de casser la noix sans se rompre les dents<sup>276</sup>.

Il me tarde que je n'apprenne de vous quel contentement Messieurs d'Amsterdam reçoivent de Monsieur Blondel. C'est un fond de sçavoir très grand, mais je crains que son énonciation, que le manque d'exercice la rendue propilope et difficile ne luy soit pas avantageux et qu'elle ne face fuir des comparaisons importunes entre luy et son prédécesseur qui possédant en un très haut degré à ce que j'apprens le talent de la tradition, il est à souhaiter que l'on le supporte en ces commencements et je ne doute point que si on luy donne sa chance de déployer ses trésors qu'il ne contente tout le monde.

---

<sup>274</sup> La peste avait une nouvelle fois touché Rouen, accrue par l'entassement qu'avait provoqué dans la ville l'immigration massive des villageois. Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les mutations d'un espace social*, op. cit., tome I, p. 349.

<sup>275</sup> Paul Testard (1597-1650), ancien chapelain de Henri de La Trémoille, était depuis 1626 pasteur de Blois sa ville natale. Il est à l'origine de la querelle de la grâce universelle par la publication en 1633 à Blois de son *Eirenicon seu Synopsis doctrinae de natura et gratia*. En 1637, lors du synode d'Alençon, il fut l'objet d'un procès par les adversaires de l'universalisme hypothétique.

<sup>276</sup> Ce jugement sans appel de Jean-Maximilien de Langle dispense de tout commentaire.

Je n'ay point encore receu vostre traité de *Senestate bona*, mais je ne laisse de vous remercier de l'avertissement que vous m'en avez faites. Quoy que vous y parlez d'une chose que l'expérience ne vous a point fait cognoistre et que je m'attens bien que vous la manœuvrez très dignement et qu'en parlant de la vieillesse vous ne direz rien qui sente le vieillard et que vostre discours tiendra dans le Christianisme le mesme rang qu'à fait dans le Paganisme celui de ce fameux orateur.

Je suis bien aise que vous faciez imprimer vos ouvrages en deux >>> et que par là vous préveniez les imprimeurs de de çà dont les matrices sont trop desformées pour de si beaux enfants. Si vous aviez fait traduire vostre gros livre contre Coeffeteau, comme véritablement je trouve qu'il le mériteroit bien et que c'est de tous vos ouvrages le plus signalé mouvement de vostre grande lecture et de vostre cognoissance en l'antiquité, ce seroit un un très propre filz qui ne deshonoreroit son père et ses frères.

Il y a longtemps que vous nous avez appris et que je le recognois aussi que les Arminiens vont à grand pas dans le socianianisme et la réplique qu'ils firent à la censure de vous autres Messieurs de Leyden le monstre manifestement quoy que l'on veuille défendre ce que vous me dittes que qu'entre ces œuvres d'Episcopus que Blaeu imprime, est con[tenu] la réfutation du traité de Monsieur Cameron contre l'Epistre *veri docti* (?) et les >>>> de feu M. du Tilloy, est de l'ouvrage pour Saumur, car je ne doute point que Monsieur Amyraut ne défende son maistre et que Monsieur Cappel ne desfende son frère.

Mon filz vous escript et participe à la joie que je possède d'avoir re[trouvé] vos bonnes grâces. Je voudrois que vous le cognussiez davantage, afin que vostre amitié se [créé] à vostre cognoissance, ce que je m'asseure luy serois avantageux. Outre les talents que D[ieu] luy a [cons]antis pour sa charge je vous assure qu'il est fort homme de bien et qu'il fuit les désirs de son aage et que la paix de l'Eglise de D[ieu] nous sera et à luy et à moy tousjours plus chère que la vie.

Je ne vous mande point des nouvelles de nostre estat. Vous diriez que Dieu a mis son ange avec le glaive flamboiant sur nos frontières. L'archiduc n'est venu nous voir que pour faire ces maux à la France et luy donner adveu qu'il n'oseroit attaquer sa bonne fortune. Je ne sçay [ce] que l'on dit en Flandres de ses actions, paradoxes, mais elles paroistront roman à la postérité, n'estoit qu'elles sont véritables.

J'ay grand déplaisir que Monsieur de Turenne<sup>277</sup> se soit engagé en un si mauvais parti et qu'il faille que cette desformité se rencontre dans le beau tableau de [...]. Quand on nous servit que son frère s'est joint à sa cause, il luy porteroit indubitablement malheur /3/, car D[ieu] le maudit et aux >>>> et en la vie ; et la marque que D[ieu] imprima en lui ne fut jamais plus évidente que celle dont il a estompé sa révolte et son mariage avec sa Philistine<sup>278</sup>. La paix de Bourdeaux est conclue et le Roy a esté dedans plusieurs jours et Monsieur de Bouillon a remporté son âme pour butin, quoy qu'on dit qu'il y a des articles secret à son advantage. Mais je croy que ce sont chimères que se figurent les frondeurs.

---

<sup>277</sup> Turenne mécontent de Mazarin s'était joint au début de 1649 à la Fronde parlementaire jusqu'à la paix de Rueil. Après l'arrestation des princes au mois de janvier 1650, il rejoignit les chefs de la nouvelle ligue à Stenay. Il prit alors la tête d'une armée composée de contingents de frondeurs et de quelques troupes espagnoles. Il affronta l'armée royale à Rethel où il fut battu le 15 décembre 1650. A la différence de Condé, il ne s'obstina pas dans la rébellion, il négocia en 1651 son pardon et rentra à Paris le 2 mai où il fut bien accueilli et le 29 juillet se maria avec Mlle de La Force. L'année suivante, il mena à la victoire l'armée royale contre les forces de la troisième Fronde. Jean BERENGER, *Turenne*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1987, p. 269-306.

<sup>278</sup> L'on notera combien les protestants n'avaient pas pardonné à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, son abjuration pour les beaux yeux d'Eléonore de Bergh et pour échapper à l'emprise de sa mère. Lors de la signature de la paix de Bourdeaux, il tira son épingle du jeu et eut permission de se retirer à Turenne. Comme son frère, il se réconcilia en 1651 avec la Cour. En compensation de la perte de Sedan en 1642, le duc de Bouillon obtint les duchés d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne et d'Evreux, le rang de prince étranger en France pour lui et ses descendants. La fortune semblait désormais enfin sourire à Frédéric-Maurice. Monglat dans ses Mémoires mentionne qu'il avait tellement gagné l'esprit de Mazarin après avoir été son ennemi, qu'il avait plus de part qu'aucun dans le gouvernement et que le Cardinal allait le nommer surintendant des Finances. Mais le destin en décida autrement : une fièvre continue l'emporta le 9 août 1652 à Pontoise.



Que dittes vous des victoires de Crommewel en Escosse ? Trouvez-vous pas, mon cher oncle, qu'il y a des abysses dans les continuelles prospérités en une si mauvaise que l'esprit de l'homme ne sçauroit sonder et que cet homme là est de sa taille de ceux par qui D[ieu] exploite des merveilles.

Je pense que Monsieur Bochart vous aura mandé comme il se prépare à aller voir la Reyne de Suède et les honneurs qu'elle luy fait et qu'il travaille puissamment à son livre des animaux. S'il fait ce voiage, il vous verra sans doute avec ma chère tante et possédera un contentement aprez lequel il y a longtemps que j'aspire et que mes cheveux qui grissonnent et mes pieds qui s'estropient par la goutte ne ralentissent point. Et je vous assure que je serois de la partie jusques chez vous si je pouvois trouver quelqu'un qui remplist ma place durant mon absence.

Vous voiez Monsieur mon très honoré oncle que ma joie est babillarde et que, pour vous l'exprimer, j'ay de la paine à me sevrer de nostre entretien. Le bon Dieu fera tousjours que vostre cœur soit envers moy comme le mien est envers vous et vous maintienne ma chère tante et Monsieur vostre filz, duquel j'ay tousjours fort honoré la vertu et le bon sens, et ma belle et bonne cousine et toute vostre famille en parfaite santé. Tout le monde vous assiste et se joins à ces vœux, et moy je suis tousjours,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très-obéissant  
neveu et serviteur.

J. M. de Langle

B. U. Leyde, BPL 278/77 et 78

69

7 octobre 1650 – Rouen

Samuel de Langle

à André Rivet

A Rouen, ce 7 octobre 1650.

Monsieur mon très-cher et honoré Oncle,

J'ay eu tant de ioie de recevoir, dans vos lettres à mon père, les marques de vostre heureuse cordialité que ie ne sçaurois que ie ne vous en tesmoigne mes resentiments. En vérité pendant tout le temps de vos petites discordes, ie ne considérois iamais vostre grand aage sans trembler de peur que Dieu ne vous retirasse à luy, sans nous faire la grâce de recevoir vostre bénédiction, et si ce malheur nous fust arrivé je l'eusse certes regardé comme un des plus grands qui eust peu survenir à nostre famille. Dieu soit loué de ce qu'il ne a pas voulu donner un si signalé suiet d'affliction et de ce que de sa bonne main il a reserré des nœuds qui ne pouvoient estre si peu relaschés que les bonnes âmes en trouvassent matière de tristesse et de scandale.

Cependant, Monsieur et très-honoré oncle, je vous supplie de croire que pour ce qui est de moy ie n'ay iamais pris aucune part dans toutes ces petites renceurs que pour m'en affliger et pour demander à Dieu qu'il luy plust les faire cesser au plustost. Quand ce ne seroit pas ce que i'ay l'honneur de vous estre, qui fait tous les iours tant de profict dans la lecture de vos beaux et magnifiques ouvrages, que ie serois le plus ingrat de tous les hommes, si ie n'avois iamais eu pour vous d'autres pensées que d'estime et de respect. Aussi vous puis-je bien assurer que comme il ne m'est arrivé de m'escarter à cest égard le moins du monde des bornes de mon devoir et que comme ie vous ay touiours honoré parfaitement aussy ayant touiours esté très sincérement,

Monsieur mon très-honoré oncle,

Vostre très-humble et très obéissant  
serviteur et neveu.

S. de Langle

Avec vostre permission i'assureray ici Mademoyselle ma bonne tante de mes très humbles services et ma chère cousine du Moulin aussy quoy qu'elle m'ait condamné sans m'entendre.

**1655** *André Rivet et son frère Guillaume, Philippe Vincent sont morts en 1651. Pierre du Moulin et Moïse Amyraut étaient restés en froid. Cet état de chose désolait Jean Maximilien de Langle qui s'employa à réconcilier les deux hommes et fit publier les deux lettres que du Moulin et Amyraut s'échangèrent à son initiative. Nous reproduisons ici l'édition faites à Saumur par Jean Ribotteau, conservée dans le Fonds Tronchin de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.*

70

Préambule

de Jean Maximilien de Langle

Quand au livre des Actes des Apostres, ie lis le récit des aigreurs qui survindrent autrefois entre Paul & Barnabas tous deux grand serviteurs de Dieu, ie ne puis que ie ne déplore les infirmités des hommes, & que ie ne reconnoisse qu'en ce monde il n'y a point de flambeau qui n'ait besoin des mouchetés du Tabernacle, & qui ne mesle beaucoup de fumée avec la lumière qu'il espend. Et j'avoue que ie reçois du desplaisir de ce que ces Saints Personnages demeurent dans ce divorce, sans que l'Escriture nous apprenne rien de leur réconciliation.

Il n'y a personne qui n'ait ouy parler des mesintelligences arrivées entre Monsieur du Moulin & Monsieur Amyraut, deux des Estoilles de la première grandeur du Ciel de l'Eglise de Dieu, & durant quelques années on s'est imaginé que leurs réciproques aspects, n'estoient point sans quelque malignité. Quinconque s'intéresse en la paix de Sion, & qui a de l'affection pour l'ouvrage de la maison de Dieu en à sans doute esté vivement touché. Mais Dieu a fait cesser ce scandale, & n'a pas voulu que le Soleil se couchât plus long temps sur leur courroux et cette playe s'est trouvée estre de celles que les médecins appellent Angulosa qua sito connivent qui se referment aisément. Les lettres que je vous donne vous feront foy de cette heureuse réconciliation.

L'occasion de ces cordiales lettres a esté que Monsieur du Moulin en une lettre qu'il me fit l'honneur de me faire tenir il y a quelque temps, sur des questions que ie luy faisois sur divers sujets, me fit cognoistre que Monsieur Amyraut avoit encore part à son estime & à son amitié, i'advertis aussitost Monsieur Amyraut de cette bonne disposition en laquelle ie trouvois Monsieur du Moulin, & de la sont venues ces deux excellentes lettres qui m'ont comblé d'un indicible contentement.

Et comme on ne fais pas des feux de joye dans les chambres, ny dans les cabinets : mais en public, ie n'ay pas estimé que ie deusse renfermer ma joye dans ma famille sans en faire part à l'Eglise de Dieu. L'estrif de ces siens deux enfans qu'elle possède avec gloire, pour lesquels elle a tant fait de vœux, & que Dieu a exhaucez, luy avoit donné de merveilleuses tranchées, & luy avoit fait dire comme Rebecca sentant ses deux enfans qui se pousoient dans ses flancs, *si ainsi est, pourquoy suis-je.*

Mais ie ne doute pas point qu'elle ne soit ravie de voir ces deux grands hommes courir aux embrassades résolus de ne disputer plus par le chemin par ce qu'ils sçavent bien qu'ils sont frères. Il est vray que leurs differents continuent, mais c'est en des subjects qui ne donnent nulle atteinte à la vérité de l'Evangile : car ils exaltent tous deux avec mesme zèle la grâce de Dieu en Jésus Christ, & ostent tout à l'homme pour attribuer à Dieu toute la gloire de nostre salut.

Au reste les hypothèses dont ils disputent sont des choses dont la décision entière n'est point de la compétence de l'Eglise Militante, & qu'elles sont si fort élevées au dessus de nostre portée, qu'il ne faut pas trouver estrange que l'œil de nostre entendement qui les regarde de si loin, nous en face un rapport fort défectueux. Comme un Souverain ordonne de le route de sa flote, & donne à l'Admiral le paquet qu'il n'ose ouvrir que lorsqu'ils seront parvenus à une certaine hauteur : ainsi Dieu en sa Loy & en son Evangile nous marque le chemin que nous devons tenir pour arriver au Ciel, & ce chemin est uny & reconnoissable, ce qui se peut à ceux à qui Dieu a donné des yeux. Mais il y a quelques vérités & des lettres closes dont Dieu ne veut pas que nous prenions cognoissance que quand nous serons parvenus au but de la vocation supernelle. Et en ce lieu sacré dont nous parle Saint Jean, il y a

certaines seaux que l'Agneau n'ouvrira que dans le Ciel. En attendant ce bonheur *soyons sages à sobriété, gardons l'unité de la foy par le bien de la paix, & cheminons d'un mesme pied en ce à quoy nous sommes parvenus*. Et ne nous promettons pas de voir toutes les vérités toutes nuës, que là où nous verrons Dieu comme il est.

I. Max. de Langle.

71

10 juin 1655 – Rouen

Extraict d'une lettre de M. de Langle le Père  
à M. Amyraut

Il y a six semaines que je receus des lettres de Monsieur du Moulin par lesquelles il me disoit adieu, se sentant accablé de maladies & de vieillesse, & près d'aller à nostre commun remunérateur. Dans ses lettres ce bon personnage m'a fort édifié par plusieurs mouvemens qu'il y fait prestre de piété & de charité, entr'autres parce qu'il me dit que n'estoit que son indisposition l'empeschoit d'escire avec attention, il auroit mis la plume à la main pour vous offrir sincèrement la paix. J'ay creu que vous ne seriez peut-estre pas marry d'apprendre cela, & de le consoler de l'une de vos lettres.

72

16 juin 1655 – Rouen

Extraict d'une lettre de M. de Langle le fils  
à M. Cappel

Monsieur du Moulin a écrit depuis quelques mois à mon père, qu'il n'avoit plus que des pensées de paix & de support mutuel, & que si santé luy permettoit, il escriroit à Monsieur Amyraut pour luy demander son amytié, & pour l'assurer de l'estime qu'il fait de sa personne, sans, dit-il, pourtant changer de sentiment. Je voudrois de tout mon cœur que cette réconciliation se fist avant le départ de ce bon personnage, & je croy que Monsieur Amyraut est si généreux qu'il ne refusera pas de faire les premiers pas pour accomplir une chose dont l'Eglise de Dieu recevrait tant de joye & tant d'édification. Si mon père ne m'avoit pas témoigné qu'il a résolu de luy escrire, je pense que je prendrois la liberté de le faire, & qu'il seroit assez bon pour ne le pas trouver mauvais.

73

23 juin 1655 – Saumur

Copie d'une lettre écrite par M. Amyraut  
à Monsieur du Moulin

Monsieur,

Je viens d'apprendre par une lettre de Monsieur de Langle, que sans vostre indisposition vous auriez mis la plume à la main pour m'offrir sincèrement la paix. Je la reçois, Monsieur, avec toute la promptitude de courage que vous sauriez désirer d'un homme qui vous a tousiours beaucoup honoré pendant la guerre, & qui dès son enfance a considéré avec respect les grâces de Dieu en vous.

Vous demeurez, comme je croy, Monsieur dans vos sentimens & moy dans les miens. Mais nos différens ne sont point de telle nature, que nous ne puissions nous reconnoistre pour fidelles Ministres de l'Evangile, & serviteurs d'un mesme maistre, & d'un mesme rémunérateur du Ministère qu'il nous a commis vos travaux en l'Eglise de Dieu ont esté grands & utiles ; les miens non tout à fait petis, & quoy qu'il en soit, accompagnés d'un zèle sincère pour sa gloire, & pour l'esclaircissement de la vérité. Quiconque soit de nous qui se trompe, il seroit fort à désirer pour l'édification du public, qu'il le reconnut avant sa mort, & ce seroit la plus belle de ses actions de le faire généreusement. Si Dieu ne luy en fait pas la grâce, au moins, Monsieur, avant que de partir de la vie, embrassons nous cordialement comme frères, & laissons à ceux qui viendront après nous, la bonne odeur de nostre charité.

Ainsi, quoy que puissent sentir nos ouvrages par le feu de l'apparition de Christ, elle ne laissera pas de nous estre salutaire & consolateur, & par sa grande miséricorde nous ne laisserons pas de remporter la louange de sa bouche, & la couronne de sa main. Vostre aage semble vous en approcher de bien près, & la fragilité de la vie fait que j'y pense tous les jours, & que je le regarde comme la seule récompense & la seule consolation qui est proposée à tant de fatigues & de traverses, par lesquelles les fidelles serviteurs du Christ sont continuellement exercez. Je vous recommande de toutes mes affections à la grâce de son bon Esprit, & luy demande qu'il vous remplisse de sa joye & de sa paix, & que la nouvelle de celle que vous m'offrez, puisse contribuer à la tranquillité de son Eglise.

Si il n'y avoit entre vous & moy que la moitié du chemin qu'il y a, j'espérerois que ny vous ny moy ne sortirions pas de cette vie, sans que vous reçussiez de ma bouche les tesmoignages de mes respects, & sans que je receusse de la vostre ceux de vostre bonne volonté. Cela ne se pouvant pas, ces lignes vous assureront qu'il ne me reste ressentiment aucun des choses passées, & que ie veut vivre & mourir.

Monsieur,

Vostre très-humble & très-obéissant  
serviteur.

Amyraut

74

2 août 1655 – Sedan

Copie d'une lettre écrite par M. du Moulin  
à Monsieur Amyraut

Monsieur et très-honoré Frère,

Il y a longtemps que je n'escris plus à personne, non pas mesme à mes propres enfans. Il a pleu à Dieu me visiter il y a plus de dix mois de diverses infirmités, qui m'ont rendu inutile à ma vocation ; et ma grande vieillesse, qui est de quatre-vingts & sept ans, a cassé entièrement la force de mon corps<sup>279</sup>. Me restent les consolations d'en haut, & mon retour est vers celui qui m'a frappé, duquel les compassions sont grandes, & qui déploie les douceurs de ses consolations envers ceux qui s'humilient sous sa main, & ont recours à Jésus Christ, qui a fait nostre paix & la propitiation pour mes péchés.

Je vous fay cette préface afin que vous connoissiez que j'ay eu de la peine à répondre à vos lettres pleines de débonnairété & de charité cordiale, & vrayement fraternelle, laquelle m'a fait surmonter tous empeschemens. Me voyant près du bout de la course, i'ay creu que Dieu seroit offensé si je n'empoignois avidement cette occasion, & ne vous faisois une déclaration réciproque, qui serve à vous témoigner la grande estime que ie fais des dons & grâces que Dieu vous a libéralement départies, & le grand désir que j'ay, si Dieu me donne vie, de lier avec vous une étroite amitié & de correspondance.

Bien est vray que sur les points qui font controverses entre nous, je ne change point d'avis. Mais je suis persuadé que cette playe se consolidera par le silence par le silence de part & d'autre, & que tous insensiblement reviendront à un mesme sentimens. Ce qui se fera aisément pource que le peuple ne comprend pas ces matières, & ne croy pas que de dix personnes qui en parlent, il y en a deux qui entendent ce qu'ils disent. A quoy j'ajoute vostre grande débonnairété, & le désir ardent que vous tesmoignés en vos lettres, de lier avec moy une étroite amitié, laquelle j'embrace de tout mon cœur. I'espère de vostre bonté que vous prierez Dieu pour moy & compatirés à mon affliction. Moy aussi, pendant qu'il me restera quelque estincelle de vie, prieray Dieu qu'il vous augmente de plus en plus les dons de son Esprit, qui est un Esprit de paix, & le vray Consolateur. C'est le souhait de celui qui est sans feintise,

---

<sup>279</sup> Pierre du Moulin survécut encore trois ans. Il mourut le 10 mars 1658 à Sedan dans sa 90<sup>e</sup> année.

Monsieur et très-honoré Frère,

Vostre très-humble & très-obéissant  
frère & serviteur.

P. du Moulin

75

11 août 1655 – Rouen  
Extrait d'une lettre de Monsieur de Langle Père  
à Monsieur Amiraut

Monsieur et très-honoré Frère,

Voicy des lettres de Monsieur du Moulin qui sans doute vous resiouiront beaucoup. Elles sont conceuës en termes tout à fait cordiaux, & qui signifient encore plus qu'elles ne semblent dire. Je m'en vay les faire imprimer avec la vostre dont i'avois gardé copie. Car vous voyés bien qu'il importe que cette édifiante réconciliation soit notifiée à tout le monde protestant, qui en recevra sans doute une consolation singulière.

76

L'imprimeur au lecteur

Toutes les Eglises Réformées de France ayant connoissance des différens d'entre M. du Moulin & Monsieur Amiraut, i'ay creu qu'il estoit de l'édification publique qu'elles sceussent aussi leur réconciliation. Ces lettres donques qui en portent témoignage, m'estant tombées entre les mains, ie les ay mises à cet effect sous ma presse. L'on m'a dit qu'elles s'impriment aussi à Rouen. S'il s'y trouvoit quelque petite diversité, sçache que ie les ay imprimées sur la copie qui en a esté faite à Saumur.

## Correspondance de David Primerose, ministre de Rouen à André Rivet

--

Le Fonds Rivet de la Bibliothèque de l'Université de Leyde au codex BPL 301 conserve également huit lettres d'un autre ministre de Rouen : David Primerose dont Jean-Maximilien de Langle fait état dans plusieurs de ses lettres. De ce fait nous en avons fait la transcription du 15 au 17 février 2008 et les avons jointes en annexe des lettres de Jean-Maximilien de Langle.

Les Primerose sont originaires d'Écosse<sup>280</sup>. Gilbert Primerose, le père de David, est né le 30 novembre 1567. Il fut admis le 8 août 1596 au ministère à Mirambeau en Saintonge<sup>281</sup> et poursuivit en 1603 sa carrière pastorale en France à Bordeaux<sup>282</sup>. Gilbert Primerose épousa en 1596 Suzanne Brenon, originaire de Montendre (Charente Maritime), fille de Fery Brenon et de Jeanne Gresson. Elle lui donna quatre fils et une fille. Le fils aîné, Jacques, fut en 1617 reçu docteur en médecine et admis l'année suivante dans le corps des médecins jurés de la ville de Bordeaux. David, d'après son âge au décès, est né en 1599.

Gilbert Primerose fut reçu bourgeois de Bordeaux le 5 octobre 1620. Mais retour de fortune, il fut banni de la ville l'année suivante « parce qu'il estoit natif d'Écosse, et qu'il convenoit aux Huguenots d'avoir des ministres françois et non pas estrangers ». Gilbert Primerose la paix revenue ne put obtenir la levée de cette sentence et dut se résoudre à s'embarquer pour l'Angleterre. Il devint le 4 octobre 1623 un des ministres de l'Eglise française de Threadneedle Street de Londres<sup>283</sup>, remplaçant Jean-Maximilien de Langle retourné à Rouen. La correspondance de Gilbert Primerose à André Rivet allant du 11/1 juin 1625 au 26/16 septembre 1642, a été transcrite dès 1910 par un britannique G. Bonet-Maury et publiée l'année suivante par Jacques Pannier dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*<sup>284</sup>.

Elisabeth Brenon, la première épouse de Gilbert Primerose, mourut au début de l'automne 1637 après une union de 41 ans<sup>285</sup>. Il se remaria le 14 décembre 1637 avec Jeanne Hersen, veuve d'Abraham Aurélius, son ancien collègue dans l'Eglise de Threadneedle Street, décédé en 1631<sup>286</sup>. Jeanne Hersen mourut le 8 juin 1641<sup>287</sup>, Gilbert Primerose se remaria le 23 septembre 1641 avec Louise de Laubel<sup>288</sup>. Gilbert Primerose mourut le 4 décembre 1642 « ayant prêché un jour de Cène et administré le sacrement à son troupeau »<sup>289</sup>.

David Primerose fit ses études de Théologie à Genève. Il perfectionna ensuite ses connaissances à Bâle puis à Leyde où il eut André Rivet pour professeur et enfin à Oxford, où dans sa lettre du 20 juin 1624 il mentionne qu'il obtint le degré de bachelier en Théologie.

Au mois de janvier 1625, Jean-Maximilien de Langle lors du séjour qu'il fit à Londres pour aller voir son oncle Pierre du Moulin, malade, fit part à Gilbert Primerose du souhait de l'Eglise de Rouen d'avoir son fils pour ministre.

---

<sup>280</sup> Cette présentation renouvelle complètement l'article des Frères HAAG, *La France protestante*, tome VIII, p. 320.

<sup>281</sup> F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, Librairie Fischbacher, Paris, 1892, 3 vol, tome I, p. 407.

<sup>282</sup> P. L. COÏNE, *Dictionnaire des familles protestantes de Bordeaux au XVIIe siècle*, Bordeaux, 1999, 8 vol, tome VI, p. 50-51.

<sup>283</sup> F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, op. cit., tome I, p. 407.

<sup>284</sup> G. BONET-MAURY, « Correspondance de Gilbert Primerose à André Rivet », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome LX, 1911, p. 410-431 (fichier 2881).

<sup>285</sup> Lettre de Gilbert Primerose à André Rivet du 16/6 novembre 1637.

<sup>286</sup> W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part II*, Huguenot Society Quarto Series, volume XIII, Lymington, 1899, p. 3.

<sup>287</sup> Lettre de Gilbert Primerose à André Rivet du 12/2 juillet 1641.

<sup>288</sup> W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part II*, op. cit., p. 6.

<sup>289</sup> F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, op. cit., tome II, p. 80.

David Primerose avait été en 1624 sollicité par l'Eglise de Bordeaux, mais craignant l'opposition que pourrait susciter sa venue dans cette Eglise de la part de membres qui avaient contesté son père pendant son ministère, il accepta l'offre de l'Eglise de Rouen que l'on lui avait assuré être « une Eglise fort paisible bien que populeuse ».

La correspondance de David Primerose à André Rivet est très discontinuée. Ses deux premières lettres sont de 1624, sa troisième de 1625, les trois suivantes de 1627, la septième de 1638. La dernière est de 1646, adressée à Frédéric Spanheim qui la communiqua à Rivet pour information.

David Primerose à l'âge de 39 ans épousa en 1638 à Dieppe Madeleine Heuzé, âgée de 38 ans, veuve de Zacharie Petit, sieur de La Guillaude<sup>290</sup>. Trois fils furent baptisés au temple de Quévilly : David (2 juin 1639), Jean (14 octobre 1640) et Jacques (29 janvier 1643). David Primerose décéda le 29 décembre 1650 à Rouen à l'âge de 51 ans. Sa femme lui survécut huit ans. Elle décéda le 23 juin 1659 à Rouen à l'âge de 59 ans.

David Primerose, le fils aîné de David Primerose et de Madeleine Heuzé, son père et son grand-père fut pasteur. Il fit toute sa carrière pastorale dans l'Eglise de française de Threadneedle Street de Londres où son grand père avait exercé le ministère de 1623 à 1642. Il y débuta en 1660 en même temps qu'un autre normand, le Dieppois Jacques Felles<sup>291</sup>.

David Primerose fils, à l'âge de 26 ans, épousa le 29 mai 1666 dans l'Eglise de Threadneedle Street Sara Palliart, originaire de Londres, fille de Gabriel Palliart et de Madeleine Des Haies, veuve de son collègue Jacques Felles<sup>292</sup>, prématurément décédé en 1675. Sara Palliart étant décédée, David Primerose se remaria le 25 avril 1677 dans l'Eglise française de Threadneedle Street avec Judith Du Prié, originaire de Londres, fille de Daniel Du Prié et de Suzanne Deskien<sup>293</sup>. Judith Du Prié mourut et David Primerose se remaria une seconde fois au début de l'année 1686 avec une réfugiée Loudunaise Jeanne Sasserie, âgée de 37 ans, fille de René Sasserie et de Madeleine Moreau<sup>294</sup>. David Primerose resta en fonction dans l'Eglise de Threadneedle Street jusqu'à sa mort en 1713 à l'âge de 74 ans.

1

18 janvier 1624 – Londres

Monsieur, J'apprens par celle que je receus ces jours passés de M. Poumereau, votre heureux retour en Hollande<sup>295</sup>, nouvelle qui m'a attristé d'un costé, & resjouis d'un autre. J'ay esté marry que vous soyés ostés à la France, laquelle a grand besoing principalement en ces misérables temps, de tels personnages que vous. Je me persuade que votre voyage escrit pour vous y arrester, & que vous serviriés à restablir quelcune de nos Académies désolées, lesquelles ont grande occasion de déplorer une telle perte, qu'elles ont de vous.

Mais quand je pense aux malheurs & calamités dont la France est agitée, & le peu de tranquillité que ceux de nostre profession y ont, je me resjouis & louë Dieu de ce qu'il vous a conduit & établi en un lieu de repos, où vous le pouvés servir, & employer pour le bien & utilité de l'Eglise les grands dons qu'il vous a communiqués, & le prie qu'il vous y conserve & entretienne en toute prospérité aussi longtemps qu'il verra estre expédient, quoy que si s'estoit son bon plaisir de donner un prix ferme & assurée à la France, ce seroit un de mes plus grands désirs de vous y voir de retour, pour continuer à édifier & soustenir avec mesme fruit que vous avés fait par cy-devant nos povres Eglises que la misère du temps privé maintenant de plusieurs personnes qui leur ont esté & seroient encore grandement utiles.

<sup>290</sup> Les annonces de leur mariage furent publiées le 20 juin 1638 au temple de Quevilly.

<sup>291</sup> F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, op. cit., tome II, p. 203 et tome III, p. 275.

<sup>292</sup> W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part II*, op. cit., p. 47.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>294</sup> Leurs annonces de mariage furent publiées le 27 décembre 1685 dans l'Eglise de Threadneedle Street, *Ibid.*, p. 68.

<sup>295</sup> André Rivet s'était rendu à Thouars pour régler des affaires de famille et aussi pour obtenir du synode provincial son accord pour son affectation définitive à l'Université de Leyde.

Mon père est maintenant établi tout à fait en l'Eglise françoise de Londres & nostre famille y est arrivée en bonne santé, Dieu mercy, depuis trois semaines. Vous avés assés entendu quel a esté le cours de tout son affaire, & n'est point de besoing que je vous en entretienne. Vous sçavés aussi que M. Cameron est en France attendant s'il luy sera permis ou non d'exercer de nouveau sa profession à Saumur, ce que je souhaitterois de tout mon cœur pour le bien de l'Académie & de toutes nos Eglises.

Quant à mon particulier depuis mon arrivée en ce pays je séjournay six mois à Londres, & depuis trois mois estoit allé à Oxford, où j'ay quelque desseing suivant l'exemple de M. Vignier<sup>296</sup> de me faire passer bachelier, & ce à cause de l'incertitude en laquelle je suis, ne sçachant si je demeureray en ce pays, ou si je retourneray en France vers laquelle à la vérité mon désir tend, espérant de m'y pouvoir employer avec plus de contentement & de fruit qu'en ce pays dont je ne pourray apprendre la langue suffisamment qu'avec une longue suite de temps laquelle me sera ennuyeuse, quoy que d'ailleurs plusieurs raisons me pourroient inviter à m'arrester icy. Cependant, je vous remercie de tout mon cœur des bons tesmoignages qu'il vous a pleu rendre de moy en France, & de l'affection que vous m'y avés démontrée, je tascheray par tous moyens de m'en rendre digne, & m'estimerois heureux si je pouvois vous faire quelque service qui vous fust agréable pour tant d'obligations que je vous ay.

M. Vignier est encore à Oxford, mais sur le point d'en partir pour s'en aller à Blois, où il est attendu depuis long temps de M. son Père & de toute l'Eglise. Il a pris le degré de bachelier & a desjà achevé tous les actes qui sont requis pour cela. Messieurs Fontaine & Bignon avec toute leur petite troupe y sont aussi, & attendent avec impatience les nouvelles d'un Estat assuré pour La Rochelle afin d'y estre rappelés.

C'est tout ce que je vous puis escrire maintenant, car pour ce qu'il y peut avoir de nouveau, outre que je ne le sçay pas vous le pouvés assés sçavoir d'ailleurs. J'achèveray donc priant le Seigneur qu'il vous ait avec toute vostre famille en sa sainte garde, & me donner les moyens de vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre très-humble & très-obéissant  
serviteur.

David Primerose \$\$\$

A Londres, ce 18 janvier 1624.

Je prendray la hardiesse de vous supplier de présenter mes très-humbles recommandations à Mademoiselle vostre femme & à Messieurs vos collègues. Mon Père m'a chargé de vous saluer très-affectueusement de sa part.

B. U. Leyde, BPL 301/192

2

20 juin 1624 – Oxford

Monsieur, Je receus il y a assés long temps la dernière qu'il vous pleust de m'escrire à laquelle je fis incontinent response, mais ne peux vous l'envoyer par la faute de M. Roux, le bibliothécaire d'Oxford, qui me fit délayer de jour à autre & par un continuel retardement la rendit si vieille, que je creus qu'elle estoit hors de saison. Car luy ayant communiqué celle que vous m'escrivés où vous vous plaigniés de ce qu'il ne vous respondoit point après avoir reçu deux de vos lettres, il me supplia de ne vous envoyer point la mienne qu'il ne m'en eust donné une des siennes pour y joindre, afin de les vous faire tenir toutes deux ensemble, mais il me tint plus de trois semaines en l'attente de sa lettre sans me la donner jamais >>> >>> >>>

Je vous diray donc, Monsieur, qu'enfin je me suis despestré d'Oxford où ce degré de bachelier en Théologie que j'y ay pris m'a détenu plus long temps que je ne désirois. Il y a environ trois

---

<sup>296</sup> Nicolas Vignier, était le fils du ministre de Blois Nicolas Vignier et d'Olympe Belon. Comme David Primerose, il avait commencé ses études de théologie à Genève.



semaines que j'y fis mon sermon latin au clergé, qui est la conclusion de tout ce qui appartient à ceste action là.

Je suis maintenant à Londres en incertitude tousjours de ce que je doy devenir, & ne sçachant assurément si je demeureray icy où si je retourneray en France. L'Eglise de Bourdeaux, à la vérité, a escrit par deux fois à mon Père pour le supplier de m'envoyer pour la servir au S. Ministère. Il en est bien content quant à luy, & moy je le serois bien aussi ne pouvant recevoir plus grand honneur que celui-là, mais la cognoissance que j'ay des difficultés qui sont en ceste Eglise là me fait craindre de les embrasser de peur de me charger d'un fardeau trop pesant pour moy. Je désirerois d'estre en quelque Eglise moindre, où il n'y eust pas tant de peine & où je peusse vaquer avec plus de facilité & de loisir à mes estudes.

Cependant /2/ on ne juge pas expédient que je m'en aille à la volée, sans sçavoir où m'arr[ester]. Ainsi, je me trouve en nécessité pour maintenant ou d'aller à Bourdeaux ou de demeurer icy jusqu'à ce que quelque autre occasion s'offre qui m'appelle en France. En l'un & en l'autre, je trouve beaucoup de difficultés & de doubtes qui me tiennent fort en suspens, & ne sçaurois vous dire maintenant quelle résolution je prendray. Cependant, si je vay à Bourdeaux il me faut partir au plus tard dans quinze jours ou trois semaines, & ne faudray pas en cas que cela arrive de vous en advertir avant mon départ.

J'espère la semaine prochaine faire un voyage pour dix ou douze jours à Cambridge pour veoir l'autre université de ce pais & recognoistre la différence qu'il y a d'avec Oxford, principalement pour veoir la solemnité des Comices qui se doivent tenir dans 8 jours.

J'ay esté bien aise d'entendre que vous avés laissé M. vostre fils en France, & qu'il est recherché pour pasteur par quelques Eglise de Xaintonge. Je prie Dieu qu'il le vueille pourvoir au mieux pour sa gloire, le bien de son Eglise, vostre contentement & le sien.

M. Vignier partit de ce pais icy il y a près de quatre mois. Il m'escrivit lors qu'il fut arrivé à Paris, mais depuis qu'il est chés luy je n'avois point appris de ses nouvelles que depuis huit jours en ça que M. Vernueil, sous bibliothécaire d'Oxford, revenant de France me dit l'avoir veu à Blois tellement atténué & desfait d'une maladie qui l'avoit presque conduit au tombeau qu'à grand peine estoit-il recognoissable, mais que maintenant par la grâce de Dieu il commençoit à se porter mieux & que sans cela il seroit maintenant reçu au S. Ministère.

J'ay receu des lettres de Messieurs Bignon & Fontaine qui se portent bien, & M. Fontaine est sur le point d'estre employé au Ministère, & me semble avoir ouï dire, quoy que je ne le sçache pas assurément, que ce sera en l'Eglise de Marennes.

J'ay veu M. Michely<sup>297</sup> & ay esté bien aise d'apprendre par luy de vos nouvelles & de toute l'Académie. Il se dispose de faire un voyage à Oxford pour veoir l'acte, & estant de retour s'en aller en France & y passer l'esté pour retourner par après à Genève. Mon Père m'a donné charge de vous présenter ses recommandations. C'est tout ce que j'ay à vous escrire pour le présent je fais fin priant le Seigneur qu'il vous ait en sa sainte garde & toute vostre famille & vous suppliant de me tenir tousjours pour celui qui est,

Monsieur,

Vostre très-humble & très-obéissant  
serviteur.

David Primerose

D'Oxford, ce 20 juin 1624.

B. U. Leyde, BPL 301/193

---

<sup>297</sup> Micheli descendait d'un groupe de familles Lucquoises protestantes qui s'étaient réfugiées à Genève pour préserver leur foi.

12 mars 1625 – Londres

Monsieur,

Je confesse qu'il y a desjà trop long temps que je ne me suis donné l'honneur de vous escrire, mais j'espère que vous m'excuserés facilement ayant esgard aux empeschement qui m'en ont osté le moyen, car j'ay esté tousjours despuis le mois de septembre passé en Ecosse, & en suis retourné il y a seulement quelques semaines. Je n'avoie point là les occasions & commodités de me faire tenir mes lettres, & qui a esté la cause que j'ay différé jusques à maintenant.

Le fils de M. du Moulin<sup>298</sup>, que je rencontray en ceste ville à mon retour, me dit qu'il vous avoit laissé en bonne santé à Leyde & Mademoiselle vostre femme aussi, dont je fus merveilleusement joyeux. Il me dit de plus que vous luy aviés donné une lettre pour moy, mais qu'elle s'estoit perdue avec le reste de ses hardes. Je ne puis que vous remercier de tout mon cœur de la souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, laquelle vous daignés prendre la peine de me tesmoigner par lettres. Je souhaiterois estre capable de vous faire paroistre par effet combien je prise & estime l'honneur que vous me faites. Vous pouvés vous asseurer que vous me trouveriés très prompt à vous rendre toute sorte de service, & que mes actions surpasseroient de beaucoup mes paroles.

Je suis encore en ce pais icy & tousjours incertain de ce que je dois devenir. Vous aurés sçeu par mes précédentes que j'ay esté receu au S. Ministère, & je croyois bien lors m'arrester tout a fait icy, mais maintenant je ne puis asseurer rien ni d'un costé ni d'autres.

L'Eglise de Bourdeaux m'a fait l'honneur de me rechercher long temps, & j'eusse véritablement souhaitté de la pouvoir servir, mais on m'a adverti de tant de difficultés que j'estoy en danger d'y rencontrer que cela m'a fait résoudre à ne m'y hazarder .[&] ce malheureux homme Saint-Angel<sup>299</sup> qui par cy-devant a tant troublé M. Cameron & mon Père, voire toute l'Eglise de Bourdeaux, ayant sceu qu'on m'y demandoit a fait toutes sortes de brigues contre moy pour m'empescher d'y aller & quelques particuliers m'ont escrit qu'il estoit dangereux qu'y allant on ne me deffendit d'y exercer le ministère, ou que pour le moins on ne m'y laissast pas vivre en paix, cela m'a donné un juste sujet de craindre d'y aller pour me jeter en des troubles non nécessaires, & pourtant je me suis honnestement excusé envers ladite Eglise, la priant de ne trouver point mauvais si je n'acceptois son offre si honorable.

Maintenant l'Eglise de Rouen me fait l'honneur de me demander & je croy que si je vay en France ce sera là. On m'asseure que c'est une Eglise fort paisible bien que populeuse, & n'est pas de grand'peine, & de plus j'aurois ce contentement de n'estre pas esloigné des miens. Ils en ont escrit à mon Père & à moy, je n'ay peu leur donner encore response assurée, pour ce que je suis aucunement engagé à un Seigneur de ce pais qui désiroit m'avoir en sa maison pour son ministre sur l'espérance qu'avec le temps je me pourroye rendre la langue Angloise familière, & cest affaire estoit desjà en quelque façon avancée quoy que non pas conclu tout a fait, nous sommes maintenant après à voir si nous nous en pourrons desgager honnestement, & espérer d'en sçavoir en moins de quinze jours une résolution assurée, dont je ne manqueray pas de vous advertir.

Toute nostre famille est en bonne santé, Dieu mercy, & mon Père vous baise très-humblement les mains. M. Du Moulin est tousjours mal, & en une disposition la plus incertaine qu'il est possible, mais je m'asseure que vous oyés souvent de ses nouvelles sans qu'il soit besoing que je vous en entretienne. Quant aux nouvelles publiques /marge gauche/ vous en sçavés abondamment au lieu où vous estes, & pour celles qui concernent ce pais icy. Les plus fréquentes discours sont du mariage / duquel on espère après tant d'allées & venues que s'accomplira enfin & que M. le duc de

<sup>298</sup> Pierre du Moulin le jeune (1601-1684), était le fils aîné de Pierre du Moulin et de sa première épouse Marie Colignon, décédée le 12 août 1622. Il avait obtenu son doctorat à Leyde. Il poursuivit sa carrière en Irlande et en Angleterre.

<sup>299</sup> Héliès de Saint-Angel était un avocat protestant au parlement de Bordeaux qui en 1616 s'opposa à Gilbert Primerose et à son collègue Jean Cameron parce qu'ils avaient cessé d'assurer leur service à la suite de la décision des jurats de désarmer les protestants de Bordeaux. Bien que cette affaire se soit arrangée, Saint-Angel persista dans son opposition aux deux pasteurs et en fit une affaire personnelle. P. L. COÏNE, *Dictionnaire des familles protestantes de Bordeaux au XVIIe siècle, op. cit.*, tome VII, p. 5 et 6.

Bouquingam ira bientost en France pour / amener la Princesse. Dieu le vueille faire réussir pour sa gloire & le bien de son Eglise. Je finiray en priant le mesme Dieu pour / vostre prospérité & de toute vostre famille dont je seray tousiours infiniment aise d'entendre l'estat, & particulièrement de M. vostre fils aisné / comme désirant d'estre toute ma vie & à vous & aux vostres,

Monsieur,

Vostre très-humble & très-obéissant  
serviteur.

David Primerose

De Londres, ce 12 mars 1625.

B. U. Leyde, BPL 301/195

4

31 mars 1627 - Rouen

Monsieur,

Je ne doute nullement que vous n'ayez trouvé estrange mon si long silence, lequel je blasme moi mesme, & confesse que j'ay griefvement failli d'avoir laissé escouler tant de temps sans vous escrire, estant obligé en toutes manières à m'acquitter de ce devoir. J'auray plustost fait de vous demander pardon comme je fais de tout mon cœur que de m'estendre à alléguer des raisons pour l'excuse de ma faute, aussi avoue que je n'en ay point d'asés bonne néantmoins si je ne m'en puis purger tout à fait, je diray quelque chose pour en diminuer la grandeur. La vérité est donc qu'estant venu en ceste Eglise, a commencement tout un temps la considération de la grandeur d'icelle me tenoit tellement à l'esprit que j'en estois tout triste & n'avoy de courage à rien faire non pas mesme les exercices de ma charge, bien moins d'escrire à personne qu'à ceux auxquels la nécessité me contraignoit.

Ceste tristesse m'ayant quitté en partie par le ressentiment que j'eu des faveurs & bénédictions de Dieu sur moi, & par les tesmoignages qu'on me rendoit que l'Eglise recevoit de l'édification de mon ministère & commençant à m'accoutumer un peu, je prins résolution de me remettre en train d'escrire à tous ceux ausquels je me sentoie redevable de ceste recognoissance, & entre ceux là particulièrement à vous à qui j'ay des obligations singulières desquelles je ne me desgageray jamais et de fait j'escrivis, mais ceux qui devoient estre les porteurs de mes lettres m'ayant manqué & s'en estant allés sans que je les puisse voir, elles me demeurèrent & ne trouvay point si tost après commodité de les envoyer ou d'autres. Le temps s'estant escoulés, je creu que c'estoit /2/ trop tard après un si long délai, et estant desjà avant dans la faute, cela me fit continuer, ne sachant comment la réparer de bonne grâce.

Néantmoins ayant rencontré à présent ceste occasion de M. de La Grève qui a demeuré quelque temps chez M. de L'Angle & maintenant s'en retourne vers vous, j'ay pensé qu'il valoit mieux revenir à mon devoir que le négliger pour tousjours espérant que selon vostre débonnairété ; laquelle m'est très cogneüe vous me pardonnerés facilement le passé moiennant la promesse que je vous fay d'estre désormais plus diligent à vous rendre par mes lettres la recognoissance des obligations que je vous ay & des services dont je vous suis redevable, tout autant de fois que j'en rencontreray des commodités à propos vous receuvrés, s'il vous plaist, ces excuses & portestations en payement & me ferés la faveur de croire que pour n'avoir point escrit cy-devant cela ne veut pas dire que j'aye aucunement oublié ce que je vous doy, & que l'ingratitude ait aucune place en mon âme, car je vous puis asseurer que j'auray toute ma vie la souvenance de vos bienfaits emprunts en mon cœur & que je vous rendray du meilleur de mon affection tout l'honneur & le respect que doit un disciple à son Maistre & un fils à son Père auquel rang je vous tiendray tousjours & m'estimeray récompensé au delà de mon mérite si vous daignés me continuer le bien de vostre affection laquelle je mets au nombre des choses qui me sont les plus chères & précieuses, comme je vous supplie de le vouloir faire ; & m'asseure tellement de vostre bonté que vous m'ottroyés ma requeste.

C'estoit là le principal sujet de la présente, car d'ailleurs je n'ay pas grand chose à vous escrire ni de mon estat en particulier, ni du général des affaires publicques. Pour ce qui est de cestuy-cy,

M. de L'Angle qui revient tout fraîchement de Paris vous en informera infailliblement, s'il y a quelque digne que vous sçachiés, veu qu'il vous escrit par ceste mesme voye.

Pour ce qui est de moi, il n'y a rien de /3/ nouveau. J'euy beaucoup de peine avant pouvoir m'en venir en ce païs, car je fus presque tout a fait lié en Angleterre pour estre ministre domestique d'un comte, & m'estoy fait recevoir à ceste fin & soubs ce tiltre là, toutefois Dieu ne le voulut pas, & je m'en desgageay honnestement, & ayant esté recherché par ceste Eglise, je prins résolution d'y venir quoy que non sans appréhension à cause de la qualité d'icelle, mais je ne voyois point d'autre porte ouverte pour retourner en France où mon affection me portoit, si ce n'est l'Eglise de Bourdeaux laquelle me faisoit l'honneur de me rechercher aussi, mais diverses grandes considérations m'empeschoient d'y vouloir aucunement entendre, tellement que m'encourageay de venir icy, me remettant à la Providence de Dieu, laquelle m'y a donné un succès meilleur que je n'eusse osé espérer y recevant toute sorte de contentement & y estant réciproquement agréé, & je le supplie qu'il m'ottroye la continuation de ses faveurs & bénédictions, me recommandant aussi à vos santes prières pour le mesme effet.

Je ne manqueray pas de mon costé d'espandre les miennes pour vostre prospérité & de toute vostre famille, de laquelle ce me sera tousjours un singulier contentement d'entendre l'heureux estat. Il y a long temps que je n'ay ouï parler de M. vostre fils aîné, auquel je souhaite un digne & honorable employ, si desjà Dieu ne l'ay a appelé<sup>300</sup>. Tous ceux de nostre maison à Londres se portent bien par les dernières nouvelles que j'en receu il y a peu de jours n'ayant autre chose dont je vous puisse entretenir je finiray la présente par des assurances & protestations réitérées que je suis & seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très-humble & obéissant  
serviteur.

D. Primerose \$\$\$

A Rouen, le 31 mars 1627.

B. U. Leyde, BPL 301/196 et 197

5

12 juillet 1627 - Rouen

Monsieur,  
à mon devoir en respondant (le recto du f° 198 manque sur le microfilm)

J'eusse satisfait plustost

/2/ nous ont accordé & je croy qu'il sera bientost icy.

Pour moy, je suis, Dieu mercy, en santé ; & ay grand sujet de remercier Dieu de la grâce qu'il me fait d'estre en quelque édification à ceste Eglise de laquelle je reçouy tout contentement, le priant de me continuer sa faveur & me recommandant aussi à vos saintes prières pour la mesme fin. Les troubles qu'il y a entre ce Païs & l'Angleterre qui ont interrompu le commerce sont cause que depuis près de trois mois, je n'ay receu aucunes nouvelles de mon Père, tellement que je n'en sçauroy rien dire.

Je suis très marry que vous n'ayés de Monsieur vostre fils tout le contentement que vous souhaités. Dieu le vueille bien inspirer & le conduire par sa grâce. Ces trois jeunes hommes que vous me faisiez l'honneur de me recommander ont esté si peu en ceste ville que je n'ay peu leur tesmoigner le désir que j'avoy de leur rendre du service à vostre occasion joint qu'ils ne m'ont employé en aucune chose.

Pour fin de la présente, je vous remercie, Monsieur, de tout mon cœur de l'honneur que vous me faites de m'aimer & de ce que vous daignés vous souvenir de moi me comblant de nouveaux tesmoignages de vostre affection après tant d'autres que j'en ay receu. Cela me rend totalement vostre

---

<sup>300</sup> Samuel Rivet, le fils aîné d'André Rivet, recherchait un poste de ministre, mais enfant gâté regimbait à l'idée d'aller dans une obscure Eglise de province.

& je vous puis assurer que j'en ay un vray & vif ressentiment, lequel je souhaitteray vous pouvoir démonstrer autrement que par des paroles, mais les occasions de cela me manquant, je feray ce dont j'ay tousjours le moien c'est que je prieray Dieu pour vostre prospérité & de toute vostre famille & demeureray de cœur & d'affection toute ma vie,

Monsieur,

Vostre plus humble & obéissant  
serviteur.

D. Primerose \$

A Rouen, ce 12 juillet 1627.

B. U. Leyde, BPL 301/198

6

13 novembre 1627 - Rouen

Monsieur, Il y a desjà quelque temps que je vous suis redevable d'une response à la vostre dernière, mais j'attendois que quelque commodité s'offrit d'elle mesme, et d'autant plus facilement ne laissois-je aller à ce retardement que je sçavoy bien que Monsieur de L'Angle vous avoit respondu sur l'affaire dont vous nous aviez escrit touchant le fils de M. Basire<sup>301</sup>. Nous fismes venir son père en nostre compagnie, luy représentasmes amplement son devoir mais ne gagnasmes rien sur luy, car il nous respondit qu'il luy estoit absolument impossible de plus rien contribuer pour son fils & qu'il le feroit revenir chez luy pour l'entretenir comme il pourroit en sa maison.

Sur quoy nostre compagnie fust d'avis de n'abandonner pas pourtant ce jeune homme duquel vous nous donnés de si bonnes espérances quoy qu'elle soit à présent en des necessités extrêmes, mais ne trouvant pas le moien de sausser la pension ordinaire qu'elle luy donne elle se résolust que si par vostre moien il ne peut trouver à s'accommoder par de là en quelque sorte avec la somme qu'il reçoit de le mander pour l'envoyer en quelque autre académie où les frais de son entretien seront moindres qu'ils ne peuvent estre à Leyden.

Je croy que Monsieur de L'Angle vous escrivit tout cecy plus nettement comme il le dit plus fraîchement depuis la résolution prise, car en attendant de vos nouvelles cet affaire n'a plus esté proposée. Pour moy, je m'employeray de tout mon possible à l'avancer, & suis très marri que nous sommes en si mauvais temps auquel nous avons quantité de charges, & très peu de moyens de fournir. Vous avés sceu que les difficultés qu'on a formé à l'acceptation de M. Le Velsieux parmi nous, nous ont forcé de nous desgager d'avec luy. Le fascheux estat des affaires d'a présent nous empesche de penser à un autre.

Je vous escri ce mot à la haste & c'est la raison que je n'ay peu respondre à celle de M. Basire. Je prie Dieu qu'il vous conserve et tous les vostres. Tenés-moi tousjours pour celuy qui est,

Monsieur,

Vostre plus humble serviteur.

D. Primerose

Ce 13 novembre 1627.

B. U. Leyde, BPL 301/200

---

<sup>301</sup> Charles Basire, fils de Jean Bazire (1573-1638), écuyer, sieur de Préaumont, avocat au baillage de Rouen et de Judith Le Mascrier (1576-1626), baptisé le 24 octobre 1610 au temple de Quévilly.

18 février 1638 - Rouen

Monsieur,

Si j'avois plus souvent que je n'ay des occasions de vous escrire qui me peussent donner un juste et digne sujet de vous divertir de meilleurs occupations pour vous faire lire mes lettres, vous ne manqueriés pas d'en recevoir de ma part, car je vous suis en divers esgard extrêmement redevable, et ce n'est pas faute de ressentiment de ce que je vous doy que je ne vous escri point, mais plustost pour ce que n'en ayant pas de matière je fay conscience de vous faire perdre du temps à la lecture de complimens inutiles, & à y faire response, de quoy volontiers, veu vostre courtoisie ordinaire vous vous donneriés la peine.

Mais maintenant, j'ay prins la hardiesse de vous escrire la présente en ayant esté prié par un de mes amis que je n'ay peu ni voulu réfuter quoy que cela m'oblige à vous donner de l'importunité pour ce que le sujet luy en est important, et vostre entremist luy peut estre fort utile. C'est un jeune gentilhomme de la ville de Caen, mais qui fait son séjour à Paris, où il est aussi advocat, & s'y est fait fort estimer dans le barreau, bien que son humeur ne le porte pas à l'exercice de ceste vocation là. Il s'appelle M. de Bougi<sup>302</sup>, homme poli dans le monde, et qui sait parfaitement tout ce qui est de la civilité du siècle, savant en quantité de choses, & notamment en ce qui est requis pour acquérir de l'estime en la conversation, modeste & retenu en ses mœurs, bien affectionné à la vraye Religion, et en somme qui a des parties excellentes.

Depuis que Messieurs les princes Palatins sont arrivés à Paris, on luy a dit qu'on a desseing de leur donner un gouverneur françois, et de ses amis luy ont conseillé de pourchasser ceste charge, & il en a de puissans qui s'employent pour luy à Paris envers Monsieur l'Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre qui y est pour par son moyen la luy faire obtenir et d'autant qu'il a creu que vous aviés du pouvoir envers la Reyne de Bohême leur mère. Il m'a prié de vous escrire en sa recommandation, afin qu'en cas que vous reconnoissiés qu'il soit vray qu'elle leur vueille donner un gouverneur françois vous fassiés selon vostre prudence mention de luy s'il est besoing que vous en ayés plus grande cognoissance. M. Bochart de Caen qui le cognoist fort bien, et toute la famille, laquelle est des plus honorables de ceste ville là, vous en pourra particulièrement informer.

Je m'assure que vous n'en auriés que des rapports avantageux qui vous diront qu'il mérite d'avoir sous sa conduite des princes. Excusés-moy ma liberté laquelle j'ay osé prendre pour un ami, et recevés pour la fin de ceste lettre les protestations que je vous fay d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très-humble & obéissant  
serviteur.

D. Primerose

A Rouen, ce 18 de feb. 1638

B. U. Leyde, BPL 301/201

<sup>302</sup> Thomas Le Révérend (1611-1672), sieur de Bougy, avocat au parlement de Paris, était le petit-fils d'Olivier Le Révérend de Bougy qui en 1593 empêcha Caen de tomber au pouvoir de la Ligue. Futur membre de l'académie de Caen, il publia à l'âge de seize ans une traduction de l'*Octavius* de Minucius Félix, apologiste chrétien du IIIe siècle. Huet écrit à son propos : « La nature lui avoit donné un extérieur assez désagréable, un grand visage d'une physionomie peu heureuse sur un fort petit corps ; l'humeur rude, brusque, hargneuse, qui lui avait attiré la haine de ses proches ; mais l'esprit beau, vif et délicieux, lorsqu'il étoit animé par quelque compagnie qui lui plaisoit ». Frères HAAG, *La France protestante*, tome VI, p. 562.

12 septembre 1646 – Rouen  
à Monsieur Spanheim  
F. M. D. S. E. et Professeur en Théologie  
à Leyden

Monsieur et très honoré frère,

J'ay tout nouvellement appris avec certitude que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer un exemplaire de votre ouvrage touchant la question que vous avez avec M. Amiraut de la grâce universelle et qu'il y a déjà bien du temps que je le deusse avoir reçu, mais que le paquet où il estoit avec d'autres a esté envoyé d'icy à Genève, d'où il a esté renvoyé à Paris, & y est encore à présent, & d'où bien tost je le recevray. Cela a esté cause que je ne vous ay pas remercié plus tost de votre présent, dont je n'estois pas assuré, mais aussi tost que par lettres qui me sont venues aujourd'huy seulement de Paris. J'en ay esté certioré. Je n'ay pas voulu manquer de vous en rendre, comme je fay, mes remerciemens, lesquels je vous doy tant à cause de la bonne volonté et affection que vous m'avez tesmoigné par ce don qu'à cause que par son prix et valeur il mes mérite bien fort.

J'ay leu une bonne partie de votre susdit ouvrage, et en ay reçu du profit, qui me fera parachever la lecture de ce qui me reste encore à lire ; et quant à moy j'acquiesse entièrement en votre sentiment, et ès raisons par lesquelles vous le maintenez et combatés le sentiment contraire, lequel je n'ay jamais peu gouter. Seulement suis-je marri de voir ces dissentimens là, entre des /2/ personnages tels que vous estes dans nos Eglises, esclatés en public par des escrits contraires, & n'estoit pas selon l'apparence pour cesser aisément. Votre antagoniste vous prépare response et vous en ferés encore après une autre & ainsi vos débats se continueront. Dieu vueille que l'édification de l'Eglise n'en reçoive aucun préjudice et que vous y observés l'un et l'autre la modération requise, afin que le mal ne s'en aigrisse et ne s'empire point<sup>303</sup>.

Je vous recommande à sa grâce divine, et après vous avoir derechef remercié et de votre affection et du don qui en est provenu. Je finiray la présente demeurant,

Monsieur et très-honoré frère,

Vostre très-humble et obéissant  
serviteur.

D. Primerose \$ \$

A Rouen, ce 12 de septembre 1646.

B. U. Leyde, BPL 301/202

---

<sup>303</sup> L'on notera la critique de David Primerose dans cette lettre de remerciement où il dit clairement à Spanheim qu'il contribue à alimenter cette querelle en publiant cet ouvrage.

## SOURCES IMPRIMEES

Gildas BERNARD, *Les familles protestantes en France, XVIe siècle-1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Archives Nationales, Paris, 1987.

G. BONET-MAURY, « Correspondance de Gilbert Primerose à André Rivet », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome LX, 1911, p. 410-431.

Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82.

Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

P. L. COÿNE, *Dictionnaire des familles protestantes de Bordeaux au XVIIe siècle*, Bordeaux, 1999, 8 vol.

Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

Paul DIBON et Françoise WAQUET, *Johannes Fredericus GRONOVIVS, pèlerin de la République des lettres. Recherches sur le voyage savant au XVIIe siècle*, Librairie Droz, Genève, 1984.

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2<sup>ème</sup> édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

Jean-Maximilien de LANGLE, *Lettres de Messieurs du Moulin et Amyraut sur les viets de leur réconciliation*, Saumur, Chez Jean Ribotteau, Imprimeur & Libraire, 1655, BPU Genève, TR, 8/217-224.

W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part I*, Huguenot Society Quarto Series, volume IX, Lymington, 1896.

W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part II*, Huguenot Society Quarto Series, volume XIII, Lymington, 1899.

Marquis de MONTGLAT (François de Paule de Clermont), *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XXIX, Didier et Cie, Paris, 1857.

Pierre du MOULIN, "La vie de M. Pierre du Moulin ministre de l'Eglise réformée de Sedan et professeur en théologie écrite par luy-même", *B. S. H. P.F.*, 1858.

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, Bibliothèque de La Pléiade, Gallimard, 1960-1961, 2 vol.

## BIBLIOGRAPHIE

Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Réimpression de l'édition de 1859, Slatkine reprints, Genève, 1970.

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.

Philippe ARIÈS et Georges DUBY, *Histoire de la vie privée. 3. De la Renaissance aux Lumières*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1999.



- Brian ARMSTRONG, *Calvinism and the Amyraut heresy. Protestant Scolasticism and Humanism in Seventeenth Century France*, University of Wisconsin Press, 1969 et Réimpression Wipf and Stock Publishers, Eugene, Oregon, 2004.
- Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, 1983.
- Philip BENEDICT, *The Huguenot population of France, 1600-1685. The demographic fate and customs of a religious minority*, The American Philosophical Society, Philadelphia, Reprint 1994.
- Yves-Marie BERCÉ, *Nouvelle histoire de la France Moderne. 3. La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1992.
- Jean BERENGER, *Turenne*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1987.
- Pasteur Jean BIANQUIS, *La Révocation de l'Edit de Nantes à Rouen. Essai historique. Suivi de notes sur les protestants de Rouen persécutés à cette occasion par Emile Lessens*, Léon Dehays imprimeur-éditeur, Rouen, 1885.
- Johannes Alphonsus BOTS, "André Rivet en zijn positie in de Republick der Letteren", *Tijdschrift voor Geschiedenis*, tome 84, 1971, p. 24-35.
- Hans BOTS et Pierre LEROY, « Hugo Grotius et la réunion des Chrétiens : entre le savoir et l'inquiétude », *XVII<sup>e</sup> siècle*, N° 141, octobre-décembre 1983, p. 451-469.
- Hans BOTS, « Hugo Grotius et André Rivet : Deux lumières opposées, deux vocations contradictoires » in Henk. J. M. NELLEN et Edwin RABBIE (Editeurs), *Hugo Grotius Theologian. Essays in Honour of G. H. M. Posthumus Meyjes*, Brill, Leiden, 1994, p. 145-155.
- Gayle K. BRUNELLE, *The New World Merchants of Rouen, 1559-1630*, Sixteenth Century Essays & Studies, volume XVI, Kirksville, Missouri, 1991.
- Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.
- G. DEREGNAUCOURT et D. POTON, *La vie religieuse en France aux XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Coll. Synthèse Σ Histoire, Editions Ophrys, 1995.
- Solange DEYON, *Du loyalisme au refus : les Protestants français et leur député général entre la Fronde et la Révocation*, Publications de l'Université de Lille III, Villeneuve-d'Ascq, 1976.
- Henri DUBIEF et Jacques POUJOL, *La France protestante. Histoire et lieux de mémoire*, Max Chaleil Editeur, Montpellier, 1992.
- Jacques-Alfred GALLAND, *Essai sur l'Histoire du protestantisme à Caen en Basse-Normandie de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1791)*, Réédition de l'édition originale de 1898, Edition Les Bergers et les Mages, Paris, 1991.
- R. GARRETA, « Exposition organisée à l'occasion du centenaire de la première célébration du culte dans le temple de Rouen », *B. S. H. P. F.*, tome LII, 1903, p. 332-336.
- Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, Bruxelles, réédition 1986.
- Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, Paris, réédition, 1987.
- Janine GARRISSON (Dir.), *Histoire des protestants en France de la Réforme à la Révolution*, Editions Privat, Toulouse, 2<sup>e</sup> édition, 2001.
- Philippe GOUJARD, *La Normandie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Editions Ouest-France Université, Rennes, 2002.

- Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Dunod, 1998.
- Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995.
- H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloedrijk gereformeerd theoloog in Holland's bloeitijd*, La Haye, Nijhoff, 1930.
- Hartmut KRETZER, *Calvinismus und französische Monarchie im 17. Jahrhundert. Die politische Lehre der Akademie Sedan und Saumur, mit besonderer Berücksichtigung von Pierre Du Moulin, Moÿse Amyraut und Pierre Jurieu*, Duncker & Humblot, Berlin, 1975.
- Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.
- Duc de LA Force (Armand de Caumont), *Le Maréchal de La Force. Un serviteur de sept Rois (1558-1652)*, Editions de La Table Ronde, Paris, 1950.
- François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, P. U. F., Paris, 1965.
- François LAPLANCHE, *L'Écriture, le Sacré et l'Histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVIIe siècle*, APA-Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1986.
- Emile G. LÉONARD, "Le Protestantisme français au XVIIe siècle", *Revue historique*, 1948, p. 153-179.
- Emile G. LÉONARD, *Le protestant français*, P. U. F., 1953.
- Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988.
- Pierre-E. LEROY, *Le dernier voyage à Paris et en Bourgogne, 1640-1643, du réformé Claude Saumaise. Libre érudition et contrainte politique sous Richelieu*, APA – Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1983.
- E. LESENS, « Imprimeurs et libraires rouennais protestants avant 1789 », *B. S. H. P. F.*, tome XXXVI, 1887, p. 332-336.
- Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, Coll. Regards sur l'Histoire, SEDES, Paris, 1968.
- Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Préface de Roger Chartier, Librairie Droz, Genève, 1999, 2 vol.
- Raymond A. MENTZER and Andrew SPICER (Dir), *Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685*, Cambridge University Press, 2002.
- Samuel MOURS, "Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII<sup>e</sup> siècle", *B. S. H. P. F.*, tome CXI, octobre-décembre 1965, p. 303-321 et tome CXII, janvier-mars 1966, p. 19-36.
- H. J. M. NELLEN, *Hugo de Groot (1583-1645). De loopbaan van een geleerd staatsman*, Uitgeverij Heureka, Weesp, 1985.
- A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam).
- Didier POTON et Patrick CABANEL, *Les Protestants français du XVIe au XXe Siècle*, Nathan Université, Paris, 1994.

Michel-Edmond RICHARD, *La vie des protestants français de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Les Editions de Paris, 1994.

Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l'âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1966.

F. de SCHICKLER, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, Librairie Fischbacher, Paris, 1892, 3 vol.

Robertus J. M. van de SCHOOR, *The Irenical Theology of Théophile Brachet de La Milletière (1588-1665)*, Brill Academic Publishers, Leyden, 1995.

F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, APA-Holland University Press, Amsterdam-Maarssen, 1988.

Nathanaël WEISS, « Deux portraits du pasteur de Rouen Jean-Maximilien de L'Angle (1652) », *B. S. H. P. F.*, tome LXV, janvier-février-mars 1916, p. 61-65.

- § -

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 6 mars 2011